

# HISTOIRE

DE

# PASCAL PAOLI,

OU

LA DERNIÈRE GUERRE DE L'INDÉPENDANCE.

(1755-1807)

PAR A. ARRIGHI,

AVOCAT ET DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PAOLI.

Vincet amor patriæ, laudumque
immensa cupido.
VIRGILE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,

ÉDITEUR, 30, RUE JACOB.

1843.



# HISTOIRE

DE

# PASCAL PAOLI.

TOME II.

IMPRIMERIE DE FABIANI FRÈRES,
RUE DES JÉSUITES A BASTIA.

# HISTOIRE

DE

# PASCAL PAOLI.

## DEUXIÈME PARTIE.

### CHAPITRE PREMIER.

**Émigration des patriotes. — Témoignages d'intérêt que Paoli reçoit pendant sa route. — Rapprochement entre sa destinée et celle de l'Empereur. — Sa sollicitude pour ses compagnons d'exil. — Pouvoir militaire. — Ses erreurs. — Le comte de Vaux donne le premier l'exemple de la modération. — Ses vues d'amélioration sur la Corse. — Langage conciliant avec les notables. — Anecdote qui lui fait beaucoup d'honneur. — La douceur et la persuasion réussissent mieux que la force. — Modifications apportées à la forme du gouvernement adoptée par Paoli. — Rétablissement de l'ancienne noblesse. — Organisation du pouvoir judiciaire. — Désarmement général. — Examen de cette mesure de police intérieure. — Code des délits et des peines. Pouvoir municipal. — Impôts. — Commerce. — Industrie. — Agriculture. — Procès d'Abbatucci. — Sa véritable cause. — Admission gratuite aux écoles royales, en faveur des enfants de quelques familles nobles.**

Paoli pouvait se maintenir encore à l'aide de la guerre civile. Des milliers de montagnards s'étaient ralliés autour de leur ancien général. Il préféra les rigueurs de l'exil. A une distance de quarante-six ans, Napoléon suivra l'exem-

ple de l'illustre exilé. En vain une armée vaillante et fidèle, que le malheur n'avait point déliée de ses serments, refusait-elle de se soumettre au roi de la coalition étrangère. Son nom n'avait rien perdu de son prestige ; les alliés craignaient que le sol ne les dévorât ; le plus léger succès pouvait entraîner leur retraite. Mais on exposait la France aux maux d'une guerre intestine. *Eh bien! puisqu'ils n'en veulent qu'à moi*, répondit l'Empereur, *j'abdique et ne demande pour tout domaine qu'un rocher en face de mon berceau.*

C'est ainsi que, dès le 13 juin 1769, Paoli..... alors sa gloire était pure encore, montrait à Napoléon le chemin de l'exil et lui apprenait à s'immoler pour le salut de la patrie.

Doué de cette rare prévision qui perce à jour le voile de l'avenir, et dont on ne veut rapporter l'honneur qu'à des philosophes dogmatiques et tranchants, Paoli entrevoyait déjà la grande régénération sociale de 89, et il se disait tout bas que l'orage révolutionnaire, en le ramenant un jour sur le sol natal, devait être pour lui une époque de jouissances et d'ovations. Aussi, en prenant congé de ses compatriotes sur le rivage de Portovecchio, ces vagues espérances d'un prochain retour se mêlaient-elles aux regrets de la séparation et en adoucissaient l'amertume. — Lycurgue s'exila pour consolider son œuvre législative et y mettre le sceau du temps ; Paoli, pour épargner à sa patrie les déchirements des dissensions intestines.

Botta rapporte à ce sujet un fait d'autant plus invraisemblable que nul autre historien ne le mentionne. Selon lui, le port où mouillaient les deux navires anglais se trouvait en quelque sorte bloqué par deux bricks de la marine française. On craignait avec assez de fondement, qu'ils ne voulussent les soumettre au droit de visite que nul traité n'avait encore

diplomatiquement consacré. Pour soustraire l'hôte de l'Angleterre à l'outrage et aux périls de ces recherches, on le cacha dans un tonneau au fond du navire, en conseillant à ceux qui s'étaient embarqués sur l'autre bord de s'effacer de manière à n'être pas aperçus. Cette appréhension se réalisa un instant après. Le navire britannique fut fouillé dans toutes ses parties, mais le précieux dépôt avait été dérobé avec tant de soin qu'il échappa à toutes les investigations.

Que les capitaines de la marine anglaise aient toléré que l'on vînt faire ainsi la police sur leur bord, au mépris du droit des gens et sans respect pour leur pavillon, ce n'est ni naturel ni croyable. Outre que la marine royale de France n'a guère l'habitude de poursuivre les exilés qu'abrite un pavillon ami ou neutre, il n'était assurément pas dans ses instructions d'empêcher cette expatriation volontaire. Nous persistons donc à douter de la sévérité de cette surveillance, de cette sorte d'embargo. N'aurait-elle pas pu devenir une cause immédiate de guerre ou tout au moins de froideur entre les deux nations? Peut-être ne s'écarterait-on pas beaucoup de la vérité en supposant que ce bruit ne fut répandu que dans le but de rendre le sort des fugitifs plus intéressant et la conquête des Français plus odieuse. On sait du reste, que cet historien recueille avec empressement et relate avec plaisir tout ce qui peut jeter de la défaveur sur un peuple dont il semble redouter *la manie guerroyante.*

Peu de temps après, condamné à son tour par une *lettre de cachet* aux rigueurs de l'exil, le duc de Choiseul expiait, dans les chagrins d'une disgrâce de cour, tout le mal qu'il avait fait à la Corse (1). Ce souvenir le poursuivait dans

(1) Le triomphe des Français fut célébré en Italie par ce distique:

*Gallia vicisti! profuso turpiter auro,*
*Armis pauca, dolo plurima, jure nihil.*

la retraite comme un poignant remord, et quoiqu'il parlât de sa conquête avec toute la fatuité d'un grand seigneur, le manifeste grave et modéré des Corses n'en avait pas moins déconcerté sa légèreté spirituelle et railleuse. L'intérêt que Paoli avait su appeler sur cette nationalité naissante s'était bientôt changé en défaveur contre le ministre dirigeant.

Il reçut, sur la route de l'exil, des témoignages universels d'estime et de sympathie. Joseph II et le grand duc Léopold le consolèrent, par l'accueil le plus distingué, de tous le malheurs de l'expatriation. Il fut surtout vivement touché des attentions délicates de ce dernier, introduisant déjà dans la Toscane les institutions utiles, dont l'illustre exilé avait voulu doter son pays. Léopold, dirons-nous avec un historien (1), à qui on n'accordera jamais tant d'éloges qu'il n'en mérite encore davantage, réformateur progressif et modéré tout à la fois, qui, comme Paoli, montra ce que peuvent pour le bonheur des peuples, les qualités de l'esprit, les vertus de l'âme et l'amour constant de la liberté, reporta ensuite, sur les réfugiés corses, une partie du tendre intérêt qu'il avait témoigné au général.

A cette époque remonte l'admiration d'Alfieri pour cet illustre exilé. Étant à Florence il sollicita, comme un honneur, la permission de lui présenter ses hommages. Paoli en fut ému jusqu'aux larmes. Tant de respect pour le malheur était la marque certaine d'une âme élevée. A la vue de cette intéressante migration, il sentit croître cette haine énergique et cet ardent amour pour la liberté dont sa mâle poésie est si fortement empreinte. Le temps, ni la réflexion ne purent refroidir cet enthousiasme de sa jeunesse, pour une cau-

(1) BOTTA, *Histoire d'Italie.*

se qu'il eût défendue au prix de son existence ; témoin la dédicace de l'une de ses plus belles tragédies, conçue et écrite d'un bout à l'autre sous une inspiration toute patriotique (1). L'ambition d'Alfieri était de tenter par la puissance de ses vers ce que Paoli avait accompli par ses institutions. Mais la position des deux peuples était différente. Chez l'un, l'amour de la liberté avait plus besoin d'être contenu qu'éveillé ; chez l'autre, au contraire, et c'était une bien rude tâche, il fallait rendre la force et le sentiment des droits à des hommes engourdis depuis long-temps sous le poids d'un honteux esclavage.

L'Angleterre lui accorda, à son tour, une généreuse hospitalité. Nous le redisons, quarante-six ans après, un autre Corse proscrit et malheureux ira demander également une place au foyer britannique. L'un n'avait été que le premier magistrat d'une île presque inconnue ; l'autre, le plus puis-

(1) Voici cette dédicace :

« *Al nobil uomo il Signor* Pasquale De-Paoli, *Propugnator magnanimo de' Corsi.*

» Lo scrivere tragedie di libertà nella lingua d'un popolo non libero, forse con ragione parrà nna mera stoltezza a chi altro non vede che le presenti cose. Ma chiunque dalla perpetua vicenda delle passate argomenta le future, così per avventnra giudicar non dovrà.

» Io perciò dedico questa mia Tragedia a Voi, come a uno di quei pochissimi, che avendo idea ben diritta d'altri tempi, d'altri popoli, e d'altro pensare, sareste quindi stato degno di nascere ed operare in un secolo men molle alquanto del nostro. Ma siccome per Voi non è certamente restato che la vostra patria non si ponesse in libertà, non giudicando lo (come il volgo suol fare) gli uomini dalla fortuna, ma bensì dalle opere loro, vi reputo pienamente degno di udire i sensi di Timoleone, come qnegli che intenderli appieno potete, e sentirli. .

» Parigi, 20 settembre 1788.

» Vittorio Alfieri. »

sant monarque de l'Europe. Cependant, quelle différence dans leur sort! Tandis que le nom de Paoli est inscrit sur la liste des pensionnaires de l'État, Napoléon est obligé de vendre sa vaisselle pour suffire à ses besoins journaliers; Paoli loge dans un palais à Londres, et le grand Empereur n'a pour toute demeure, qu'une mauvaise masure, sur un roc de l'Océan. Ce souvenir réveille en nous des idées d'une nature bien opposée. Partagés entre la reconnaissance et la haine, ce dernier sentiment plus général, plus profond, devrait l'emporter sur l'autre; mais, le moyen de maudir une terre où reposent les cendres de nos grands hommes!....... La fureur d'Alexandre s'arrêta devant la maison d'un poète, pourquoi notre juste colère ne s'arrêterait-elle pas devant le tombeau de Paoli?....

Pendant les longues années de l'exil, son dévouement au pays ne se démentit jamais. Tous les moments qu'il ne consacrait point aux lettres étaient remplis par des pensées et des vœux patriotiques. L'école qui porte son nom en est une preuve éclatante. Admis et fêté dans les salons de la haute aristocratie, honoré de l'estime des hommes les plus marquants de l'opposition, il n'en regrettait pas moins le village de Rostino, cent fois plus heureux au milieu de l'agitation des assemblées électorales et des soucis du gouvernement, qu'il ne l'était dans sa tranquille et agréable retraite de Londres. Les relations et le commerce de ses compatriotes, il les préférait à tout ce que la capitale de l'Angleterre pouvait lui offrir de plaisirs et de distractions. Son active sollicitude s'étendait sur tous ses compagnons d'exil. C'était pour les mettre à l'abri du besoin et adoucir, autant que pouvait le permettre la modicité de ses ressources, les ennuis de l'expatriation, qu'il s'imposait sans regret des privations et des

économies. Ces témoignages d'intérêt allaient les chercher au loin, à Naples, à Florence et jusque dans les retraites les plus solitaires. Ménageant avec délicatesse cette fierté naturelle, que les Corses savent conserver au sein du malheur, il distribuait ses épargnes, de façon à secourir sans humilier. Toujours présente à sa pensée et à son cœur, la Corse était le sujet de ses tendres préoccupations. On le comprend aisément; la conquête avait pu le séparer violemment de ses compatriotes, elle n'avait pu briser les liens qui l'attachaient au pays, encore moins le rendre indifférent à ses nouvelles destinées.

On sait que, dans les premiers temps de la conquête, un compression violente fut le système adopté par l'administration française. Le sourd mécontentement des patriotes était puni comme une sédition ouverte, et la possession d'une arme de guerre entraînait la mort. Aux termes de l'ordonnance du 13 août 1769, tout individu qui, sans une permission de M. de Vaux, était saisi avec des armes à feu encourait cette peine. Ces sortes de délits étaient jugés par des cours prévôtales cent fois plus redoutables, que ne l'avaient été les anciennes juntes de guerre. A défaut d'autres instruments de supplice, on pendait au premier arbre venu, tant on était pressé de punir! « Je ne connais que ce moyen, mandait Sionville au ministre de la guerre, pour subjuger l'indomptable âpreté de ces montagnards. Que ne peut-on arracher également le *salpêtre qu'ils ont dans la tête?* » Regretter Paoli, la liberté, les institutions qu'il avait établies, c'était conspirer contre la France. La découverte de quelques charges de poudre motiva, dans plus d'une commune, l'arrestation de familles entières et servit de prétexte aux vexations les plus cruelles.

La mesure du désarmement, mesure banale qui figure en tête de tous les programmes des diverses administrations depuis 1769 jusqu'à nos jours, fut exécutée avec des formes si brutales, que l'exaspération devint bientôt universelle. On se demandait avec douleur si la Corse n'était pas condamnée à subir un gouvernement plus odieux encore que celui de Gênes ; on se demandait, si c'était bien à l'aide de ce système d'intimidation et la justice expéditive du sabre, que la France espérait de consolider sa conquête ; on se demandait enfin si c'était en blessant tout ce qu'ils avaient d'instincts nobles, en méprisant tout ce qu'il fallait respecter, en foulant aux pieds tout ce qu'ils chérissaient le plus, que les nouveaux gouverneurs travaillaient à l'œuvre de la fusion et à l'affermissement de la domination française. Il est certain que dans le commencement on ne voulait reconnaître que la force pour arbitre et pour intermédiaire entre le vainqueur et le vaincu. Dans leur candide simplicité, des Corses osèrent demander à cette tyrannie nouvelle ses titres et on leur montra des milliers de baïonnettes et des potences. On poursuivit, sous le nom de brigands, tous ceux qui ne voulaient point aliéner leur souveraineté individuelle. Cette indépendance personnelle fut qualifiée de révolte. Pour contenir la Corse dans la soumission, on la livra à la merci du pouvoir militaire.

Nous ne rappellerons point ici tous les déplorables abus auxquels il se laissa entraîner, le mépris qu'il affichait pour les réclamations les plus légitimes et les droits les plus saints. Qui n'a pas entendu parler de l'effroi répandu par les exécutions militaires, signalant, sur plusieurs points de l'île, le féroce commandement des généraux Sionville et Narbonne? Leurs noms y sont encore en horreur. Ils eurent la triste

gloire de surpasser en impopularité le plus mauvais gouverneur de Gênes. Incapables d'administrer une petite commune rurale, on les appelait à gouverner souverainement et sans responsabilité les deux tiers de la Corse. Il fallait ménager la chatouilleuse susceptibilité des habitants, et ils les traitaient avec un superbe dédain. Sionville prenait le silence de la terreur pour le signe d'une adhésion volontaire, et lorsque des patriotes suspects de regretter l'indépendance nationale se retiraient dans les montagnes, il écrivait que l'ordre était rétabli dans les villages. — D'autres généraux, pour conserver cette domination arbitraire, ne craignaient point de calomnier de paisibles populations, en leur prêtant gratuitement des projets de révolte. Après cela, ils déchaînaient contr'elles des régiments entiers, avec ordre de les poursuivre par le fer et le feu, de répandre, sur la moindre résistance, le sang de ces rebelles, de dévaster leurs champs, de détruire leurs chaumières. Témoin le canton de Niolo, où des arbres, transformés tout-à-coup en gibets, gardèrent long-temps les traces de ces sanglantes exécutions.

« En 1768 nous fûmes victimes des intrigues du cabinet » de Versailles, M. de Choiseul crut qu'il était d'une bonne » politique de s'emparer de la Corse, ce n'était qu'un jeu » de cour auquel nous fûmes sacrifiés en dépit de la foi des » traités, écrivait, en juin 1791, l'un des plus chauds, des » plus enthousiastes partisans de la France. Les satellites du » pouvoir ministériel, arrivés en Corse comme médiateurs, » se conduisirent bientôt en ennemis acharnés. Pascal Paoli » dont le génie, après avoir affranchi sa patrie, y avait établi » une constitution fondée sur les droits de l'homme, s'en » éloigna avec plusieurs de ses compatriotes, emportant sur » la terre de l'exil le sublime espoir qui soutint Varon après

» la défaite de Cannes. Une fois maîtres de l'île, les Français » ne purent y asseoir leur domination d'une manière stable, » que par un désarmement général. Les délations, l'empri- » sonnement, le fer et le feu furent tour-à-tour employés » pour courber entièrement sous le joug du despotisme des » hommes qui, dans leur altière indépendance osaient encore » parler de liberté en face des suppôts du pouvoir absolu. » Les vainqueurs appelaient cette noble passion fanatisme. » Les esclaves dorés de Choiseul ne voyaient plus qu'une » obstination insensée dans le dévouement patriotique des » montagnards...... Ils ne prévoyaient point alors ce qui » serait arrivé vingt ans plus tard — Paoli avait, peu de » temps avant, plié un peuple guerrier au frein salutaire des » lois sans qu'il lui en coûtât de grands efforts. Le gouver- » nement Français ne put y réussir que difficilement et quoi- » qu'il n'eût point ménagé les supplices...... C'est que l'un » favorisait la pente de la nature, l'autre voulait arrêter la » marche du siècle et se roidir contre la tendance des idées » générales (1). »

Loin de nous la pensée de retracer, à notre tour, un tableau trop sombre de la situation du pays. Les malheurs et les cruautés qu'il avait le droit de reprocher à l'administration de cette époque, étaient une conséquence presque inévitable de son occupation forcée. Le temps seul pouvait détruire cette défiance mutuelle qui ne permettait point aux Corses de croire aux intentions bienveillantes des Français, et aux Français de croire à la soumission sincère des Corses. Mis en possession de l'île par la puissance des armes, ceux-là pensaient, de bonne foi peut-être, qu'il y aurait eu de l'im-

(1) *Éléments de constitution française*, par Joseph Bonaparte, 1791.

prudence à se relâcher de la rigueur de leurs instructions, et ceux-ci, qu'il fallait des actes rassurants avant de se rallier. Dans la suite, une opinion plus sage, plus conforme aux véritables intérêts de la domination française, prévalut dans le conseil du monarque. Les haines que la guerre avait fait naître n'étaient plus ni aussi vivaces, ni aussi communes. Insensiblement les ressorts trop tendus de l'autorité se relâchèrent, et sans rien perdre de son énergie, l'action gouvernementale dépouilla tout ce qu'elle avait eu d'abord de formes acerbes. Dès cet instant, la confiance s'établit entre les gouverneurs et les gouvernés, et avec elle, l'ordre et la sécurité.

Il y a, dans la conquête d'un pays, deux époques et deux systèmes. Pendant la première phase on ne s'occupe que des moyens de vaincre les résistances, de soumettre tout ce qui ne veut pas subir la loi du vainqueur; alors, c'est la force qui règne, c'est la terreur des armes qui domine. Vient ensuite le tour de la modération et des tempéraments d'humanité; la force se retire, l'œuvre de la pacification commence. Le comte de Vaux avait été le premier à entrer franchement dans cette voie de rapprochement et de fusion. Il vit avec une agréable surprise que les antipathies qui les avaient séparés, étaient moins tenaces qu'on ne le supposait. On s'aperçut bientôt que s'il était dans la nature des insulaires de ressentir profondément les outrages, les moindres bienfaits les pénétraient aussi de la reconnaissance la plus durable.

L'arrivée de quelques ingénieurs civils et militaires semblait promettre des ouvrages utiles et des améliorations importantes. Cette espérance ne fut pas entièrement déçue. Entr'autres points, la ville de Corte fixa plus particulière-

ment l'attention du ministère. Il sut apprécier l'importance de sa position; la preuve en est dans la construction d'une vaste caserne et le plan d'une enceinte plus vaste encore. La solidité et le développement des travaux que l'on y acheva avec une rapidité étonnante, malgré le mauvais état des finances, présageaient à cette ville centrale le plus brillant avenir. On comprit, beaucoup mieux qu'on ne le comprend de nos jours, que là était le point de départ de toute civilisation et que son plus grand obstacle est dans la décentralisation de l'action gouvernementale. C'est l'opinion des plus habiles administrateurs, des économistes, et surtout de M. Blanqui. On lit à la page 8ᵉ de son rapport : « La situation » excentrique des deux capitales (Ajaccio et Bastia) ne leur » permet d'exercer qu'une influence imparfaite sur la civili- » sation générale du pays (1). »

Le général de Vaux réunit, dans la ville de Corte, tout ce que le parti de l'indépendance comptait de notabilités influentes; entr'autres, Nicolò Paravicini d'Ajaccio, Laurent et Dominique Giubega de Calvi, Dominique Arrighi de Speloncato, Jean-Thomas Arrighi et Boerio de Corte enfin Thomas Cervoni de Soveria. Le but de cette réunion était de les rassurer sur les intentions du monarque et les projets ultérieurs du ministère. « Messieurs, leur dit-il, le sort de la » Corse est décidé. Le général Paoli et son frère Clément sont » déjà loin de l'île. Il m'arrive des soumissions de toutes les » communes. La France renonce généralement à tous les » droits de conquête sur votre pays, et ne se réserve que celui » de vous associer à son sort. Vous acquerrez une nouvelle

(1) Blanqui, *Rapport sur l'état moral et économique de la Corse.* Voir aussi M. Robiquet, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, pag. 391, 476, 477, 576, 577.

» patrie qui mettra toute sa sollicitude à vous rendre heureux.
» Je ne doute point que vous ne lui soyez fidèles, autant que
» vous l'avez été à la cause de l'indépendance. Mon souve-
» rain apprécie et sait admirer les Corses qui l'ont défen-
» due. Désormais, la résistance n'aurait plus de motifs. Ainsi,
» l'obstination serait à la fois une folie et un crime. J'accor-
» derai des passeports pour vous et pour vos familles, afin
» que vous rentriez tranquillement dans vos demeures respec-
» tives et que les postes militaires disséminés sur divers
» points puissent, au besoin, vous protéger et vous prêter
» assistance. »

Il faisait remarquer, en outre, que l'occupation de Corte avait terminé la campagne et qu'il suffisait de deux régiments bien dirigés pour comprimer la révolte et assurer la soumission entière du pays. Dans un rapport adressé au ministère, il insista beaucoup pour que l'on fixât sur le point central le siége des autorités supérieures (1). Il faisait remarquer en même temps, que ce n'était pas sans de puis-

(1) Dans un travail fort intéressant, M. Gras, capitaine du génie, a établi invinciblement, à l'aide d'un aperçu historique, sur les diverses invasions dont la Corse a été le théâtre depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1814, qu'il importe essentiellement à sa sûreté et aux progrès de la civilisation, que cette ville intérieure en devienne la capitale. La défense du territoire ne lui semble possible qu'à cette condition. Il s'attache à combattre l'opinion de ceux qui pensent qu'avec la chûte du gouvernement de Paoli, ce point central a perdu aussi toute son importance stratégique. Convaincu du contraire, il insiste pour que l'on revienne au système du général de Vaux. Nous regrettons sincèrement que la nature de cet ouvrage, car c'en est un, et des raisons de sûreté générale, n'en permettent pas la publicité. Indépendamment de sa valeur au point de vue militaire, il emprunte aussi un puissant intérêt aux recherches historiques auxquelles l'auteur s'est livré avec une infatigable persévérance.

santes raisons que le général Paoli y avait concentré tous les pouvoirs, convoqué les assemblées, établi l'imprimerie, fondé l'Université, en un mot réuni tous les éléments d'une puissante organisation. Il pensait que si la république de Gênes fût parvenue à y asseoir solidement l'autorité d'un gouverneur-général, sa domination eût été moins précaire. La faiblesse de ce gouvernement venait en grande partie de ce qu'il n'avait jamais pu se maintenir, d'une manière ferme et durable, dans l'intérieur du pays.

Le comte de Vaux n'était pas seulement un homme de guerre; il était remarquable aussi par la justesse et la netteté de ses vues sur tout ce qui tenait à l'administration. Moins étranger aux mœurs et aux usages des habitants que bien d'autres généraux, il attendait beaucoup d'une modération éclairée et peu d'une force inintelligente. Étant au nombre des officiers distingués qu'avaient conduits au secours de Gênes les généraux Maillebois et Boissieux, il s'était dès-lors attaché à étudier le côté géographique et moral du pays. « Non moins observateur que brave, écrivait » D. Giubega à un de ses amis en Italie, il m'a franche- » ment avoué, que si la voie de la persuasion ne réussissait » pas toujours, on obtenait bien moins encore par les me- » naces. »

On raconte, à ce sujet, une anecdote qui lui fait le plus grand honneur. Dans sa première campagne, il fut blessé à Ghisoni d'un coup de feu. Tout le village connaissait l'auteur de la blessure, c'était un certain Carlotti. Craignant que le général en chef ne vengeât la blessure de l'ancien capitaine des grenadiers, il n'eut pas plus tôt appris qu'il s'avançait à la tête d'une division, qu'il s'éloigna prudemment du village. Le comte de Vaux menaça de le livrer au sac

et aux flammes, si le fugitif ne rentrait pas dans les vingt-quatre heures. Les habitants prirent la menace au sérieux. Le temps pressait : il fallait opter entre un seul homme et une population entière. Touché de ces alarmes, Carlotti quitte soudain sa retraite et va s'offrir au courroux du général. « Ah ! te voilà, dit le comte, d'un ton sévère. N'est-il pas » temps que je venge ma blessure ? Pour le coup tu ne m'é- » chappera pas. Vite qu'on le passe par les armes. — Quand » il vous plaira, général, répondit sans s'émouvoir le brave » Carlotti : ce n'est pas moi qu'il faut épargner, c'est le vil- » lage ; cependant un mot.... — Parle. — Je combattais pour » mon pays, vous, au contraire.... — Quoi ! tu oses encore » m'insulter ?..... Qu'on le saisisse » ajouta le général, en s'adressant à un poste de soldats..... Puis changeant subitement de ton et de langage, plus ému de tant de générosité, que Carlotti n'était effrayé de l'approche de la mort, il lui tendit affectueusement la main. « Rassure-toi, mon ami, » la guerre était juste, vous la faisiez loyalement ; mainte- » nant la position a changé. Nous n'aurons plus à combat- » tre les uns contre les autres, mais à marcher sous une » bannière commune. Il n'y a plus ni Paolistes, ni rebelles ; » nous sommes tous les sujets du roi de France. Je connais » les intentions de mon maître. Son amour ne fait aucune » distinction entre vous et les Français d'outre-mer. Je ne » doute pas que vous ne vous rendiez dignes, par votre fi- » délité, de l'honneur et du bienfait de cette franche adop- » tion. »

C'est ainsi que cet habile général disposait insensiblement les esprits les plus rebelles à la domination française. Rien n'était plus propre à les rallier sous le drapeau des lys, et c'était devant ses actes, plus encore que devant ses paroles,

qu'ils déposaient entièrement cette défiance haineuse, obstacle permanent à la fusion des intérêts, et germe vivace de révoltes ultérieures. Toutefois, cet exemple de modération et de prudence, qu'il laissait à ses successeurs comme une excellente règle de conduite et une garantie de bonne intelligence entre les indigènes et les Français, fut complètement oublié par les uns, ou peu suivi par les autres. Il en résulta que l'on sévissait quand il fallait pardonner, et que l'on pardonnait quand il fallait sévir. Il y a des fautes qu'il est toujours prudent de dissimuler, parce qu'elles trouvent leur excuse dans les malheurs des temps, la puissance des préjugés, ou l'entraînement de l'opinion. Eh bien ! c'était précisément contre celles-là que l'on déployait l'appareil de la force et la rigueur des cours prévôtales. Au lieu de s'en prendre à la maladresse des autorités, on n'accusait du malaise et des mutineries, éclatant de loin en loin dans les communes, que leur *sauvage insociabilité.* — C'est, du reste, ce que l'on a vu sous le Consulat et les premières années de l'Empire. Ne s'est-il pas rencontré des généraux gouverneurs qui, pour perpétuer leur dictature militaire, ne se lassaient point de représenter la Corse comme agitée d'un bout à l'autre par l'esprit de révolte, prête à se lever au moindre signal en faveur des Anglais, en hostilité permanente contre l'Empire, appelant enfin de tous ses vœux le moment où elle aurait pu se séparer avec éclat de la mère patrie ? On n'a point oublié, et l'on verra ailleurs, que le général Morand forgeait des conspirations imaginaires pour faire croire à la nécessité d'un pouvoir démesuré. Il a été dans la destinée de la Corse de subir, par intervalles, l'humiliation et toutes les duretés du régime exceptionnel. L'arbitraire a toujours été dans les tendances et les goûts des

hauts fonctionnaires. Il importe à son bonheur, disent-ils, qu'on laisse ici plus de latitude de pouvoir que la constitution ne le permet ailleurs. Nous ne le pensons pas. La légalité ne gêne que les médiocrités ambitieuses. Plus on témoignera de la confiance aux Corses et plus il y aura de facilité à les gouverner. Ce qui arriva à Ghisoni en est une preuve de plus. Tous ceux que la crainte avait éloignés rentrèrent bientôt dans leurs demeures ; les plus exaltés déposèrent les armes ; les communes par où passait le général de Vaux ne laissaient plus entrevoir ni crainte, ni aversion ; les communications et les rapports s'établirent de tous côtés ; enfin le pays en général perdait son aspect hostile, pour se préparer à une réconciliation sincère et durable. Si, dans la suite, des mesures imprudentes et d'une rigueur excessive faillirent ranimer des haines à demi éteintes, on en connaît la cause, c'est que le ministère ne fut pas toujours aussi heureux dans le choix des hommes qu'il appela successivement à la haute administration de l'île.

La conquête ne put renverser complètement les institutions que Paoli avait établies ; du moins, leur esprit survécut. Le régime électoral fut modifié et non détruit. Il avait pénétré trop avant dans les idées et les mœurs, pour qu'il ne fût pas impolitique de l'abolir entièrement. Cette concession aux exigences de l'opinion les flatta beaucoup : c'était un compromis entre le passé et le présent, une sage limitation aux droits de la conquête et le gage certain d'une paix durable entre les deux peuples. La représentation nationale restreinte et non pas abolie, revit également sous le nom d'*États généraux*, composés de députés appartenant aux trois ordres. Leur élection avait lieu dans les assemblées provinciales. Il n'y avait de priviléges exclusifs que pour le haut

clergé, en ce que les cinq évêques étaient députés de droit. La base électorale était encore assez large. En effet, dans les piéves, tout père de famille était électeur. Toutes les questions d'intérêt général étaient examinées et débattues dans les séances des États, mais les délibérations devaient être revêtues de l'approbation royale.

Ce droit de contrôle souverain n'était pas une simple prérogative d'honneur. Par le refus de sanction, la couronne paralysait l'effet des résolutions, quelle que fût leur nature, si avantageuses qu'elles pussent être au pays. Devant ce droit de véto, car c'en était un évidemment, que devenaient l'indépendance et la liberté des États? — La constitution de Paoli admettait aussi un droit de véto, mais conditionnel, mais borné dans sa durée. Subordonner les propositions des États à la volonté royale, c'était créer, au profit du gouverneur, cette délégation bornée du pouvoir souverain, un droit de révision et de censure; c'était transformer la représentation en un bureau d'examen et de discussion; c'était déplacer la souveraineté en la reportant du peuple au chef militaire. Là était le vice. Il suffisait d'un rapport, d'une simple lettre, pour écarter sans retour, ou ajourner indéfiniment l'effet des délibérations les plus importantes. Souvent le droit d'exclusion atteignait celles qui répondaient le mieux aux besoins de l'époque. Quelle différence entre ce simulacre de représentation et les consultes précédentes? C'est qu'alors on avait la réalité, maintenant la fiction dérisoire du système représentatif.

Une innovation que ne repoussaient pas moins les idées d'égalité absolue, si puissantes à cette époque, c'était la commission des douze nobles. Ses attributions consistaient à assurer, pendant l'intervalle des sessions, l'exécution des me-

sures adoptées par les États et revêtues de l'approbation royale. Elle était chargée, en outre, d'élaborer les matières sur lesquelles on devait délibérer dans l'assemblée suivante. Deux membres de cette commission résidaient à Bastia auprès des commissaires du roi. Nous ne dirons pas que c'était pour influencer leur opinion ; mais il est évident que par là aussi, on transportait la prépondérance locale et politique, du peuple, source primitive de toute souveraineté, à l'élément aristocratique. On faisait du pouvoir législatif une attribution exclusive de la naissance. Rien n'était plus imprudent. Paoli s'était attaché à faire rentrer sous la loi commune la caste superbe des comtes et des barons, et on réveillait leurs prétentions surannées ! Les juntes nationales n'avaient voulu reconnaitre d'autre suprématie que celle du mérite personnel, d'autres supériorité, dans la sphère politique, que celle que donnait temporairement aux divers fonctionnaires le mandat de leurs concitoyens. Elle était bien imprudente la main qui, pour satisfaire de sottes vanités, jetait ainsi des semences de division sur un sol naturellement inflammable. Un antagonisme hostile, une jalousie haineuse, allaient remplacer l'unité de vues et cette parfaite harmonie d'ensemble d'où était sorti la véritable force de la nation.

Bientôt on vit se produire de tous côtés des tendances féodales. Tel, qui se fût accommodé fort bien de l'égalité des droits, sollicitait avec instance des titres de noblesse. Le conseil supérieur fut assailli de demandes de cette nature. Les uns exhumaient de vieux parchemins oubliés pendant des siècles, d'autres en fabriquaient de nouveaux, d'autant plus jaloux de ce qu'ils appelaient l'illustration de leur race, qu'elle était moins connue du pays. Les hommes sensés s'en moquèrent. On ne concevait pas trop quel prix on pût attacher à ces vains

titres. S'ils flattaient la vanité de certaines familles, ils étaient loin d'en accroître la considération. On sait d'ailleurs comment on vérifiait les titres de l'ancienne aristocratie, et quels étaient les fondements de la nouvelle. Cependant, en y attachant des droits politiques, on finit par lui donner une valeur réelle. Ceux qui n'avaient vu d'abord que son côté risible ne furent pas les moins empressés à entrer dans cet ordre privilégié. Pendant long-temps le conseil supérieur n'eut d'autre occupation que la reconnaissance et l'enregistrement de ces lettres de noblesse. Il ne restait plus qu'à nommer un corps de hérauts d'armes, pour y perfectionner la science du blason. Néanmoins, on vient de le voir, parmi les moyens imaginés pour affermir la domination française aucun ne parut plus efficace au général Marbœuf, que la création de cet ordre de noblesse ou plutôt son rétablissement. Il en résulta un incident qui fit une vive sensation dans toute la Corse. Botta se plaît à le rapporter, parce qu'il fait, dit-il, beaucoup d'honneur au caractère national.

« Au nombre des Ornano, qui demandaient à être inscrits sur le tableau des nobles, étaient les descendants de la branche de Michel-Ange, de celui-là même auquel la Corse indignée reprochait le lâche assassinat de Sampiero. L'intervalle de deux siècles n'avait pu rien ôter à l'horreur de ce crime. Aussi, un mouvement d'improbation éclata-t-il de tous côtés. Il fallait les exclure de la noblesse pour cause d'indignité. Dès l'instant où leur nom aurait été placé sur le tableau des gentilshommes, on pouvait être sûr que chacun d'entr'eux en effacerait le sien. On mit dans cette protestation tant d'unanimité et d'énergie que la commission des nobles dut s'arrêter. C'est que le souvenir de cet exécrable forfait, ajoute l'historien d'Italie, toujours vivant

dans l'âme des Corses, y entretenait, et y entretiendra longtemps encore, un mélange de pitié et d'indignation ; de pitié pour l'héroïque victime, d'indignation contre ses lâches assassins. » (1)

De Londres, Paoli se moquait, dans ses lettres, du système français et de ce qu'il appelait la fabrique des nobles. De vieux parchemins lui semblaient, en effet, une base bien mince dans un siècle où beaucoup d'hommes s'étaient élevés aux premiers postes de l'État sans autre recommandation que leur mérite, et par la seule échelle des services rendus au pays. Rien n'était plus risible que de voir transformer en chancellerie le modeste greffe d'un tribunal de province. Une pareille noblesse est un embarras, beaucoup plus qu'elle n'est un appui pour les monarchies. Le ridicule la tue, car elle ne repose ni sur la fortune terrière, ni sur le respect des noms et le prestige de la naissance. S'il en était autrement, la royauté éphémère de Théodore ne l'eût cédé en gloire et en stabilité à aucune royauté de l'Europe. Ne sait-on pas que, proportionnellement au nombre des sujets, il créa à lui seul plus de marquis, de comtes et de barons que plusieurs princes ensemble ?

Le conseil supérieur était une espèce de parlement au petit pied. Il se composait d'un premier et d'un second président et de dix conseillers, dont six français et quatre indigènes. Le ministère public y était exercé par un procureur général et par un adjoint ou soit avocat-général. Il y avait, indépendamment d'un greffier en chef, deux secrétaires interprètes et huit huissiers. Il est à remarquer que jusqu'à des temps bien rap-

(1) BOTTA, *Histoire d'Italie :* Continuation de Guicciardini, livre XLVI, pag. 148. — *Histoire de Sampiero Corso,* pag. 205 et suiv.

prochés de nous, ces officiers ministériels étaient tous du continent. Les insulaires avaient trop de fierté naturelle, ils s'estimaient trop alors, pour ne pas se croire au-dessus de pareilles charges. Le général-gouverneur pouvait siéger au conseil avec voix délibérative. C'était le renversement de l'adage si connu, *cedunt arma togæ*, une sorte de monstruosité dans l'ordre judiciaire. Peu accoutumés à ce mélange de l'autorité civile et militaire, les Corses devaient s'en étonner. Ce n'était pourtant qu'une assimilation de plus entre la magistrature insulaire et l'organisation des parlements français où le gouverneur militaire de la province intervenait dans les décisions judiciaires. — Cette inégalité dans le nombre des conseillers blessa vivement les nationaux. Mais ce qui accrut davantage leur mécontentement, ce fut l'exclusion totale des indigènes des principales dignités et des emplois supérieurs. Cet interdit, à la fois injuste et humiliant, ne tomba que devant la révolution et l'Empire.

Parmi les mesures de sûreté générale, la plus essentielle, la plus urgente, celle qui, dans la pensée du nouveau gouverneur, devait ramener la sécurité dans toutes les communes et assurer des jours de bonheur à des populations agitées par la vengeance et décimées par le meurtre, était, on le devine, le désarmement en masse. Il fut ordonné sans délai et s'effectua avec une rigueur excessive. Cette mesure, on ne saurait trop le redire, est la panacée universelle de tous les administrateurs qui s'attaquent à l'instrument du mal et en laissent subsister la cause. Nous le demandons, n'est-ce pas prendre l'occasion pour le mobile; n'est-ce pas appliquer le remède avant de chercher le siége de l'affection morbide? Qu'on nous permette ici une petite digression.

Les malheurs du pays ne viennent point assurément de la

détention, pas plus que du port des armes. Ce n'est pas que la possession actuelle d'un fusil, le port du pistolet, tranchons le mot, le maniement habituel des armes, n'amènent quelquefois à des rixes et à des collisions qui, dans l'absence d'un fer homicide, se fussent terminées sans effusion de sang. Sans doute, il serait à désirer, que l'on mît de côté cet appareil martial qui effraie souvent le voyageur, et personne ne le désire plus ardemment que nous. Au lieu de ces armes menaçantes, nous verrions volontiers entre leurs mains, la serpe et la cognée. Nous faisons des vœux pour que nos compatriotes emploient à cultiver leurs champs le temps qu'ils passent à soigner leurs armes. L'argent qu'ils dépensent dans l'achat du plomb et de la poudre pourrait recevoir une destination plus utile. Nous sommes les premiers à le reconnaître. Mais il ne faut pas s'imaginer pour cela que le désarmement général soit la garantie la plus certaine de l'ordre et de la sûreté des personnes. Outre que cette mesure rencontrera toujours, dans son exécution, une foule de difficultés inévitables, elle n'exerce aucune influence décisive sur le caractère et les mœurs des habitants. Ce ne sont pas les armes, ce sont les passions violentes qu'il faut supprimer. Les gendarmes sont de mauvais civilisateurs. Désarmer le bras d'un Corse, ce n'est pas le rendre meilleur : on l'irrite, on ne le change point. La sécurité, quoiqu'on en dise, ne repose pas exclusivement sur l'activité et le zèle de la force armée. Quelques brigades de voltigeurs de plus ou de moins ne peuvent ni suspendre, ni accélérer la marche de la civilisation. C'est la direction des idées qu'il faut changer. Une réforme radicale dans les mœurs, dans les goûts, dans les tendances, rendra complètement inutile la suppression totale des armes, mesu-

re, à notre avis, impraticable par sa nature, illégale dans son principe et nulle dans ses résultats.

« En 1715 les Génois prohibèrent le port d'armes et pu-
» blièrent un tableau exagéré des meurtres commis pendant
» les vingt-deux années précédentes : ils s'élevaient à plus de
» *mille* par année. Après la conquête de l'île par la France,
» en 1769, une ordonnance interdisait sous peine de
» mort le port d'une arme à feu. Une nouvelle déclaration
» du roi, du 24 mars 1770, réitérait cette défense à laquelle
» M. de Marbœuf ajouta des procédés d'un caractère tout-à-
» fait prévôtal, pour l'extermination des bandits et de leurs
» adhèrents. » Ainsi, on n'a pas manqué de prendre contre le port des armes les mesures les plus énergiques. « La
» Corse, remarque encore M. Blanqui dans un autre passa-
» ge de son lumineux rapport, la Corse, pendant cette longue
» période s'est trouvée soumise soit au régime militaire,
» soit au régime des cours criminelles *et la statistique ne*
» *prouve pas que cette répression impériale ait produit*
» *une diminution notable dans le chiffre des crimes.* » Cependant il n'en pense pas moins que le désarmement, même incomplet, porterait bientôt d'heureux fruits.

D'accord avec ce savant économiste sur toutes les excellentes idées qu'il a émises touchant le pays, nous sommes loin de partager son opinion sur l'efficacité de cette mesure devenue, depuis quelques années, une sorte de préoccupation d'esprit, l'idée fixe de quelques fonctionnaires haut placés (1). Ce qui se passe actuellement en démontrerait, au be-

(1) En demandant la suppression des armes comme moyen de civiliser la Corse, M. Mottet, alors procureur-général à la Cour royale de Bastia, s'exprimait ainsi du haut de la tribune : « L'état de nos mœurs

soin, toute l'impuissance. Qu'a-t-on gagné dans cette violation de la loi commune? Les sessions de la cour d'assises ont toujours la même durée. Et après avoir placé ce département français en dehors du droit commun, après avoir assimilé ses habitants en masse à des repris de justice et à des vagabonds, à qui seuls le juge peut interdire exceptionnellement la faculté de porter des armes, on est obligé d'avouer que le nombre des homicides est toujours le même. Mais rentrons dans le système de la conquête.

» ne permet pas de faire cette prohibition sous peine de mort, comme » l'avaient fait Paoli et M. Marbœuf. (1) »

Cette citation historique n'est vraie qu'à moitié. Il suffit d'une seule réflexion pour le prouver. On sait, en effet, que, semblables aux Grecs que Thucydide nous représente en armes jusque dans l'exercice des fonctions de la vie civile et politique, la population de la Corse, divisée en contingents de guerre, était une sorte d'armée permanente. Depuis 16 jusqu'à 60 ans, tous les Corses valides devaient se tenir prêts à marcher au premier appel de la patrie. On exigeait en outre, qu'ils se munissent, à leurs frais, d'armes et de munitions de guerre. C'était même une sorte de déshonneur que de ne pas en avoir. Après cela concevrait-on que Paoli eût puni du dernier supplice le port et la détention des armes? C'eût été le comble de la contradiction et de l'inconséquence. — Le fait avancé par l'ancien député de Vaucluse supposait donc la plus complète ignorance de l'histoire et des institutions de l'île à cette époque. Avec un peu plus de tact, l'orateur se fût borné à citer seulement le nom de M. Marbœuf. C'est, au reste, ce que M. Limperani, mieux instruit de l'histoire et des mœurs de son pays soit par ses propres études, soit par les traditions du foyer natal (2) n'eût pas manqué d'établir, dans le cours de sa patriotique et chaleureuse improvisation, si cette erreur n'était pas de la nature de celles qui n'ont pas besoin d'être démontrées. La Corse n'a pas plus oublié cette vigoureuse réplique que les marques de sympathie qu'elle excita sur tous les bancs de la chambre des députés.

(1) *Moniteur* du 19 mai 1836.

(2) L'historien Limperani était son oncle.

L'édit sur les délits et les peines, publié immédiatement après l'occupation, était cent fois plus féroce que les mœurs des habitants. La peine de mort y était prodiguée dans chaque article avec un affligeant mépris de la raison et de l'humanité. Qu'on en juge par les dispositions suivantes.

Les crimes de lèse-majesté divine figuraient en première ligne. Les Génois les poursuivaient sous le nom de sacrilége. Si le nom avait changé, la peine était toujours la même, avec cette différence toutefois, que le profanateur était brûlé vif. Les blasphèmes énormes contre la religion emportaient les galères, ou des peines plus fortes, au choix du juge. Sur ce point on avait copié les statuts criminels de Gênes. C'était le fanatisme qui prêtait ses fureurs à la législation.

Après avoir vengé le Ciel, on pourvut à la sûreté du trône. Tout le monde sait quel était l'affreux supplice réservé pour les coupables de lèse-majesté humaine. Nous en supprimerons ici les tristes détails. Il est des mots qu'on n'écrit pas sans regret. Pourquoi faut-il que nous les trouvions à chaque page dans cet édit draconien? La torture et la roue sont de ce nombre.

Que dirons-nous maintenant de la pénalité à la fois absurde et féroce, atteignant les sorciers et les sorcières, dont les devinations excédaient les connaissances de l'astronomie? Ne fallait-il pas les plaindre au lieu de les tuer? Le peuple demandait à être éclairé et on l'abrutissait par le spectacle du dernier supplice. Était-elle plus sage la disposition qui livrait le cadavre du suicidé aux feux du bûcher, et ses biens au fisc? N'était-ce pas outrager les mœurs sous prétexte de les défendre, que de punir du supplice du feu l'inceste en ligne directe, et de la mort, l'inceste du frère avec la sœur, du beau-frère avec la belle-fille? Ranger ainsi, dans la ca-

tégorie des crimes punissables, des actes étrangers aux mœurs encore si pures, aux liens si chastes des familles, c'était en faire naître l'idée, c'était empoisonner tout ce qu'offrait de douceur le commerce intime des parents et des alliés ! Il est des faits d'une nature telle, qu'il est cent fois plus dangereux de les punir que de les dissimuler. Voilà ce que l'humanité et la saine philosophie reprochent, de concert, au système pénal de 1769.

Ce n'est pas tout ; cet édit accusait, en outre, l'intolérance religieuse du gouvernement. En veut-on la preuve? Elle est dans l'incapacité absolue, dont il frappait tous ceux qui n'appartenaient point à la communion catholique. Cette interdiction de toutes sortes de charges ne s'appliquait point, il est vrai, aux insulaires : les réformes religieuses du XVI[e] siècle n'ont jamais été introduites parmi eux. Mais supposons que des protestants fussent venus s'établir en Corse avec des capitaux et des procédés industriels, dont elle avait si grand besoin; eussent-ils accepté cet ilotisme politique ? Quel avantage pouvaient-ils trouver à se fixer dans un pays où la législation leur interdisait jusqu'à la profession de libraire, de médecin, d'apothicaire, sous peine de se voir condamner à une amende et à la confiscation de l'office, au gré et selon le bon plaisir du magistrat?

Que l'on compare à présent cette législation à celle de Paoli. L'une devançait les réformes du siècle, l'autre faisait rétrograder le pays jusqu'aux plus mauvaises époques de superstition et de barbarie. Celle-là voulait arriver à l'unité morale par une répartition équitable de tous les droits politiques; celle-ci tendait à diviser la Corse en classes diverses, de condition civile, d'intérêts, d'influences; à les opposer les unes aux autres, à substituer la jalousie à un parfait accord

de vœux et de sentiments, des luttes continuelles, à l'harmonie la plus constante. Ce partage inégal des droits, qui ne suffisait point pour fonder une aristocratie, dont les éléments n'existent point chez un peuple où la différence entre les fortunes est peu sensible, ne pouvait avoir d'autre résultat que d'agiter profondément le pays, que de séparer ce qu'il faut unir.

Nous regrettons d'être obligés de nous arrêter à ce court aperçu. Mais il suffit au but que nous nous proposons, celui de signaler l'esprit qui avait dominé dans la rédaction de ce nouveau code.

L'organisation judiciaire était meilleure que la législation. D'abord, par ce que les tribunaux de première instance étaient mieux rapprochés de la masse des justiciables; en second lieu, parce qu'il y avait plus de rapport entre le tarif des frais et la modicité de leur fortune. La Corse se divisait en neuf juridictions, relevant, comme nous l'avons vu, du conseil supérieur. Cette cour d'appel remplaçait, à Bastia, la *Rote* que Paoli avait établie au centre. Le choix de sa résidence n'est pas du tout indifférent au pays, car tous les intérêts y aboutissent. On balança long-temps avant d'opérer ce déplacement dans le siége de cette juridiction supérieure. Indépendamment des considérations d'utilité locale, on fit remarquer, qu'il entraînait une augmentation considérable dans les frais de justice. Cependant, ces considérations puissantes cédèrent devant les convenances personnelles du général gouverneur, appelé à l'honneur de présider le conseil. Ce fut le comte de Marbœuf qui eut l'excellente idée d'abaisser le tarif des frais judiciaires pour rendre plus facile l'accès des tribunaux. Empruntée à l'administration de Paoli, il est fâcheux que cette idée n'ait pu se réaliser

qu'à demi. Nous aimons néanmoins à lui en rapporter tout l'honneur, regrettant seulement qu'il n'ait pas étendu aux tribunaux inférieurs l'arrêté qu'il publia touchant les justices de paix.

La constitution du pouvoir municipal n'avait subi que de légères modifications. C'était toujours un *Podestà* et deux Pères de commune qui géraient les intérêts de la localité, sous le contrôle de l'assemblée générale des pères de famille. La perception de l'impôt, la connaissance et le jugement des demandes personnelles, dont le taux n'excédait pas cinquante francs, entraient aussi dans le cercle de leurs attributions. Il est à remarquer que ces tribunaux n'avaient rien de commun avec les juridictions seigneuriales existant en France avant la Constituante. Au-dessus des *Podestà* et des Pères de commune, était un *Podestà* major élu dans chaque piève, et ses fonctions consistaient à contrôler les actes de leur administration et à en rendre compte à l'inspecteur de la province : celui-ci ne pouvait être choisi que dans l'ordre de la noblesse. Autorité intermédiaire, cet inspecteur de province correspondait, d'un côté avec le commandant de l'île et l'intendant, de l'autre, avec la commission des États pour tout ce qui touchait aux intérêts de la province.

Les impôts, mieux repartis qu'aux temps des Génois, pesaient indistinctement sur tous les biens, sur ceux du clergé comme sur ceux de la noblesse. C'était une inégalité de moins, et une différence de plus avec l'état de la Corse sous le régime de sa seigneurie. Il fallut encore un intervalle de dix-neuf ans et une révolution tout entière, pour que l'Assemblée Constituante décrétât l'égalité de l'impôt dans le reste de la monarchie. C'est que Paoli avait devancé d'un quart de siècle la fameuse déclaration des *Droits de l'hom-*

*me*, ce programme de la grande réforme sociale et politique qui s'accomplit dans la nuit du 4 août 1789.

Après les soins donnés à l'organisation, on essaya de satisfaire, par quelques améliorations utiles, aux besoins les plus impérieux du commerce et de l'industrie. La marine française protégea le commerce extérieur, contre les corsaires barbaresques. Des marins corses, esclaves à Alger, furent rachetés par ordre du roi. L'industrie manufacturière ne fut pas non plus oubliée. Mais tout se borna néanmoins à de faibles essais. La fabrication de la toile et de la poterie fut la seule qui reçut des encouragements directs. On promit des métiers et des logements gratuits à ceux des tisserands qui seraient venus, les premiers, dans les chefs-lieux des diocèses ou dans les villes de Corte et de Bonifacio. On abandonnait, en outre, aux fabriquants les terrains domaniaux propres à la fabrication de la fayence, des tuiles et des briques. Les produits de cette industrie n'étaient soumis à aucun droit de sortie, et pour faciliter leur exportation à l'étranger, on accordait une prime du vingtième de leur valeur. Voilà pour l'industrie intérieure et le commerce maritime.

L'agriculture ne réclamait pas moins la sollicitude du nouveau gouvernement. L'arrêt du conseil d'État portait exemption absolue de tout impôt pendant une période de vingt ans, à l'égard des terrains incultes qui seraient livrés à l'industrie agricole. Cette exemption s'étendait également aux produits du sol ainsi cultivé.

L'introduction des mûriers, l'établissement de la pépinière de l'Arena destinée à servir de ferme modèle, datent de cette époque. Une opération plus importante encore était celle du cadastre qui, en donnant plus de stabilité à la pro-

priété immobilière, avait imprimé, en même temps, une impulsion heureuse à l'agriculture. Commencée en 1770 elle fut poursuivie d'abord avec persévérance. Il est fâcheux qu'elle ait eu le sort de la plus part des innovations utiles.

« Cependant, dit M. Robiquet, la Corse était gouvernée » au nom du roi absolu. Les députés de la nation n'avaient » aucune part à la puissance législative. L'autorité du com- » mandant de l'île était presque sans bornes. Les formes » étaient celles du despotisme. Aucune opposition n'était » permise. » Doit-on s'étonner si, malgré ces primes d'encouragement, l'industrie agricole et manufacturière sont encore à créer et si, au bout de quelques années, elles retombèrent dans une langueur mortelle? Quand le citoyen n'a pas la jouissance assurée de ses droits civils et politiques, il se soucie fort peu des intérêts matériels. D'ailleurs, le ministère français oublia ce qu'il y avait de plus urgent, de plus essentiel. Il fallait ouvrir et améliorer les voies de communication, et l'on se borna à tracer une route stratégique de Bastia à Ajaccio, c'est-à-dire, que l'on se préoccupa beaucoup de la défense militaire du pays, et pas assez de son commerce intérieur, comme si les voies de communication ne devaient pas précéder toutes les créations agricoles et manufacturières! Sans elles les produits territoriaux et industriels sont plus souvent une charge et un embarras, qu'une richesse réelle.

Les généraux qui vinrent en Corse à cette époque étaient dépourvus de toute idée d'économie politique. Ils ne voyaient le progrès que dans la terreur, et la civilisation que dans la la prééminence militaire sur l'autorité civile. Sans cela comment expliquer le déplorable procès qui faillit atteindre de la flétrissure juridique l'un des noms les plus respecta-

bles et les mieux respectés de l'autre côté des monts? Condamné à une peine afflictive et infamante, sur la fausse déclaration de témoins gagnés, une éclatante réhabilitation rendit bientôt au lieutenant-colonel Jacques-Pierre Abbatucci l'estime et le rang qu'il tenait dans l'armée du roi et l'opinion de ses concitoyens. Ce n'est pas dans des carrières aussi belles, aussi pures, qu'il peut y avoir place pour le déshonneur. Ce nom était fait pour être inscrit sur un monument de gloire, et non pas sur le poteau d'infamie. C'est en mourant sous le drapeau de la nouvelle patrie qu'un de ses descendants en prouvait la noblesse et en perpétuait l'éclat (1).

La honte de cette odieuse condamnation retomba tout entière sur ses accusateurs. Ce fut envain que le comte de Marbœuf se cacha derrière des juges *faibles et égarés*. La réhabilitation du condamné prouve l'erreur ou les passions du juge. Poursuivis à leur tour par l'opinion justement indignée, les membres de ce tribunal en rejetèrent la responsabilité sur le général-gouverneur ou plutôt sur les vices de cette institution. Nous avons lu les pièces de ce procès et la défense manuscrite prononcée devant cette juridiction supérieure. L'intrigue habilement conduite n'en perce pas moins à chaque page de cette information monstrueuse. Aussi, la défense, bien que timide, ne laissait-elle subsister de ce frêle échafaudage, que le mensonge et la calomnie. Il était aisé de voir que la prétendue subornation des témoins, reprochée au lieutenant-colonel Abbatucci, n'avait été imaginée que pour déguiser une vieille rancune. On chercha vainement à donner le change sur la véritable cause du procès. L'intérêt

(1) On veut désigner ici le général Charles Abbatucci, son fils, mort à l'âge de 25 ans, en repoussant l'ennemi au pont d'Huningue (1796).

de la justice et de la vérité n'y entrait pour rien. Tout le monde comprit que ce n'était pas au curé de Guitera qu'il fallait demander compte de cet arrêt infamant. M. de Marbœuf ne pouvait pardonner à Abbatucci d'avoir courageusement accompli, en 1777, un devoir civique, en signalant aux États Généraux des actes empreints de tout ce que pouvait avoir de plus révoltant la dictature militaire.

Telle était, du moins, l'opinion commune. Dire *qu'il n'était guère probable qu'un vieux guerrier, connu par tant d'actions honorables, eût souillé les dernières années de sa vie par un crime* (1), ce n'est pas démontrer l'injustice des plaintes amères qui le poursuivirent depuis l'enceinte du tribunal jusqu'aux pieds du trône. Il pouvait être brave et abuser d'une autorité illimitée. Combien d'hommes, d'ailleurs fort respectables, ne pourrait-on pas nommer, qui se laissèrent entraîner à des actes de vengeance et à des excès de pouvoir? *Et quand les juges se seraient rendus coupables, qui prouve,* ajoute encore M. Robiquet, *qu'ils aient agi par l'impulsion de M. de Marbœuf?* Ce qui le prouve c'est la clameur universelle, c'est-à-dire, le cri de la conscience publique, qui, plus d'une fois troubla son sommeil et fit baisser le front à ceux des conseillers soupçonnés d'avoir faibli devant sa haute influence.

Ses partisans d'alors, et ses apologistes d'aujourd'hui, ont dit et répété tour-à-tour qu'il n'avait rien épargné pour mériter l'attachement des Corses. N'est-ce pas sur sa demande, ajoute-t-on, que le roi accorda des places à de jeunes insulaires, tant dans les écoles militaires que dans les collèges du continent? C'est possible; et nous n'avons, du reste, aucun

(1) Robiquet, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse.*

intérêt à lui ravir le peu de droits qu'il pouvait avoir à la reconnaissance du pays, ni l'intention de méconnaître ce qu'il y eut d'utile dans son administration. Mais il faudra convenir aussi, que cette admission dans les écoles du continent était une faveur accordée exclusivement aux familles notables ; inégalité blessante qui, ajoutée à tant d'autres, ne contribua pas peu à accroître et à maintenir, entre la majorité et un petit nombre de privilégiés, ce ferment de haine qui les avait déjà si profondément divisés. Nous ne nous en plaignons pas trop cependant, car ce fut à ce titre que le jeune Napoléon entra à l'école militaire de Brienne.

Un bienfait, qui toucha vivement les Corses, ce fut la délivrance de tous les malheureux qu'avaient capturés les corsaires barbaresques. Quel jour de bonheur que celui où plus de cent-cinquante insulaires, rendus à la liberté et à la religion de leurs pères, passaient de la côte africaine sur les vaisseaux du roi très-chrétien! Cette pacifique croisade rappelait, à la fin du XVIII^e siècle, les noms des Philippe-Auguste et des S^t-Louis. Il était digne de leurs successeurs de soustraire ces nouveaux sujets à ce rude esclavage. On vit, avec une joie mêlée d'orgueil, qu'inébranlables dans leur foi, ils l'avaient confessée au milieu des fers, et courageusement défendue de toutes les séductions de l'islamisme. — On ne doit pas s'en étonner. Il n'est point, dans toute la chrétienneté, un peuple plus sincèrement attaché à la religion de ses pères. Elle s'y est maintenue pure de l'alliage de toute communion dissidente. Ce que l'on y verrait avec plus de répugnance, après une invasion de Génois, ce seraient des calvinistes et des luthériens. Paoli eut beau prêcher la tolérance : des juifs débarqués à l'Ile-Rousse implorèrent vainement sa protection. Quelques jours s'étaient à peine écoulés

qu'ils emportaient loin de nos rivages leurs capitaux et les symboles du judaïsme. Paoli reconnut son impuissance à lutter contre l'empire des idées religieuses. On en trouve une nouvelle preuve dans l'inébranlable fidélité de ces Corses esclaves, aux doctrines de l'évangile. « *Vous voyez parmi nous bien des malheureux*, dit l'un d'eux au curé de S^t^-Jean de Bastia, au moment où ils débarquèrent entre le clergé et les confréries; *mais vous n'avez pas à craindre d'y rencontrer un seul renégat.* Les Turcs ne les trouvaient pas plus disposés à changer de religion, que les anciens Romains ne trouvaient leurs aïeux disposés à accepter le joug de la servitude. — Le souvenir de ces cent-cinquante insulaires ainsi rachetés de l'esclavage ne fut pas étranger, sans doute, au vif sentiment de douleur que fit éclater, dans toute la Corse, la condamnation de Louis XVI.

## CHAPITRE II.

**Premiers symptômes de la révolution française.–Paoli, qui l'a prévue, s'en réjouit. — Situation de la Corse à cette époque. — Le pouvoir militaire veut empêcher l'organisation des milices. — Troubles occasionnés par cette résistance. — Plaintes des députés devant l'assemblée nationale. — Hommes influents du parti révolutionnaire. —Conduite du maréchal de camp Gaffori. — Irritation des partis.– Soupçons répandus sur l'ambition de Paoli. — Ses assurances d'attachement au nouvel ordre politique les dissipent entièrement. — Décret qui déclare la Corse partie intégrante du royaume. —Rappel des proscrits. — Assemblée de Bastia. — Débats dans le conseil municipal d'Ajaccio.– Députés envoyés auprès de Paoli pour hâter son retour. — Comité de l'Ile-Rousse. – Adresse au général exilé. — Sa lettre de Londres à Gentili. — Nouveaux débats dans l'assemblée nationale au sujet de la Corse. – Opinion du comte de Mirabeau. – Protestation de la république de Gênes contre les décrets de l'assemblée. — Après une vive discussion, le mémoire de Gênes est écarté par l'ordre du jour.**

Du sein de sa paisible retraite, Paoli entendit bientôt les sourds mugissements de cette révolution immense, qui devait emporter dans son cours orageux la vieille société française du XVIII[e] siècle, *si polie mais si mal ordonnée.* Il se disait, avec un secret mouvement de joyeuse vanité, que cette grande commotion politique aurait formulé en institutions durables, et réalisé sur un plus vaste plan les théories sociales, dont l'heureux essai avait suffi pour changer entièrement la face de son pays natal. Il en attendait surtout l'accomplissement du plus cher de ses rêves, l'égalité civile, le plus vrai comme le plus impérieux besoin de cette époque.

La Corse avait plus d'un motif pour saluer avec des transports d'alégresse, l'aurore d'une révolution si pure à son début, si terrible dans sa marche, si utile dans ses résultats.

Jusqu'à l'Assemblée Constituante, la mère patrie n'avait vu en elle, qu'une province conquise. Cette position que la Corse n'avait accepté qu'à regret, et ne subissait qu'avec une impatience visible, va cesser entièrement. Admise au partage des mêmes droits, associée à la gloire et aux périls de la France régénérée, bientôt on ne la verra plus regretter son ancienne individualité politique. Elle oubliera, dans l'enivrement d'une joie commune, tout ce qu'elle avait enduré de maux et d'outrages sous la monarchie renversée, pour ne plus se rappeler que de l'honneur et des avantages d'une franche association.

D'autres satisfactions étaient réservées à l'orgueil national. D'un côté, nous verrons ces insulaires, que Gènes traitait jadis avec tant de dédain, élevés, par le talent et le courage, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire à des postes importants, entrer en vainqueurs dans ses murs, écraser du talon de leurs bottes cette insolente aristocratie qui avait prétendu dicter des lois à leurs ancêtres; de l'autre, elle applaudira avec toute la France à cette série de victoires éclatantes qui portèrent si loin la terreur de ses armes. On l'entendra se féliciter, au milieu de la consternation des rois et de la joie des peuples aspirant à la liberté, d'être le berceau de ce génie extraordinaire qui, après avoir sauvé sa patrie adoptive des périls d'une coalition formidable, la sauva en même temps des horreurs de l'anarchie, laissant encore, après sa chute, le monde rempli de ses œuvres, l'esprit humain de son image, et les cours de l'Europe de l'effroi de son nom.

Ces changements survenus dans les rapports et les sentiments, entre la Corse et la France, réjouirent beaucoup plus qu'ils n'étonnèrent l'illustre exilé. Bientôt sa conduite, pendant la durée de son généralat, allait recevoir une approbation éclatante. Le retour de l'opinion détrompée, il l'attendait avec la sécurité d'une conscience pure; il ne fit rien pour l'amener. C'eût été, du reste, un soin superflu. Sachant sous l'empire de quelles idées le mouvement de 89 s'accomplissait, il n'avait plus à craindre ni la colère, ni les préventions des partis. Du moins le Tiers-État, c'est-à-dire la nation, ne pouvait manquer de venger, par d'éclatantes manifestations d'intérêt et d'estime, le doyen des républicains en Europe, la personnification vivante de la démocratie. Ce qui se passa quelque temps après, prouve qu'il ne s'était guère trompé sur les tendances de son époque et les dispositions bienveillantes de l'assemblée nationale à son égard. La convocation des États-généraux lui parut le renversement de l'ancien régime. « Je compris dès cet instant, écrivait-il à un de ses amis en Corse, qu'il ne pouvait plus y avoir qu'une seule puissance, le peuple. Dire que je pressentais également le rôle que plusieurs de nos compatriotes allaient jouer sur cette grande scène politique, ce serait m'exposer, peut-être, aux doutes d'une railleuse incrédulité. Certes, je n'ai pas la prétention de voir, dans l'avenir, plus clair que les autres. Mais il me semblait que des hommes accoutumés aux agitations de la vie publique, entreprenants par ambition et fermes par caractère, avaient tout à gagner dans les hasards et les dangers d'une révolution. »

A l'exemple de la France, la Corse ne présentait plus que le spectacle d'un vaste collége électoral. Les députés des pièves convoqués à Bastia procédaient, à leur tour, à l'élec-

sion de ceux auxquels ils allaient donner le mandat de les représenter dans l'assemblée des États-généraux. Les partis se dessinèrent. Les débats furent vifs et animés. Les mandataires du Tiers-État, qui se sentaient déjà forts de l'appui de la majorité, prirent, en face des représentants du clergé et de la noblesse, l'attitude qui appartient aux élus des masses.

Mais avant d'exposer plus en détail les troubles qui sortirent du choc des partis et l'agitation des assemblées électorales, demandons-nous, quelle était alors la véritable situation du pays?

Le bruit de ce qui se passait de l'autre côté des mers, ce que l'on racontait de la prépondérance politique du Tiers-État, de l'exaltation du peuple parisien, de la direction toute démocratique que prenaient les travaux de l'Assemblée Constituante, de la formation des clubs, de tous les symptômes enfin d'une révolution imminente, avaient profondément réveillé dans la Corse ce que la domination française y laissait subsister encore d'idées républicaines. Les partisans de Paoli sentirent renaître leur enthousiasme pour la liberté, et cette haine vigoureuse endormie, mais non éteinte, contre ce qu'ils appelaient le despotisme militaire des Français. Dans ceux qui s'étaient franchement ralliés à la monarchie de Louis XV, ils ne virent plus que des adversaires politiques. Leur position rappelait celle des *loyalistes* de l'Amérique anglaise au commencement de l'insurrection contre la métropole. Soupçonnés comme ceux-là de complicité avec l'étranger, leur vue excitait les plus violentes clameurs. Irrités de cette injurieuse défiance, bien plus qu'ils n'en étaient effrayés, inférieurs en nombre et non pas en courage aux révolutionnaires, ils opposèrent bientôt l'injure à

l'injure et la menace à la menace. Les dénominations de traîtres et de transfuges, qui semblaient oubliées, reparurent sans réserve dans des discours passionnés; elles annonçaient le réveil de ces haines menaçantes sur lesquelles vingt années avaient passé sans avoir eu le pouvoir de les anéantir. On préludait, par des paroles irritantes et des défis réciproques, aux luttes et aux collisions, dont le sanglant souvenir vit encore dans quelques localités.

La faute en était surtout à cette administration imprudente, à ces généraux organisateurs qui, pour consolider leur pouvoir éphémère avaient mis tous leurs soins à résusciter l'esprit d'une aristocratie bâtarde, à rassembler les débris épars de cette noblesse tour-à-tour orgueilleuse et timide, abolie et relevée, mélange bizarre de la caste des barons et des *Caporali*, tenant d'un côté au peuple, et de l'autre à des maisons féodales, et dont l'influence ne reposait presque plus que sur des parchemins usés par le temps. Il était impossible que l'approche d'une révolution, faite au nom et dans l'intérêt du peuple, sous l'empire des idées de liberté et d'égalité civile, ne fût pas le signal et l'occasion de manifestations haineuses entre des classes rivales. Cette réaction ne pouvait manquer d'éclater. Elle faillit diviser la Corse en deux camps ennemis.

Toutefois, il faut le dire, l'imprudente résistance de l'autorité militaire à l'entraînement de l'opinion, demandant de tous côtés l'organisation de la garde nationale, précipita l'explosion du mouvement révolutionnaire qui, jusqu'à cette époque, n'avait encore été marqué par aucun acte de violence. Vouloir empêcher par la force l'armement constitutionnel du pays, c'était lui faire essuyer le plus sensible des affronts, c'était le placer forcément dans une exception hu-

miliante. On sait qu'aucune mesure ne l'avait plus vivement blessé dans ses goûts et ses instincts, que la défense du port d'armes. Il est peu de droits, dont il se montre plus jaloux. MM. Barrin et de Rully n'avaient pas assez de forces pour s'opposer à l'organisation de la milice civique. Persister dans cette vaine tentative, c'était troubler profondément la tranquillité publique.

Ce que l'on avait appréhendé arriva. Une collision sanglante eut lieu entre la population de Bastia et les troupes que commandait M. de Rully, homme d'un caractère violent et énergiquement prononcé contre toutes les réformes nouvelles. Sa conduite fut d'autant plus coupable que, sur d'autres points et notamment à Ajaccio, l'organisation de la garde nationale ne rencontrait aucun obstacle. — Pendant ce déplorable conflit (5 novembre 1789) deux soldats furent tués, deux autres blessés, et un capitaine des chasseurs ainsi que deux enfants reçurent dans les rues des coups de baïonnette. Cependant, quoique l'irritation du peuple fût extrême, l'intervention des gens de bien suffit pour ramener l'ordre au sein de la ville : c'est que le respect pour les magistrats municipaux, cette expression vivante de la cité, était alors dans les masses. La troupe fut consignée dans les casernes et l'organisation de la garde nationale s'acheva sans aucun trouble ultérieur. (1)

Cette scène de désordre eut du retentissement jusqu'au sein de l'assemblée nationale. La responsabilité du sang répandu n'atteignit que l'autorité militaire. Le député du Tiers-État s'en plaignit avec amertume au ministre de la guerre ; il s'éleva, avec ses collègues de l'assemblée, contre

(1) Voir les documents à la fin du volume.

le régime exceptionnel que l'on semblait vouloir maintenir dans tout ce qu'il avait de plus blessant pour le pays, alors que les autres départements de la France rentraient, sans obstacles, dans la plénitude de leurs droits. Montant ensuite à la tribune, le député Saliceti demanda que l'île fût déclarée partie intégrante du royaume et ses habitants admis à jouir des droits et des avantages que la constitution promettait à tous les Français indistinctement. —Nous reviendrons sur cette séance mémorable.

Les hommes les plus importants du parti révolutionnaire étaient Saliceti et Barthélemy Arena. Plus avancés dans les idées de réforme que ne l'était la majorité de leurs collègues, ils exerçaient sur les hommes de leur parti la double influence que donnent la fermeté du caractère et la puissance d'une conviction tenace.—Pendant la révolution on marque beaucoup plus par la force de l'âme, que par l'éminence du talent. — Saliceti tirait toute sa valeur personnelle de l'énergie de sa nature. C'est elle qui explique aussi son importance pendant les crises de l'État, son ascendant dans les conseils, le calme de son esprit au milieu des orages des assemblées politiques ou le tumulte de la rue. C'est par elle qu'on comprend parfaitement cette rare netteté dans les idées au sein du trouble le plus violent et de l'émotion la plus vive; de là aussi l'opinion avantageuse que l'Empereur en conservait à Sainte-Hélène où l'appréciation des événements et des hommes, dégagée de bienveillance et de haine, avait déjà toute l'autorité d'un jugement historique. Eh bien! n'a-t-il pas dit que, dans les conjonctures difficiles, Saliceti valait cent mille hommes? (1) Barthélemy Arena ne le cédait à son col-

(1) Voir la *Biographie de Saliceti*, par l'Auteur.

lègue ni en fermeté de caractère, ni en exaltation républicaine. Nous avons lu de lui un mémoire sur les événements de la Corse à cette époque, qui nous a pleinement confirmé dans la haute idée que nous nous étions formée de l'étendue et de la variété de son instruction.

Que l'on juge par l'énergie des hommes marchant à la tête du mouvement révolutionnaire, de la vigueur d'impulsion qui lui fut imprimée. Ce n'était pas assez du *Provincial* et des régiments français, ce n'était pas assez de l'influence locale qu'opposait aux tendances du parti novateur le maréchal de camp Gaffori, pour fixer la Corse dans une voie rétrograde ou stationnaire. On l'essaya, mais l'on vit bientôt que la lave révolutionnaire, un instant contenue, débordait avec plus de force et renversait tout ce que l'on opposait d'obstacles à son passage.

Il en était de même dans le nouveau monde. Le ministre français Genêt, semant sur ses pas l'effervescence révolutionnaire depuis Charleston à Philadelphie, prêchait la haine des rois au nom de la fraternité républicaine. « Partout sur son passage, les sociétés démocratiques, lisons-nous dans la vie de Washington, nombreuses et ardentes, se réunissaient, l'invitaient, le haranguaient; les journaux portaient rapidement dans le pays le récit de ces fêtes, les nouvelles de France. La passion publique s'allumait. » (1)—La propagande ne serait pas dans le système et les intérêts du gouvernement démocratique, que le contre-coup ne s'en ferait pas moins sentir dans les autres États, alors surtout que la nature et l'esprit des constitutions politiques sont à peu-près les mêmes. Or il était tout naturel qu'un peuple républicain par goût et

(1) *Washington*, par M. Guizot, pag. 103.

par tradition, aussi passionné pour le principe électif que la Corse, reçût avec des mouvements de joie l'annonce d'une grande révolution, s'accomplissant au nom et dans l'intérêt des masses.

Le déployement des troupes irritait les populations sans les effrayer. L'autorité royale, partout impuissante et peu respectée, n'avait plus pour elle que l'appui des baïonnettes. Les mots de constitution, de liberté, de droits imprescriptibles étaient le texte et faisaient les frais de toutes les conversations, depuis un bout à l'autre de l'île. On sait que les Corses, dont la vie s'écoulait presque toujours au milieu des réunions électorales, ont appris, sous une constitution libre, à s'entretenir de ces sortes de matières. On les dirait autant de publicistes. Les journaux attendus avec impatience étaient commentés au gré des passions et des espérances des partis. Les Paolistes ne déguisaient ni leur joie ni leurs vœux. Comme ils n'avaient accepté qu'à regret le despotisme des généraux appartenant à un ordre de choses à demi renversé, ils voulaient être considérés comme autant de martyrs de la liberté. Identifiés avec le sort de Paoli, ils prétendaient que l'on dût reporter sur eux une partie de l'intérêt qui allait chercher cet illustre proscrit au-delà du détroit.

Les adhérents des Peretti, des Buttafoco et des Gaffori étaient menacés de toutes les fureurs d'une réaction prochaine. Leur règne était fini. « A vous maintenant les regrets, disaient les partisans de l'indépendance, à nous les espérances. Heureux sous le pouvoir absolu, comblés d'emplois et d'honneurs par la cour de Versailles, n'est-il pas juste que cette ère de liberté et de nivellement soit le terme de votre existence politique? Allez loin d'ici gémir, avec le gros des émigrés, sur la chûte du pouvoir royal. Le sol affranchi de

la Corse n'a plus de place pour les esclaves. Dévoués à la France, quand elle nous opprimait, vous vous séparez d'elle, le jour où, élevés au rang de citoyens libres nous échappons au régime du sabre pour entrer dans toutes les franchises de la constitution. — Notre conduite est bien différente. Si nous avons combattu la France, tant qu'elle a prétendu nous régir despotiquement et en province conquise, aujourd'hui que nous n'avons plus à rougir des liens qui nous attachent à son sort, tout notre sang est prêt à couler pour elle. »

Blessé de ces reproches, le maréchal de camp Gaffori essaya de s'en défendre avec toute la chaleur d'une honorable susceptibilité. Des imputations de cette nature ne pouvaient manquer, disait-il, de le rendre suspect à ses concitoyens, de lui ravir ce qu'il prisait le plus dans ce monde, l'estime du pays.— Cependant il n'avait d'autre mission, que d'y maintenir l'ordre et la tranquillité. Ceux qui le connaissaient savaient bien qu'il n'eût point balancé à en décliner le triste honneur, sans la certitude où il était que cette mission pouvait se concilier parfaitement avec ses devoirs de citoyen. Témoins des excès et des réactions les plus sanglantes, dont le spectacle récent avait profondément affligé son âme pendant son voyage de la capitale à Toulon, c'était pour préserver la Corse de pareils malheurs qu'il était venu y prendre le commandement des forces royales. La transition d'une forme de gouvernement à l'autre, de la compression du despotisme, au relâchement de la liberté, lui semblait presque toujours marquée par des désordres. Ce danger était encore plus grave en Corse, par le motif que les haines y sont plus profondes et plus menaçantes que partout ailleurs. Armer les populations, c'était, à son avis, compromettre sérieuse-

ment la sûreté publique. — Dans un passage de sa justification, il s'exprimait ainsi : « Il est possible que je sois dans » l'erreur, mais personne n'a le droit de soupçonner la pu» reté de mes intentions. Lorsque la nation assemblée pour» ra faire entendre librement sa voix, elle se souviendra sans » doute, que l'indépendance nationale n'eut pas de plus éner» giques défenseurs de ceux-là mêmes que l'on poursuit » aujourd'hui des appellations de traîtres, les signalant ainsi » aux vengeances des patriotes. Leur sang a coulé pour la » défense de sa nationalité menacée, et, à une époque où les » hommes qui nous accusent de servir la cause du despotis» me recevaient le prix honteux de leur soumission à l'é» tranger, la persévérance de notre dévouement à la patrie » croissait avec ses malheurs. » Il pouvait ajouter, qu'à l'affaire du Borgo peu de patriotes déployèrent plus de courage que le fils de Jean-Pierre Gaffori. Mais alors, il faut le dire, sa conduite semblait équivoque ; il avait contre lui les apparences.

Ce langage révèle assez l'irritation des deux partis. C'est en se renvoyant ainsi les reproches et les provocations, soit par des écrits pleins d'amertume et d'agression, soit dans les discours qu'ils prononçaient au sein des assemblées électorales, qu'ils faisaient appréhender d'imminentes collisions.

Le parti français, demeuré fidèle à la cause de la royauté, trouvait un autre sujet de récrimination dans le passage d'Arena en Angleterre, au mois d'août 1789. Cette visite cachait, disait-on, une pensée politique. On était allé concerter avec Paoli les plans et les moyens d'un soulèvement général contre la France, dans le seul but de l'investir de nouveau de la suprême magistrature. Pour eux, la Constitution française n'était qu'un vain mot, l'égalité des droits,

un voile pour déguiser la bassesse de leur dévouement envers l'ancien dictateur, dont le comte de Vaux avait délivré la Corse. On citait, pour démontrer la vérité de ces assertions, les événements de l'Ile-Rousse, d'où *le fougueux Arena* avait chassé les troupes du roi pour organiser à leur place et confier la garde de l'ordre public à une bande de paysans, dont le plus grand nombre, poursuivis par la justice, cherchaient l'impunité dans l'anarchie (1). On parlait, pour propager les alarmes, de l'arrestation des frères Fabiani, du péril que couraient, dans la Balagne, les personnes et les propriétés, de l'inquiétude et des craintes qui se répandaient de proche en proche dans toute l'étendue de l'île, de l'audace menaçante des partisans d'Arena et de Saliceti auxquels on prêtait des projets de vengeance et de réaction, qui, certes, étaient bien loin de leur cœur (2).

L'exagération de ces alarmes était évidente, non que la résistance prolongée ne pût entraîner le parti du progrès au-delà des bornes de la modération ou le jeter dans de déplorables violences; mais ce qui rassurait les amis de la paix publique, c'est que les excès et les déchirements de la guerre civile ne sont à craindre, que lorsque les opinions dissidentes ont un nombre à peu près égal de partisans. Alors, comme il y a balance dans les forces, il peut arriver qu'il y ait persévérance et acharnement dans la lutte. Il n'en était pas ainsi de la Corse. Les familles restées en dehors du mouvement régénérateur, formaient à peine le cinquième de la population.

Les députés des communes firent observer au cabinet que

(1) *Discours des maréchaux de Camp Gaffori et Buttafoco.*
(2) *Réponse de D. Arena.*

le peuple voyait avec une vive inquiétude, la concentration d'une force imposante dans la ville de Corte ; que l'ordre public n'y étant nullement menacé, c'était uniquement pour y conserver le despotisme militaire que l'on cherchait à effrayer les esprits par cet appareil inusité. « Ce n'est pas sans une douleur, mêlée de la plus vive indignation, que l'on voit, disaient les députés du Tiers-État, mettre exclusivement les armes aux mains des hommes que, pendant la conquête, nous avons rencontrés dans les rangs de nos ennemis; ce qu'ils veulent avant tout, c'est de fermer à jamais le chemin de la patrie à ceux de nos compatriotes que la proscription força de demander un asile à la terre étrangère. On les représente agités par des ressentiments et résolus de marquer leur premier pas sur le sol natal par des actes d'une féroce vengeance. Le motif de ces méchantes insinuations est connu. On espère obtenir ainsi du cabinet, surpris et effrayé, des pouvoirs, non moins étendus que ceux, dont le général Sionville, si justement nommé le *Néron de la Corse*, avait fait un aussi épouvantable usage. »

La députation populaire, qu'indignaient ces calomnies, protesta énergiquement contre toute mesure contraire à la sûreté et aux droits des citoyens. La force armée n'était plus à la merci d'un chef emporté et capricieux. Placée, en quelque sorte, sous le contrôle et la direction du pouvoir municipal, elle ne devait plus effrayer que les ennemis de la nation. Il fallait qu'en Corse, aussi bien qu'ailleurs, ont pût trouver au besoin un officier municipal entre la poitrine du citoyen et la baïonnette du soldat. On repoussa surtout avec force, les soupçons jetés habilement dans l'esprit de M. de la Tour-Dupin, contre le général Paoli. Alléguer qu'il cherchait, pour ressaisir le pouvoir, à fomenter les désor-

dres, c'était le calomnier avec plus d'acharnement que d'adresse. Que pouvait-il désirer de plus? Qui ne sait, encore une fois, que la constitution nouvelle était la complète réalisation de ses vues politiques? Quoi de plus heureux pour la Corse, livrée sans garantie au régime militaire, que de vivre paisiblement à l'abri de ses atteintes sous la sauvegarde de ce pacte sacré?

Les assurances venues de Londres ne tardèrent point à détruire ces impressions défavorables. Paoli protestait, à son tour, avec noblesse contre tout ce que l'on avait pu élever de doutes injurieux sur la pureté de ses sentiments. Jamais il n'avait eu d'autre ambition que le bonheur de la Corse. Toujours sa personne s'était effacée devant ce grand intérêt. Son exil en était une preuve de plus. Si le cabinet de Versailles n'avait dû s'attendre, de sa part, qu'à des sentiments de haine, l'assemblée nationale avait droit à toute sa reconnaissance. Cette réponse franche et noble confondit ses accusateurs. Le ministère ne voulut point d'autre garantie que sa parole.

« On reconnut alors, dit un historien, que l'insurrection de l'île était dirigée bien moins contre le gouvernement et les troupes, que contre quelques ministres. (1) » Toutefois les Corses réfugiés en témoignèrent du regret. Ces désordres affligèrent surtout le général Paoli. Il craignait tellement qu'on ne le soupçonnât d'y avoir pris une part quelconque, dans l'intention de les faire tourner au profit de l'Angleterre, que, pour dissiper toute espèce d'ombrage, il fut au moment de s'éloigner de la ville de Londres. C'est ainsi qu'il était prêt à sacrifier ses convenances

(1) *Istoria della guerra presente*, Tome IX.

personnelles à la paix de son pays, si jamais son retour pouvait être un obstacle à ce qu'il rencontrât, comme les autres parties de la France, une forme d'administration propre à assurer son bonheur, ce terme constant de tous ses vœux. Non content de cela, il envoya à Paris quelques-uns de ses compagnons d'exil, entr'autres le comte Celestini, avec mission de solliciter de l'assemblée nationale le régime politique sous lequel, pendant son généralat, la Corse marchait à grands pas dans la route du progrès, ainsi que le rappel de tous les exilés, conformément au désir exprimé par les électeurs insulaires. Bien que dépourvus de tout caractère officiel, ces envoyés furent accueillis avec bienveillance et écoutés avec intérêt. On vit même circuler un opuscule, ayant pour titre *Coup d'œil sur la situation de la Corse*, et que l'on attribua au général Paoli. On y rappelait que son ancienne organisation politique offrait l'image d'un gouvernement représentatif, et qu'elle pouvait se vanter à juste titre d'être entrée la première dans la voie des réformes. On faisait remarquer en outre, ses frappantes affinités avec la constitution actuelle du royaume. « Il serait bien singulier, disait la brochure, qu'après avoir, au prix de quarante ans de combats, devancé les autres peuples dans toutes les tentatives d'émancipation et de liberté, la Corse fût seule exclue des avantages de la constitution! » On se plaignait en son nom, de ce que le mauvais vouloir des chefs de l'administration paralysait tous les effets des décrets émanant de l'assemblée nationale, dès qu'ils étaient favorables au pays. La loi martiale était la seule dont on eût songé à assurer l'exécution.

L'assemblée nationale fut frappée de la justice de ces réclamations, appuyées d'un côté, par les députés du Tiers-État

et surtout par Saliceti, et de l'autre, par le plus puissant des orateurs ; elles amenèrent le décret du 30 novembre 1789, portant en substance que l'île de Corse devait faire partie intégrante de l'empire français, ses habitants être régis par la même constitution que le reste du royaume, et que dès ce moment on aurait supplié le roi d'y faire publier tous les décrets de l'assemblée nationale. Soit qu'ils eussent été dirigés par cet esprit d'opposition qui se produisait déjà, avec des formes assez acerbes, sur quelques bancs de l'assemblée, soit que les préventions contre la Corse n'eussent encore rien perdu de leur malveillance, des députés essayèrent de s'opposer à ce décret. Mais que pouvait cette injuste opposition, contre la patriotique insistance des députés insulaires et la puissante voix de Mirabeau? « Je me hâte d'autant plus volontiers d'applaudir à cette proposition, s'écria avec une » noble chaleur le représentant de la ville d'Aix, que ma participation comme militaire à l'odieuse conquête de la Corse, » est le plus grand attentat qui ait souillé ma jeunesse. » (1) Il proposa par conséquent d'ajouter, que ceux d'entre les Corses qui, après avoir combattu pour la défense de la liberté, avaient été forcés, par la conquête, de chercher un refuge hors de l'île, sans avoir été accusés d'aucun crime légal, eussent eu, dès ce moment, la faculté d'y rentrer pour y exercer tous les droits de citoyens français. « Il faut, ajouta à son tour Barrère de Vienzac, que nous nous hâtions de décréter une proposition si honorable. De cette » manière, Paoli deviendra un citoyen français. Un homme » qui a défendu la liberté de sa patrie est digne d'une na-

(1) M. de Mirabeau avait servi, en qualité d'officier volontaire, dans la guerre de Corse.

» tion qui a su, avec tant de courage, secouer le joug de la » servitude. » Le décret qui venait de déclarer la Corse partie intégrante de la France, ainsi que le rappel de tous les proscrits, dont le tardif retour au sein de leur foyer n'était, du reste, qu'une faible récompense de leur dévouement à la liberté, étaient propres, suivant la remarque du grand Mirabeau, à honorer les premiers moments de la révolution française.

Ces résolutions de l'assemblée nationale répandirent la joie la plus vive dans toutes les communes de l'île. Le général Paoli en fut vivement touché. Plus que personne il devait être heureux et fier des résultats d'une séance où l'on avait si bien apprécié la pureté de son patriotisme et rendu la plus éclatante justice à la continuité de ses efforts pour assurer à sa patrie la gloire et les avantages d'un gouvernement indépendant et libre. C'est dans la lettre de remerciment qu'il adressa, le 11 décembre, au président de l'assemblée nationale, qu'il faut chercher l'expression des sentiments de bonheur et de reconnaissance, dont son âme fut saisie à la lecture de ce mémorable décret.

Sa présence manquait au bonheur de ses concitoyens. Vingt ans d'exil n'avaient pu affaiblir ni leur respect, ni leur sympathie. « On voudrait supprimer les distances pour rapprocher l'instant si désiré de son retour. Tant qu'il sera éloigné de sa patrie, les Corses exilés la reverront avec moins de plaisir. Sa vue seule est un gage de régénération et de liberté. Jusque là, les décrets de l'assemblée nationale ne réjouiraient qu'à demi cette population impatiente de se presser, émue et respectueuse, sur le passage de son ancien libérateur pour le saluer de ses joyeuses acclamations. » Ses vœux unanimes, l'assemblée générale de Bastia les comprit et les

exprima dans une lettre rédigée au milieu des manifestations d'un patriotisme ardent et sincère et sous l'influence des honorables souvenirs que son nom seul réveillait dans toutes les âmes.

On vit avec regret que l'autre côté des monts n'avait presque point de représentants à la diète nationale de Bastia. Tant d'indifférence pour cette grande manifestation patriotique semblait un désaveu tacite de la pensée et des sentiments, sous l'influence desquels les députés cismontains s'étaient réunis et délibéraient avec l'accord le plus touchant. Tel n'en était pourtant pas le véritable motif. La diversité des opinions politiques y avait moins de part que la rivalité des intérêts locaux. Les députés de la partie ultramontaine ne pouvaient y tenir qu'une place secondaire : la majorité se trouvait de ce côté. Le moment était fort mal choisi pour soulever la plus irritante de toutes les questions, celle des suprématies locales. Quoi de plus déplorable que ces étroites jalousies, que ce conflit d'intérêts hostiles, dont nous ressentons encore les conséquences fâcheuses! Dans de pareils moments, où il n'est permis de rivaliser que de patriotisme, où tout autre sentiment que l'abnégation locale et personnelle devrait se cacher, n'est-il pas affligeant d'avoir à rappeler les débats animés, les discours imprudents, où ce dualisme funeste entraîna la municipalité d'Ajaccio? La diète de Bastia, que cette froideur marquée affligea, sans la blesser, invita la future capitale du *Liamone*, à concourir, par ses mandataires, aux délibérations et aux travaux de la prochaine assemblée d'Orezza. Cette démarche, faite dans un but de rapprochement et de fusion, n'en excita pas moins une vive discussion parmi les membres de son conseil municipal. Les plus exaltés allaient jusqu'à demander la sépa-

ration de l'île en deux provinces distinctes. « Il est temps, disaient-ils, de songer à nos intérêts. Tous les avantages ne sont-ils pas pour les habitants de la partie cismontaine? Il y a un régiment provincial; combien d'officiers y comptons-nous? Ce n'est pas la seule inégalité qui nous blesse. Il semblerait, en vérité, que nous ne sommes pas les enfants de la même patrie, que les citoyens sont d'un côté, et les parias de l'autre.

Ce fut envain que Joseph Bonaparte et Charles-André Pozzodiborgo employérent tout ce qu'ils avaient d'influence pour apaiser les esprits irrités. L'effervescence était trop forte pour que la voix de la raison pût se faire entendre. Mais le soir, l'opinion des hommes sages et modérés l'emporta, grâce à la chaleureuse insistance des frères Bonaparte. Ils firent sentir aux opposants, que ces misérables querelles les déconsidéraient dans l'esprit du peuple français. L'aurore de la liberté semblait devoir être le terme de toutes ces dissensions intestines, l'époque heureuse d'une fusion générale. Passant ensuite à des considérations d'intérêt local et particulier, ils faisaient observer, que rester étranger à la réunion d'Orezza, c'était abandonner le soin et la défense de leurs droits. Notre devoir, disaient-ils, est d'assister assidument à ses travaux, pour y concourir s'ils sont utiles au pays, pour s'y opposer s'ils nous sont contraires. Le jeune Napoléon, arrivé tout récemment de France, convaincu que l'unité fait la force, opina dans le même sens que son frère. Les raisons décisives qu'il développa, pour amener les dissidents à se rallier à cette opinion, frappèrent tous les esprits. Elles avaient la sagesse d'un homme mûr et toute la chaleur d'une tête effervescente.

Une députation était nommée pour aller au-devant de l'il-

lustre exilé. La Corse tout entière eût voulu lui servir de cortége. On comptait les jours, on mesurait les distances qui le séparaient des rivages de la Méditerranée. « Rappelé au commencement de la révolution, il traversa la France et fut accueilli avec bonneur par l'Assemblée Constituante, par la garde nationale et par le roi. Son retour en Corse fut un véritable triomphe. Il devint de nouveau l'arbitre du pays. Napoléon, qui avait demandé qu'on élevât des statues à Paoli absent, sentit son enthousiasme s'accroître à l'arrivée de son héros. » (1)

L'adresse où se peignent, en traits de feu, l'enthousiasme et l'amour de ses compatriotes, et qui pourtant n'était encore qu'une faible expression des sentiments que devait faire éclater quelque temps après son débarquement dans le port de Macinajo le toucha profondément. Dans l'affectueuse impatience de le voir, de mouiller, des larmes de la joie, cette main qui avait su poser avec tant d'habileté les fondements d'un État libre et indépendant, il fallait un premier épanchement à cette émotion si vraie, si générale. Il est d'ailleurs des désirs si pressants que les moindres délais les irritent : « Depuis le jour, où l'ambition des tyrans vous ra- » vit à notre amour et aux besoins de la patrie, vous n'a- » vez jamais cessé d'être présent à nos cœurs. Votre nom a » été le premier cri de ralliement. Et aussitôt que la force » ne les a plus comprimés, nous avons donné un libre cours » à ces sentiments. C'est avec bonheur que nous avons en- » tendu répéter ce nom chéri, par les échos de nos monta- » gnes. Nous nous sommes dit que, de tous les droits que » nous restitue la constitution française, le plus précieux

(1) *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon*, par Libri.

» était sans contredit la faculté de le pouvoir prononcer li-
» brement. Les députés du peuple corse que nous avons ap-
» pelés à l'honneur de vous réconduire au sein de la patrie,
» doivent présenter à l'assemblée nationale les hommages de
» la Corse, et lui garantir sa parfaite adhésion à ses décrets.
» Il n'est personne sur le globe qui, mieux que vous, puisse
» témoigner de nos principes. » C'est ainsi que s'exprimaient ses concitoyens dans cette lettre qui, pour la noblesse et la chaleur des sentiments ne peut être comparable qu'au discours que le général Paoli prononça au couvent d'Orezza (10 septembre 1790), où il fut élevé à la présidence d'abord par acclamation, et ensuite confirmé à la presque unanimité des suffrages.

Le comité de l'Ile-Rousse s'unit à l'assemblée de Bastia dans la manifestation de ces vœux et de ces espérances. Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ici la fin de l'adresse qui fut votée, avec l'unanimité la plus touchante. Après avoir rappelé tous les avantages réels, dont ce pays avait été redevable à la sagesse de son administration, le comité de l'île-Rousse poursuivait ainsi : « Tous ces
» avantages nous furent enlevés et toutes nos espérances
» restèrent ensevelies sous les ruines de la patrie, succom-
» bant aux atteintes du pouvoir arbitraire. Mais n'em-
» poisonnons point, par le souvenir de nos calamités, les
» jours d'alégresse et de bonheur qui vont luire sur le pays,
» grâces à la nouvelle constitution. Toujours épris de la
» liberté, les Corses en trouveront les fruits plus doux encore
» dès qu'ils les partageront avec leur ancien chef, ce héros
» qui, après avoir offert le premier encens sur l'hôtel de la
» patrie, ouvrit devant nous la glorieuse carrière de l'indé-
» pendance. Toutes les communes organisées en milices na-

» tionales ont déposé, dans leurs procès-verbaux, l'ardent
» désir de vous voir revenir parmi nous; toutes vous in-
» vitent à reprendre vos premières fonctions. Notre ville
» qui fut une création du gouvernement national et n'a
» cessé de regarder votre excellence comme son premier
» fondateur, joint ses sollicitations à celles des autres com-
» munes, pour vous déterminer à accélérer votre retour,
» attendu avec la plus vive impatience. Nous sommes per-
» suadés que l'attrait de la patrie et l'amour du bien public
» seront des motifs suffisants pour vous porter à exaucer nos
» vœux....... »

On peut se figurer aisément ce qui se passait alors dans l'âme élevée de Paoli, tout ce qu'il dût ressentir de joie, et combien il devait désirer de rentrer au sein d'un pays où il était appelé avec un accord si touchant de regrets et de sympathies. Quoique accoutumé aux honneurs de la popularité, il n'en souriait pas moins à l'idée que son retour allait devenir une véritable ovation. Qu'on en juge par la lettre écrite de Londres le 8 décembre à M. Gentili, l'un des députés corses à l'assemblée nationale. « C'est 5 heures et je ne
» reçois aucune lettre de Paris, mais je relève des journaux
» que par un décret de l'assemblée, la Corse est comprise
» au nombre des provinces de la monarchie française. Par
» un décret postérieur, il est permis à tous nos compatriotes
» de retourner honorablement dans le sein de leur pays.
» J'apprends que ce décret a rencontré la plus vive opposi-
» tion de la part du parti que je suppose attaché à l'ancien
» système, et que l'on a fait les plus grands efforts pour éta-
» blir des exceptions. Si vous en avez l'occasion, veuillez,
» je vous prie, offrir, en mon nom, les plus sincères remer-
» ciments aux hommes généreux qui, sur la motion de notre

» rappel, ont soutenu avec tant de chaleur et d'énergie la » justice de notre cause. »

Comme il avait lu dans les papiers publics, que le comte de Mirabeau et de Volney avaient plus particulièrement insisté sur la justice et l'opportunité de cette tardive réhabilitation, il engageait Gentili *à leur faire une visite.* « Je me » flatte, ajoutait-il, que la nation montrera, par l'organe » d'une députation spéciale, combien elle est reconnaissante » envers cette auguste assemblée et protestera de son atta- » chement à la constitution libre de la monarchie, ainsi que » de sa ferme résolution de seconder entièrement les mesures » de l'assemblée nationale. Pour ce qui me concerne, vous » pouvez en toute sécurité, et de concert avec nos députés, » lui donner l'assurance positive que ni moi, ni les person- » nes qui me témoignent de la déférence, ne feront jamais » rien qui puisse la contrarier. Dès que la patrie a obtenu » la liberté, il ne lui reste plus rien à désirer. Si mon séjour » dans ce pays pouvait donner de l'ombrage, je me retirerais » de façon à ce que l'on n'entendît plus parler de moi. Je dois » renoncer à l'espérance de revoir ma patrie, car il pour- » rait se faire que ma présence y devînt un sujet de *jalou-* » *sies inutiles*, et fournît aux mal intentionnés des pré- » textes pour interpréter défavorablement mes pas et cha- » cune de mes paroles. Ma reconnaissance pour l'accueil » bienveillant que j'ai reçu en ce pays sera éternelle. Je ne » servirai point *contre les Anglais*, pas plus que je ne me » prêterai à *aucune entreprise* soit de leur côté, soit de la » part de toute autre puissance, de nature à compromettre la » liberté et la paix de notre île. Quelle que soit la main qui » brise les fers de la patrie, je la baise avec plaisir et l'émo- » tion la plus pure. » Il finissait par ces mots. « Nous a-

» vons eu assez de guerres et de malheurs. La paix et la li-
» berté auront bientôt cicatrisé ces plaies. Nous ne pouvons
» pas désirer davantage. Efforcez-vous donc de dissiper tous
» les soupçons : ma conduite ne démentira jamais vos assu-
» rances. »

Ne trouve-t-on pas dans ces paroles la révélation d'un vague pressentiment de l'avenir? Plût au ciel qu'il fût demeuré fidèle à cette profession de foi politique! Sa carrière se fût accomplie sans taches et aucun nuage ne ternirait la gloire de son nom!! Mais ne changeons pas l'ordre des événements. Il entre dans notre plan de présenter, en son lieu, quelques observations sur la conduite qu'il tint, trois ans après, soit relativement à la France, soit dans ses relations avec l'Angleterre.

Nous avons vu que les décrets de l'assemblée avaient été précédés par de vifs débats. Il ne fallut rien moins que la puissante volonté de Saliceti et la chaleureuse insistance de Mirabeau, pour déterminer un vote favorable. Il était au sein de l'assemblée des députés, qui ne voulaient voir dans la Corse qu'une sorte de possession coloniale. Partant de cette idée, il était naturel qu'ils fussent peu disposés à l'assimiler à une province continentale du royaume. Les lois constitutionnelles n'étaient pas faites pour les insulaires. Dans leur pensée, il était plus politique de leur appliquer un régime spécial. Avec leurs mœurs, la liberté ne pouvait être que de la licence.

Cette opinion n'a rien qui nous étonne. N'est-elle pas encore dans l'esprit de bien des gens? Que d'efforts n'a-t-il pas fallu faire? Combien d'années n'a-t-il pas fallu attendre pour entrer en possession des garanties constitutionnelles, si souvent promises et si tardivement accordées?

L'opposition des députés d'Estourmel et Montlosier déplut infiniment à plusieurs de leurs collègues. M. Mougin de Roquefort, entr'autres, ne put contenir son indignation. « Il serait assez étrange, dit-il, que les restaurateurs de la liberté française refusassent de reconnaître les droits de ceux qui l'ont si courageusement soutenue », et il appuya de toutes ses forces la proposition du comte de Mirabeau. Irrité à son tour de tant de résistance, ce grand orateur lança, contre les opposants, un de ces traits incisifs d'un effet si sûr et si soudain. « Je n'aurais jamais cru, s'écria-t-il en désignant d'un geste énergique le côté droit de la chambre, que la parole *liberté* produisit dans cette enceinte le même effet que l'eau produit sur les hydrophobes. » Il persista à demander que sa proposition fût mise aux voix et pour vaincre les scrupules de quelques députés, il substitua aux mots *crimes légaux*, ceux de *crimes déterminés par la loi*.

Le nom de Paoli ayant été prononcé dans la discussion, un des députés corses, siégeant au banc de la droite, en conçut de l'humeur, au point que d'autres représentants en furent vivement choqués. L'un d'entr'eux, Dupont de Bigorre qui était bien loin de partager ces injustes antipathies à l'égard de Paoli, demanda que l'on mentionnât, dans le procès-verbal de la séance, les noms de certains députés, et il alla jusqu'à les qualifier de perturbateurs des délibérations de l'assemblée. L'amendement des députés Bousmard et de Gozon tendant à ce que l'on supprimât ces mots : *Lesquels après avoir combattu pour la défense de la liberté*, sur le motif qu'ils étaient injurieux à la mémoire du feu roi Louis XV, ne fut pas plus heureux que ne l'avait été la proposition de l'ajournement faite par les députés d'Estourmel et Mont-

losier. — On répondit que si la Corse avait été conquise par les armes de la monarchie, il fallait reconnaître, que ce n'était pas le fait le plus glorieux de son histoire. Il était cent fois plus beau pour elle de proclamer, à la face de l'Europe, les principes et les vérités qui forment la sauve-garde des États. D'ailleurs, la France constitutionnelle n'était pas solidaire des fautes de l'ancien régime.

Peretti, député du clergé, demanda à son tour que les réfugiés corses fussent assujettis à l'obligation de prêter le serment de fidélité à la monarchie. « C'est inutile, répliqua » Saliceti : le retour est une preuve suffisante de leur atta- » chement à la France. Ils apprécient trop le titre de ci- » toyens français, pour ne pas chercher à s'en rendre di- » gnes. »

Tandis que les discours de l'assemblée et les manifestations de la Corse entière, resserraient de plus en plus les liens qui l'attachaient à la France; tandis que les vieilles rancunes s'effaçaient devant ces témoignages d'estime et de sympathie, la sérénissime république de Gênes protestait formellement contre ce qu'elle appelait une atteinte manifeste aux droits de souveraineté. Les temps étaient changés. Il lui fallait plus qu'un mémoire, pour ressaisir sa proie. La Corse qui avait bravé sa puissance se moqua de ces tardives protestations. Elle invoquait le traité de 1768 et la foi des conventions. « Il n'a jamais été dans l'intention de la r publique, portait le mémoire, de renoncer aux droits qui lui appartiennent sur le royaume de Corse. Aux termes de ce traité, elle ne devait rester ni libre, ni indépendante, ni passer sous la domination d'un autre souverain. La république en a pour garant l'engagement pris par sa Majesté très-chrétienne de ne s'en départir qu'avec le

consentement des parties contractantes. Le silence qu'elle a gardé jusqu'ici est la preuve certaine qu'elle n'avait aucune inquiétude sur le sort de cette île, bien que les changements et les faits qui se sont passés depuis cette époque fussent de nature à la tirer de sa sécurité. Mais tout le monde vient d'apprendre, par la voie de la presse, qu'accédant aux vœux de la Corse, l'assemblée l'a déclarée partie intégrante de la monarchie française. En présence de cette déclaration solennelle, la république méconnaîtrait essentiellement ce qu'elle doit à elle-même et à ses peuples, si elle négligeait de faire observer respectueusement à sa Majesté, que ce décret de l'assemblée blesse, ou plutôt détruit, le traité de 1768. »

On voulait bien reconnaître, dans le mémoire, qu'il appartenait à l'assemblée nationale d'adopter, par rapport à la Corse, un mode d'administration mieux en harmonie avec les réformes introduites dans la nouvelle organisation de la France; mais on lui contestait le pouvoir de la déclarer partie intégrante de la monarchie, par la raison, que sa seigneurie s'était expressément réservé, dans l'acte de cession, l'exercice de la souveraineté. On ajoutait, que la république, pleine de confiance dans la justice et la bonne foi de sa Majesté, n'avait pas besoin de lui rappeler combien le respect des conventions diplomatiques importait à la sûreté et à la paix de la nation.

Le mémoire de Gênes reposait, en grande partie, sur de fausses allégations. Il fut extrêmement aisé à Saliceti d'y répondre péremptoirement: c'est ce qu'il fit avec quelques membres influents de l'assemblée avant toute communication officielle. C'était prévenir habilement les impressions défavorables. Il comptait plus particulièrement sur l'appui de la

gauche. Cet appui ne manqua pas plus à notre cause, que l'éloquence de Mirabeau. Exposée froidement devant un conseil de publicistes, la solution eût été la même. En effet, que répondent les Génois quand on leur demande, comment et à quel titre ils prétendent s'arroger la souveraineté de l'île? Dira-t-on qu'Ademaro en fit la conquête pour le compte et l'intérêt de sa seigneurie? assertion plaisante! Ce grand capitaine eut la gloire de vaincre les Sarrazins dans des batailles navales : il est inexact d'alléguer qu'il les ait également chassés de la Corse. Et puis, supposons qu'il en fût ainsi : c'était à Charlemagne et non pas à la république que revenait de droit la souveraineté de la Corse. L'heureux lieutenant de l'Empereur d'occident gouvernait Gênes au nom de son souverain. Celui-ci avait trop de grandeur dans l'âme pour consentir jamais à ce qu'il mît sa puissante épée au service d'une petite république marchande.

On poursuit et l'on invoque le plus odieux de tous les titres, le moins admissible de tous dans ce grand débat, la prescription. Mais, sans s'arrêter à discuter la moralité de cette étrange raison, on se bornera à faire remarquer, que la prescription doit avoir pour point de départ un droit, un fait quelconque, capable de lui servir de base. Or c'est précisément ce qui manque aux Génois. Nous leur portons le défi de nous opposer rien de semblable. Disons-le donc, l'origine du pouvoir qu'ils voudraient revendiquer par le mensonge, après n'avoir pu le conserver par les armes, est dans la plus illégitime des usurpations. Il n'y aurait pas plus de motifs de contester la possession de la Corse à tous les princes qui l'ont momentanément occupée, soit par l'effort des armes, soit par l'effet des traités. Ainsi nous comptons parmi nos maîtres plus ou moins illégitimes un roi, six

empereurs et quatorze papes. Tous ont cru pouvoir en disposer souverainement sans l'aveu des habitants, sans autre droit que celui du plus fort. Quelques uns ont même, sur la république, l'avantage de la priorité. Que dirait-elle cependant si le Saint-Siège, par exemple, exhumant on ne sait trop quelle antique cession, venait demander aux représentants de la France la restitution de ce qu'elle nommait jadis un apanage de l'église? Et pourquoi les Pisans ne la réclameraient-ils pas à leur tour? Certes, leurs prétentions ne seraient pas plus étranges que celles de la sérénissime république.

Ce fut par ces considérations, tantôt plaisantes et tantôt sérieuses que les députés de la Corse réduisirent à leur véritable valeur toutes celles qu'avaient subtilement développées dans leur mémoire les publicistes liguriens. « Je ne serais plus étonné, s'écria avec chaleur l'un des députés de Paris, un instant avant la séance, que le roi actuel d'Angleterre ne vînt, à l'exemple d'Edouard IV, demander son royaume de France par la voie de son ambassadeur. » La parité était parfaite. — Comme la députation de Varsovie, et avec autant de raison qu'elle, la députation Corse ne pouvait-elle pas dire devant l'assemblée nationale ce que le sénateur Wibicki disait à l'Empereur à Vilna : « Que les Polonais n'avaient été soumis ni par la paix, ni par la guerre, mais par la trahison; qu'ils étaient donc libres de droit devant Dieu et devant les hommes. » Ainsi le mémoire de Gênes se trouvait combattu à l'avance dans ce qu'il pouvait présenter de plus spécieux. L'ordre du jour, on le verra tout-à-l'heure, n'était pas douteux.

Qu'aurait pensé de ces singulières prétentions l'ancien cabinet de Versailles? Qui avait-on voulu duper? A qui

fallait-il adresser le reproche de mauvaise foi ? Il est évident que le duc de Choiseul avait trompé tout ensemble la France et la république ; la France, en faisant supposer une cession définitive et sans réserve de tous les droits de la république; et la république, en protestant toujours de son respect pour l'esprit et la lettre de ce traité.

Cette protestation, le roi la transmit à l'assemblée. Il serait difficile de se figurer le mouvement de surprise, dont elle fut saisie à la lecture d'un document aussi étrange. C'était une insulte à la raison du siècle et une atteinte à la dignité de ce corps politique. Ne dirait-on pas, s'écriaient de toute part les députés libéraux, que nos décrets doivent être soumis à la sanction du sénat de Gênes? Protester contr'eux, c'est supposer que nous avons excédé la mesure de notre mandat, c'est dire implicitement, à la face de l'Europe, que nous avons pris des délibérations en dehors de la limite de nos pouvoirs. Or n'est-ce pas là un outrage manifeste à la représentation nationale?

Saliceti s'agitait sur son banc, et, passant bientôt de l'étonnement à l'indignation, il allait s'élancer à la tribune où cette colère patriotique lui aurait tenu lieu d'éloquence, lorsque Mirabeau, l'y devançant, fit observer à l'assemblée, qu'il ne fallait s'occuper d'une demande aussi absurde que pour la frapper à l'instant d'une désapprobation énergique : « Si, dans » un moment de dépit, Louis XIV avait exigé que le doge » parût en suppliant à la cour de Versailles, pourquoi la li- » berté n'aurait-elle pas eu le pouvoir d'ordonner ce que fit » alors le despotisme? Que l'on mande, dit l'orateur, à la » barre de l'assemblée, le doge de Gênes pour y rendre » compte de sa conduite. »

Il serait honteux, répétaient à leur tour ses collègues

de la gauche, que l'on pût penser en Europe que le cabinet de Versailles ressentait plus vivement que nous, les outrages faits à l'honneur français. Et comment le sénat ligurien pouvait-il alléguer que, par le traité de 1769, il n'avait cédé à la France qu'un simple droit d'administration sur la Corse? A ce compte, le monarque français n'était plus que le ministre d'une république marchande! Voilà comment elle comprenait la dignité d'une grande nation! Etait-ce là le prix de tant de sang répandu? Il fallait donc que les Corses, renaissant à peine à la liberté et encore émus du décret qui leur conférait le titre de citoyens français, se résignassent à retourner à la chaîne. S'ils courbaient de nouveau la tête sous le joug de la tyrannie étrangère, que dirait l'Europe? Elle dirait que les outrageuses prétentions de cette superbe oligarchie, il est de son honneur de les repousser. Si le pacte d'alliance que les décrets ont scellé était impuissant pour protéger cette nouvelle fraction de Français, qui voudrait plus respecter les résolutions de l'assemblée? Cette ère de régénération n'aurait été qu'une lueur fugitive de liberté, qu'une amère dérision.

« Gardez-vous bien d'ajourner l'examen de cette deman-
» de, remarqua de nouveau le député Saliceti. Le devoir de
» l'assemblée est de l'écarter immédiatement et sans retour.
» Il ne convient pas de laisser les Corses dans une cruelle in-
» certitude sur leur sort. » Il se plaignit en outre avec raison de ce que le décret d'association à la monarchie n'avait pas encore été publié dans l'île, et cela sans autre motif, que les vaines réclamations de la république. Il n'était guère étonnant dès-lors qu'elle conservât l'espoir d'en obtenir la révocation. En attendant, la Corse, inquiète sur son avenir, se demandait si elle ne devait pas courir aux armes pour dé-

fendre sa liberté menacée. Gênes ne dissimulait ni ses projets ni ses espérances, tandis que les plus vives appréhensions se manifestaient parmi les patriotes.

Garat fut un des premiers à soutenir, de toute l'influence de sa parole grave et consciencieuse, la proposition de son ami Saliceti. « La Corse a été conquise par nos armes; elle est à nous; ses habitants veulent être français. D'ailleurs il serait temps de mettre un terme à cet horrible commerce d'hommes et de nations, qui déshonore l'humanité! Aussi je pense qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

C'était aussi l'opinion de Barnave. Réduisant les débats à ses véritables termes, il fit remarquer, avec tout l'ascendant d'une raison supérieure, que le droit de disposer de la Corse n'appartenait qu'à ses habitants. « S'il est un vœu généralement exprimé dans les assemblées de ce peuple, c'est assurément leur incorporation à la France. Cet intérêt domine maintenant tous les autres; il fait taire tous les dissentiments d'opinion et de parti. Aussi je propose, dit l'orateur, de décréter sur-le-champ ce qui suit. « Attendu le » vote émis par les habitants de l'île de Corse de faire par» tie intégrante de la monarchie française, l'assemblée na» tionale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la ré» clamation de la république de Gênes, et que le président » se rendra auprès du roi pour le supplier de faire publier, » sans délai, les décrets de l'assemblée nationale dans toute » l'étendue de l'île et d'en assurer l'exécution. »

Sans s'opposer ouvertement à l'exécution provisoire de ces décrets, l'abbé Maury, moins par intérêt pour les Génois qu'en haine de la liberté dont le débordement rapide l'effrayait, suggérait un terme moyen, en proposant de demander des éclaircissements nécessaires à l'ambassadeur de

Gênes, afin de mettre l'assemblée en état de statuer définitivement et en pleine connaissance de cause.

Le détour était assez habile. Laisser ainsi la question en suspend n'était-ce pas reconnaître implicitement que la demande de la république n'était pas entiérement destituée de droit et de raison ?

Étonné de voir qu'elle osât revendiquer, par la voie diplomatique des droits de souveraineté sur un peuple, qu'elle n'avait pas eu le pouvoir de soumettre, un peuple qui demandait, par l'organe de ses mandataires, à accroître la grande famille française, M. d'Esprémenil n'était pas loin de soupçonner l'action d'une influence étrangère dans les secrets mouvements de la légation génoise. « Il pouvait bien se faire, disait-il, que Gênes fût poussée à cette démarche par le cabinet de l'une des puissances sourdement hostiles à la nation et jalouses de l'accroissement de sa prépondérance au dehors »

Cette idée frappa Robespierre. Il pensait aussi que la république obéissait à une impression étrangère. La preuve en était selon lui dans les obstacles mis à la publication des décrets dans l'île. Il était assez étrange qu'après un silence de huit mois et lorsque déjà la Corse avait envoyé des députés à l'assemblée nationale, la république s'avisât tout-à-coup de réclamer ses prétendus droits de souveraineté. Puis, revenant aux observations déjà présentées sur le danger de surseoir, il insista opiniâtrement pour que l'on passât outre sur cette réclamation *tardive* et *mal fondée*. L'ajourner, c'était lui donner la consistance qu'elle n'avait point. Plus il l'examinait et plus il la trouvait absurde. Il se plaignit, en même temps, de ce que les décrets de l'assemblée n'étaient qu'une lettre morte. La Corse en attendait encore les effets.

Elle se demandait quelle était la main puissante qui pouvait paralyser ainsi la volonté de la représentation nationale. On comprenait sans peine sa surprise et ses doléances. La suspension des décrets les justifiait suffisamment. Bientôt ils se seraient demandés si les décrets de l'assemblée n'étaient pas une dérision ajoutée aux outrages et aux mépris, dont le gouvernement ligurien avait l'habitude de les accabler.

Cependant l'assemblée paraissait encore incertaine sur la résolution définitive à laquelle il convenait de s'arrêter. Pour fixer toutes ces hésitations, Mirabeau, reparut encore à la tribuno et, répondant au duc de Châtelet qui, pour amener l'ajournement de la délibération, mettait en avant de mauvaises raisons diplomatiques, il fit observer, « qu'il n'était pas tout-à-fait impossible que Gênes n'eût, suivant le code des chancelleries, quelques droits sur la possession de l'île; mais alors ne fallait-il pas, qu'aux termes du traité, elle commençât par rembourser tout ce que la conquète de la Corse coûtait au trésor de la France? Toutefois je ne crois pas, poursuivit l'orateur, que l'on doive parler plus long-temps le langage de la diplomatie au sein de cette auguste assemblée. Oui, on a bien raison de proclamer que le principe sacré, le principe régulateur sur cette matière, c'est le vœu du peuple. Au reste, je ne pense pas que la ligue de Raguse, de S^t-Marin où d'autres puissances tout aussi formidables, doive nous inquiéter beaucoup. La république ligurienne ne me semble pas plus redoutable. » Se reportant ensuite à l'un des faits les plus glorieux de notre histoire, il rappela que son armée avait été jadis battue sur les côtes de l'île par douze insulaires et un nombre égal de femmes. « Je propose, disait-il en terminant, de décider promptement cette question si vague, si méprisablo en principe, ou en pro-

nonçant un ajournement à jamais, ou dire qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

C'est ainsi que, mêlant habilement le sarcasme d'un homme d'esprit à la dialectique d'un puissant orateur, il arrêtait, par la crainte du ridicule, ceux qu'il n'avait pu entraîner par la force de la raison. Néanmoins la discussion durait toujours. Le respect des traités d'une part, et l'influence de la cour de l'autre, expliquent les fluctuations de la chambre. Tant d'indécision alarma les députés de la Corse.

Le comte Buttafoco, qui s'était déjà fortement prononcé contre la prorogation, *quoique indéterminée*, la repoussa de nouveau par des considérations non moins décisives. « Rappelez-vous, s'écria-t-il, que les Russes cherchent depuis long-temps à s'établir dans la Méditerranée. Vous comprenez, sans doute, que leur attention a dû se porter sur la Corse. Ses habitants que vous laisseriez incertains sur leur sort, ne pouvant être français, se livreraient à eux sans balancer, car, sachez-le bien, ces insulaires *se donneront plutôt au diable qu'à la république de Gênes.* » Par ces dernières paroles, le comte de Buttafoco faisait sans doute allusion à celles de Louis XI, *la donnant pareillement au diable.*

En vérité, on ne comprend guère cette dissidence de sentiments sur une question qui touchait de si près à la liberté des peuples. N'y avait-il pas de la folie, de la part de Gênes à penser que, vaincue par les armes, elle aurait ressaisi par les ruses de la diplomatie ce que le courage des Corses lui avait enlevé sans retour? Quelque temps après, l'affranchissement s'étendait jusqu'aux colonies françaises les plus éloignées (1). Eh quoi! était-ce lorsqu'il s'agissait de diviser

(1) Voir l'article 6 de la Constitution du 5 fructidor an III.

en départements français l'île de S[t] Domingue, la Guadeloupe, la Marie-Galande, la Désirade, et de leur accorder toutes les franchises de la loi constitutionnelle, que l'on aurait hésité à déclarer partie intégrante du royaume le peuple qui avait appris aux autres nations, comment on revendiquait les droits imprescriptibles du citoyen?

Enfin, les débats étant épuisés, le président mit la proposition aux voix. L'assemblée décréta de suite, à une très-grande majorité, n'y avoir pas lieu à délibérer sur le mémoire présenté par le plénipotentiaire de la sérénissime république de Gênes. Elle chargeait, en même temps, le pouvoir exécutif d'envoyer, sans délai, les décrets antérieurs dans l'île de Corse, et d'y prescrire les mesures nécessaires à leur exécution.

Tels furent les débats et les résultats de la mémorable séance où le sort de la Corse fut définitivement fixé.

## CHAPITRE III.

Retour des exilés. — Clément Paoli. — Mort de Sionville. — Protestation des gentilshommes de Sartene, contre le décret abolitif de la noblesse. — Troubles de Bastia. — Conduite imprudente et mort du colonel Rully. — Arrivée de Pascal Paoli à Paris. — Il est complimenté par le président de l'assemblée nationale. — Sa visite à la société des *Amis de la constitution*. — Discours de Robespierre. — Louis XVI le reçoit avec bonté. — Junte de Bastia. — Ses inquiétudes sur la conduite de Gaffori. — La franchise de ses explications. — Réconciliation d'Orezza. — Désappointement de quelques officiers du *Provincial*. — Sourdes menées pour soulever le peuple d'Ajaccio contre les frères Bonaparte. — Attitude ferme et noble du jeune Napoléon. — Élections municipales. — Belle conduite de l'Évêque Mgr. de Guernes. — Confédération lyonnaise. — Retour de Paoli en Corse.

Impatients de revoir leur patrie, les Corses exilés devancèrent la publication du décret, qui, avec le sol natal, leur rendait les droits de citoyens français. Clément Paoli y précéda son frère. Si les douleurs de l'exil avaient laissé des traces profondes sur tous les traits de son visage, elles n'en avaient point affaibli la mâle expression. Bien que le temps et les mœurs eussent changé, le sentiment de la nationalité n'en vivait pas moins avec toute sa force au fond de son âme. Il n'avait d'un vieillard que la gravité qui commande le respect et l'expérience qui instruit la jeunesse. Des centaines de patriotes accouraient de toute part embrasser l'ancien chef des milices nationales. La séparation avait été cruelle, mais les joies du retour le consolèrent bientôt des ennuis de cette longue expatriation. C'était en vain que, dans sa modestie, il

voulait se dérober aux démonstrations d'estime et d'intérêt que tout autre, à sa place, eût recherchées avec empressement.

Comprenant qu'il n'avait plus de rôle à remplir dans l'ordre politique où la Corse allait entrer, il prit sans regret le chemin de Rostino. Une obscure et paisible retraite était désormais le seul poste qui convînt à sa position et à la dignité de son âge. Précurseur de son frère, il put juger, par l'accueil si touchant qu'il recevait sur son passage, tout ce que la Corse préparait d'hommages pour l'ancien fondateur de sa nationalité. Il se dit, avec un secret mouvement de satisfaction, que son arrivée devait être le plus beau jour de sa vie.

Nous verrons, en effet, qu'il ne s'était point mépris sur les dispositions de ses compatriotes, et que vingt années d'exil n'avaient rien ôté ni à la popularité de son nom, ni à la vivacité de l'enthousiasme que sa présence seule y avait excité. Oubliant les malheurs de sa patrie, sans se féliciter de ses destinées nouvelles, s'il parlait de la France, ce qui lui arrivait rarement, c'était sans rancune comme sans engouement. Il y avait cependant un Français qu'il détestait cordialement, c'était le maréchal-de-camp Sionville. Tout ce qu'il apprit de sa justice prévôtale, de son goût pour les exécutions militaires, de l'effroi qu'il se plaisait à répandre dans les communes, avait laissé dans son cœur une telle impression de haine et de mépris contre cet homme, qu'il n'en parlait jamais sans un vif saisissement d'indignation. Expression et instrument d'un régime qui n'était plus, cet officier général venait de mourir à Sartene chargé d'années et d'exécration. Il vécut assez pour assister à l'agonie du despotisme militaire. Quel sujet de chagrin pour cet homme que de voir tomber le pouvoir du sabre devant l'empire de la

loi civile, et l'appareil des cours prévôtales devant l'organisation des tribunaux réguliers!

La milice civique allait opposer désormais une force nationale à la force passive et inintelligente de la garnison. C'était un triste moment pour les anciens camarades des Narbonne et des Marbœuf, que celui où, après avoir hardiment bravé leur autorité impuissante, on les accablait du souvenir des impitoyables rigueurs de ce régime où le ressentiment et le dégoût, si long-temps comprimés par la terreur, éclataient enfin dans tous les lieux et sous toutes les formes?

Au milieu de ces graves événements et d'une transformation sociale si marquée, un incident comique vint amuser les patriotes. Nous voulons parler de la protestation des gentilshommes de Sartene, contre le décret abolitif de la noblesse. On ne saurait dire si elle excita plus d'étonnement que d'hilarité. Les nobles signataires voulaient bien permettre à la révolution de poursuivre son cours, d'ébranler tout ce qu'elle ne détruisait point, et de ne s'arrêter qu'après le parfait nivellement des rangs, pourvu qu'elle ne touchât pas aux priviléges de leur ordre. « Je comprends, dit spirituellement un électeur d'Orezza; ils acceptent la révolution avec toutes ses conséquences, ils n'en excluent qu'une seule chose, l'égalité des conditions. »

La comparaison avec ce qui s'était passé au sein de l'assemblée nationale faisait ressortir davantage le côté risible de cette étrange protestation. N'y avait-il pas une sorte de folie à vouloir lutter ainsi contre la pente irrésistible de son siècle et de son pays? Était-ce à une poignée de soi-disant nobles, inconnus et isolés dans un coin de l'ile, en désaccord avec les instincts des masses et les tendances

essentiellement démocratiques de l'époque, à arrêter le développement progressif de la liberté? La haute noblesse de France s'était exécutée de bonne grâce, et celle de Sartene voulait conserver ses privilèges et ses droits! On serait tenté de croire qu'elle perdait, par ce retour à l'égalité commune, des juridictions seigneuriales, le droit exclusif de chasse, de garenne, de colombier, des redevances féodales, des centaines de serfs..... Il n'en était rien pourtant, car tous ces privilèges consistaient à prendre dans les actes publics et privés les qualifications de *seigneurs* et de *nobles*, sans qu'il en résultât ni suprématie pour eux, ni infériorité pour les autres.

Nous serions vraiment curieux de connaître la nature et l'importance des concessions contre lesquelles ils réclamaient avec tant d'insistance. Tout ce que nous savons c'est que dans les contrats authentiques comme dans les registres des paroisses, on voyait figurer trois classes de personnes, les nobles, les notables et les bergers (1). En vérité on ne conçoit pas que l'on dût regretter ces vaines distinctions, à l'égal des droits féodaux dont l'abandon spontané valut d'abord tant de popularité au vicomte de Noailles, au duc d'Aiguillon, à tous ceux enfin qui se laissèrent entraîner par cet élan généreux.

Mais ne nous arrêtons pas davantage aux puériles regrets qu'exprimaient, sur l'abolition de la noblesse, quelques gentilshommes de la Rocca. La majorité, il faut le dire, manifestait des idées plus conformes aux tendances du siècle, et là comme partout ailleurs les instincts révolutionnaires furent assez forts pour briser toutes les résistances rétrogrades.

(1) C'est de là que viennent ces mots si connus : *Nous étions quatre hommes et deux pâtres.*

Les patriotes de Bastia eurent, à leur tour, à combattre une opposition autrement sérieuse, c'était l'opposition armée du comte de Rully, colonel du régiment du *Maine*, dont la vue seule réveillait les plus tristes souvenirs. Cette conduite insensée ne pouvait manquer d'amener une collision sanglante entre ses soldats et la garde nationale de Bastia. Ses paroles étaient autant de défis insolents. Méprisant du regard ceux qu'il ne provoquait point par les injures, il ne craignait pas de dire publiquement que la ville de Bastia était indigne d'avoir une garnison française. On l'accuse de vouloir renouveler par son emportement les scènes de désordre du 5 novembre; mais on ne permettra plus que de paisibles citoyens soient égorgés sans défense. Armé de deux pistolets et traînant un long sabre à travers les rues de la cité, il annonça à ses troupes qu'il avait ordre du ministre de la guerre de les embarquer le lendemain. « J'ai apporté du bon plomb et de l'excellente poudre, nous allons voir, répétait-il à ses soldats, si les Bastiais seront assez forts pour nous dicter la loi. » Le commandant de la place veut le ramener à des sentiments de modération: son autorité est méconnue. La violence de son langage blesse la municipalité, exalte ses soldats et irrite la population. Son chef l'engage de nouveau à mettre plus de mesure dans sa conduite. A ces sages représentations, il répond par ces mots insolents: *Je ne vous reconnais plus pour mon supérieur et ne vous estime pas même capable d'être général de capucins.* Un moment après, se dirigeant vers la citadelle, un pistolet au poing, il rencontre un de ses officiers qu'il apostrophe grossièrement. Une altercation violente s'élève entr'eux. Le comte de Rully veut la terminer par un coup d'arme à feu, mais le plomb meurtrier qui était des-

tiné pour l'officier alla blesser mortellement une dame au bas ventre (1).

Dès cet instant, l'exaspération des habitants ne connait plus de bornes; des vociférations de mort se font entendre et sur le passage des officiers et autour des casernes. Effrayé de cette attitude menaçante, le conseil de la commune prend, au milieu de l'agitation universelle des mesures énergiques pour garantir leur sûreté. Il veut placer leur vie sous la garde de la milice civique et du *Provincial.* Soins inutiles! La caserne des grenadiers est assiégée de toute part par les flots du peuple ameuté. L'attroupement ne doit se dissiper qu'après sa mort. Deux coups de fusil, partis du milieu de la foule, le renversèrent sans vie sur le seuil de la caserne. — Ce fut une lâcheté. Si son emportement avait pu exciter contre lui ce soulèvement populaire, la courageuse confiance avec laquelle il demanda à parlementer aurait dû détourner l'orage de sa tête. Aussi, le tragique dénouement de cette scène affligea-t-il sincèrement les patriotes. Le rassemblement s'écoula triste et silencieux. Il était aisé de voir que l'irritation l'avait entraîné plus loin qu'il ne voulait aller. — Un instant après, des démonstrations d'une autre nature rassurèrent entièrement les officiers de son régiment. Passant de la colère à la pitié, le peuple tout entier accompagna à sa dernière demeure les restes mortels d'un sergent décédé la veille à l'hôpital militaire. — Il est généreux le peuple, parcequ'il a la conscience de sa force. Ses emportements sont terribles, mais de courte durée, et d'ordinaire les excès de la multitude sont le crime des meneurs ambitieux qui s'agitent pour l'égarer.

(1) Voir les documents à la fin du volume. Cet évènement eut lieu le 18 avril 1790.

Cette demi-expiation facilita beaucoup le rapprochement entre les habitants et la garnison. Elle comprit d'ailleurs que le malheureux colonel avait cédé trop facilement à sa haine violente contre les innovations politiques, dont un grand nombre d'officiers attendaient, au contraire, des chances certaines d'avancement. — Rien de plus triste que le récit de ces mêlées sanglantes entre l'armée et les citoyens. De quelque côté que le sang coule, c'est toujours du sang français. Ils sont bien coupables ceux qui les poussent ainsi les uns contre les autres et comptent avec joie le nombre des vaincus.

Maintenant, l'appareil de la guerre civile doit faire place à un spectacle plus doux ; à des menaces succédèrent des accents d'amour, à des décharges de fusil, de bruyantes acclamations de joie. Pascal Paoli a touché le sol de la France. Les ministres du roi l'ont reçu avec distinction. L'ami du Washington américain fait les honneurs de la capitale au Washington de la Corse (1). L'assemblée nationale lui décerne, à son tour, les honneurs de la séance. Les milices civiques veulent saluer de leurs respectueuses acclamations le vétéran de la liberté en Europe. Le marquis de la Fayette parcourt à côté de lui les rangs de l'armée citoyenne. — Le jour où il fut admis à l'assemblée nationale, on remarqua avec plus de peine que de surprise, qu'il ne manquait à son cortége, que le comte Buttafoco et l'abbé Peretti. Cette présentation eut un tel caractère de solennité et de grandeur que l'on nous saura gré d'en retracer, avec la couleur du temps, les circonstances les plus remarquables.

Si la noblesse de son maintien commandait le respect, la modestie de ses allures, au milieu de tant de sujets d'orgueil,

(1) Voir Renucci, *Histoire de la Corse.*

lui valut la sympathie de ceux-là même qui ne partageaient point les convictions politiques de ses admirateurs. On n'avait point encore vu une pareille explosion d'enthousiasme. Les salves d'applaudissements retentirent long-temps après son entrée dans l'enceinte. La vive émotion des députés corses avait besoin de se faire jour. Aussitôt que le silence se rétablit, l'avocat Panattieri, se rendant, en quelque sorte, l'organe et le garant des sentiments de ses concitoyens, sut trouver de nobles accents pour exprimer la reconnaissance du pays. « Le despotisme, dit l'orateur, nous » avait opprimés sans avoir pu nous soumettre. Ce n'est » que devant la justice et la générosité de la France que » nous déposons les armes. » — Si dans le nom français ils détestaient le titre de maîtres, alors ils le bénissaient, parcequ'ils ne voyaient plus en eux, que des libérateurs et des frères. Pendant l'espace de quarante ans, ils avaient poursuivi la liberté à travers des torrents de sang sans avoir pu l'atteindre. En un seul jour la France comblait leurs vœux. Pouvait-on craindre qu'ils devinssent jamais rebelles et ingrats? Il terminait, en faisant remarquer, que ses compatriotes étaient heureux de voir que l'homme qui, au jour du malheur partagea leurs dangers, vînt embellir le triomphe de la liberté et accroître leur joie. — Le langage de Paoli répondit parfaitement à ce que l'on attendait de l'élévation de son caractère et de sa pensée. Nous le rapporterons en entier, ce discours si remarquable par sa noble simplicité.

« Ce jour est le plus beau, le plus heureux de ma vie. Je » l'ai passé dans la poursuite de la liberté et j'en trouve ici » la plus noble image. Il ne me reste donc plus rien à désirer.

» Après une absence de vingt ans, j'ignore si l'oppression » a changé mes compatriotes; les changements n'ont pu être

» que funestes, car l'oppression *ne fait qu'avilir*. Mais en » brisant leurs fers vous les avez rendus à leur antique vertu.

» Mon retour au sein de la patrie ne saurait vous faire » douter de mes sentiments. Vous avez été généreux envers » moi et *je ne fus jamais esclave*. Ma conduite passée que » vous avez honoré de votre approbation est le meilleur ga- » rant de ma conduite à venir. Ma vie entière, j'ose le dire, » à été un serment non interrompu à la liberté. C'est tout » comme je l'eusse déjà prêté à la constitution que vous for- » mez; mais il me reste à le prêter à la nation qui m'adopte, » et au monarque que je m'empresse de reconnaître. »

On remarque qu'il appuya avec dessein sur ces derniers mots dont la signification est celle-ci : alors nous étions esclaves, aujourd'hui nous sommes vos égaux, alors mon serment eût été un acte de vasselage, aujourd'hui il n'est plus qu'un engagement honorable (1). C'était faire sentir assez clairement qu'il ne répudiait aucun de ses antécédents; que sa conduite actuelle, bien loin d'être le désaveu de son passé, en était au contraire la justification la plus éclatante. On y vit, en effet, une haute et dernière protestation contre la violente agression de Louis XV. Ce n'était pas lui qui avait changé, c'était la France mieux représentée et plus juste qui changeait de sentiments et de politique. Dès ce jour, le serment que l'histoire enregistrait avec soin, pour le jeter plus tard comme un reproche à sa mémoire, ne semblait-il pas devoir le lier irrévocablement au sort d'une nation, qui

(1) ..... « Un peuple entier fut donné, par ceux qui ne l'avaient plus, à ceux qui n'avaient pas le droit de l'avoir. » Par ce peu de mots, M. le comte de Pastorel, a donné une appréciation fort juste de la moralité du traité de cession intervenu entre la France et la sérénissime république. *(Chiara Catalanzi*, Introd.*)*

réparait, en tant qu'il était en son pouvoir, les maux de la monarchie absolue, d'une nation qui ouvrait devant ses compatriotes le giron constitutionnel, se condamnait pour mieux les défendre, et qui, par l'organe du président de Bonnay, lui décernait, au milieu de ses représentants, les noms de héros et de martyr de la liberté?.....

« Un peuple né pour l'indépendance, un peuple dont la » France admira le courage, tant qu'elle eut à le combattre, » et dont elle n'a réellement accompli la conquête que le » jour où elle l'a rendu à la liberté, devait sentir mieux que » toute autre partie de l'Europe, le prix d'une constitution » qui, rétablissant l'homme dans tous ses droits, promettait » aux citoyens autant de gloire que de prospérité. » Puis, s'adressant plus particulièrement au général Paoli, M. le marquis de Bonnay poursuivait à peu-près en ces termes : L'hommage que vous avez offert, en ce jour, à l'assemblée nationale est digne de l'un et de l'autre. Elle repose avec complaisance ses regards sur les députés d'une nation fière et généreuse et qui désormais doit n'en former plus qu'une seule avec la France. Elle se complait à distinguer parmi vous celui que le choix libre de ses compatriotes plaça, pendant longtemps, à votre tête, et que l'un des décrets, dont l'assemblée s'honore le plus, a naguère rendu à vos vœux. Elle aime à saluer en lui *le héros et le martyr de la liberté*. « Les Ro» mains, dit-il en terminant, allaient chercher des enfants » au sein des familles étrangères. La France les trouve au » sein d'une nation voisine : les enfants d'adoption, qu'elle » appelle au partage de ses droits et de son nom, ne lui sont » ni moins chers ni moins précieux que les autres. L'assem» blée nationale a reçu vos serments, et vous permet d'as» sister à la séance. » Le passage de cette allocution, où il

nommait Paoli le héros et le martyr de la liberté, fut couvert d'applaudissements.

L'éclat de cette réception, la solennité de ces serments, les débris de la bastille dont la destruction avait si terriblement révélé toute la puissance du peuple, l'aspect animé des sociétés politiques, l'effervescence des masses si mobiles dans leurs passions, si redoutables dans leur colère et si généreuses dans les victoires, ce vague désir de rénovation sociale qui les poussait à démolir, pièce à pièce, tous les emblêmes matériels de l'ancien régime, fournissaient à chaque instant de graves sujets d'observation à son esprit calme et réfléchi. Plus d'un club sollicita l'honneur de sa visite. Mais il s'en défendit poliment, sans que l'on se doutât le moins du monde du véritable motif de ses refus. Outre qu'il n'aimait guère la verbeuse turbulence de ces sortes de réunions, son peu d'habitude de la langue française fortifiait davantage son éloignement pour tout ce qui ressemblait à un apprêt théâtral. Toutefois, il ne put résister à la pressante invitation du commandant de la garde nationale qui l'engagea à honorer de sa présence la société des *Amis de la constitution.* A son entrée, elle se leva tout entière en témoignage de considération, se tenant debout jusqu'à ce que l'illustre visiteur eût pris la place qui lui était destinée. Le fauteuil de la présidence était occupé par Maximilien Robespierre. « Oui, il » fut un temps, s'écria avec l'emphase de l'époque l'ora- » teur qui devint bientôt l'idole d'un parti et l'horreur de » la France, il fut un temps où nous cherchâmes à oppri- » mer la liberté dans son dernier asile....... Mais, non, ce » crime appartient au despotisme. Le peuple français l'a ré- » paré. Quelle magnifique expiation pour la Corse conquise » et l'humanité offensée! Citoyen généreux, vous avez

» défendu la liberté à une époque où nous n'osions pas même l'espérer. Vous avez souffert pour elle, vous triomphez » avec elle, et votre triomphe est le nôtre. Unissons-nous » pour la conserver à jamais, et que ses vils ennemis pâ- » lissent d'effroi à la vue de cette confédération sainte. »

Paoli fut admis ensuite à présenter ses hommages au malheureux Louis XVI (1). Le ministre de la guerre, le duc de Biron et le député Saliceti lui servirent à la fois d'introducteurs et de cortége. Le duc de Biron, qui, pendant la guerre de l'indépendance, avait laissé en Corse les plus honorables souvenirs, se faisait remarquer parmi les plus enthousiastes admirateurs de Paoli. Panattieri d'abord, Rocca-Cesari et Saliceti ensuite, demandèrent, au nom de la Corse, et obtinrent du ministre de la guerre, que le brave général Biron y fût appelé au commandement de toutes les troupes.

L'illustre exilé reçut du monarque l'accueil du monde le plus gracieux. Il parut vivement touché de ses assurances de dévouement, et se félicita avec lui de l'esprit d'ordre qui régnait encore dans l'île et qu'avait à peine altéré le contre-coup des événements d'outre-mer. La conversation étant tombée, tout naturellement, sur le malaise et la sourde inquiétude dont la France était travaillée, se manifestant déjà sur plusieurs points du royaume par l'incendie des châteaux, des attroupements et des émeutes. « Je vois avec plaisir, dit le roi en se tournant vers le député Saliceti, que mes derniers enfants *sont les plus sages et les plus fidèles.* » Les députés eurent, un moment après, la haute faveur de

(1) « Le célèbre général Paoli, accompagné de M. le marquis de Lafayette, a été présenté à S. M. jeudi 8 avril 1790. » Extrait du *Moniteur* du 9 avril 1790.

l'accompagner dans la chapelle du château et d'entendre la messe à côté de Sa Majesté. En sortant du palais, Paoli parut comme absorbé dans une préoccupation douloureuse. Est-il vrai, comme on l'a allégué après le 10 août, que, sur la tournure que prenait le mouvement réformateur, il prophétisât à Louis XVI le sort de Charles Ier? Nous n'osons par l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le jour où il apprit la déchéance, on l'entendit s'écrier avec une visible douleur : *voilà l'accomplissement de mes présages de Paris.*

Voyons maintenant ce qui se passait en Corse.

La junte qui s'était organisée à Bastia avait un double but : imprimer une impulsion ferme et sûre au mouvement réformateur et empêcher que l'effervescence révolutionnaire ne dégénérât en désordre. C'était là, il faut en convenir, une bien rude besogne. Trop de fermentation agitait les esprits pour qu'il fût facile de maintenir une parfaite tranquillité dans toutes les communes. D'ailleurs, les deux principes irréconciliables, l'ancien et le nouvel ordre politique, n'étaient-ils pas en présence? Le parti révolutionnaire se défiait du maréchal de camp Gaffori, au point de lui prêter ce qu'on appelait, dans le langage passionné de l'époque, des projets *liberticides*. On prétendait que les troupes sous ses ordres étaient dans une conspiration flagrante contre le nouveau système politique. On allait jusqu'à dire, qu'elles n'attendaient qu'un signal pour se précipiter, la baïonnette en avant, contre la junte de Bastia; que toutes les assurances contraires n'étaient que mensonges et déceptions; qu'il fallait, en présence d'un pareil danger, que les patriotes serrassent leurs rangs et se tinssent toujours prêts à combattre les partisans de la contre-révolution.

Ces soupçons et ces craintes, il faut le dire, parurent aux

uns exagérés, à d'autres, injustes et mal fondés. Il est certain que Gaffori, abhorrait la guerre civile, plus encore qu'il n'aimait les anciennes institutions; il tenait à l'estime de ses concitoyens beaucoup plus qu'aux faveurs de la cour. C'est une justice que ne lui ont pas même refusée ses adversaires politiques. Il suffit, en effet, d'une démarche franche et loyale pour dissiper entièrement ces sinistres appréhensions.

Le docteur Marc-Antoine Ferrandi, envoyé auprès de lui pour sonder ses dispositions, eut bientôt la douce satisfaction de voir, qu'il y avait beaucoup plus de malveillance que de vérité dans les bruits alarmants répandus sur son compte. La junte en ressentit une véritable joie. Il y avait là des hommes qui voulaient le progrès sans réaction, et les changements dans les institutions sans lutte entre les personnes. Pour ne laisser plus aucun doute sur la pureté de ses intentions pacifiques, Gaffori se rendit immédiatement auprès de la réunion d'Orezza, avec la sécurité d'un homme, dont la conduite pouvait braver l'examen le plus sévère et jusqu'aux commentaires haineux de l'esprit de parti. L'assemblée fut touchée de cette honorable confiance. Le président l'en félicita au nom de ses collègues. A une allocution pacifique, Gaffori répondit par des protestations de dévouement au roi et à la constitution. L'effusion des sentiments fut telle, que des larmes de joie succédèrent à ces paroles d'oubli et de réconciliation. Plus de nuages, plus de défiance. Gaffori renouvela l'engagement de n'user de l'influence de sa position, que pour coopérer franchement à la conservation de l'ordre dans l'île.

Tandis qu'au couvent d'Orezza tous les cœurs s'ouvraient ainsi à l'espérance et au bonheur, des sentiments d'une nature bien diverse agitaient, de l'autre côté des monts, quel-

ques officiers désappointés du *Provincial.* Ils crièrent à la défection contre leur ancien colonel. A les entendre, les Français n'étaient plus en sûreté au milieu d'habitants que dominait une haine furibonde contre tous ceux qui avaient appartenu à l'armée royale. On accusait de ces sourdes machinations, les Coti, les Bonaparte et les Masseria. Ce sont eux, disaient ces hommes stationnaires chez lesquels il n'y a jamais de progressif que l'ambition, ce sont eux qui fomentent cette haine menaçante contre les Français d'outre mer.

Leurs clameurs s'élevaient plus particulièrement contre les frères Bonaparte. On parlait, surtout, d'une adresse incendiaire, véritable appel à l'insurrection, *contre les étrangers dont il fallait purger la patrie.* Rien de plus absurde qu'une pareille imputation. Les Bonaparte ennemis des Français !.... le conçoit-on? Par leurs goûts, leurs intérêts, leurs vues d'avenir, les souvenirs de l'enfance et du collége n'appartenaient-ils pas à la France ? On se méprenait donc grossièrement, ou l'on faisait semblant de se méprendre, sur la nature et le but des discours qu'ils tenaient, soit dans les réunions privées, soit dans les réunions publiques. Tout ce qu'ils demandaient, le véritable motif de toutes les manifestations politiques auxquelles ils se livraient, c'était le concours sincère et général de tous les patriotes; c'était leur franche adhésion au mouvement de la réforme sociale.

Mais le peuple, séduit et entraîné par les tribuns du faubourg, en pensait autrement. Ce n'était pas sans un secret dépit, que quelques familles rivales de la maison Bonaparte, aussi riches qu'elle, et jalouses de leur ancienne suprématie, se voyaient surpasser en crédit et en influence. On ne lui

pardonnait point de se séparer de l'aristocratie pour se ranger du côté du peuple ; on lui reprochait d'avoir trop tôt oublié les bienfaits de l'ancienne monarchie et d'avoir attendu que la liberté fût en péril pour parler de liberté et de constitution. — S'inquiétant fort peu de toutes ces criailleries de parti, les Bonaparte n'en persévéraient pas moins dans les principes qu'ils venaient d'adopter. Dévoués sans partage à la cause de la révolution, ils attendaient avec une impatience visible le moment favorable où ils auraient pu la servir avec plus d'éclat pour eux et d'utilité pour elle.

En attendant, il leur fallut descendre dans les rues et sur les places où s'agitait la foule ameutée. Forts de la pureté de leurs intentions ils allèrent droit aux plus exaltés, en les sommant de produire en face du peuple, qu'ils acceptaient pour juge, les accusations et les preuves. « On nous soupçonne de n'être pas assez Français ! Une pareille calomnie » est trop absurde, pour mériter une réponse sérieuse, s'écria le jeune Napoléon : je me propose de confondre le » calomniateur dès qu'il ne se cachera plus dans l'ombre. » Les tribunaux ont des châtiments pour punir ceux qui » calomnient sans preuve : c'est à eux que nous demanderons vengeance contre ces sourdes imputations. Mais s'il » pouvait rester encore quelque doute dans vos esprits, » nous vous dirions : formez immédiatement un jury composé de douze pères de famille ; que l'accusateur se montre, et si je ne parviens pas à le convaincre d'imposture, » je vous livre ma vie. Il faut que justice soit faite, à l'instant, de l'un ou de l'autre. » Le fils de Charles Bonaparte domina la foule ameutée dans les rues d'Ajaccio, par l'ascendant de sa parole vigoureuse et facile, de même que plus tard, il exerça à la tête des armées sur les vieux guerriers

de la république, sur ses légions et sur la France, le double, l'irrésistible empire de la victoire et du génie. Les meneurs du parti qui s'agitait sourdement pour dépopulariser ses frères, et le rendre suspect à la garde nationale mobilisée furent singulièrement étonnés d'avoir trouvé l'autorité du commandement et l'éloquence entraînante d'un orateur dans un officier subalterne, et à cet âge de la vie où l'on n'apprenait encore qu'à obéir et à se taire.

Si nous rapportons ces détails, remarque à ce sujet l'historien Renucci, c'est parcequ'ils révélent de bonne heure le caractère énergique du jeune officier, que sa destinée devait mettre bientôt aux prises avec tout ce que les faubourgs de la capitale et les redoutables sections vomirent de bandes de terroristes contre la convention nationale.

Il est certain que, sans la courageuse résolution d'aller au devant de la foule irritée, l'audace des instigateurs occultes ne se fût point arrêtée à cette première tentative de soulèvement. Il ne fallait rien moins que la fermeté de son attitude et cette franchise de langage pour changer complètement l'opinion de ses concitoyens et se prémunir contre le danger de nouvelles insinuations.

Entraîné par la rapidité des évènements nous sommes forcés d'omettre ce qui concerne l'organisation du pouvoir municipal, l'esprit qui présida au choix des officiers de la commune et les luttes qui signalèrent cette importante opération. Si l'on excepte quelque localité, partout ailleurs les suffrages se réunirent en faveur des candidats constitutionnels. Tout-à-l'heure nous les retrouverons en majorité, à la fameuse assemblée électorale d'Orezza.

On sait, que dans les États représentatifs, le renouvellement des élections est aussi le renouvellement des combats

entre les partis, une époque de crise et d'agitation. Effrayé par l'annonce des troubles et des hostilités qui menaçaient d'ensanglanter quelques communes de son diocèse, un vénérable prélat, Mgr. de Guernes, les parcourut, sans autre escorte que ses vertus épiscopales, sans autre but que le désir d'y prêcher la concorde et la fraternité. Il y réussit à merveille. C'était ainsi qu'autrefois, toutes les différences de religion, de secte, toutes les haines de parti cessaient, comme par enchantement, à l'aspect de l'archevêque de Cambrai. Les visites pastorales du vénérable évêque, pouvaient être appelées, comme celles de Fénélon, *la trève de Dieu*. Les populations d'Orezza, d'Alesani, de Serra et de Verde, parmi lesquelles se manifestaient déjà de graves symptômes de désordre, continuèrent avec calme les opérations qu'avaient interrompues la crainte et la violence. A sa vue les ressentiments s'apaisaient. Il suffisait d'une seule de ses paroles pour consoler d'un échec électoral. C'est en y répandant le baume de la charité qu'il cicatrisait les blessures faites à l'amour-propre des candidats. Pouvait-il désirer une plus douce récompense de cet apostolat pacifique?

De l'autre côté des mers, les têtes s'échauffaient encore davantage. L'enthousiasme qui, d'abord, ne s'était manifesté que dans les rangs de la milice nationale, avait fini par gagner toutes les classes du peuple.

La garde civique de Lyon fut l'une des premières à concevoir l'idée d'une grande confédération entre toutes celles du royaume. Il y avait dans cette idée, avec la prévision d'une guerre européenne, la menace d'une levée générale pour la défense du territoire, si jamais il venait à être envahi. L'adresse envoyée aux gardes nationaux de la Corse n'arriva à Bastia que le 17 mai. Comme cette grande réu-

nion était fixée au 30 de ce mois, un intervalle aussi court ne permettait point de répondre d'une manière convenable à cette manifestation patriotique. Pressé par le temps et ne pouvant rassembler un nombre suffisant d'officiers, pour représenter la garde nationale des autres parties de l'île, le colonel Petriconi proposa de choisir à la hâte des députés parmi les officiers de la garde civique de Bastia. Le choix tomba immédiatement sur J. B. Galeazzini, J. B. Guasco, X. Giordani et J. B. Luigi, capitaines; J. M. Santelli et L. C. Russeau, lieutenants. Jamais députés ne reçurent de la confiance de leur commettants un mandat plus étendu. Le serment de fidélité à la constitution et à la liberté devait être prêté franchement et sans restriction aucune. On les autorisait à entrer résolument dans cette confédération et à s'allier à toutes celles qui auraient pu se former dans d'autres villes du royaume. Cette députation civique devait représenter, en même temps, les autres gardes nationaux de l'île et prendre également en leur nom l'engagement solennel, en face de l'autel de la patrie, de répandre jusqu'à la dernière goutte de sang pour le maintien de la constitution et la défense des droits, dont elle était le palladium. On choisit J. B. Galeazzini pour être l'organe de ces sentiments. Plus que tout autre il méritait cet honneur autant par la droiture de son caractère que par la fermeté de ses convictions. C'était l'homme de la situation. Nul encore n'avait été entouré d'une plus grande popularité. On savait qu'invariable dans sa ligne politique, dévoué sans arrière pensée à la cause de la révolution, adversaire irréconciliable des partisans de l'ancien despotisme, il avait trop d'élévation dans l'âme pour ne pas placer l'estime de ses concitoyens au-dessus de la fortune.

Fidèles à leur mandat, les députés adhérèrent sans réserve à tous les actes de la confédération lyonnaise. Ils revinrent l'esprit frappé et l'âme émue de cet imposant spectacle. En ce moment la Corse aussi présentait, dans un grand nombre de localités, l'image d'un camp armé. Animés d'une pensée commune, les milices civiques établissaient entr'elles des rapports et s'unissaient par les mêmes serments. Celles de Corte, des pièves de Talcini, Vallerustie, Giovellina, Caccia, Niolo, Venaco, Rostino, Rogna et Bozio formèrent une association armée. On le conçoit; les éléments en étaient préparés d'avance. Sur cette *terre de commune*, il a toujours suffi de frapper du pied pour en faire sortir des milliers de patriotes. Les mots de liberté y ont enfanté des prodiges de valeur. A cette époque, comme au jour le plus périlleux de l'insurrection nationale, ce vieux cri de ralliement y conservait encore tout son magique pouvoir. — La garde nationale de Grenoble accepta avec plaisir l'offre de *se confédérer*. C'était un lien de plus entre la Corse et la France; c'était abaisser, en tant qu'il dépendait d'elle, la barrière de la Méditerranée.

De l'autre côté des monts, le pays de Sampiero ne resta pas en arrière de ces démonstrations patriotiques : il eût menti aux souvenirs et aux traditions dont il a si bien le droit de s'enorgueillir. Là aussi, les honneurs de la popularité étaient allés chercher ce qu'il y avait de plus pur, de plus prononcé parmi les patriotes, le docteur Costa qui avait embrassé avec ardeur le parti de la révolution. Par la décision et la ténacité de ses opinions, il offrait plus de garantie que tous ces prétendus révolutionnaires qui, quatre ans après, se dégradèrent par un servile dévouement envers les agents subalternes de Sa Majesté britannique. — Il était

alors atteint d'une maladie grave ; mais aussitôt que le rétablissement de ses forces le lui permit, il rassembla plus de cinq-cents hommes, qui, à sa voix, marchèrent pleins d'ardeur et d'enthousiasme dans la direction d'Ajaccio. A leur approche, la garde nationale de cette ville et une partie de la population allèrent au-devant de ces braves montagnards pour les complimenter sur cet élan patriotique. C'est au milieu de ces transports qu'ils firent leur entrée dans la ville. Les cris de *vive la nation, vive la liberté, vive Paoli* faisaient retentir les échos d'alentour. Leur chef reçut, avec les félicitations du corps municipal, une bannière tricolore, en témoignage de considération et comme le symbole de cette alliance patriotique. Il appartenait en effet aux compatriotes de Sampiero de donner les premiers cet exemple de dévouement à la France et à la liberté. Par là, ils rappelaient ces temps de gloire et de malheur où, laissant aux femmes et aux enfants la garde des troupeaux, la vaillante population de Bastelica se précipitait tout entière sur les pas du colonel des Corses.

Cette époque est marquée à chaque instant par l'ivresse et les émotions populaires. L'arrivée de Pascal Paoli devait y mettre le comble. La nouvelle de son débarquement sur les côtes du Cap-Corse se répandit avec la rapidité de l'éclair. On aurait dit, à voir l'empressement des populations, que la Corse entière allait se ranger, émue et respectueuse, sur le passage de l'illustre exilé. Son premier mouvement, en touchant le sol natal, fut de le baiser avec transport. Colomb éprouva moins de joie à l'aspect du nouveau monde. L'exclamation que Virgile met dans la bouche d'Acathe à la vue des rivages enchantés de l'Italie, était loin d'égaler les cris de joie qu'arracha à l'âme émue de Paoli l'approche

du Macinajo. « O ma patrie, s'écria-t-il les larmes aux yeux, je t'ai laissée esclave et je te retrouve libre. » — Cette scène n'est pas moins touchante, que les adieux de Fontainebleau et le baiser théâtral de l'aigle, tant il est vrai que les grands hommes se ressemblent jusque dans la manifestation passionnée de leurs sentiments !

Est-il maintenant nécessaire de peindre tout ce que la vue du fondateur de la liberté nationale répandit de joie parmi ses concitoyens, tous les honneurs qui marquaient chacun de ses pas, tout ce qu'il versa de larmes de tendresse ? Qui ne sait que chacune de ses haltes fut un triomphe, que le bruit des mousqueteries et le son des cloches se mêlèrent constamment aux acclamations des villages et des campagnes ? — En essayant de retracer les détails de cette marche triomphale qu'offririons-nous à nos lecteurs ? Le faible, le stérile écho de ceux qui nous ont précédé. Demandez-le plutôt aux personnes qui en furent les témoins. Jamais on ne verra rien de pareil. Cicéron au retour de son exil, Aristide après son rappel, ne furent pas plus fêtés que Paoli. A Rome la faction de Clodius était encore menaçante ; à Athènes, bien de ceux qui avaient voté pour l'ostracisme du Juste, gardaient encore leurs rancunes ; en Corse, où l'hôte de l'Angleterre n'avait plus d'ennemis, du moins ostensibles, les patriotes n'eussent point toléré que l'on troublât cette joie générale.

La ville d'Ajaccio avait devancé ces démonstrations populaires par l'envoi d'une députation à Marseille, dont Joseph Bonaparte faisait partie. C'était lui qui, dans la Corse ultramontaine, représentait en première ligne le parti de la révolution. Son frère, le jeune Napoléon, se montrait fier alors de grossir le cortége de Paoli. Le temps et les événements n'avaient point encore refroidi son admiration. Paoli,

de son côté, fut peut-être le premier à démêler le général de l'armée d'Italie, sous le modeste uniforme d'un officier d'artillerie. Ne pourrait-on pas expliquer par la prévision de cette grande destinée, le plaisir qu'il trouvait à s'entretenir des heures entières avec l'élève de Brienne, et les heureux pronostics qu'il formait sur son avenir? Qui n'a pas entendu parler de ces mots prophétiques. « Va mon fils, un jour tu seras un homme de Plutarque. » Tant il avait été ébloui par les premiers éclairs de son génie. « J'ai été fort étonné de trouver dans un jeune homme de cet âge la maturité du jugement qui, par une exception de sa nature privilégiée, semble avoir devancé l'expérience des années et cette grandeur dans les vues auxquelles on reconnaît les hommes supérieurs. Votre frère l'officier en sait plus, sur la guerre, à vingt-deux ans, que n'en savaient nos anciens généraux de l'indépendance à cinquante. Giafferi et Ceccaldi eussent appris de lui comment on résiste à des troupes étrangères dans un pays aussi heureusement disposé pour la guerre offensive. Je me suis permis une prophétie sur son avenir, disait Paoli le 18 novembre 1790, au couvent d'Orezza à son frère Joseph, électeur de cette mémorable assemblée : on la trouvera encore fort hasardée; mais je ne doute pas que le temps, en la confirmant, ne prouve que j'ai deviné juste. »

Les assemblées primaires allaient s'occuper de l'un des actes les plus importants de la souveraineté, c'était l'organisation de l'administration départementale. Choisi pour la tenue de cette assemblée électorale, le couvent d'Orezza vit successivement arriver, au jour indiqué (9 septembre 1790), quatre-cent-dix-neuf députés représentant les anciennes piéves, divisées en neuf districts, savoir : Bastia, Oletta,

Ile-Rousse, La Porta d'Ampugnani, Corte, Cervione, Ajaccio, Vico et Tallano. Les importantes délibérations de cette assemblée formeront la matière du chapitre suivant.

## CHAPITRE IV.

Assemblée électorale d'Orezza. — Discours de Paoli. — Députation des gardes nationales. — Discours de Galeazzini. — Composition définitive du bureau. — Élection des membres de l'administration départementale. — Lecture et adoption des deux projets d'adresse. — Proposition de célébrer l'anniversaire du 30 novembre. — Pompei demande une pension et une statue pour Paoli. — Mesures de surveillance contre les ennemis du dehors. — Dénonciation de Pozzodiborgo, contre les députés des ordres privilégiés. — Attaques contre le *Provincial*. — Dissidence marquée relativement au chef-lieu du département. — Arena sollicite l'élargissement des Corses détenus dans les tours de Toulon, le jugement contradictoire et la restitution des biens confisqués. — Rocca-Cesari, commandant en second des milices civiques. — Discours de Joseph Bonaparte. — Rapport sur le comité supérieur. — Demande de deux mille fusils. — Hommes marquants de l'assemblée.

On sait qu'en vertu du décret de l'assemblée nationale du 22 décembre 1789, le roi, par ses lettres patentes du mois de janvier, avait ordonné la convocation des assemblées primaires et administratives, et nommé des commissaires pour l'organisation du département de la Corse. Jamais le pays n'avait encore présenté un spectacle plus imposant ; jamais électeurs n'avaient mieux compris l'importance de leur mandat. On lit dans le procès verbal. « L'assemblée, voulant se constituer, a fait choix des citoyens les plus avancés en âge conformément aux articles 15 et 24 du décret de l'assemblée nationale ci-dessus énoncé, et d'une voix unanime, elle a nommé pour président M. Pascal Paoli,

» commandant-général des gardes nationales de Corse et
» électeur de la piéve de Rostino, district de la Porta d'Am-
» pugnani.

» Cette nomination étant faite et acceptée par lesdits élec-
» teurs, M. le président a prononcé un discours qui a été vive-
» ment applaudi. L'assemblée a ordonné qu'il soit imprimé,
» pour être distribué dans toutes les communautés du dépar-
» tement et qu'il soit transcrit au présent procès-verbal. »

Après avoir rappelé, dans un discours remarquable, prononcé avec la gravité de son âge et toute l'autorité de l'expérience, ce que la Corse avait déployé d'énergie pour reconquérir son indépendance, et bravé de périls pour se soustraire à la tyrannie de Gênes, Paoli continuait ainsi :

« La jouissance d'un aussi grand bien ne fut pas de lon-
» gue durée, et l'envieuse politique des cabinets, après avoir
» essayé, pour nous en priver, les plus sourdes machinations,
» après avoir fait usage de tous les moyens que la politique
» a coutume d'employer, mais qui furent impuissants pour
» dompter le patriotisme des Corses, se vit contrainte d'en-
» voyer contre ce pauvre pays des forces trop supérieures.
» L'on combattit néanmoins et même avec quelque gloire, et
» pendant certains moments la justice de notre cause alar-
» ma vivement l'orgueil du ministre despotique. Son injus-
» tice et sa violence triomphèrent malgré vos généreux ef-
» forts, et chacun de vous sait combien son ressentiment a
» été cruel pendant tout le temps du régime oppresseur qui
» vient de finir ; presque tous, même, souffrent encore au-
» jourd'hui de ses funestes conséquences et des pertes qu'ils
» en ont éprouvées. La nation enfin semblait menacée d'une
» entière ruine, si la révolution heureuse, survenue dans la
» monarchie française, n'eût arrêté le coup fatal. »

Faisant ensuite allusion aux intrigues de la diplomatie ligurienne, s'agitant pour gagner, devant le cabinet de Versailles, la cause qu'elle avait perdue devant la nation :

« Notre reconnaissance, poursuivait le président d'une » voix émue, se rappellera sans cesse de ces deux mémora- » bles décrets de l'assemblée nationale. La meilleure maniè- » re de le témoigner, c'est de jurer à cette noble nation un » attachement éternel et une adhésion absolue à l'heureuse » et nouvelle constitution qui nous unit à elle sous la pro- » tection des mêmes lois, et nous range sous le sceptre d'un » roi citoyen que l'amour de la race présente signalera au » respect des générations à venir comme le père de son peu- » ple et le modèle des bons princes. »

Avant de parler de la sage maturité qu'il convenait d'apporter dans le choix des personnes auxquelles les suffrages de l'assemblée allaient confier l'administration départementale, avant de les conjurer de ne faire tomber ces suffrages que sur les citoyens déjà distingués dans l'opinion du peuple par le patriotisme, le talent et les vertus publiques, conditions essentielles pour justifier la confiance de leurs commettants et assurer les droits renaissants de la patrie, le général Paoli se plut à rendre un témoignage éclatant au zèle patriotique des députés Saliceti et Rocca-Cesari.

« Depuis le premier instant de l'ouverture de la lice, ils » ont contribué, avec une vigueur infatigable, à assurer à la » patrie l'avantage de cette heureuse révolution ; mais fidè- » les à conserver les sentiments d'où elle est sortie et les » principes qui ont dirigé sa marche, leurs vœux et leur » adhésion ne faillirent jamais à ceux des patriotes français » qui composent le corps de la législature, s'associant ainsi à » tous les décrets qui font déjà la gloire de notre constitu-

» tion et la félicité de notre monarchie. Informé dès le prin- » cipe et témoin depuis plusieurs mois de leurs travaux, je » dois, par justice et par reconnaissance, signaler leurs noms » à votre estime, quoique vous sachiez déjà tous, que ce sont » MM. Rocca-Cesari et Saliceti. »

Il eut aussi des paroles d'éloge et de gratitude *envers cette puissante et généreuse nation qui, pendant plus de vingt ans, lui avait tenu lieu de patrie.*

« Je ne dois pas craindre, ajoutait-il, que l'expression de » ces sentiments blesse le moins du monde nos frères du con- » tinent français, ni que la malignité de quelques détrac- » teurs, puisse en tirer avantage, pour affaiblir dans leur » âme l'opinion qu'ils ont de notre sincère attachement à la » monarchie, dont il est si glorieux pour nous de partager » les destinées. Elles savent, les grandes nations, respecter les » vertus et l'honneur, et elles estimeraient peu le caractère « public d'un peuple capable de les oublier. » Il allait plus loin. Et pour n'avoir pas un jour la douleur de flotter incertain entre sa reconnaissance et son serment, il exprimait les vœux d'une paix durable entre la France et la Grande-Bretagne, *marchant l'une et l'autre avec tant de succès dans la voie des améliorations sociales.*

L'assemblée nationale lui avait marqué trop d'estime et le roi mis trop de bonté dans son accueil, pour que Paoli n'éprouvât pas le besoin de remercier l'une et l'autre au milieu des représentants de son pays. C'est ce qu'il fit, pour obéir aux mouvements de son cœur, bien plus qu'à de froides convenances : il terminait en ces termes :

« Sans manquer au devoir de la reconnaissance, je ne » pourrai me dispenser de parler également de la faveur in- » signe avec laquelle j'ai été reçu en France par l'auguste

» assemblée nationale et dont je dois rapporter l'honneur
» beaucoup moins à mon mérite personnel, qu'à mes vives
» sollicitudes pour la liberté et le bonheur de la patrie. Je
» ne dois pas taire non plus l'accueil gracieux, que le roi dai-
» gna me faire et la mission flatteuse qu'il me confia de ré-
» tablir le calme parmi les habitants de cette île. Il m'a
» donné l'assurance qu'il n'y aura désormais aucune distinc-
» tion entre les deux peuples, comme il m'a confirmé de
» vive voix et par une lettre écrite de sa main royale, qu'il
» n'en existe plus dans son affection paternelle. »

Ce discours fut écouté avec une sorte de recueillement religieux. La pensée de Paoli s'y faisait jour sans réserve et sans déguisement. Si, plus tard, ses accusateurs y trouvèrent une dissonance choquante avec sa conduite, c'est que les évènements ayant changé, sa position et ses sentiments changèrent aussi. Mais alors rien ne prouve qu'il ne fût sincère et vrai dans ses protestations de dévouement à la France.

Après la lecture d'une lettre adressée aux électeurs par les commissaires du roi (1), Arena, quittant momentanément le bureau du secrétaire pour monter à la tribune, prononça un discours empreint de l'énergie de son caractère et que l'assemblée jugea digne des honneurs de l'impression. Deux autres discours, l'un de Pompei et l'autre de Pozzodiborgo furent également applaudis. MM. Ristori, Casamarte et Joseph Bonaparte, se succédant à leur tour à la tribune, firent retentir l'enceinte du couvent des mâles accents de la liberté. — On procéda ensuite à l'examen et à la vérification des pouvoirs des électeurs. Toutes les élections furent con-

(1) C'étaient l'évêque du Nebbio, Mathieu Limperani, Paul Mattei, et François-Marie-Aurèle Varese.

validées à l'exception de celle de l'Algajola, ce qui amena l'élimination de M. Balestrino du nombre des électeurs.

Au même instant, un message vint annoncer que les gardes nationaux des districts de Bastia et l'Ile-Rousse, députés à Paris pour assister à la confédération générale des Français (14 juillet), apportaient le drapeau du département dont la capitale avait fait présent à la Corse. Cette députation fut introduite dans l'assemblée au milieu du plus grand appareil. Le président ayant accordé la parole au capitaine Galeazzini, son discours électrisa l'assemblée tout entière. C'est que la chaleur de son patriotisme avait passé dans chacune de ses phrases. L'animation de son visage semblait ajouter encore à la brûlante énergie de ses paroles. Entr'autres passages on remarqua particulièrement celui-ci. « Corses, si vous voulez » être libres et jouir dignement de cette liberté à laquelle, » seuls parmi les peuples de l'Italie, nous fûmes constam- » ment dévoués, que la loi soit notre règle suprême, que, » puissante également dans l'hôtel du riche comme sous la » cabane du pauvre et aussi inexorable que la mort, elle ne » distingue ni condition, ni rangs. La fortune nous sourit » enfin, sans qu'il nous en coûte une seule goutte de sang; » elle nous procure le premier d'entre tous les biens, la liber- » té. C'est à nous à apprécier, à sa juste valeur, les avanta- » ges qui y sont attachés et après lesquels nous avons sou- » piré tant d'années. Demandez à l'histoire tout ce qu'il en » coûte d'efforts et de sacrifices pour devenir libres : elle » vous dira que, pour revendiquer ce que nous avons au- » jourd'hui, l'Angleterre eut à souffrir pendant vingt années » tous les maux de la guerre civile; elle vous dira que chez » les peuples de l'Helvétie, la liberté fut le prix d'une série » de travaux et de victoires; demandez à vos pères, deman-

» dez à vos souvenirs combien il a fallu verser de flots de » sang pour ressaisir nos droits méconnus ! »

Après avoir vivement impressionné l'assemblée par ces souvenirs historiques, arrivant à la situation politique de l'île, l'orateur faisait remarquer « que tout annonçait que les » Corses étaient nés pour l'indépendance; leur pauvreté suffi- » rait, disait-il, pour les sauver des piéges de tout citoyen » ambitieux qui tenterait de leur enlever la liberté par la sé- » duction de l'or. En France, l'on entend partout répéter, » au milieu des roulements guerriers des tambours, ces pa- » roles sacrées, *je le jure*. De quelque côté que l'on tourne » les regards, on ne voit que des camps, des autels, des éten- » dards aux couleurs nationales, et des citoyens armés prêts » à mourir pour la défense de la liberté commune. »

Le président les remercia, au nom du pays, de la manière avec laquelle ils s'étaient noblement acquittés de leur mandat. L'assemblée déclara qu'ils seraient admis, en témoignage de satisfaction, à assister à toutes les séances. On décida en même temps, qu'une copie du discours du président aurait été remise à chacun des officiers de la garde nationale, députés à la fédération.

C'est ainsi que se terminèrent les deux premières séances de l'assemblée. Dans celle du 13 septembre, procédant à la nomination définitive du président que le privilége seul de l'âge avait appelé au fauteuil, elle témoigna le désir d'y maintenir, par acclamation et d'une voix unanime, le commandant-général des gardes civiques. « Mais ce vertueux électeur, porte le procès-verbal, résistant aux vœux de l'assemblée a fait observer, que la constitution ayant prescrit le scrutin, on violerait la loi en adoptant un tout autre mode d'élection. » Se conformant à ces principes, l'assemblée passa

au scrutin individuel, ainsi qu'il était prescrit par les articles 15 et 24 du décret relatif à la constitution des assemblées primaires et administratives. Sur 341 votans, 338 désignaient le général Paoli pour le fauteuil de la présidence.

« L'assemblée, ajoute le procès-verbal, a montré par des applaudissements répétés, la joie et la satisfaction extrême, qu'elle ressentait, en voyant élever à la présidence, par l'unanimité des suffrages, le citoyen qui avait le mieux mérité de la patrie, le plus digne de la confiance de ses compatriotes. »

Touché jusqu'aux larmes de cette nouvelle marque de confiance, le président regrettait sincèrement que l'âge et les infirmités ne lui permissent plus de répondre, aussi bien qu'il l'eût désiré, à l'attente et aux espérances du pays. « Mon dévouement éprouvé à la liberté et à la patrie est » désormais le seul titre que je puisse présenter à votre esti- » me et à l'affection de mes concitoyens. »

Dans les séances suivantes on s'occupa de la nomination du secrétaire et des scrutateurs. MM. les électeurs Arena, colonel des gardes nationales du district de l'Ile-Rousse, et François-Marie Pietri de Fozzano, furent nommés, le premier secrétaire, et le second scrutateur. A un second tour de scrutin, les électeurs Abbatucci père et Panattieri, ayant obtenu la pluralité des suffrages, furent aussi élus et proclamés scrutateurs. Une fois le bureau définitivement organisé, l'assemblée poursuivit régulièrement le cours de ses travaux. Arena, secrétaire, fit observer, « que l'assemblée des électeurs du département étant définitivement constituée, il convenait, peut-être, qu'avant de procéder à aucune autre opération, elle manifestât aux augustes représentants de la nation française les sentiments de respect et de reconnaissance qu'avait fait naître dans toute la Corse le décret bienfaisant

qui, après l'avoir rendue à la liberté, l'associait à la gloire de l'empire français. » Cette motion fut adoptée avec empressement. L'assemblée chargea les électeurs Mattei, Guelfucci et Pietri de la rédaction d'un projet d'adresse, pour être envoyé à l'assemblée nationale. Il fut pareillement arrêté, sur la proposition du secrétaire, que l'on aurait offert au monarque français l'hommage de la soumission *volontaire* et de la fidélité du département : ce qui devait former le sujet d'une seconde adresse.

Une question capitale pour le pays, celle de savoir s'il devait former un ou deux départements, semblait de nature à exciter, au sein de l'assemblée, les débats les plus animés (1). Aussi prit-on sagement le parti de conserver provisoirement le *statu quo*. Restait une seconde difficulté, c'était le siége de l'administration départementale. On ajourna l'examen de cette question non moins délicate jusqu'après la nomination des membres de cette administration et du procureur général syndic. Cet ajournement fut une espèce de concession faite au désir de la paix, que menaçaient de troubler les pressantes exigences des intérêts rivaux.

Dans la séance du 18, on commença à procéder au choix des administrateurs, par le district d'Ampugnani ; l'avantage d'avoir, pour un de ses membres, le général Paoli détermina cette préférence. Il obtint l'unanimité des suffrages moins une voix, car sur 338 votans, 337 bulletins portaient

(1) « L'île de Corse, à raison de la faiblesse de sa population, formera un seul département; elle sera divisée en neuf districts; six de là des Monts, trois deçà des Monts. Les électeurs assemblés à Orezza décideront si l'intérêt de leur pays exige deux départements, et détermineront les chefs-lieux. » Extrait du *Moniteur* du vendredi 5 février 1790.

son nom. Le résultat du scrutin lui donna pour collègues dans ce district Paul Pompei-Paoli, Raphaël Casabianca, Louis Ciavaldini colonel des gardes nationales de la piève d'Orezza, dont le père s'était distingué parmi les champions de la cause nationale, Hyacinthe Sebastiani, Saverj et Andreucci. « La mémoire de Ciavaldini, disait le général Paoli, en recevant le drapeau que son fils vint présenter à l'assemblée, sera chère et respectée, aussi long-temps que le patriotisme figurera au rang des premières vertus nationales. »

Le 22, cette opération étant terminée, le président proclama, comme membres du département, ceux des électeurs qui avaient obtenu la pluralité des suffrages. Restait la nomination du procureur-général syndic. Le nom de Saliceti avait rallié presque tous les suffrages. En effet, sur 377 électeurs, 371 votèrent pour lui. On lit dans le procès-verbal. « Le président le proclama procureur-général syndic *à la satisfaction de l'assemblée.* »

En ce même moment, Pietri de Fozzano, l'un des membres de la commission, chargée de la rédaction de deux projets d'adresse, l'un pour l'assemblée nationale et l'autre pour le roi, vint soumettre son travail à l'approbation des électeurs.

Après avoir exprimé, au nom de la Corse entière, et sa reconnaissance pour le bienfait de l'association aux destins de la monarchie et sa franche adhésion au pacte constitutionnel, l'orateur poursuivait ainsi : « Persuadé de la sincérité » de ces sentiments, vous n'accuserez point la Corse de la » résistance qu'ont opposée, à quelques uns de vos sages » décrets, deux d'entre nos députés, siégeant encore parmi » vous, comme représentant les deux ordres à jamais abolis, » la noblesse et le clergé. Indignés de la conduite qu'ils ont

» tenue en différentes occasions et plus encore des absurdes » protestations, par lesquelles ils ont soulevé au dehors l'a- » nimadversion de tous les patriotes, et au dedans, les mur- » mures improbateurs de l'assemblée, nous en serions à la » fois surpris et affligés, si tout le monde ne savait, s'il n'é- » tait pas notoire, que leur nomination fut le résultat des » intrigues et des influences du régime despotique dont ils » étaient les suppôts. Au reste, ajoutait l'orateur, cette im- » pression douloureuse s'est bientôt effacée devant l'allure » franchement révolutionnaire des véritables députés du » peuple, de ceux qui, comprenant mieux les intérêts et les » tendances de la nation, le devoir et le but de leur mandat, » ont pleinement justifié la confiance de la patrie par un » loyal concours à toutes les résolutions de l'assemblée na- » tionale. »

L'adresse terminait ainsi : « Tous les vœux des bons fran- » çais se pressent autour de vous, toutes les forces de l'em- » pire seront employées, s'il le faut, pour défendre et con- » solider le majestueux monument que vous élevez à la raison » des siècles. »

La monarchie était trop puissante pour avoir besoin du faible secours d'un département pauvre et isolé; mais si jamais la mère patrie daignait faire un appel au dévouement des Français insulaires, avec quel élan patriotique ne les verrait-elle pas se ranger en foule sous le drapeau de la France? Le courage suppléerait bientôt au nombre, et, heureux de payer de sa vie le bienfait de l'adoption politique qui a confondu dans une alliance commune leurs intérêts et leurs droits, le Corse se montrerait fier de verser, pour le maintien de la constitution, une partie du sang qu'il était accoutumé

naguère à répandre dans ces longs combats contre l'oppression étrangère.

Dans l'adresse au roi, voici le passage qui répondait mieux encore à la pensée de l'assemblée. « Pendant la durée de » l'oppression qui vient de finir, l'hommage que nous vous » offrons aujourd'hui, au nom de la Corse, fut également » déposé au pied du trône. Et certes, Votre Majesté le mé» ritait et par ses vertus et par ses bienfaisantes intentions » envers cette île. Mais, étrangers comme nous l'étions alors » à l'empire français, traités comme un peuple conquis, et » tenus, malgré vos dispositions paternelles, sous le régime » le plus cruel et le plus despotique, comment pouvions-nous » espérer que cet hommage touchât votre cœur, qu'il pût » sembler à Votre Majesté l'expression sincère de nos senti» ments? Aujourd'hui que la situation du pays et ses rap» ports avec la France ont changé, ce tribut d'amour et de » respect, offert librement, devait être accepté avec bonté et » sans défiance. »

C'est cette idée si souvent reproduite dans les discours et les diverses adresses qui explique les nombreuses marques d'assentiment, dont la lecture de celle-ci fut accompagnée. Il fut immédiatement question, sur la proposition du président, d'envoyer deux députés à Paris, pour présenter à l'assemblée nationale et au roi les adresses qui venaient d'être votées. S'excusant sur son âge et l'affaiblissement de sa santé, le général Paoli regrettait de ne pouvoir remplir une aussi belle mission. Il pria l'assemblée de désigner deux de ses membres, mais elle s'y refusa, en laissant la liberté de ce choix à son digne président.

Pietri de Fozzano fit la motion de solenniser le jour du 30 novembre, date heureuse dans l'histoire de la Corse, où,

rétablie dans ses droits, elle fut déclarée partie intégrante de la monarchie française. Cette motion fut unanimement adoptée. On fit plus : l'assemblée chargea le directoire du département de faire publier cette délibération dans toutes les communautés de l'île (1).

L'électeur Pompei monta à la tribune, pour acquitter, disait-il, la dette sacrée de la patrie envers l'ancien fondateur de la nationalité. Il proposa une pension et une statue. « La patrie devait avoir les tendres sentiments d'une mère pour celui de ses enfants qui, au jour du malheur, avait tout sacrifié pour elle. Si son honorable pauvreté déposait du désintéressement de sa vie et de l'abnégation de tout bien personnel, ne fallait-il pas craindre que cette pauvreté ne devînt un reproche pour ses concitoyens et que l'Europe ne les accusât d'indifférence ou d'ingratitude? » On pouvait ajouter, pour vaincre les scrupules d'une honorable délicatesse que Timoléon ne refusa point d'accepter des Siracusains, l'une des plus belles maisons de leur ville, et, aux environs, un domaine fertile et agréable. Là il coula, dans une retraite volontaire, des jours tranquilles avec sa femme et ses enfants. Pourquoi se montrer plus sévère, plus difficile, que le fondateur de la liberté coryntbienne? Ces tributs de reconnaissance et d'estime honorent également ceux qui les donnent et ceux qui les reçoivent.

Après avoir pourvu convenablement aux besoins de sa vieillesse et à tout ce que leur commandait la dignité de sa personne et l'élévation de son rang, l'orateur voulait que l'on témoignât la même sollicitude pour sa mémoire. Cette obligation ne lui semblait pas moins impérieuse que la pre-

(1) Voir les documents à la fin du volume.

mière. « Il faut pourvoir encore, disait le représentant du district d'Ampugnani, à ce que nos descendants ne soient pas privés du souvenir de Paoli. Que la mémoire de ses vertus soit transmise à la postérité la plus reculée par un de ces monuments qui bravent les injures du temps. L'histoire est un monument fidèle et durable des actions des hommes, mais elle n'est pas entre les mains de tout le monde. Les images, d'ailleurs, frappent plus que les paroles. Qu'un jour nos arrière-neveux, instruits par l'histoire et par la tradition des vertus de Paoli, répandent au pied de sa statue les larmes d'attendrissement que nous versons aujourd'hui en sa présence. »

Paoli pria l'assemblée de ne donner aucune suite à cette proposition, décidé qu'il était à ne pas accepter les offres qu'on venait de lui faire. Il lui restait encore *quelques biens et de petites économies*, pour n'avoir pas besoin d'être à charge au trésor du département, assurant ses collègues que si jamais il se trouvait dans la nécessité d'un pareil secours, il le réclamerait avec confiance.—Sans s'arrêter un seul instant à ce refus généreux, l'assemblée formula, en une délibération positive, la motion de Pompei en ce qui concernait la pension. Elle fut fixée à cinquante mille livres, à prendre sur les deniers du département et dont le général *pouvait faire l'usage qu'il jugerait convenable, sans être tenu d'en rendre aucun compte* : ce sont les termes mêmes de la délibération.—La plupart des communes du département l'ayant porté par leurs suffrages au commandement général des forces civiques, l'assemblée convalida cette élection, et, après l'avoir confirmé dans ce titre, elle chargea l'administration départementale de le faire reconnaître, avec injonction aux officiers et soldats, de lui obéir dans tout ce qu'il prescrirait

pour le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois constitutionnelles.—Pompei insistant pour que l'on mît aux voix la seconde partie de sa proposition, l'assemblée délibéra à l'unanimité que la statue de Paoli serait érigée, aux frais du pays, dans le chef-lieu du département.

La réponse du président était pourtant conçue de façon à ralentir ce mouvement d'enthousiasme. Mais ce n'était pas dans des moments d'ivresse, où l'on se décide par entraînement, beaucoup plus que par les lumières de la raison, que l'assemblée pouvait comprendre, ce qu'il y avait de vrai et de prophétique dans les paroles si sensées du président et auxquelles la délicatesse de ses sentiments donnait encore plus de relief. « Le monument le plus précieux pour moi, disait Paoli,
» est celui que vous m'avez élevé dans vos cœurs. Ne prodi-
» guez ni les éloges ni les témoignages flatteurs à aucun ci-
» toyen, tant que sa carrière n'est pas terminée. Qui vous
» assure que dans les derniers jours de ma vie, je n'exciterai
» point des sentiments bien différents de ceux que vous me
» manifestez en ce moment? Le terme n'en est pas éloigné.
» Suspendez, de grâce, votre jugement sur les services que je
» puis avoir rendus à la patrie, et alors vous ferez connaître
» librement votre opinion sans blesser ma modestie. »

Insistant à son tour avec chaleur, Arena fit observer qu'il existait tant de preuves de la vertu du général, tant de gages de son dévouement inaltérable pour le bonheur de la patrie, qu'il n'était guère possible de douter que l'éclat de sa gloire pût jamais être terni. Ce n'était pas lui qui aurait varié dans ses principes. L'incertitude sur ce point lui semblait un outrage. D'ailleurs ils ne faisaient en cela qu'obéir au mandat, en quelque sorte impératif, de leurs commettants qui, en les envoyant à cette grande assemblée avaient manifesté le désir

de voir ériger un monument en l'honneur du citoyen que les nations libres enviaient à la Corse.

On aura sans doute remarqué que jusque là, toutes les séances s'étaient passées en effusions sentimentales. Rien encore ne semblait annoncer des pensées réactionnaires. Toutes les délibérations, exemptes d'amertume, ne révélaient de ressentiments vivaces que contre le despotisme renversé.

A cette hauteur de la session des sentiments d'une nature moins pacifique commencèrent à se produire parmi les hommes les plus influents du parti constitutionnel. Sous prétexte que la république de Gênes distribuait secrètement, au sein de l'île, des brevets et de l'argent dans le dessein d'amener une contre-révolution, un membre fort avancé dans le radicalisme de ses idées, provoqua des mesures de surveillance contre tout ce que l'on soupçonnait de regretter l'ancien régime. N'était-ce pas préluder de loin à la loi des suspects? Nous ne croyons, ni à la réalité de ces menées, ni à la sincérité de ces appréhensions. Gênes n'avait ni l'envie ni les moyens de recommencer la guerre. Vaincue quand elle n'avait eu à combattre que la Corse seule, comment aurait-elle osé l'attaquer alors que, soutenue de toutes les forces de la monarchie française, elle était en mesure de braver les efforts de l'Italie entière? Cependant l'assemblée arrêta : que l'administration solderait provisoirement une partie de la garde civique, afin d'être en position de contenir, dans le respect des lois, les ennemis d'un nouvel ordre politique.

L'électeur Benedetti demanda aussi, que dans le cas où l'on acquerrait les preuves de ces coupables machinations, on les dénonçât de suite à l'assemblée nationale.

Arena proposa de demander le licenciement du *Provincial* et de donner aux fonds destinés à sa solde, un emploi

plus utile au pays. « Et quel serait le titre de ce corps à l'in-
» térêt de l'assemblée, poursuivit l'orateur ; ne savons-nous
» pas que la sûreté du despotisme militaire a reposé pendant
» long-temps sur son docile dévouement ? Ne savions-nous
» pas qu'il n'a reculé devant l'exécution d'aucun ordre sangui-
naire ? » Cette attaque était moins dirigée contre le régiment que contre son ancien colonel. Le but principal était d'atteindre le général Gaffori. Depuis l'affaire de l'Ile-Rousse et la polémique amère qui s'engagea entr'eux, quoi de plus naturel que sa rancune ? On le conçoit aisément, et peu s'y méprirent.

Pozzodiborgo, qui ne le cédait, en exaltation, à aucun de ses collègues, alla plus loin. Après avoir exprimé le vœu, que l'assemblée témoignât sa satisfaction à MM. Cesari et Saliceti, pour avoir dignement représenté la Corse au sein du sénat national, contribué par leurs suffrages à établir la constitution et à resserrer les liens qui les unissaient désormais à la monarchie française, il dénonça, de concert avec Panattieri, les deux autres députés avec une telle violence de langage, que le parti des modérés ne put cacher sa désapprobation. Nous sommes sûrs, que quelques années plus tard le futur ambassadeur de Russie, regretta bien sincèrement cette imprudente catilinaire. Mais alors il ne pouvait marquer encore, que par l'exagération des idées. Pouvait-il s'imaginer, en septembre 1790, que dans vingt ans il serait un des principaux appuis de la cause que défendaient avec fidélité *les députés des ordres privilégiés*, contre lesquels il cherchait à émeuter l'assemblée ? En présence des souvenirs d'Orezza que devient la prétendue unité de sa carrière politique ? Que de fois n'a-t-il pas dû les trouver, sinon poignants comme des remords, du moins amers comme des

regrets? « Pozzodiborgo, dit M. [illegible] p[illegible] tribut à cette éloquence du temps [illegible] la nature. » Quel était l'homme alors qui pouv[illegible] la phraséologie contemporaine? Toutefois, dans [illegible] rit aussi positif que le sien, la [illegible] emphatiq[illegible] cours décélait le désir [illegible] la faveur po[illegible], bien plus que le mauvais go[illegible] orat[illegible] subi[illegible] influence quelconque, [illegible] it cell[illegible] mbition inquiète et démesurée.

«Cepend[illegible] ment irrité[illegible] ricati[illegible] de deux représent[illegible], l'assemblée, li[illegible] dans le [illegible] l, déclare que si la législature y consentait, elle révo[illegible] s ce moment là le [illegible] dat qu'ils tiennent d'une minorité aristocratique. Elle désapprouvait [illegible] conduite, [illegible] les protestations crim[illegible] lles qu'ils n'avaient pas craint de signer contre le décret d[illegible] assemblée nationale [illegible] déclar[illegible] dignes de la [illegible] publique. » Qu[illegible] pa[illegible] termes de cette déli[illegible] quelle mesure ils avaient été attaqués par l'élec[illegible] nton d'Appiéto.

Nous avons vu pl[illegible] que l'assemblée, craign[illegible] aborder la question [illegible]-lieu du département, [illegible] difficulté pour n'av[illegible] barras de la [illegible] n'était qu'un atermoiement. Ne valait-il pas mieux l'avoir tranchée la première fois? Elle devait revenir et revint en effet dans la séance [illegible] 24. L'électeur Coti chercha à concilier les convenances [illegible] intérêts des trois villes qui se disputaient avec une éga[illegible] nce, le titre de chef-lieu. Il proposa que pendant [illegible] mière législature, il fût fixé à Bastia, pendant la [illegible] à Ajaccio, et pendant la troisième à [illegible]. —Bertolacci et [illegible] soutin[illegible], au contrair[illegible] y avait deux puissantes [illegible] isons pour le fixer const[illegible] ment à

Bastia : d'un côté les commodités de la vie, et de l'autre, les établissements nécessaires. — Pozzodiborgo proposa à l'assemblée de ne délibérer qu'entre Bastia et Ajaccio. — Joseph Bonaparte qu'il fût établi la première fois à Bastia, la seconde à Ajaccio. — Arrighi (1) combattit tour-à-tour ces diverses opinions en faisant observer que, dans une délibération de cette importance, il fallait se décider par les motifs d'intérêt général et ne pas se laisser influencer par des convenances individuelles, telles, par exemple, que les commodités de la vie, encore moins subordonner à d'étroits calculs de localités [illegible]es, les avantages du grand nombre. Or s'il en est ainsi, poursuivit l'orateur, ne faut-il pas reconnaître que pour rendre l'action du gouvernement plus prompte et plus efficace, la marche de la civilisation plus sûre et plus rapide, les dépenses de l'administration moins considérables, les déplacements des administrés plus courts et moins coûteux, il est à la fois juste et convenable de placer au centre de l'île le siége de l'administration départementale ? N'était-ce pas à Corte que l'ancien gouvernement national avait établi sa résidence ? On n'objectait alors ni le défaut de logements, ni les jouissances de la vie : le bien général l'emportait sur toutes les considérations personnelles. C'est la nature, dit-il enfin, c'est la carte géographique de l'île qui ont indiqué d'avance le chef-lieu du département. D'ailleurs, je ne vois guère que ce moyen pour prévenir le conflit des intérêts hostiles contre les deux villes maritimes, pour faire cesser à jamais ce dualisme continu qui revêt bien souvent les caractères de la haine.

(1) Préfet du département du Golo sous l'Empire, père du duc de Padoue.

La majorité des électeurs semblait partager l'avis d'Arrighi. Mais, dans la crainte qu'une résolution définitive sur un point si délicat ne pût entraîner des divisions ou exciter des mécontentements, on adopta un moyen terme. Il fut donc arrêté, à la suite d'une discussion qui commençait à devenir orageuse, que, pendant cette législature, les membres du département auraient la faculté de se rendre à Bastia pour recevoir les papiers et les comptes de l'ancienne administration, *sans aucun préjudice des raisons et des droits des autres districts*.

L'opinion de Paoli n'était pas douteuse. Par sympathie et par raison, il se fût prononcé en faveur de la ville centrale. Sa position de président et la crainte de blesser de chatouilleuses susceptibilités, ne lui permettant point d'intervenir directement dans ce débat, il se borna à suggérer tout bas ces mots de réserve, *et sans tirer à conséquence*, espèce d'amendement jeté habilement au milieu de la discussion pour couper court à tous les dissentiments ultérieurs. On renvoya à la prochaine assemblée la fixation définitive du chef-lieu.

Arena demanda, avant de clore la séance, que les futurs députés fussent chargés de solliciter, près de l'assemblée nationale, la délivrance de tous les Corses qu'avaient jetés dans les forts de Toulon les gouverneurs-généraux de l'ancien régime. Il restait encore une seconde injustice à réparer. « Plusieurs de nos compatriotes, dit le secrétaire de l'assemblée, ont été condamnés par contumace, quoiqu'ils n'aient commis d'autre crime que d'aimer passionnément la liberté. On les sacrifia uniquement et dans la seule vue de plaire à l'ombrageuse politique qui dominait dans le pays. Ne convenait-il pas, dès-lors, de supplier instamment l'as-

» semblée nationale de décréter que les dits contumaces pus-
» sent rentrer dans l'île pour y subir, devant les tribunaux,
» l'épreuve d'un jugement contradictoire? »

Cette motion était trop juste pour n'être pas adoptée. Tout le monde savait que, condamnés sans être entendus, la plupart de ces malheureux avaient droit à toute la sollicitude du pays. Leur présence seule eût suffi pour anéantir les charges ou démontrer l'erreur du jugement, qui, en les atteignant également dans la personne, et les droits, ne leur laissait plus d'autre alternative, que la fuite ou l'infamie.

Dans la séance du 25, l'assemblée s'occupa de la réclamation des réfugiés Corses, dont les biens avaient été frappés de confiscation. L'assemblée nationale ayant ouvert devant eux le chemin de la patrie, il n'était pas douteux qu'elle avait entendu les indemniser aussi de la perte des fruits pendant toute la durée du séquestre : c'était le domaine qui les avait perçus, ainsi qu'il résultait des bons et des quittances délivrés par les agents du fisc.

Arena qui s'était rendu l'organe de ces justes réclamations, proposa et obtint, que l'on suppliât l'assemblée nationale d'ordonner la levée des séquestres et qu'avec la restitution des biens confisqués, on allouât aux réfugiés une indemnité proportionnelle sur l'ancien trésor du roi. Cette réaction contre le passé ne s'arrêta pas là. En effet, dans sa séance du 5 septembre 1791, elle décréta, que les dons, concessions, acensements, inféodations, et tout autre acte d'aliénation, sous quelque dénomination que ce fût, et compris dans le tableau annexé des divers domaines nationaux situés dans l'île, faits depuis 1768, époque de la réunion à la France, et par divers arrêts des conseils, lettres patentes, et autres actes, étaient révoqués et demeuraient réunis au

domaine national (1). Cette réintégration au profit de l'État ne fut, en définitive, qu'un déplacement de possession. Mais on créait une masse d'intérêts nouveaux et il était d'une bonne politique de faire passer ainsi la fortune territoriale des anciens concessionaires, aux partisans de la révolution.

L'assemblée délibéra en outre, sur la motion de l'électeur Pozzodiborgo, que l'on aurait sollicité de la justice des représentants de la nation française, la nullité de toutes les concessions faites par l'ancien gouvernement, soit à titre de fief, ou d'emphytéose, soit à tout autre titre lucratif ou onéreux, pour que les biens ainsi dégagés de ces redevances seigneuriales, fissent retour au domaine de l'État, sauf les droits des communautés et des légitimes propriétaires.

M. Coti ayant fait observer qu'il existait un livre rouge où se trouvaient énoncés les titres concernant les droits des communes et des particuliers, il était convenable d'en ordonner le dépôt dans les archives du département. L'assemblée chargea l'administration d'en ordonner la remise : le dépositaire de ce registre était un employé de l'ancien régime.

Panattieri proposa de faire placer, au-dessus de la porte extérieure de l'église conventuelle, une pierre avec une inscription burinée qui rappelât que là, dans ce temple, avait eu lieu la première assemblée libre depuis le renversement du despotisme. Une telle proposition flattait trop la vanité des électeurs, pour n'être pas accueillie avec empressement. Cette trace matérielle de leur réunion semblait, à plusieurs d'entr'eux, un gage certain d'immortalité. — Par un mouvement de réaction bien naturel dans ces brusques transitions

(1) Collection des décrets et lois pour faire suite au *Code Corse*, Tom. XV, pag. 278.

d'une forme sociale à un système opposé, on voulait effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'ancien régime. Ce fut précisément sous l'influence de cette haine du passé que l'assemblée enjoignit à la nouvelle administration de faire rayer des registres des États de Corse toutes les délibérations prises en faveur des généraux Marbœuf, Sionville et Narbonne.

Le moment était venu où, par le virement des idées et la nouvelle direction des esprits, on ne devait plus voir en eux, que les Séides du pouvoir absolu. Pour jeter encore plus de défaveur sur leur mémoire et rendre à jamais détestable le régime du bon plaisir, Arena demanda la parole, afin de remplir, disait-il, un pieux devoir envers les cendres de tous les patriotes auxquels, dans ses impitoyables rigueurs, la justice prévôtale avait ravi, tout à la fois, l'honneur et la vie. Partageant ses vœux et ses sentiments, tous ses collègues, sans exception, opinèrent de suite au milieu de l'émotion la plus vive, pour que l'assemblée nationale fût suppliée instamment d'ordonner la réhabilitation de leur mémoire.

Sur la remarque faite par un membre que les nombreuses occupations du général Paoli ne lui permettaient point d'apporter toute l'activité nécessaire dans le commandement et l'inspection des gardes civiques, force de sa nature disséminée et pouvant être mobilisée d'un instant à l'autre, il fut arrêté, qu'on lui aurait adjoint, en qualité de commandant en second, le député Colonna-Cesari dont le dévouement éprouvé à la cause de la liberté méritait bien, du reste, cette marque de confiance.

Un électeur de l'autre côté des monts prononça un discours qu'avait inspiré un vif sentiment de reconnaissance pour l'assemblée nationale et dont l'impression fut ordonnée

à l'unanimité : c'était Joseph Bonaparte. Reproduisant, avec de nouveaux développements, la motion déjà faite par Pietri de Fozzano, il exprima à son tour le vœu éminemment français, que l'assemblée ordonnât aussi l'érection d'un monument commémoratif et l'institution d'une fête publique, qui serait célébrée près de ce monument, le 30 septembre de chaque année.

On se souvient que, dans le mois de février dernier, le congrès provisoire formé à Bastia avait chargé quatre députés, pris dans son sein, de la double mission de présenter à l'assemblée nationale l'hommage du sincère dévouement des Corses et d'aller au devant du général Paoli. Ils venaient rendre compte, dans cette même séance, de la manière dont ils avaient rempli leur mandat : c'étaient MM. Belgodere, Panattieri, Casabianca et Murati. Ils reçurent, par l'organe du président, les remercîments de l'assemblée. Elle ordonna en outre l'impression de leurs discours.

M. Bonaccorsi exposa, dans un résumé lucide, les travaux patriotiques du comité supérieur qui, en l'absence de tout autre pouvoir constitué, avait eu soin de pourvoir au maintien de l'ordre public menacé. L'assemblée chargea son président d'écrire une lettre à M. Barbaggi pour lui en témoigner toute sa satisfaction, le priant de la communiquer à tous les membres de ce corps provisoire.

La session avait presque atteint son terme, sans que nul incident fâcheux en eût encore troublé la parfaite harmonie. Grâce à l'habileté soutenue du président dans la direction des débats et l'ordre des travaux, cet heureux accord fut conservé jusqu'au bout.—Il fallait, avant de se séparer, désigner les députés qui devaient aller, au nom de l'assemblée, présenter l'hommage des deux adresses votées et au sénat

national et au monarque constitutionnel. Ce furent Antoine Gentili et Charles-André Pozzodiborgo qui obtinrent l'honneur de ce choix.

Arena demanda que le gouvernement fournît aux gardes nationaux de l'île un nombre suffisant de fusils de guerre, pour servir à sa défense et à la conservation de l'ordre public. Il faisait remarquer que par l'effet du désarmement général, la Corse, pendant la durée de la conquête, avait versé dans les arsenaux de l'État plus de quarante mille armes à feu. Il est impossible, ajouta-t-il, que dans une pareille position, la Corse puisse, en cas de danger, préserver la constitution et la tranquillité publique de toute attaque, de quelque côté qu'elle vienne, soit du dehors, soit du dedans. — Cet avis fut unanimement adopté.

Marius Peraldi fit remarquer que Sa Majesté avait nommé M. de Volney, directeur du commerce de l'île, emploi qu'il avait refusé par des motifs de délicatesse; que si cette nomination dépandait du département, il aurait été peut-être convenable de le préférer à tout autre. La Corse, à qui il pouvait être d'une utilité réelle, l'eût vu prendre avec plaisir la direction de son commerce. — L'assemblée adhéra à cette proposition. On sait que Volney y comptait de nombreux amis. Il avait toujours conservé les meilleures relations avec Paoli et d'autres notabilités du pays.

Enfin, le jour de la dissolution étant arrivé, l'assemblée délibéra qu'avant de se séparer on aurait envoyé douze députés auprès du président pour le remercier de ce qu'il avait bien voulu présider toutes les séances et veiller avec une attention assidue au maintien de l'ordre, en facilitant ainsi la marche régulière des délibérations.

La cloture de la session fut marquée, conformément aux

anciens usages du pays, par une cérémonie religieuse. L'église de S[t]-François d'Orezza ayant été disposée pour y recevoir tous les membres de l'assemblée électorale, on y chanta l'hymne ambrosien au milieu d'un concours immense.

A présent, un mot sur l'ensemble et le caractère de ces délibérations. On doit les diviser en deux classes. Les premières ne se rattachent qu'à des discours de convenance et à des compliments d'usage : c'est un échange poli et affectueux de sentiments et de protestations entre le président et l'assemblée, entr'elle et les députés des gardes nationales. Les questions d'intérêt général ne furent soulevées et discutées que pendant les derniers jours de la session. Une pensée réunit constamment les électeurs, un sentiment les domine, c'est l'amour pour la France ; c'est une gratitude expansive envers l'assemblée nationale.

Parmi les membres les plus influents figuraient en première ligne Arena, à la parole facile et ferme, passant avec une égale assurance, du bureau du secrétaire à la tribune, le représentant le plus populaire de l'opinion radicale, alliant l'énergie du caractère à une rare netteté d'idées, la connaissance des besoins les plus impérieux de l'époque, au courage de les exposer sans aucun de ces timides ménagements qui jetaient tant d'irrésolution dans la conduite des autres.

Panattieri, avec des principes arrêtés sur la forme du gouvernement et les théories politiques de l'époque, se laissait souvent entraîner par la fougue indisciplinable de son caractère ou plutôt de son tempérament, au-delà de ce que permettait la prudence. Avocat plus disert qu'éloquent, plus chaud patriote, qu'habile administrateur, si quelquefois il atteignait le but qu'il se proposait, plus fréquemment en-

core, il le dépassait. S'il avait de l'influence sur une fraction de l'assemblée, elle était bien loin d'être décisive. Il lui aurait fallu un peu plus de sûreté dans le tact et moins de rudesse dans la forme du langage.

On peut en dire autant de Pozzodiborgo, avec cette différence néanmoins, que l'un s'animait par conviction, l'autre par calcul. L'un se laissait entraîner à des mouvements d'indignation contre ses adversaires politiques, parcequ'il n'avait pas toujours la force de se modérer, l'autre était assez maître de lui-même pour combiner d'avance les effets d'une véhémence de tribune. Soit impatience d'arriver au terme qu'avait marqué son ambition prématurée, soit entraînement de circonstances, on apercevait dans l'esprit du futur ambassadeur, plus de vivacité que de portée ; dans ses discours, plus de chaleur que de pensées heureuses ; dans sa conduite, plus d'exaltation que de véritable patriotisme. Ce qui était clair et évident pour tout le monde, c'est qu'il voulait percer à travers la foule. Nous avons vu qu'il s'était placé par l'exagération de ses idées politiques à la limite la plus avancée de la nuance libérale. Son attitude était celle d'un tribun, chacune de ses paroles un reproche contre l'ancien régime, chacun de ses actes une preuve de dévouement à la constitution nouvelle. Les mesures les plus réactionnaires, ils les approuve ; la modération lui semble de l'incivisme. S'agit-il de dénoncer les députés du clergé et de la noblesse? Tandis que les autres hésitent encore, on le voit monter à la tribune, un acte d'accusation à la main. Son discours est une excitation aux vengeances populaires. Ce n'est pas seulement une de ces dénonciations *civiques*, si communes à cette époque d'agitation et d'effervescence, ayant moins pour but d'atteindre les personnes que la cou-

leur : Pozzodiborgo voulait tout à la fois les déconsidérer et les perdre : non qu'il eût des motifs d'animosité contre Buttafoco et Peretti, mais il les attaquait avec violence, mais il les signalait à la haine de leurs concitoyens et au mépris de l'assemblée, parcequ'il voulait, à tout prix, capter la faveur populaire. Républicain par position et aristocrate par principes, habile à dissimuler ce qu'il pensait, et à persuader ce qu'il ne pensait pas, c'était manifestement pour atteindre plus tôt le but de son ambition, qu'il se jetait ainsi dans cette voie de proscriptions et de vengeances. Pozzodiborgo était là ce qu'il fut quatre ans après, à l'assemblée générale du 10 juin, lorsque, exalté au même degré mais dans un sens bien différent, il prodiguait à la nation française les injures les plus grossières, n'apercevant plus, dans ses assemblées législatives, qu'un mélange de *bourreaux et de pillards;* dans ses armées, *qu'une bande de brigands;* dans son gouvernement, que la *complète désorganisation des éléments de l'ordre social.* A Orezza on le voyait flatter tour-à-tour et Paoli et Arena ; se ranger avec une souplesse extrême du côté des majorités, modifiant promptement ses convictions et ses avis selon les caprices et les influences mobiles de l'opinion dominante. C'était en cela seulement qu'il laissa percer l'esprit délié et les allures artificieuses d'un diplomate.

Joseph Bonaparte était encore trop jeune pour que sa voix eût autant de prépondérance que celle des premières notabilités de l'assemblée. Dévoué sans arrière-pensée à la cause de la révolution, ses opinions avaient la franchise de son âge et toute la candeur de son âme. Il pensait avec justesse et s'exprimait avec une rare facilité d'élocution. On l'écoutait avec plaisir, on appréciait ses talents, on aimait sa personne; mais il est douteux que dans une question im-

portante son avis isolé eût entraîné l'assemblée ou rallié un nombre considérable d'électeurs.

Pompei, sans être aussi brillant, prêtait à ses motions tout le poids d'une raison calme et éclairée. L'estime pour ses belles qualités ramenait à ses opinions ceux-là mêmes, que ses discours n'auraient point convaincus. La pureté de sa vie privée ne pouvant être comparée qu'à la pureté de ses principes politiques, les actes de réaction répugnaient à son cœur. Ses paroles étaient exemptes de haine et de passion. Il demandait l'oubli du passé, non pour faire parade d'une fausse générosité, mais parce qu'il y a toujours du danger à ranimer les souvenirs irritants sur un sol fumant encore des feux de la guerre civile. Pompei réunissait aux grâces d'un homme de monde, la capacité pratique d'un homme d'affaires. Il attendait les honneurs populaires sans les briguer, et il ne fatiguait point ses concitoyens de ces protestations réitérées de patriotisme, parceque sa vie l'attestait suffisamment.

Pietri de Fozzano tenait aussi un des premiers rangs parmi les électeurs d'Orezza. Il y avait été précédé par la réputation d'orateur et d'écrivain distingué ; ce qui le prouve, c'est qu'on le choisit pour la rédaction des adresses au roi et à l'assemblée nationale. Pendant vingt ans il fut professeur de physique expérimentale à l'université de Pise.

François Mattei de Bastia était également considéré comme l'un des électeurs les plus remarquables. Ses motions, bien qu'empreintes de patriotisme, ne se ressentaient point de l'agitation des esprits. Si la gravité de son maintien commandait le respect, la sagesse et la maturité de ses discours formaient comme un contre-poids salutaire à la fougue déréglée des jeunes orateurs. Paoli qui, aimant la modération

et détestant par dessus tout le vain parlage de tribune, ne voulait pas plus de démagogie dans les allocutions écrites ou improvisées que dans les actes, Paoli attachait un grand prix aux opinions de cet homme calme et réfléchi. Sous le rapport de l'érudition et du savoir, il ne le cédait à aucun de ses collègues, pas même à Pietri de Fozzano. Mais éloigné, par la nature de ses goûts et de ses études, des brûlantes discussions de l'arène politique, il eût été mieux placé dans une réunion littéraire, que dans une assemblée électorale.

Voilà les membres les plus marquants de celle d'Orezza. Aussi furent-ils nommés, à une grande majorité, membres de l'administration départementale.

La Corse n'avait pas encore vu une assemblée plus respectable. On trouve là tout ce qu'elle était accoutumée à chérir et à estimer, vertu, lumière, patriotisme. On a dit quelque part que cette réunion avait été l'assemblée constituante de l'île. Eh bien ! nous pensons aussi, qu'à part les proportions et la célébrité, elle mérite l'honneur de cette comparaison.

Ouverte le 9 septembre la session dura jusqu'au 27.

# CHAPITRE V.

Administration du département. — Ses premiers actes. — Tribunaux de district. — Opinion de Paoli sur cette nouvelle magistrature. — Il est attaqué par Buttafoco et Peretti. — Les députés extraordinaires de la réunion d'Orezza auprès de l'assemblée nationale y dénoncent, à leur tour, la conduite de ces derniers. — Analyse du discours de Pozzodiborgo. — Débats qu'il soulève au sein de l'assemblée nationale. — Brochure du jeune Napoléon. — Rôle qu'il joue dans les évènements du pays. — Tentative contre-révolutionnaire à Bastia. — Mesures énergiques pour la réprimer. — Ses doléances devant l'assemblée nationale. — Organisation de l'ordre judiciaire et mode de rendre la justice. — Établissement du Jury. — Députés à l'assemblée législative. — Organisation des clubs. — Premiers soupçons contre Paoli. — Collision entre les milices soldées et les habitants d'Ajaccio. — Conduite de Napoléon. — Direction du département. — Sa force morale. — Périls de la royauté. — Modération des députés corses. — Expédition contre la Sardaigne. — Conséquences du mauvais succès de l'entreprise. — Altercation entre Napoléon et Rocca-Cesari. — Le capitaine Quilichini.

Ce fut à Bastia, au commencement d'octobre, dans le palais de l'ancien gouverneur génois, que l'Administration départementale, composée de trente-six membres, ouvrit ses premières séances. Les trois opérations préliminaires, savoir, le choix du président, la nomination du secrétaire et la formation du directoire, ne l'occupèrent qu'un instant. Inutile de faire remarquer, que la présidence était de droit réservée à Paoli. L'avocat Panattieri fut choisi pour secrétaire; Pompei, Arena, Gentili, Mattei, Pietri, Multedo, Taddei et Pozzodiborgo, pour membres du directoire.

Après s'être entourée d'une sorte d'appareil armé, par l'organisation régulière de cinq-cents gardes nationaux soldés, l'Administration départementale se mit à l'œuvre avec une telle fermeté d'action et une ardeur si soutenue dans ses travaux, que peu de temps après, le recouvrement des contributions arriérées s'opérait sans obstacles, l'ancienne intendance rendait ses comptes, l'activité commerciale renaissait avec la sécurité, les emblèmes du gouvernement génois tombaient tour-à-tour sous les coups du marteau révolutionnaire pour faire place à des figures symboliques, mieux en harmonie avec les idées du jour et l'esprit de la constitution française. C'était dans cette direction, que l'on poussait les classes du peuple, et surtout la jeunesse, toujours avide de changements et si facile à impressionner. On voulait que la déclaration des *Droits de l'homme* devînt en quelque sorte le catéchisme des enfants et le *Credo* politique des hommes mûrs. En marchant de ce pas, la Corse eût été bientôt à la hauteur et aussi avancée dans la voie du progrès que les départements les plus révolutionnaires de la France continentale.

Quelques jours après, le sort qui avait frappé la plupart des institutions de l'ancienne monarchie atteignit également le Conseil supérieur de l'île. Sur ses débris s'élevaient les tribunaux de district. On en connaît la composition. Les cinq juges qui les formaient furent, en général, élus et désignés parmi les hommes de loi intègres et instruits. Nous avons vu ailleurs combien Paoli était sévère et difficile dans le choix de tout ce qui tenait à l'ordre judiciaire. Le temps et la réflexion l'avaient raffermi encore davantage dans l'idée qu'il ne fallait élever aux places de la judicature, que des hommes d'un sens droit et d'une probité à toute épreuve. Il citait l'exemple de Rome où le préteur faisait le serment de

ne choisir que les hommes les plus honorables *(optimum quemque)*.

Nous ne répéterons pas ici les recommandations et les sages conseils qu'il adressait autrefois aux électeurs. M. Renucci rapporte à ce sujet une lettre écrite par Paoli au sieur Battesti de Ventiseri, et où il exprime le désir que les suffrages des colléges électoraux appellent à ces fonctions délicates des hommes mieux connus par la sûreté du jugement, que par la connaissance du droit et de la procédure. « Rien de plus » funeste dans l'administration de la justice, disait Paoli, » que ces prétendus jurisconsultes, dont toute la science » consiste à entraver la marche des affaires et ruiner les » plaideurs. Les nouvelles lois et le nouveau système de pro- » cédure sont si clairs et d'une intelligence si facile, que » chacun de nous peut les comprendre et les faire observer » aussi bien que tous ces légistes prétentieux. Voyez ce qui » se passe dans les causes criminelles. Les jurés ne sont-ils » pas choisis parmi les hommes du peuple? Où trouver pour- » tant de meilleurs juges? Bientôt ils interviendront aussi » dans le jugement des affaires civiles. »

La simplification des lois était alors dans les vœux et les idées de l'époque. Qu'elle soit un bien personne ne le conteste. Mais avec la complication des rapports et des intérêts, le nombre et la difficulté des questions qui en surgissent à chaque instant, est-il vrai que les lumières de la raison et la droiture de la conscience puissent dispenser de l'étude approfondie des lois? Nous ne le pensons pas. Pendant la première phase de son généralat, on comprend parfaitement qu'il pût en être ainsi. Une légère teinture de droit, la connaissance des statuts locaux pouvaient suffire aux magistrats provinciaux. Peu d'importance dans les contestations, peu

de formalités dans les jugements; les affaires étaient instruites de bonne foi et jugées de même. Mais les temps et les mœurs avaient changé. Paoli ne devait point oublier qu'il manquait de la Corse depuis vingt ans; qu'à la simplicité démocratique avait succédé une administration plus compliquée; aux habitudes grossières d'un peuple étranger encore aux goûts et aux raffinements de la civilisation, une société élégante et polie. Au reste, dès le moment où la Corse devait être régie par les lois françaises, ne fallait-il pas que le corps des juges fût en état de saisir l'ensemble de la législation et pût connaître la marche des procédures, afin de n'être pas arrêté à chaque instant par les difficultés de forme?

En même temps, et bien qu'il fût exclusivement occupé du soin d'assurer le maintien de l'ordre, on ne le soupçonnait pas moins d'entretenir des intelligences secrètes avec l'Angleterre, soupçons injustes, ou du moins prématurés, car rien ne les justifiait encore. Ses paroles et ses actes protestaient également contre les suppositions injurieuses de ses détracteurs. Il est à remarquer que les premiers doutes sur sa fidélité à la France vinrent des royalistes. Par une de ces contradictions si fréquentes dans ces temps de palinodie et de brusques changements, les plus ardents à le défendre étaient précisément les hommes qui, deux ans après, provoquèrent sa mise hors la loi. Saliceti surtout en était indigné. Il croyait tellement à la franche adhésion de Paoli aux décrets de l'assemblée nationale et à la sincérité de son attachement pour la France, qu'il eût répondu sur sa tête de sa conduite ultérieure. — L'intérêt qu'il mettait à le défendre s'explique encore par une autre raison. Les deux députés Peretti et Buttafoco l'attaquaient avec une virulence extrême. N'était-il pas naturel que les représentants du parti op-

posé prissent chaudement sa défense? C'était rester toujours dans le rôle et sur le terrain de l'opposition. A défaut d'estime et de sympathie pour le président de l'administration départementale, ils eussent trouvé des motifs suffisants de repousser les malveillantes insinuations de ses accusateurs dans la divergence de leurs opinions et l'aigreur qui en étaient la suite.

Dans une lettre apologétique, les députés des anciens ordres privilégiés essayaient de regagner la confiance du pays en rétablissant ce qu'ils appelaient la vérité des faits, sur une série de graves accusations : c'était leur droit. Mais au milieu de l'agitation fébrile qui saisissait tous les esprits, il était plus mal aisé qu'on ne le pense de garder une mesure convenable. Les accusations et la défense se ressentaient presque toujours de cette profonde irritation. Cette lettre blessa bien de chatouilleuses susceptibilités. Les partisans de Paoli se récrièrent vivement contre tout ce qu'elle renfermait d'allusions injurieuses pour eux et pour leur chef. N'y avait-il pas assez d'exaspération dans le pays? Fallait-il y jeter encore ce nouvel aliment de haine? Paoli, dans ses discours, avait soigneusement évité tout ce qui aurait pu ranimer les vieilles rancunes, ou devenir un obstacle à de sincères rapprochements entre des familles que ne divisait que trop la dissidence des doctrines politiques ou des rivalités locales ; pourquoi ne pas imiter cette sage circonspection? C'est dans des circonstances aussi critiques qu'on a besoin plus que jamais d'une prudente réserve.

Cet exemple de modération ne fut guère suivi non plus par les députés extraordinaires, Pozzodiborgo et Gentili. Chargés de présenter l'adresse de remercîment à l'assemblée nationale, ils firent entendre des paroles sévères contre But-

tafoco et Peretti (1). « L'assemblée électorale, dont ils étaient les organes, n'avait pu voir avec indifférence que les quatre représentants de l'île n'eussent pas tous répondu à l'attente et au vœu du peuple. Autant elle approuvait la conduite parlementaire de Saliceti et de Rocca-Cesari, dévoués sans partage aux intérêts de la nation, autant elle avait été surprise et affligée de la conduite de leurs collègues. On aurait dit, qu'ils n'avaient d'autre mission à remplir, que d'attiser le feu de la guerre civile, de diviser la Corse en deux camps ennemis et d'y maintenir, en dépit de la constitution, le despotisme militaire, *et entre les classes, rendues dorénavant à l'égalité politique, d'injustes et d'humiliantes distinctions.* L'un d'entr'eux (2) allait jusqu'à souiller du poison de la calomnie le président de l'administration départementale, l'homme dont la vie avait été un long acte de dévouement à la liberté, et que les suffrages unanimes du pays venaient d'appeler au commandement général des milices. Rassuré par la distance de trois-cents lieues, il lui envoie le défi et la menace dans des écrits incendiaires; il outrage impunément celui dont les représentants de la France ont honoré la vieillesse et qu'ils ont ramené de la terre d'exil. »

C'était Pozzodiborgo qui parlait ainsi. « Qu'espère-t-il

(1) Séance du samedi au soir 8 novembre 1790. — On mit d'abord aux voix si les députés devaient continuer la lecture de leurs adresses. Bien que la majorité se prononçât pour l'affirmative, le côté droit se leva en masse, et s'y opposa avec tant de violence que le président fut obligé de se couvrir. Il déclara même sur sa responsabilité de sévir avec la plus grande rigueur contre quiconque se fût avisé d'interrompre de nouveau l'orateur.

(2) L'abbé Peretti, député du clergé.

donc, en le poursuivant de ces calomnies, continuait le député extraordinaire; voudrait-il persuader à la France que Paoli ne cède qu'aux suggestions d'une ambition personnelle? Il aspiré au despotisme!..... Quelle absurde accusation! Aurait-on oublié par hasard, que pour ne pas souffrir de maîtres nous avons versé des torrents de sang? On a pareillement insinué que, soutenu par une faction imaginaire, Paoli veut céder la Corse à un cabinet étranger. Augustes législateurs de la France, admettrez-vous que les Corses soient insensés à ce point là? Où est donc cette puissance plus amie, plus libre, plus généreuse envers la Corse, que celle dont vous êtes les représentants? Et c'est lorsque les étrangers eux-mêmes, fatigués du joug de leurs tyrans, soupirent après la sagesse de vos lois, que vous craindriez d'être trahis par vos propres enfants? »

Après avoir écarté les soupçons répandus sur Paoli, l'orateur tournait toute sa colère contre le député du clergé. Il le représentait rétrograde et fanatique, prêchant la résistance aux décrets de l'assemblée et la haine de la révolution parmi les classes superstitieuses. « La preuve en était, disait-il, dans les lettres livrées au comité des recherches. Si toutes ces tentatives contre-révolutionnaires n'ont pas réussi, c'est que le bon sens des Corses et leur attachement à la France les sauvent du danger de cette prédication fanatique. Nous avons juré, ajoutait en terminant le fougueux orateur, de vivre libres sous l'empire de la constitution, de verser pour la défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Invariablement fidèles à ce serment, c'est par notre loyauté et notre courage que nous prouverons à la France que nous étions dignes de son adoption. »

Ce discours, approuvé par les députés de la gauche, pa-

rut d'une extrême inconvenance au côté droit de la chambre. Voici le passage qui fut brusquement interrompu par une partie du côté droit : « Deux de nos députés sont demeurés » fidèles aux vœux de leurs commettants ; nous les trouvons » toujours dans le chemin de l'honneur et sur la ligne des » meilleurs patriotes; mais les deux autres..... » C'était manquer à la dignité de l'assemblée que d'attaquer avec si peu de mesure deux de ses membres. Sans se prononcer ouvertement ni prendre parti pour ses collègues de la gauche, le président Barnave aima mieux répondre à ce discours imprudent, par des paroles d'estime et de sympathie envers la Corse. Sans s'arrêter, disait Barnave, à examiner quelle était l'opinion de l'assemblée, et tout en s'abstenant également de qualifier les expressions qui avaient soulevé ces débats orageux, il croyait pouvoir leur donner, dès ce moment, l'assurance positive que parmi les hommages reçus des diverses parties du royaume, aucun ne l'avait aussi vivement touchée, que ceux venus de l'autre côté de la Méditerranée. Il appartenait aux Corses d'apprécier tout ce que vaut la liberté. Après avoir tant souffert pour elle, après l'avoir su conquérir par les armes, il était juste que le jour de son triomphe fût celui de leur félicité. La nation française sentait alors tout le prix de leur vertu. Elle voudrait déjà avoir effacé jusqu'au souvenir des maux qu'ils avaient endurés sous l'ancien gouvernement. L'assemblée nationale était heureuse de leur déclarer, que si la force seule des armes avait donné des sujets à la France, c'était à l'influence des lois à lui donner de véritables citoyens.

Sur la proposition d'accorder les honneurs de la séance aux députés extraordinaires, le tumulte, un instant apaisé, recommence. Le côté droit s'y oppose avec force : il insiste de

nouveau pour qu'ils soient immédiatement expulsés du sein de l'assemblée. L'agression du discours, les personnalités directes contre deux membres, lui semblaient un outrage ou du moins un manque de respect pour la représentation tout entière. Les admettre aux honneurs de la séance, c'était préjuger la conduite des députés attaqués, c'était livrer l'assemblée aux violentes attaques du dehors. — « Eh bien, je demande que l'on donne lecture de la lettre circulaire écrite par les députés Peretti et Buttafoco, s'écrie, au milieu de ces vifs débats, l'imperturbable Saliceti. On verra si le blâme de la réunion d'Orezza n'est pas juste, si nous n'avons pas le droit de désapprouver hautement leur conduite. » Il était évident, d'après Saliceti, qu'ils mettaient toutes leurs espérances de contre-révolution dans la division du pays et les désordres de la guerre civile. — Le comte de Mirabeau, analysant à son tour la lettre dénoncée, y voyait, comme Saliceti, un levain de luttes intestines, un véritable appel aux armes contre les partisans de la constitution. « Vous avez entendu, poursuivait ironiquement l'orateur de la gauche, un fragment de la correspondance apostolique de l'abbé Peretti : je vais vous lire un morceau de sa profession de foi politique; » et après l'avoir commentée, il en concluait qu'un pareil écrit était plus que suffisant pour justifier le profond ressentiment que venaient de manifester, au sein de l'assemblée, les organes de la réunion d'Orezza. Il ajoutait, que s'alarmer ainsi des graves dangers où la publication d'écrits aussi incendiaires jetait la Corse, c'était faire preuve de courage et de patriotisme. La majorité n'en pensait pas autrement. — La proposition, mise aux voix, fut adoptée et les députés extraordinaires vinrent s'asseoir, au milieu des ac-

clamations du côté gauche, à la place qui leur avait été désignée.

Le résultat de cette séance fit pressentir aux amis de Buttafoco et de Peretti quel serait bientôt le péril de leur position. L'influence décroissante du côté droit ne suffisait plus pour les protéger contre les attaques de leurs adversaires politiques. Il y avait encore moins de sûreté pour eux au sein de l'île. La faction, dont ils étaient les chefs, y était pareillement en minorité. Le jour n'était pas éloigné où il aurait fallu choisir entre la persécution et l'exil.

Une autre circonstance ne contribua pas peu à grossir l'orage qui grondait déjà sur la tête du comte Buttafoco, à sur-exciter l'exaltation patriotique dans toutes les parties de la Corse. Nous voulons parler de la brochure du jeune Napoléon, dirigée plus particulièrement contre le député de la noblesse ou plutôt l'ancien camarade des Sionville et des Narbonne, espèce de philippique tour-à-tour spirituelle et véhémente, et dans laquelle l'élève de Brienne épuisait contre lui tout ce que le langage passionné de l'époque pouvait fournir à sa plume incisive et rude, de traits acérés et de violentes invectives. Son professeur de rhétorique y aurait trouvé ce qu'il appelait, dans ses notes scolaires, du *granit échauffé à un volcan*. C'était là, qu'il donnait libre carrière à sa haine vivace contre l'ancien régime. Il n'y ménageait ni l'ancien cabinet de Versailles, ni aucun des généraux qui coopérèrent à l'injuste conquête de l'île. Tantôt il s'adresse aux souvenirs que la Corse chérit le plus, tantôt il cherche à ranimer l'aversion de ses patriotes contre les partisans ou les suppôts du despotisme renversé. Ici, il répand des larmes sur les cendres de tous les héros moissonnés par le fer étranger, là, il déverse l'opprobre contre leurs complices. S'il rappelle

les lieux et l'époque les plus remarquables des guerres de l'indépendance, c'est moins pour honorer la mémoire des martyrs de la liberté, que pour flétrir le nom des traîtres. — Il serait difficile de rendre la sensation que la publication de cette lettre produisit sur les têtes exaltées du parti révolutionnaire. On n'avait encore rien lu de plus saisissant. On se l'arrachait des mains; on en récitait par cœur des passages entiers. — Dans la sphère politique on ne connaissait encore, on n'avait apprécié jusque là, que le talent de Joseph Bonaparte. C'était à peine si Napoléon était connu dans la partie ultramontaine de l'île. La publication de cette lettre, en fixant sur lui l'attention générale, fit naître des espérances, que dépassa bientôt l'éclat prodigieux de sa carrière. On apercevait déjà, dans cette production de sa jeunesse, la vigueur des pensées et du style qui caractérise et explique la puissance entraînante de ses proclamations militaires.

Peu d'écrivains ont parlé de la part plus ou moins active que le jeune officier d'artillerie prit à tous les actes politiques, s'accomplissant en Corse, pendant cette première phase de la révolution. Le rôle qu'il y a joué n'est pas aussi nul, aussi insignifiant qu'on paraît le penser. Nous avons vu que dans son hâtive ambition, il saisissait avidement les circonstances où il lui était donné de se produire, et toutes les occasions où la chance se montrait favorable. Comme l'éclat de son début de l'autre côté des mers, la prise de Toulon, efface tout ce qui précède, il a été convenu de le prendre pour point de départ de sa brillante carrière. C'est une lacune dans son histoire et qu'il n'est pas dans notre plan de remplir entièrement. Nous dirons seulement que ces particularités ont aussi leur intérêt, autant du moins que la

puérilité de certains détails de collége et de garnison recueillis avec soin et répétés par la plupart des historiens.

En voici une qui montre, à notre avis, combien il aimait à remonter, par la pensée, vers les temps les plus glorieux de notre histoire. Des souvenirs qui se perdirent plus tard au milieu des soucis du trône, des bruits de la guerre et des préoccupations de la politique..... alors..... étaient encore tout pleins de charme.

Aussitôt arrivé à Corté pour y tenir garnison sous le commandement du général Paoli, il se fit indiquer la maison Gaffori; il voulait voir de près l'appartement où il avait été conçu et d'où sa mère s'était élancée résolument sur les pas de son époux fuyant, à travers les montagnes de Rostonica et de Guagno, la poursuite des soldats du général de Vaux. « La » maison de Gaffori fut habitée, en 1768, par madame Le- » tizia et son mari Charles Bonaparte qui s'était rendu au- » près de Paoli, lisons-nous dans l'ouvrage de M. Valery, » et c'est dans ces murs glorieux que Napoléon fut conçu. » Les stigmates de la guerre, dont la façade est empreinte » et comme ravagée, vont bien au premier berceau de l'hom- » me élevé et tombé par la guerre. » On assure qu'à la vue de cette façade sillonnée en tous sens par des boulets génois, le jeune officier fut saisi d'un mouvement belliqueux, comme s'il eût traversé un champ de bataille tout fumant encore du feu des batteries. Il y revint deux autres fois, visita l'intérieur de la maison dans tous ses détails avec une curiosité si vive et si marquée que les propriétaires en furent frappés. Il demanda surtout à voir la pièce où la femme du vieux général Gaffori, vivement pressée par les troupes génoises, menaça de mettre le feu à un baril de poudre si les assiégés parlaient encore de se rendre. — « Ah! c'est ici »

répondit-il avec une visible émotion, en entrant dans une salle basse. Puis, croisant ses bras, il resta quelques minutes dans l'immobilité d'une profonde méditation. Nous tenons d'un témoin oculaire que lorsqu'il pénétra dans la chambre où avait couché son père, il ôta son chapeau et des larmes mouillèrent légèrement ses yeux.

Mais pendant que le parti du mouvement, dont le jeune Napoléon était l'un des principaux meneurs et la plus belle espérance, employait ardemment tout ses moyens d'influence et d'action sur le peuple, la ville de Bastia était travaillée en sens contraire par la faction royaliste. Le foyer de cette conspiration contre-révolutionnaire était dans les sacristies. C'était sur la pierre consacrée de l'autel que des tribuns en soutane aiguisaient le poignard, dont ils menaçaient les partisans des réformes politiques. Les intérêts du Ciel étaient seuls mis en avant. On en voulait à la révolution parce qu'elle s'attaquait aux croyances religieuses du peuple.— Dépossédé de ses terres, privé de tous ces avantages temporels, le clergé eût subi ces spoliations violentes sans murmure; s'il regrettait ces biens passagers, c'était pour les pauvres. La simplicité des goûts n'était pas la dernière vertu des prêtres. N'étaient-ils pas accoutumés, d'ailleurs, aux plus cruelles privations? Ce qu'ils appréciaient bien davantage, c'était la liberté de leur culte; l'antique respect pour la religion. Bientôt il ne serait resté, sur cette terre de pieuses pratiques, pas un seul coin, que l'athéisme n'eût envahi, une seule croix debout, une seule chapelle pour y célébrer la messe. La constitution du clergé était représentée comme une œuvre satanique. La reconnaître, c'était se séparer de l'Église, c'était briser tous les liens qui, par la religion, attachaient le peuple aux vertus de nos pères. Les républicains ne deman-

daient pas moins que d'asseoir l'impiété sur les ruines des temples. Les jurons et les blasphêmes des soldats allaient remplacer, dans les églises transformées en casernes, les cantiques du sanctuaire. Les bigots et les femmes dévotes répétaient, en chorus et d'une voix larmoyante, toutes ces lamentations exagérées qui, du haut de la chaire de vérité, allaient alarmer la conscience des fidèles. L'abbé Salvadori de Balagne abusait de la puissance de sa parole et de l'autorité de son ministère pour égarer la population de Bastia. Il fallait une grande expiation pour conjurer la colère du Ciel, pour désouiller les temples du contact des prêtres assermentés.

Quand ils crurent que les esprits étaient disposés à les seconder et le moment d'agir arrivé, les chefs de cette faction impuissante, mais audacieuse, ne cherchèrent plus à cacher, sous l'appareil d'une pénitence publique, la tendance contre-révolutionnaire du mouvement. Espérant de donner le change aux hommes qui ne désavouaient de la révolution que les innovations religieuses et adhéraient franchement à toutes les autres réformes, ils continuaient à protester de leur dévouement à la France, sans autre réserve que le respect pour le culte et une entière soumission au Saint Siége. Les membres du directoire du département surveillaient leurs menées sans prendre toutefois des mesures assez énergiques pour les déjouer. La garde nationale soldée, plus que suffisante pour faire respecter leur autorité méconnue, avait été envoyée dans l'intérieur afin d'y assurer le recouvrement des contributions arriérées. Il ne restait dans la citadelle qu'une garnison trop faible pour contenir les facticux.

Cependant Barthélemy Arena qui remplaçait Saliceti, alors à Paris, dans les fonctions de procureur général syndic, et Panattieri, ne purent maîtriser un premier mouvement

d'indignation contre le parti prêtre. S'ils se fussent bornés à qualifier sévèrement sa conduite, nul n'aurait eu le droit de s'en plaindre. La prudence commandait de séparer la religion d'avec ses ministres, de ménager l'une, et de rendre les autres seuls responsables de tous les désordres où la collision des partis aurait pu entraîner la ville. Ce mélange de modération et de fermeté n'était pas trop dans leur caractère. Enveloppant dans l'expression de leur mépris, et la religion qu'il aurait fallu respecter, et ceux qui parlaient en son nom, les membres de l'administration centrale crurent qu'il était indigne des élus du peuple de capituler en face de l'émeute dont on semblait les menacer. Soudain, on cria de toute part à l'impiété. Le supérieur des missionnaires grossissant la voix pour qu'elle pût retentir au loin comme un cri de guerre, disait que les temps des douze persécutions allaient recommencer, que les profanations étaient pour les temples, l'outrage pour le Christ, et le martyre pour quiconque *ne creusait pas la fosse aux lions.* Les prêtres constitutionnels, entr'autres Fesch, Arrighi et Ciavatti, le premier qui fut cardinal et le second évêque d'Acqui, étaient signalés aux fureurs de la multitude crédule et fanatisée. On cherchait aussi à la déchaîner contre le florentin Buonarroti, l'un des descendants du célèbre Michel-Ange, novateur fougueux, portant dans l'examen des questions les plus brûlantes de la démocratie, quelque chose de ce ton d'inspiré, de cet enthousiasme d'artiste que son illustre parent portait dans le culte des beaux arts. — Était-ce à un étranger à former l'éducation constitutionnelle des Corses? De qui tenait-il ce mandat? La mâle âpreté de son style blessait ceux que n'effrayait point la hardiesse de ses doctrines. Il fallait donc atteindre du même coup l'audacieux journaliste et ses presses

infernales. Voilà les trois hommes contre lesquels l'orage grossissait à chaque instant. Éclatant tout-à-coup avec plus de danger qu'on n'avait paru le craindre, il ne fallut rien moins que la courageuse intervention des citoyens les plus considérables de la ville pour les arracher des mains de la foule irritée. Arena et Panattieri, que les clameurs poursuivirent au-delà du rivage, se virent rejeter sur les côtes de la Toscane. Buonarroti n'échappa que par miracle à un traitement plus cruel, à des périls plus graves encore. Toutefois les moteurs de cette tentative révolutionnaire étaient plus effrayés que fiers de leur succès. La réaction allait être aussi prompte que terrible, et le peuple, revenu de son égarement, ne manquerait pas de les livrer sans défense aux coups de la justice révolutionnaire. C'est précisément ce qui arriva quelques jours après.

Le bannissement d'Arena et Panàttieri fut de courte durée. Rentrés en Corse, ils allèrent trouver immédiatement le général Paoli pour délibérer ensemble sur les mesures énergiques que réclamait la prompte répression de cette tentative contre-révolutionnaire. Une première punition contre la ville de Bastia fut la translation de l'administration centrale dans la ville de Corte. C'était frapper Bastia dans ses intérêts matériels. Vinrent ensuite des châtiments plus sévères : désignation de quatre commissaires, levée et marche de plusieurs milliers de gardes nationaux, impositions forcées, arrestations des chefs ou principaux fauteurs de la révolte.

Ce fut par ces moyens énergiques que l'on infligea à cette ville maritime, une de ces rudes leçons dont on garde longtemps le souvenir. Peut-être eût-il été plus politique d'agir avec moins de précipitation et de colère. Bien des personnes se plaignirent et avec raison de ce que l'on sévit au hasard.

Il paraît certain qu'on ne mit, ni assez de discernement, ni assez de justice dans cette justice révolutionnaire; non, que les événements du 5 juin, par leur extrême gravité, ne fussent de nature à motiver ce déployement considérable de force armée. Il importait, sans doute, à la tranquillité de l'île que l'autorité du directoire départemental, audacieusement méconnue, fût à l'instant même rétablie dans toute sa plénitude. Mais ne fallait-il pas se borner à frapper les contre-révolutionnaires d'une terreur salutaire? Quelle nécessité y avait-il d'envelopper toute une population commerçante et de mœurs pacifiques, dans une proscription commune? C'était autoriser une réaction de la montagne contre la plaine, c'était réveiller de vieux ressentiments entre l'intérieur et les ports maritimes.

Tout ce que l'on fit pour conjurer l'orage, les protestations de la municipalité, les regrets et le repentir dont elle était chargée d'apporter au général Paoli l'expression et l'assurance, les supplications réitérées du clergé, la médiation des patriotes, l'engageant, par les plus pressantes instances, à épargner à la ville toutes les horreurs d'une occupation armée, rien ne put le fléchir. Il aurait été disposé à l'indulgence, que les membres expulsés du directoire n'eussent pas moins insisté sur la nécessité d'appliquer à cette population rebelle, dans tout ce qu'il avait de plus rigoureux, le régime exceptionnel de l'état de siége. Frédien Videau, signalé comme l'un des promoteurs de ce mouvement séditieux, se déroba par la fuite aux recherches de la force armée. C'était en Sardaigne que le président de l'assemblée de juin avait cherché un asile; d'autres, moins heureux que lui, furent conduits prisonniers dans le château de Corte.

Le colonel Petriconi dut au mauvais état de sa santé de ne pas subir les désagrements d'une assez pénible captivité.

Long-temps après, on crut remarquer quelques nouveaux symptômes d'agitation. La fermeté et la vigilance de l'administration irritait les chefs de cette faction, encore plus qu'elle ne l'effrayait. Les patriotes en conçurent de vives alarmes. « Rassurez-vous, écrivait le général, nous sommes en mesure de maintenir l'ordre et de faire respecter l'autorité. Riez-vous donc des espérances des *séditieux*. Plût au Ciel qu'ils fissent à présent quelque mouvement! La résolution est prise de tomber à bras raccourcis contre les premiers qui oseront lever la tête. Retournez dans votre garnison et ne craignez rien. (1) » On a dit que Paoli voulait ménager les agitateurs du parti royaliste, et ne sévissait qu'avec une répugnance mal déguisée contre les prêtres insermentés. Cette lettre qui, du reste, n'est pas le seul témoignage du contraire, suffirait pour répondre à cette allégation. Ce qui se passa dans la suite ne prouve nullement qu'alors il suggérât des mesures de rigueur pour accroître la haine contre la république.

Profondément exaspérée de ce qu'on l'avait traitée en ville prise d assaut, la municipalité de Bastia porta ses doléances jusqu'au sein de l'assemblée nationale. L'envoi de l'abbé Belgodere en qualité de député, la publication d'un mémoire justificatif, l'exposé de tout ce qu'on avait fait subir à la ville d'humiliations et de rigueurs, ne purent écarter les fâcheuses préventions de ce pouvoir politique. Bien loin de là, il crut devoir convalider, par une approbation éclatante tou-

(1) Extrait d'une lettre adressée de Corte à M. Giordani, capitaine dans le bataillon de Nebbio et de Bastia.

tes les mesures adoptées par l'administration du département sans en excepter la translation du siége du gouvernement et de l'évêché dans l'ancienne capitale de l'île. Il ne mit à cette approbation illimitée d'autre restriction, que le droit, réservé à la première assemblée électorale, de déterminer la fixation définitive du chef-lieu, en soumettant au corps législatif le vote qu'elle aurait exprimé à ce sujet. Ce n'est pas tout : l'assemblée décréta, en même temps, que l'on aurait augmenté la force publique, et mis à la disposition de deux commissaires deux frégates de l'escadre de Toulon, à l'effet d'employer, de concert avec le directoire du département, les moyens les plus efficaces pour assurer le maintien de l'ordre et l'entière exécution des décrets de l'assemblée. Tous les coupables devaient être livrés à la justice du tribunal de Corte.

En voyant figurer sur la liste des suspects et parmi les incarcérés des hommes du mouvement, on se demande ce qui avait pu les amener à dévier momentanément de leur ligne politique. On serait presque tenté de croire que l'événement de juin, qualifié par le directoire de tentative contre-révolutionnaire n'avait ni le caractère, ni la tendance qu'on voulut bien lui prêter. Il serait peut-être plus vrai de supposer, qu'il y entrait beaucoup plus d'aversion contre certains membres de l'administration départementale que d'opposition contre ce nouvel ordre politique. La ville de Bastia ne se croyait pas suffisamment représentée dans le directoire, et elle se plaignait, en outre, de ce que Panattieri en Corse, et Saliceti à Paris n'avaient pas craint de blesser, par des propos irréfléchis, la susceptibilité de quelques notables et le respect dû à la religion de leurs pères. Ce sentiment n'avait encore rien perdu de son ancienne puissance. Il y

avait plus que de l'imprudence à railler les cérémonies du culte dans une ville connue par une foi ardente et sincère. Les doctrines du philosophisme moderne n'y avaient pas encore affaibli les croyances religieuses. La classe des esprits forts et incrédules était trop bornée, pour qu'il fût permis de parler avec une légèreté sacrilége de l'autel et de ses ministres.

Voilà une explication qui n'est assurément qu'une conjecture, mais suffisante, à notre avis, pour bien démêler le véritable caractère et la cause réelle de cette espèce d'émeute populaire.

Nous avons vu que le pouvoir judiciaire n'étant plus qu'une délégation directe de la souveraineté, c'était du suffrage des électeurs que les magistrats allaient tenir désormais la puissance du glaive et toute l'autorité de leur charge. Les électeurs de l'île, convoqués pour nommer le président et l'accusateur public près le tribunal criminel, élevèrent à ces postes éminents deux hommes fort populaires alors. L'honneur de la présidence était réservée au docteur Rossi d'Ajaccio. La direction de la vindicte publique fut remise entre les mains du docteur J. François Galeazzi, de la Penta. Nous ne nous arrêterons pas ici à faire connaître en détail la formation et le personnel si mobile de l'ordre judiciaire, d'autant plus que l'on sait que le tribunal criminel était complété par le choix au sort de trois juges tirés des tribunaux de district, dont les fonctions ne duraient pas audelà de six mois. Les affaires du grand et du petit criminel subissaient d'abord un premier degré d'examen devant le tribunal de district, jugeant avec l'intervention du jury : c'est ce qu'on appelait alors le jury d'accusation. L'affaire ainsi instruite était transmise au tribunal criminel qui prononçait sur le verdict des jurés de jugement.

Il faut le dire, ce premier essai de l'institution du jury ne répondit guère aux espérances de ses partisans. Des acquittements inattendus en firent désirer bientôt la suppression. Le mal était dans le mauvais choix des jurés, ainsi que dans la négligence avec laquelle on instruisit les procès. On oubliait souvent les faits pour ne voir que les personnes. Les opinions politiques étaient une cause d'indulgence ou de rigueur suivant que le parti, auquel les prévenus étaient attachés, se trouvait en minorité ou en majorité au sein des tribunaux et du jury. Au milieu de cette effervescence révolutionnaire on ne pouvait guère en attendre de meilleurs résultats. Pour fonctionner régulièrement, les institutions nouvelles ont besoin du calme des esprits et de la stabilité des pouvoirs sociaux. Lorsqu'une influence plus forte que celle de la loi domine dans le sanctuaire de la justice, lorsque les préoccupations du dehors l'emportent sur les inspirations de la conscience, il n'est point d'erreurs funestes, il n'est point de condamnations ou d'acquittements scandaleux auxquels le jury ne se laisse entraîner. Mais, au lieu de s'en prendre aux mœurs du pays, au lieu d'accuser l'institution, il eût été cent fois plus juste, plus raisonnable de rejeter les conséquences funestes de cette vicieuse et inégale distribution de la justice sur le malheur des temps, les passions ou l'impéritie des principaux administrateurs. On se prévalut pourtant de quelques exemples d'une alarmante impunité pour supprimer, quelque temps après, la procédure par jurés. Nous nous sommes déjà plaints, ailleurs, de cette atteinte portée à la constitution. Les Corses se virent ainsi déshériter de l'un des droits les plus importants, celui d'être jugés par leurs pairs, sans que la sûreté des personnes en fût mieux garantie.

L'assemblée constituante venait de mettre le complément à ses admirables travaux...... Tout ce que les lumières, dirigées par le patriotisme, peuvent enfanter de réformes utiles, cette immortelle assemblée l'accomplit avant de se dissoudre. Une seconde législature, plus avancée dans la voie révolutionnaire mais moins sage dans sa marche, allait sortir des colléges électoraux dont la réunion était fixée au mois de septembre. Louis XVI avait accepté la constitution avec l'espoir incertain de rentrer bientôt, à l'aide de l'étranger et le secours acheté de quelques chefs influents du Tiers-État, dans la plénitude de ses prérogatives royales.

En vertu du décret de l'assemblée nationale, les électeurs du département de la Corse se réunirent à Corté, où ils procédèrent, avec un ordre parfait, à la nomination des députés ainsi qu'à l'élection des juges, à envoyer auprès de la grande cour d'Orléans. — Cette réunion électorale ne le cédait, sous le rapport du calme et de la dignité, à aucune autre, pas même à celle d'Orezza. Le choix, pour la députation, tomba sur Barthélemy Arena, André Pozzodiborgo, Don P. Boerio, F. M. Pietri et F. A. Leonetti, neveu du général Paoli; c'était peut-être le seul titre que ce dernier eût aux suffrages des électeurs.

« Quand la législature fut convoquée, Charles Pozzodibor-
» go en fut nommé membre, et ici commence la carrière dû
» jeune Corse sur le terrain des affaires générales. Un fait
» curieux signala sa vocation. (C'est le biographe de nós diplo-
» mates qui s'exprime ainsi.) En arrivant à l'assemblée législa-
» tive l'homme qui se devait dévouer tout entier à la science
» de là diplomatie, science dont la principale base est le reli-
» gieux ménagement des opinions, se trouva d'abord classé
» dans le comité diplomatique sous la présidence de Brissot. »

Barthélemy Arena et le député d'Ajaccio étaient, sans contredit, les représentants les plus considérables du département. Plus rapprochés par la foi politique que par le caractère, ils se voyaient sans s'aimer. L'un apportait toute la franchise d'un républicain dans les relations de la vie privée comme dans les manifestations de l'homme public, l'autre ne faisant connaître sa pensée que lorsqu'il n'y avait aucun danger à la dissimuler. C'est ce qui fit dire, un jour, à l'un de ses collègues, qu'il avait autant de finesse dans l'esprit que dans la taille. Cette opposition, qui n'était encore que dans les caractères, se manifesta bientôt aussi dans les principes et les opinions politiques. Arena demeura républicain austère et sans arrière-pensée; Pozzodiborgo répudia ce titre sans regret, parce qu'il l'avait pris avec répugnance. Aussi, quand l'orage révolutionnaire aura dispersé les partis, et que le moment sera venu d'opter entre la liberté et le despotisme, entre la France et les armées du Nord, Arena restera fidèle à ses antécédents, à ses amis, à ses convictions; ni le prestige de la gloire, ni ses sympathies pour le général Bonaparte ne pourront le faire dévier un seul instant de sa ligne politique. Tandis que Pozzodiborgo, au contraire, deviendra, au jour de nos malheurs, l'agent le plus actif de la diplomatie étrangère. L'instant le plus heureux de sa carrière sera celui où il pourra se vanter d'avoir jeté *la dernière pelletée de terre sur la tête de Napoléon.*

A l'imitation du continent, des clubs politiques s'ouvrirent dans toutes les villes principales de la Corse. Il le fallait, disait-on, pour former et diriger l'esprit public dans le sens constitutionnel. Celui d'entre tous qui professait les opinions les plus avancées était, sans contredit, le club d'Ajaccio. Cet exemple fut bientôt suivi par d'autres

localités, notamment par les patriotes de Bonifacio et de Cervione. Toutes ces réunions politiques étaient modelées sur la *Société-mère* de Paris. On en avait adopté les statuts dans tout ce qui réglait l'admission des membres et la forme des délibérations. C'était de ce club central que tous ceux des départements recevaient, avec le mot d'ordre; une impulsion énergiquement militaire. On verra, plus tard, quelle influence directe ces foyers d'un libéralisme outré exercèrent sur les évènements ultérieurs dont la Corse fut le théâtre. En communiquant aux républicains insulaires une partie de leur exaltation frénétique, les clubs de Marseille et de Toulon servirent de prétexte, par l'effroi qu'ils répandaient, à la séparation de la Corse d'avec la métropole. — C'était la seule tribune, d'où les orateurs populaires pussent faire entendre leur voix. Nous avons lu quelques uns de ces discours si souvent couverts d'applaudissements et pourtant si médiocres. On y trouve, à côté de quelques déclamations violentes contre le despotisme renversé et ses satellites, des protestations banales de dévouement à la liberté et des menaces contre tous les rois de l'Europe. C'était du reste le thème et le ton de toutes les harangues populaires de l'époque. Elles n'étaient parmi nous qu'un faible écho de celles qui faisaient retentir, depuis Paris jusqu'à Toulon, l'enceinte de tous les clubs de France. C'est que les règles de l'art oratoire ne s'étudient ni dans les rues ni dans les groupes agités de la place publique.

Le général Paoli ne dissimulait point son dégout pour tous ces discours hebdomadaires, pâle et grossière contrefaçon de tout ce qu'on lisait dans les journaux du continent. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'était la contagion de ces mauvaises doctrines. La Méditerranée ne lui semblait pas une

barrière suffisante contre l'invasion du terrorisme. Chez lui l'amour de l'ordre était une espèce d'instinct, et il ne voyait guère comment il aurait pu se concilier avec cette liberté illimitée d'écrits et de discours, encore moins avec ce débordement d'idées subversives de toute hiérarchie sociale. Il se disait, sans doute, que le jour n'était pas éloigné où les attaques de ces orateurs de clubs seraient montées jusqu'à lui, où il aurait eu le chagrin de descendre à des justifications personnelles, où d'injustes soupçons atteindraient également ses amis politiques.

Ces appréhensions ne tardèrent pas à se réaliser. Son entourage et ses allures le rendirent bientôt suspect à quelques membres du club. Il s'en rencontra qui allèrent même jusqu'à dénaturer méchamment des propos échappés dans la liberté des causeries confidentielles; et, comme il arrive toujours en des temps de doute et de défiance, une sourde rumeur le signalait, en certains lieux, comme engagé dans une correspondance secrète avec le cabinet anglais, n'attendant plus que l'occasion favorable d'appeler ses flottes dans nos ports.

Le député Arena s'empressa de donner de la consistance à ces bruits accusateurs. Il y ajouta ses affirmations personnelles. Paoli en fut informé et, dès ce jour, sa position devint extrêmement critique. De graves perturbations s'annonçaient à des signes certains. D'un côté, les partisans du général laissaient éclater sans contrainte le plus vif mécontentement contre ceux qu'ils considéraient comme ses secrets délateurs; s'emportant jusqu'aux menaces, ils semblaient se préparer à une lutte sérieuse. D'autre part, les créatures d'Arena, partageant sa défiance et allant plus loin que lui dans leurs accusations, publiaient hautement que la condui-

te équivoque du président de l'administration centrale était de nature à justifier les plus graves soupçons. Cette disposition des esprits faisait appréhender les plus grands malheurs. En effet, ne pouvant atteindre la personne d'Arena, les adhérents de Paoli tournèrent toute leur rage contre sa maison et son superbe jardin. En peu de temps, sa demeure devint la proie des flammes, et c'était sous les yeux du directoire de district, impuissant à arrêter le désordre, que s'accomplissait cet acte d'une brutale vengeance! Paoli se trouvait alors à Monticello, village peu éloigné de l'Ile-Rousse. Il vit les flammes de l'incendie; pourquoi ne les empêcha-t-il pas? Voilà ce que l'on se demandait à l'Ile-Rousse. Ses tardifs regrets le laissèrent sous le coup des plus graves suppositions. Arena n'hésita pas à en rejeter sur lui toute la responsabilité. Le procureur général syndic ne fut pas moins indigné de cet acte de vandalisme; il requit la suspension provisoire du directoire de l'Ile-Rousse et des poursuites criminelles contre les incendiaires : c'était faire indirectement le procès à Paoli. Mais la justice ne pouvait demeurer froide et inactive en présence de pareils désordres. L'outrage fait à l'un des représentants du peuple ne retombait-il pas sur le pays tout entier? Cependant les investigations judiciaires, commencées avec une timide réserve, n'aboutirent à la punition d'aucun des coupables. On prétendit que l'influence de Paoli les paralysait complètement.

Pendant que l'attention était ainsi frappée par ce qui venait de se passer dans la Balagne, les rues d'Ajaccio étaient à leur tour ensanglantées par une collision armée, entre les habitants de la ville et les bataillons de la garde nationale mobilisée avec solde. Quelques uns de ses quartiers présentaient l'image de la guerre civile. Il ne fallut rien moins,

pour y ramener l'ordre et la sécurité, que l'intervention du corps municipal et toute l'influence du jeune Napoléon sur l'esprit de cette milice plus ardente que disciplinée.

M. Renucci fait remarquer avec raison qu'il est inexact de dire, ainsi que l'allègue M. de Norvins, que le commandant temporaire des milices soldées dut marcher contre la garde nationale d'Ajaccio, pas plus qu'il n'est vrai d'avancer qu'il fut accusé d'avoir imprudemment excité ce désordre. « Appelé dans la capitale pour rendre compte de sa conduite, ajoute M. de Norvins, il se justifia de cette calomnieuse imputation. » C'est encore une erreur. Il ne fut pas mandé à Paris. Nous allons rapporter, en peu de mots, ce qu'il y a de vrai dans tout ceci.

L'affaire avait eu trop de retentissement dans l'île, pour ne pas éveiller l'attention de l'administration centrale. La ville d'Ajaccio demandait à grands cris l'éloignement des milices soldées. Barthélemy Arrighi fut chargé par le directoire, dont il était membre, de se rendre sur les lieux pour y procéder à une espèce d'enquête. Investi des pouvoirs les plus étendus, on s'en remettait à sa prudence et à la fermeté connue de son caractère du soin de prescrire et de faire exécuter toutes les mesures jugées nécessaires au maintien de la tranquillité si gravement menacée. L'irritation des esprits et l'attitude des deux partis était telle, qu'il ne vit, pour prévenir le retour d'une nouvelle collision, d'autre moyen que de faire sortir de la ville le corps des milices soldées. Napoléon fut le premier à s'y opposer avec toute l'opiniâtreté de son caractère. La mesure blessait, disait-il, les chefs et exaspérait vivement les soldats. Elle lui semblait, d'un autre côté, une concession faite par le directoire aux exigences de la faction opposée à la révolution. La résistance de

Napoléon contrariait son frère Joseph. Celui-ci sentait que l'un des deux devait finir par céder, et il connaissait trop bien l'immuable volonté du commissaire du directoire, pour ne pas désirer que l'obstiné commandant se soumît enfin aux injonctions de l'autorité supérieure. Ses instances les plus pressantes ne purent rien contre l'obstination de son refus. Il fallut qu'Arrighi le menaçât d'appeler, au secours de son autorité méconnue, tout ce qu'il y avait encore dans la ville de troupes dévouées à la cause de l'ordre et fidèles à leur serment.

Qu'on ne s'y méprenne point; cette opposition de la part du jeune commandant n'avait point le caractère d'une révolte contre la loi. Elle n'était pas non plus un acte réfléchi de désobéissance contre le directoire. Napoléon n'avait ni l'intérêt, ni l'envie de s'insurger militairement, ainsi qu'on essaya vainement de l'insinuer. Mais, chef d'un corps de milices où il excitait déjà de vives sympathies et dont les officiers lui étaient personnellement dévoués, il était tout naturel qu'il ressentît vivement l'humiliation qu'on venait de lui infliger. Sa conduite n'a pu être expliquée autrement que par l'esprit de parti. Les maisons rivales de la sienne ne voyaient point, sans une secrète jalousie, le développement que prenait chaque jour davantage l'influence du nom Bonaparte, comme si elles avaient deviné l'éclat, dont il allait briller bientôt à la tête des armées et dans la carrière législative! De là, les désagréments et les obstacles que l'on prenait plaisir à semer autour de lui.

Joseph Bonaparte, nous en avons déjà fait la remarque, figurait avec distinction parmi les hommes les plus considérables du pays. Un opuscule politique où se révélaient les fortes études d'un publiciste, accrut, par sa publication et

l'esprit qui l'avait dicté, sa réputation d'écrivain libéral, et avec elle la popularité que briguait, par-dessus tout, quiconque voulait s'élever dans la voie des honneurs et de la puissance. Cet écrit avait pour but de familiariser les Corses avec la constitution, ou plutôt de former leur éducation révolutionnaire. L'administration départementale favorisa de tout son crédit la propagation de ces idées, et crut devoir encourager par ses suffrages le talent du jeune publiciste.

Qui aurait pu s'imaginer alors que les modestes bureaux de cette administration cachaient un maréchal, l'ambassadeur d'une grande puissance et deux généraux ? La Corse ne se souvenait pas d'avoir vu une réunion d'hommes plus distingués, soit que le principe électif eût encore toute sa pureté, soit qu'à l'approche des révolutions, la pusillanimité et l'ineptie fassent place à la capacité et au courage, jamais pouvoir sorti du peuple n'avait joui d'une considération ni plus étendue, ni mieux méritée.

L'heure suprême de la monarchie allait sonner. Les évènements marchaient avec une rapidité effrayante. La consternation était parmi les hommes modérés, le délire dans les masses, la sécurité nulle part. La royauté n'était plus qu'un fantôme, offert à la risée des démagogues et aux outrages des faubourgs. La déplorable journée du 10 août acheva ce que la journée du 20 juin avait fait pressentir, le prochain et complet renversement de la monarchie. A l'annonce de tout ce que l'infortuné Louis XVI avait subi de dégoûts et couru de dangers, un mouvement de surprise et de douleur éclata dans toute la Corse. Autant la mémoire de Louis XV y était en horreur, autant le nom de ce prince était béni et respecté dans l'île. Aussi garda-t-elle le plus grand silence sur les évènements qui entraînèrent la chute

de la royauté. Point d'adresse, point d'adhésion. La législative ayant accompli son mandat se retirait, laissant à la redoutable Convention, la terrible responsabilité de la condamnation du roi. C'était à elle à dresser l'échafaud du 21 janvier, sur les derniers débris de l'ancienne monarchie.

Les députés, que la réunion électorale de Corte envoya à la plus énergique de toutes les assemblées, appartenaient presque tous à la nuance des révolutionnaires modérés. C'étaient le chanoine Multedo de Vico, l'abbé Andrei de Moita, Luzio Casabianca de Vescovato, Ange Chiappe de Sartene, J. B. Bozio de Furiani et Saliceti de Saliceto, ex-député de l'assemblée constituante. Ce dernier, inébranlable dans sa ligne politique, ayant concouru à porter les premiers coups à la royauté, s'associa à tout ce que l'on fit pour compléter sa ruine, et cependant, quelque temps après, à son tour proscrit et fugitif, il se vit obligé de cacher sa tête menacée d'asile en asile, traînant après lui le regret d'avoir voté la mort d'un roi déchu.

Il restait à procéder au renouvellement du tribunal criminel. L'avocat Tartaroli d'Ajaccio, ex-membre de la cour d'Orléans, fut élevé à la présidence, et Raffaelli de Tralonca, ancien magistrat, investi des graves fonctions d'accusateur public.

En présence de la formidable coalition, menaçant ses frontières et l'intégrité de son territoire, la nation s'était déjà levée en masse. Il fallait songer également à mettre la Corse à l'abri d'un coup de main. Confier à Paoli le commandement général de l'île et de tout ce qu'il y avait de forces disponibles parut la meilleure manière de pourvoir à la défense d'une position, alors si importante, dans la Méditerranée. Cette haute marque de confiance de la part du ministère

français répondait suffisamment à ses accusateurs. On y voit la preuve que les bruits répandus sur son compte, étaient, sinon dénués de vérité, du moins fort prématurés. Paoli qui, dans toute autre circonstance, eut peut-être décliné de nouveau ce périlleux honneur, se décida à l'accepter non sans avoir mesuré l'étendue des devoirs difficiles qui lui étaient imposés. Les opinions sur la conduite qu'il allait tenir étaient partagées. Les uns pensaient que le titre de lieutenant général étant trop au-dessous du rang qu'il avait occupé en Corse pendant la guerre de l'indépendance, sa dignité personnelle ne lui permettait pas de l'accepter; ceux qui voulaient la révolution et toutes ses conséquences craignaient qu'il n'abusât de cette extension d'autorité pour résister à ces tendances de nivellement et d'exagération. C'était précisément pour ce même motif et dans la supposition qu'il pourrait ralentir le mouvement trop brusque de la démocratie, que les émigrés et leurs parents s'applaudissaient, avec une joie mal déguisée, de ce que le gouvernement lui laissait ainsi la libre direction de toutes les forces militaires et civiques de l'île. — Telles étaient les craintes et les espérances opposées des partis, lorsque la prévision d'une guerre imminente, entre la France d'un côté, l'Angleterre et l'Espagne de l'autre, fit sentir la nécessité de donner plus de consistance et d'étendue à l'établissement français dans la Méditerranée par une expédition contre la Sardaigne.

Voici comment Botta expose les raisons et les préparatifs de cette descente.

« Les Français, ayant prévu qu'ils auraient bientôt la » guerre avec l'Angleterre et l'Espagne, puissances mariti- » mes redoutables, et voulant profiter du temps qui leur » restait à dominer la Méditerranée, avaient projeté une

» expédition contre la Sardaigne. Ils espéraient u
» mouvement intérieur à l'appui d'une entreprise for .
» portante pour eux, attendu les avantages que leur eussem
» offerts les ports de l'île en cas de guerre ou de tempête.
» D'ailleurs, les blés que la Sardaigne produit en abondance
» pouvaient alimenter les côtes de Provence, stériles de leur
» nature et menacées par l'ennemi. Un autre motif encore
» les y déterminait : la Corse s'agitait contre la France à la
» voix de Paoli; et, pour conserver cette île, il paraissait né-
» cessaire de posséder la Sardaigne. Par toutes ces considéra-
» tions, la France avait équipé dans le port de Toulon une
» flotte de vingt-deux vaisseaux de guerre, parmi lesquels
» on en comptait dix-neuf de ligne; pour profiter aussi des
» occasions qui se présenteraient de combattre sur terre, on
» y avait fait monter six mille soldats de débarquement. La
» flotte devait être suivie d'un grand nombre de bâtiments
» destinés à recevoir et à transporter en France les froments.
» Le commandement de cette nouvelle expédition fut donné
» à l'amiral Truguet. Les préparatifs terminés, la flotte
» française, dès le commencement de 1793, appareilla de
» Toulon et cingla, vent arrière, vers la Sardaigne. Elle y
» arriva sur la fin de janvier, jeta l'ancre le 29 du même mois
» et déploya un front terrible en vue du port de Cagliari. L'a-
» miral envoya sans délai un officier avec vingt soldats pour
» sommer la ville. S'il en faut croire aux écrivains français
» les plus recommandables. [illegible] se renouveler le
» malheur [illegible] que les Sar-
» [illegible] pavillon

.e ave toute son artillerie. Les assiégés ne se tinrent pas oisifs ripostèrent vigoureusement, tirèrent à bou-» lets rouges contre la flotte française et entretinrent un feu » meurtrier. La canonnade dura trois jours; la ville souffrit » peu; mais la flotte reçut de graves avaries. Un vaisseau » de ligne fut brûlé; deux échouèrent; les autres, horrible-» ment maltraités dans leurs flancs ou déchirés dans leurs » agrès, pouvaient à peine manœuvrer (1). »

On voit par le mauvais succès de l'entreprise que l'on s'était singulièrement trompé sur l'esprit des indigènes. Ce peuple, façonné depuis long-temps à la servitude, élevé, par les moines, dans le respect des vieilles institutions et la crainte du pouvoir absolu, également incapable de comprendre ses droits et de les revendiquer par la force, ne vit dans la flotte qui lui apportait la liberté qu'une invasion de ses côtes à coups de canons. En apercevant des hauteurs l'escadre ennemie, les montagnards se rassemblèrent à la hâte. C'était eux qui devaient repousser avec plus de courage, et repoussèrent en effet, les troupes de débarquement. Celles qui furent assez hardies ou assez confiantes pour s'engager au-delà du rivage, tombèrent sous leurs coups.

On espérait par ces tentatives de descente d'opérer une diversion utile et de ralentir le feu nourri des fortifications. Sur ce point encore le désappointement fut complet. Les Français qui n'eurent point le temps de regagner les embarcations, furent tués ou tombèrent au pouvoir des Sardes. Ce qui prouva [illegible] de l'expédition, que la Sardai[illegible] [illegible]tion, ce [illegible]

niers ces bandes sauvages de mor
butin et non moins altérés de sang q
verçaux, en très-grand nombre par.

Botta ne fait aucune mention du ce
pes de terre. Elles furent placées sou
Raphaël Casabianca. Suivant Robiqu
le commandement d'un corps de mili
Cesari, l'un de ses plus zélés partisan
secrètement de faire échouer l'entrepr
grave sur la foi de Renucci. Cet histo
vrai quelques propos prêtés par le comm
de la garde nationale insulaire au chef de la
viens-toi, Cesari, que la Sardaigne est l'a
notre île; que dans toutes les occasions elle
de vivres et de munitions; que le roi de Piémon
été l'ami des Corses et de leur cause. Fais donc en
cette malheureuse expédition s'en aille en fumée. »

Ce langage était celui d'un traître. Paoli eût-il
ment désiré l'échec de l'escadre expéditionnaire, qu'il se
fût bien gardé de le dire. M. Renucci ajoute : « Ces
choses, Cesari les racontait à ses amis pour justifier sa conduite peu louable relativement à cette expédition!
Il y a mieux. Pour comprendre ce langage
que cet ami de Paoli n'eût point été relégué d
secondaire. Mais n'ayant sous ses ordres q
taines de volontaires, il ne pouvait influ
tement sur le sort de la campagn
que l'on met dans la bouche de P
invraisemblance. — Quoique son je
dant en second le bataillon d'Ajacc
reux que lui, dans l'attaque dirigée

mettre sur le compte des chefs
reprise. Il savait mieux que per-
véritable cause. Ne fallait-il pas l'at-
ie à l'esprit d'indiscipline, au peu
iers exerçaient sur la phalange mar-
associée aux hasards de cette entre-
er par ses excès? Il est certain qu'aus-
ment des troupes de ligne, la confusion
ent dans ses rangs par une de ces mé-
communes à la guerre, mais que cette
roit d'imputer à ce ramas de Provençaux
edoutables aux hommes modérés qu'aux
ance, terroristes indisciplinés, plus habiles
se battre.

a arrive assez souvent, les causes de cet insuc-
expliqua autrement. Est-on victorieux? Chacun
r sa part dans l'honneur du succès. Est-on battu?
soldats se renvoient avec amertume la honte ou la
esponsabilité de l'échec. L'amiral Truguet se plaignit hau-
tement d'avoir été mal secondé par les troupes de terre; et
les chefs, qui les commandaient, se défendaient à leur tour
reproche, en accusant les milices insulaires et les vo-
Midi, d'avoir manqué de subordination et de
oiqu'il en soit, voici dans quels termes le com-
rces navales dans la Méditerranée, s'expri-
793 (an II) dans une lettre au comité de
tte de la république devait seconder
en Sardaigne. Il était bien facile de
importante immédiatement après la

nanche, 28 juillet 1793.

» conquête de Nice et de la Savoie ; mais une longue et dis-
» pendieuse attente.... des entraves sans nombre.... une dé-
» fense préparée... une indiscipline dans les troupes.... une
» terreur anti-civique et soudoyée..... de basses jalousies....
» des complots dénoncés et impunis.... jetons un voile sur
» ces malheurs, etc. »

Néanmoins, tout le monde se plaisa[illegible] rendre justice à la belle conduite de Napoléon. Chargé [illegible] s'emparer de l'île de S^t-Étienne pour se rendre maître [illegible] ite de l'île de la Magdelaine, ses dispositions avaient ét[illegible] rises avec tant de promptitude et d'habileté que toute résis[illegible] nce sérieuse devenait inutile. Plein d'ardeur et de confian[illegible], le jeune capitaine d'artillerie attendait avec une impatien[illegible] visible le signal de l'attaque, lorsque Rocca-Cesari lui enj[illegible]gnit de suspendre les apprêts du combat. Que l'on se figur[illegible] le cruel désappointement de Napoléon, en voyant s'échapp[illegible] ainsi la première occasion de gloire, que la fortune offra[illegible]t à son jeune courage ! Ce qu'il ne regrettait pas moins, [illegible] tait de très belles pièces d'artillerie qu'il allait être oblig[illegible] bandonner sur cette côte étrangère. N'apercevant d'autr[illegible] réel, que la frayeur panique, il cherchait vainement [illegible] marins qui se précipitaient en désordre vers le [illegible] qui étaient sur les embarcations prirent le large. [illegible] lons de garde nationale criant à la défection, fo[illegible] fuyards. La confusion et le désordre augmentent [illegible] instant. Un boulet dirigé par d'habiles pointeurs [illegible] montoire de la Magdelaine, contre la *Fauvette* [illegible] le colonel des milices soldées, Rocca-Cesari [illegible] ayan[illegible] quelques hommes, le capitaine se hâta de faire cou[illegible] câble pour la mettre hors de la portée du canon. L'appr[illegible] de la nuit vint ajouter encore au désordre de cette [illegible]

précipitée. Napoléon seul conservait tout son sang froid. Seulement, de temps en temps, des paroles brèves mais inintelligibles, et des mouvements brusques, trahissaient la vive indignation dont son âme était saisie, à la vue de tant de lâcheté. Il ne concevait pas comment, après le succès qui avait marqué, à l'île de St-Christophe, la prise de possession du territoire sarde et toutes les dépenses énormes qu'entraînait une expéd tion de cette nature, il se rencontrât des chefs assez pusill nimes pour reculer devant les premières difficultés. Cependant, forcé, pour ne pas demeurer prisonnier, de s'éloigner à son tour, il prit du moins le soin, aidé par des canonniers, de faire jeter à la mer d'abord les munitions de guerre et ensuite l'artillerie. Vers minuit, il s'approche de la corvette, la *Fauvette*, et demande avec une visible inquiétude, si l'on a fait le recensement des troupes rembarquées. Sur la réponse négative, on y procéda immédiatement. Ce fut alors, et alors seulement que l'on s'aperçut de l'absence deux compagnies de grenadiers, appartenant au 60e de gne. Placées à l'extrémité de l'île où s'était opér débarquement, et inébranlables à leur poste, nt encore. Furieux, Napoléon insista pour qu'on te les dégager. Sans cet appel des troupes, ces nadiers fussent restés au pouvoir de l'ennemi. , trop loyal pour dissimuler son étonnement et sa le commandant en second voulut, avant d'exécuter aussi étrange, essayer s'il n'y avait pas moyen cher ce qu'il regardait comme une retraite honteuse. ivacité qu'il mit dans ses observations déplut au commandant supérieur. Voyant qu'il se bornait, pour toute rése, à un silence dédaigneux : « Il ne me comprend pas, » sèchement Napoléon, en se tournant vers ses officiers.

« Vous êtes un insolent, » répartit alors Cesari. La repartie était dure et pourtant Napoléon crut devoir se taire, tant il respectait les lois de la discipline. Il se borna, pour toute vengeance, à faire remarquer à ses camarades qu'il n'avait pour chef qu'un *cheval de parade*. Ce sarcasme les égaya beaucoup. Cesari était en effet un homme magnifique(1).

Napoléon et sa troupe avaient abordé les côtes de la Sardaigne sur le bâtiment du capitaine Quilichini. Aussitôt que l'ordre de la retraite fut donné, la sollicitude de ce brave marin se porta de ce côté, et craignant que l'île de la Magdelaine ne devînt sa prison, il alla le chercher pour le ramener avec son monde et ses canons dans le vaste golfe d'Ajaccio. Cet acte de dévouement envers le jeune Bonaparte ne fut oublié ni par lui ni par sa famille. Les républicains qui avaient touché l'île de S^t-Pierre, restèrent au pouvoir de l'ennemi. Ils n'obtinrent leur liberté que par le traité du 5 mai 1796, conclu entre le roi de Sardaigne et le général en chef de l'armée d'Italie. — Sans le capitaine Quilichini, qui sait si Napoléon n'aurait pas partagé la captivité de ses compagnons d'armes! Quelques années après, Quilichini se présenta à son état-major, le lendemain de la bataille de Lodi. Il en reçut un accueil bienveillant, et, après avoir raconté aux généraux qui l'entouraient, comment il était sorti de l'île de S^t-Pierre, il reconnut, dit-on, largement ce service signalé, dont alors plus que jamais il appréciait l'importance.

(1) Extrait d'une relation inédite de M. Vannucci, attaché à cette expédition en qualité de commissaire des guerres.—Renucci, *Histoire de la Corse*.

## CHAPITRE VI.

Opinion de Botta sur les dispositions des Corses après l'échec de Sardaigne. — Conduite de Paoli justifiée par les uns, condamnée par les autres. — Les premiers coups lui sont portés par Lucien Bonaparte. — Adresse des clubs de Provence à la Convention. — Entretien confidentiel entre Paoli et Napoléon. — Son départ de Corte. — Rectification d'une erreur de date en ce qui touche cette circonstance. — Le député Escudier accuse Paoli. — Débats dans la Convention. — Son décret de prise de corps. — Sensation qu'il produisit en Corse. — Courte réponse aux motifs qui l'ont déterminé. — Exposé de sa conduite à ses compatriotes. — Lettre du conseil général aux commissaires de la Convention. — Salicetti et ses partisans y sont attaqués sans mesure. — Lettre apologétique de Paoli à la Convention. — Le comité de salut public suspend les effets du décret du 2 avril. — Joie universelle dans l'île. — Audace croissante des Paolistes. — Pétition inédite de Napoléon en faveur du général.

« Pendant que les côtes de la Sardaigne étaient le théâtre » d'une guerre presque aussitôt éteinte qu'allumée, des » mouvements sérieux s'opéraient en Corse. L'échec éprou- » vé à Cagliari encourageait les mécontents et favorisait » leur projet de renverser le gouvernement établi par les » Français. Excité par son antique haine et par des injures » récentes, Paoli soulevait et armait les populations, sur- » tout dans les gorges et dans les montagnes. La célébrité » de son nom, la vénération qu'il ispirait au peuple, les » excès des républicains, tout servait ses desseins (1). » Que

(1) Botta, *Histoire d'Italie.*

les sentiments de Paoli à l'égard de la France eussent changé, on ne saurait en douter; mais est-il vrài que le fâcheux résultat de l'expédition de Sardaigne ait déterminé l'insurrection du parti anglais contre la république?

Les opinions sur ce point sont encore divergentes. D'une part, la conduite de Paoli est expliquée par l'horreur qu'excitaient assez généralement les décrets de la Convention.— « Le temps était venu, disaient et répètent encore ses amis, de se soustraire à la hâche des bourreaux. Bientôt on aurait vu, sur les places de nos villes, les échafauds en permanence; des proconsuls en fureur, parcourant la Corse avec l'affreux cortége des bandes marseillaises, proscrire tout ce que la mort n'aurait pu atteindre; des tribunaux révolutionnaires livrer les suspects à la guillotine et leurs biens à la confiscation...... Est-ce qu'on ne l'avait pas essayé? Quelle énergie n'avait-il pas fallu déployer pour empêcher que les terroristes du midi ne fissent subir le supplice expéditif de la lanterne à des habitants des villes d'Ajaccio, de Bastia et de S^t-Florent? Il suffisait à la malveillance de signaler un individu, prêtre ou aristocrate, pour mettre immédiatement sa vie en péril. Sans l'attitude ferme et imposante des populations, le massacre devenait inévitable. Bastia fut préservée de ce malheur par la présence d'une centaine de montagnards armés de pied en cap et résolus de les poursuivre jusque dans leur quartier, de ne déposer les armes, qu'après avoir entièrement rassuré la ville *par l'extermination de ces hordes d'assassins.* Jean-Pasquino Giampietri seconda si bien les intentions de Paoli, par un mélange de prudence et de fermeté, que la ville de Bastia en fut quitte pour la peur. Nulle scène de carnage ne vint ensanglanter ses rues. On n'eut besoin que d'un mot

pour faire passer la terreur, du sein des familles paisibles, dans les rangs des lanterneurs. Au moment où la compagnie des milices que commandait Giampietri allait franchir la barrière de S^t-Joseph, le factionnaire de ce poste cria : qui vive? *Régiment de la mort*, répondit d'une voix forte le chef des montagnards. Dès cet instant, ils renoncèrent à leurs desseins de réaction, et ne pouvant plus se procurer l'agréable passe-temps de lanterner les gens, ils reprirent, en rugissant le chemin de S^t-Florent, d'où ils s'embarquèrent pour la ville d'Ajaccio. — Il en fut de même en Belgique. « Les » Jacobins, y envoyèrent, dit M. Mignet, des agents pour y » propager la révolution, pour y établir des clubs sur le mo- » dèle de la société mère. Mais les Flamands, qui nous avaient » reçus avec enthousiasme, furent refroidis par les réquisi- » tions dont on les frappa, par le pillage général et l'anar- » chie insupportable que les Jacobins amenèrent avec eux. » Tout le parti qui avait combattu la domination autrichien- » ne et qui espérait être libre sous le protectorat de la Fran- » ce, trouva notre domination trop dure et regretta de nous » avoir appelés ou soutenus (1). »

Ce n'était donc pas la haine contre la France, c'était le désir de sauver à son pays les horreurs de ce régime odieux, qui entraîna le soulèvement des insulaires. Le *çà-ira*, ce chant de mort, avertissait aussi les habitants de l'autre côté des monts, du danger qui les menaçait. Un artisan d'Olmeto, demeurant à Ajaccio, et un propriétaire de Sartene, ne purent échapper à la fureur de la bande marseillaise. Un officier municipal, Antoine Peraldi, eût subi le même sort sans la généreuse intervention du régiment vermandois. Il

(1) MIGNET, *Histoire de la Révolution française*, Tom. I.

ne fallut rien moins, que la résolution inébranlable, où était la ville tout entière, de refouler par les armes, jusque sur les vaisseaux de la flotte, cette mauvaise queue du parti républicain, pour briser les lanternes improvisées et les cordes rouges encore du sang des prêtres et des aristocrates.

Volney qui, dans la mobilité de son esprit, passant de la sympathie à la haine, s'efforçait de déprécier ce que naguère il admirait avec transport, venait de publier des notes sur la Corse dont la lecture y excita un mécontentement général. Paoli s'en prévalut pour rendre suspect le pouvoir exécutif qui, bien loin de désavouer de pareils écrits, en favorisait secrètement la publication. « Volney, écrivait Paoli au maire d'Ajaccio, le 13 mai 1793, représente notre pays comme une lourde charge pour le trésor de la France. Il insinue que notre caractère, nos mœurs et nos goûts ne s'accordent en aucune façon avec les goûts, les mœurs et le caractère des Français ; que nos ports ne peuvent être d'aucune utilité à ses escadres et manquent surtout d'eau douce pour leur approvisionnement ; enfin, que nos forêts ne peuvent être exploitées par défaut de chemins. La conclusion de cet étrange écrit est facile à comprendre : le philosophe, devenu économiste par vengeance, ne demande pas moins au gouvernement que l'abandon définitif de l'île. Cependant le bruit s'était répandu que les patriotes les plus prononcés de l'assemblée nationale voulaient, en cas de revers, se ménager un dernier retranchement dans ses montagnes. Aujourd'hui on répand, au contraire, qu'il est fortement question de la troquer contre le golfe de la Spezia. Une circonstance semblerait confirmer ces sourdes rumeurs, c'est que la plus grande partie des approvisionnements de nos places proviendraient de Gênes. » Quoi-

qu'il en fût, il recommandait aux patriotes d'Ajaccio de se réunir et de s'entendre, pour empêcher que la citadelle ne tombât entre des mains suspectes. En conseillant ces prudentes mesures de sûreté, Paoli n'en protestait pas moins de son dévouement invariable à la république. Dans ses lettres comme dans ses entretiens oraux, poursuivent ses partisans, il appelle Dieu en témoignage de la droiture de ses sentiments. S'il se plaignait de ceux qui le calomniaient en lui prêtant des projets si éloignés de son cœur, il mettait aussi la plus grande confiance dans la justice de la Convention. Dans l'incertitude des événements, et bien qu'on lui eût retiré le commandement militaire de la division, mesure hardie qui marquait déjà la plus injurieuse défiance, le maintien de l'ordre était toujours sa plus vive sollicitude. « Point de division entre les patriotes, et la liberté de l'île sera sauvée. Nous avons prêté serment de fidélité à la république et non pas à la faction de Saliceti, » mandait-il dans une lettre circulaire aux corps municipaux de diverses communes. Tel était, au milieu de ces graves conjonctures, le plan de conduite qu'il crut devoir adopter, tel était son langage ferme mais non séditieux. Qui est-ce qui oserait le blamer?

D'un autre côté, on persiste à penser que cette levée de boucliers fut au moins prématurée; que le général ne répondit pas assez à la noble confiance, dont la Convention l'avait honoré, en mettant entre ses mains tous les pouvoirs militaires de la division; qu'il était de sa dignité de braver les calomnies de ses ennemis personnels; que les écarts d'une troupe indisciplinée étaient un mal passager, largement compensé, du reste, par les avantages d'une constitution aussi libérale et autour de laquelle il fallait se rallier franchement et sans arrière-pensée. Quel peuple ne voudrait pas

s'affranchir au prix de quelques gouttes de sang? Une liberté orageuse est cent fois préférable à l'engourdissement de l'esclavage! Paoli le savait mieux que personne; il avait traversé des temps plus difficiles; ne connaissait-il pas depuis long-temps les orages du forum, l'agitation des comices et les haineuses récriminations des partis? Était-ce à lui à s'effrayer de ces courts moments d'effervescence révolutionnaire? Et puis, chasser les Français de la Corse pour y rappeler les Anglais, n'était-ce pas attirer sur elle de plus grandes calamités, que les malheurs qu'il voulait éviter? Le terrible courroux de la Convention n'était-il pas cent fois plus redoutable que les menaces des partisans de Saliceti et d'Arena? Ne devait-il pas comprendre, que le protectorat de l'Angleterre l'eût bientôt laissé sans défense contre les décrets de la Convention? Dire à ses compatriotes que la coalition de l'Europe entière et les fureurs intestines de la France, la mettaient dans l'impossibilité d'y raffermir son odieuse domination, c'était les tromper, car, indépendamment des forces de la république déjà enivrée de ses succès et victorieuse d'une portion de l'armée des rois, le parti républicain était plus que suffisant pour faire échouer les projets contre-révolutionnaires. On l'accusait de prêcher ouvertement la révolte. « La fortune vous tend les bras, aurait-il dit à ses compatriotes abusés; délivrez-vous de vos tyrans; ressaisissez votre indépendance; fondez votre liberté. Ne possédez-vous pas le courage de l'esprit et la force du corps? Que nous faut-il de plus pour assurer le succès de cette noble entreprise? (1) » Afin de hâter le mouvement, il aurait promis le secours de l'Angleterre assez puissante pour les affranchir, trop faible pour les opprimer. Dans sa haine con-

(1) Botta, *Histoire d'Italie.*

tre la France il aurait peint avec de vives couleurs les excès de l'anarchie révolutionnaire, alarmé les Corses par la crainte de voir bientôt appliquer, à leur pays, le système de terreur qui désolait le continent français.

Si nous devons en croire Botta, il les aurait même engagés, sans réserve, à précipiter au fond de la mer, les Casabianca, les Saliceti, les Arena, et *avec eux leurs infâmes satellites*. « Ne voyez-vous pas, aurait-il répété sans cesse à ses nombreux partisans, que les armées de la république chancèlent? Déjà prêtes à s'enfuir, elles cherchent un abri dans les lieux escarpés du rivage; déjà leur escadre vaincue, abandonne les côtes de la Sardaigne, heureuse de regagner en désordre, la rade de Toulon pour y cacher sa honte et y réparer ses désastres? Qu'attendez-vous donc pour vous lever en masse?... Que l'Europe reconnaisse, à l'énergie de vos caractères, à l'ensemble de ce mouvement insurrectionnel, que vous êtes encore dignes de toute son estime et n'avez rien perdu de ce courage héroïque qui, pendant une période de quarante ans, suffit à lui seul pour contrebalancer les forces combinées de la république de Gênes et de l'ancienne colonie française!......

Profondément exaspérés contre Paoli et ses adhérents, les républicains du midi se répandirent, dans les clubs de Toulon et de Marseille, en plaintes amères contre ceux qu'ils appelaient les complices de l'étranger. Ils dénoncèrent le chef de la 17ᵉ division de conspirer ouvertement en faveur de la Grande-Bretagne. Ces graves imputations trouvèrent des organes et de l'écho dans les villes où la fermentation révolutionnaire était poussée plus loin que partout ailleurs. C'était là aussi, que les plus exaltés parmi les républicains Corses colportaient de club en club, en les exagérant, tous

ces bruits de contre-révolution. C'était sur le sol brûlant du midi que, semant la défiance et la haine contre Paoli, ils le signalaient, dans leurs discours et leurs écrits, aux soupçons et à toutes les rigueurs de la Convention nationale. Lucien Bonaparte, surtout, ne gardait plus aucune mesure dans ses violentes attaques. C'était lui qui, par une correspondance active, informait l'ex-député Arena, alors à Paris, de tout ce qui se passait en Corse, et l'engageait à demasquer, sans aucun ménagement, Paoli et ses complices. Arena, dont le zèle révolutionnaire n'avait sûrement pas besoin d'être stimulé, ne négligea rien non plus, pour rendre Paoli suspect au conseil exécutif et aux sociétés populaires de Paris.

Le général, qui suivait de près la marche des partis et savait combien l'ombrageuse république était facile à surprendre, et plus facile encore à frapper tout ce qu'elle soupçonnait, avait soin de déjouer les combinaisons de ses adversaires politiques. Plein de confiance dans le jugement du pays, c'était à la face de la Corse, qu'il dévoilait leurs menées secrètes. — Lucien Bonaparte alors à Marseille, ayant écrit à ses frères pour les informer de ce que, sur une adresse du club de Toulon, la Convention nationale venait de décréter d'arrestation Paoli et Pozzodiborgo, cette lettre, on ne sait pas trop comment, tomba entre les mains de ceux-ci. Traduite en italien elle fut imprimée à un très-grand nombre d'exemplaires.. En tête de la traduction se trouvent ces mots : « *On conserve l'original pour vouer à une infâmie perpétuelle le nom de son auteur* (1). »

(1) Paoli se plaignait amèrement de Lucien Bonaparte. « J'étais bien informé, écrivait-il au maire d'Ajaccio, le 2 mai 1793, de la part qu'a prise le *bricconcello* Bonaparte à la dénonciation du club de Toulon. Sa propre lettre prouve qu'il est capable.... » Nous n'écrirons pas le mot : évidemment la colère l' entraînait trop loin.

La lettre portait en substance : « A la suite d'une adresse » de la ville de Toulon, proposée et rédigée par moi dans le » comité du club, la Convention a décrété l'arrestation de » Paoli et de Pozzodiborgo. »

« C'est ainsi, leur mandait Lucien, que j'ai porté un coup » décisif à mes ennemis. Les journaux vous auront déjà ap- » pris cette nouvelle. Vous ne vous y attendiez pas. Marsei- » le s'est jointe à Toulon pour envoyer des adresses de la » même nature à la Convention. Mais l'effet était déjà pro- » duit. Je suis impatient de savoir ce que vont devenir » Paoli et Pozzodiborgo. »

On rappelait dans une note au bas de cettre lettre, que les Bonaparte, *autrefois nourris et élevés avec l'argent de Marbœuf, étaient maintenant les ressorts principaux de la conspiration contre le peuple.*

Et pourtant, avant cette époque, des relations d'une nature bien différente avaient constamment existé entre Paoli et la maison Bonaparte. Napoléon surtout, l'ayant vu de plus près que les autres, pendant un séjour de quelques mois à Corte où était l'état-major du général, avait senti croître son affection pour sa personne, et son estime pour les éminentes qualités de son esprit. C'était tout à la fois un plaisir et un honneur pour lui, que d'être admis à causer librement avec l'ancien promoteur de l'indépendance nationale sur toutes les affaires qui préoccupaient le plus l'esprit des hommes d'État. Nous avons vu le cabinet où ils se livraient en toute liberté à ces entretiens confidentiels. Ce fut dans un de ces moments, où l'homme le plus réservé se laisse aller, comme à son insu, à révéler ses pensées les plus intimes, que Paoli s'ouvrit à demi sur ses projets ultérieurs. Outre qu'il connaissait la prudence et la réserve du jeune

Napoléon, les choses étaient trop avancées, les préoccupations politiques trop fortes, pour n'être pas tout naturellement amené à s'expliquer, sans retour, sur le caractère des évènements qui avaient déterminé l'Assemblée législative à proclamer la convocation de la Convention nationale et prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi. Il voyait déjà la hâche du bourreau levée sur la tête de ce prince infortuné, et la France, sur le bord d'un abîme.

Lorsque les Jacobins soupçonnèrent les dispositions de Dumouriez, ils envoyèrent dans son camp trois des siens pour le sonder et prévenir, s'il était possible, sa coupable défection. On sait qu'ils obtinrent des aveux plus clairs, plus positifs, qu'ils ne s'y attendaient. « Il n'y a qu'un moyen, leur dit-il, de sauver la patrie, c'est de rétablir la constitution de 1791 et un roi. » Paoli ne s'expliqua pas aussi nettement avec le jeune Bonaparte. Ce qui, dans le général Dumouriez était déjà une résolution arrêtée, ne s'offrait encore à l'esprit de Paoli, que comme un parti incertain et périlleux. Il en dit pourtant assez pour que le pénétrant officier d'artillerie devinât sa pensée. La conversation qui s'engagea entr'eux reporte encore notre esprit à l'époque où, après avoir évacué la Belgique, pour se trouver bientôt entre les Jacobins et l'armée de Cobourg, Dumouriez reçut la visite des commissaires de ce club presque aussi puissant que la commune. Si Dubuisson ne lui déguisa ni sa pensée, ni celle de ses co-sectaires, Napoléon ne mit pas moins de franchise dans son langage ni d'insistance pour détourner Paoli de son funeste dessein.

Vainement cherchait-il à lui faire remarquer que sa position devenait de jour en jour plus délicate. « Ne voyez-vous pas, disait le vieux général, que les menaces et les pré-

paratifs des cours du Nord alarment la France et irritent la Convention? Le danger presse, l'exaspération s'accroît, les têtes s'exaltent, les clubs s'agitent, la modération passe pour de l'incivisme, les appels aux armes se succèdent, et il ne reste plus qu'une seule alternative, applaudir aux excès de la république, ou subir le sort des suspects. Déjà le récit des sanglantes orgies, auxquelles des hommes égarés par des démagogues se sont livrés sous les yeux de l'autorité municipale, impuissante ou complice, est venu consterner, parmi nous, les plus chauds partisans de la révolution. Je chercherai en vain à le dissimuler. Le présent, tout horrible qu'il est, m'effraie moins encore que l'avenir. Depuis quelques jours, une pensée douloureuse saisit mon âme. Qui m'assure que, comme chef de la force armée du département, ce ne sera pas moi que l'on chargera de faire exécuter les terribles décrets de la Convention? Quel parti prendre? Le refus est un danger, l'obéissance une douleur. Egalement éloigné des excès de la démagogie et des espérances des contre-révolutionnaires, je ne voudrais pas plus que la France fût asservie par la pique du terroriste que par la baïonnette du Prussien. C'était devant l'assemblée nationale que j'avais pris l'engagement solennel de demeurer fidèle à la cause de la France. Je le jure sur l'honneur, cet engagement je l'eusse rempli avec la plus rigoureuse fidélité. Qui n'eût point été fier alors du titre de citoyen français? Jamais en effet, nulle nation au monde n'avait encore présenté un plus beau spectacle! Tout ce que la France renfermait de hautes intelligences, de caractères nobles, de publicistes éclairés avaient apporté au sein de cette grande assemblée, le tribut de leurs lumières et de leur patriotisme. Que voyons-nous aujourd'hui? La liberté a fait place à l'anarchie;

son autel n'est plus qu'un échafaud ; la terreur a passé des cités dans les camps ; les moindres échecs sont punis comme des trahisons, et les plus brillantes victoires ne sauvent ni des injures de la populace, ni des soupçons des clubs. Comme si ce n'était point assez de tant de crimes, on y a mis le complément par le supplice du monarque ! »

Venant ensuite à la situation de la Corse, il cherchait à effrayer, plus vivement encore, le jeune Napoléon par la peinture des maux dont elle était menacée, aussi bien que le reste de la France. Il lui faisait observer, que la malheureuse expédition contre la Sardaigne était devenue le sujet des accusations les plus violentes et le prétexte menteur des soupçons les plus injurieux. « Et vous savez mieux que personne, ajoutait-il, que ce n'est pas par notre faute qu'elle a échoué. Voyez ce qui se passe à l'armée. Des représentants, complètement étrangers à l'art militaire, s'avisent de contrôler les plans de campagne, destituent les généraux et désorganisent la victoire. Vous êtes militaire, vous avez du cœur et du talent, mais croyez-moi, jeune homme, sous un pareil régime et par le temps qui court, ces dons précieux ne conduisent qu'à la proscription ou à la mort. Il n'en est pas de même chez les autres peuples, et pour ne citer que les Anglais, quel gouvernement sut jamais mieux résoudre le difficile problème de l'alliance de l'ordre avec la liberté? »

Enfin, revenant encore sur l'anarchie qui désolait la France et qu'il devait détrôner un jour, il lui parla avec la plus grande chaleur de la prospérité de la nation anglaise, de son respect pour le monarque, de sa généreuse hospitalité envers les étrangers, de l'excellence de sa constitution, de ses chances d'avenir chez un peuple si juste appréciateur du mérite, enfin, de la nécessité de rompre sans retour avec

un gouvernement qui, impuissant pour arrêter les désordres, n'avait d'énergie que pour faire le mal. — A ces mots le jeune Napoléon, qui n'avait eu garde de l'interrompre, ne pouvant maîtriser davantage sa douloureuse émotion, se lève brusquement, et oubliant toute la distance qui sépare un simple officier d'un général, pour se souvenir seulement qu'il est et veut rester Français...... « Se détacher de la France...... y songez-vous général, s'écria-t-il avec surprise, et vos promesses et vos serments, les avez-vous donc oubliés? A défaut de serments nos intérêts bien entendus nous feraient une loi de demeurer Français. L'anarchie qui vous a tant effrayé, et qui du reste n'est qu'un accident passager était inévitable au début d'une grande révolution. Vous vantez, général, le gouvernement de l'Angleterre! Mais depuis quand est-il devenu le protecteur des peuples libres? C'est une dérision! Voyez l'Amérique, voyez les esclaves de ses colonies? Et puis les distances, l'opposition des langues, des mœurs, des caractères? Vous savez mieux que personne, général, que le cabinet de St-James n'est dirigé que par des motifs d'intérêt. Consolider au dedans le pouvoir aristocratique, et au dehors, son empire exclusif sur toutes les mers, et notamment dans les deux Indes, tel est le but constant, le but final de sa politique. Ainsi croyez-le, il n'y a pour nous désormais de gloire et de bonheur qu'avec la France. Voulez-vous donner prise aux calomnies de vos détracteurs? Il y va de l'honneur de votre mémoire. Et certes, il vaut, à mon avis, toutes les guinées de l'Angleterre. Il ajouta.

» Politiquement notre association n'a été déclarée que par la Constituante, mais elle date de plus loin. Interrogez l'histoire? Elle nous apprend qu'à presque toutes les gran-

des époques de la monarchie, et notamment depuis Libertas et Sampiero, il y a eu échange de dévouement et de services entre les deux peuples. Notre destinée est d'être Français : un instant j'ai cru que nous pouvions, qu'il était de notre intérêt de devenir Italiens. Cette idée qui reposait principalement sur une conformité insignifiante, celle des langues, n'a pu tenir contre des réflexions plus mûres, plus sérieuses. Mais je n'ai jamais cru que l'on pût songer à une alliance politique avec l'Angleterre. Comme vous, j'ai détesté cordialement le cabinet de Versailles. Combien de fois n'ai-je pas regretté que l'époque de ma naissance ne m'eût pas permis de combattre à côté de mon père, contre les soldats des Chauvelin et des de Vaux! Vous n'aviez pas dans la milice nationale un patriote plus exalté. Nul, à coup sûr, ne chérissait davantage la nationalité corse. Aujourd'hui, par sa franche, par sa généreuse adoption, la France a complètement effacé tous ces tristes souvenirs, et pour mon compte je sens que la haine que je lui portais est tombée tout entière avec les hommes et le gouvernement de la conquête. Il y a désormais entre nous et ce temps malheureux tout un nouvel ordre d'idées. A part quelques symptômes d'une agitation passagère, notre position n'a jamais été plus belle. Mais ne le serait-elle pas, que notre devoir est de partager le sort de la France. Nous l'avons juré, vous et moi général, en face des drapeaux ; » puis reprenant, après un moment d'hésitation, « Voudrez-vous que l'on dise que vous êtes le premier à violer vos serments ? Oh ! c'est alors que, renouvelant toutes les calomnies dont la conscience publique a fait justice, vos ennemis de haut et de bas étage y ajouteraient le nom de traître. Quel beau jour pour les jaloux dépréciateurs de votre gloire !..... demeurons Français. Admis au

partage de toutes les franchises constitutionnelles, que pouvons-nous désirer de plus? Je ne fais, vous le voyez, que répéter vos paroles devant la Constituante. Un homme aussi grave, aussi réfléchi que vous, général, ne change pas si vite de sentiments sans de grandes raisons. Or je ne vois guère ce que l'on pourrait objecter à vos accusateurs. Le nombre en sera plus considérable que vous ne le pensez. Ils vous ont attaqué innocent et pur, que serait-ce si vous étiez...... Mon respect m'empêche d'achever, ajouta-t-il en lâchant de grosses larmes....... D'autres, croyez-le bien, ne ménageraient ni les qualifications, ni les outrages. »

Surpris autant qu'irrité de la courageuse franchise d'un langage si nouveau, pour lui, le vieux général fronça le sourcil sans répliquer. Depuis cet instant, Napoléon ne reparut plus chez Paoli. A son admiration avait succédé, tout-à-coup, une froideur marquée. L'idée qu'il pouvait livrer son pays aux Anglais le faisait souffrir. Nous sommes presque tentés de croire que cette circonstance ne fut pas tout-à-fait étrangère à sa haine tenace contre l'Angleterre. Les événements ultérieurs ont pu la fortifier et l'étendre, mais elle date, à coup sûr, de cette époque. — Trop bouillant pour se taire, on l'entendit, quelques jours après, pousser son mécontentement jusqu'à la menace. C'était dans la maison Boerio, beau-père de Saliceti. Il est évident, disait-on, que Paoli trahit la république. Sa barque, ajouta en plaisantant l'un des interlocuteurs, cingle déjà vers les côtes de l'Angleterre. Si l'on fouillait dans sa poche, on y trouverait un petit pavillon anglais. « Dites plutôt, repartit le jeune Napoléon, que ce sont les vaisseaux britanniques qui s'approchent de nos rivages, *mais s'il bronche on le tape.* »

La hardiesse de ces mots surprit les plus audacieux. Ils

tremblaient pour lui, car Paoli disposait encore de toutes les forces, et l'on savait que de là au cachot de la citadelle, il n'y avait pas loin...... En effet, le lendemain, un avis salutaire précipitait son départ de la ville, mais il n'en était plus temps. Soit par ordre de Paoli, soit par un mouvement spontané de ses partisans, une sorte d'embuscade se trouva dressée sur la route. Arrivé à Bocognano, village entre Corte et Ajaccio, on s'empara de sa personne. Il était gardé à vue et nul n'aurait pu dire ce qu'il serait devenu, sans l'ingénieux dévouement d'un certain F. Tusoli. Pour endormir la vigilance de la garde, il fit distribuer de l'eau-de-vie et puis, quand le moment parut favorable, il plaça au dessous d'une fenêtre, donnant sur la rue, deux de ses affidés, de façon à favoriser sa fuite. Ce fut en posant les pieds sur les larges épaules de l'un d'eux qu'il put s'évader. De là il alla chercher un asile chez Poggioli d'Ucciana, et la nuit suivante dans la bergerie du pâtre Bagaglino, où le docteur Costa vint le chercher avec une nombreuse escorte de parents. Plus tard, ne restant aux républicains d'autre retranchement que les murs de Calvi, il s'y réfugia avec toute sa famille.

C'est ainsi que l'on raconte assez généralement cette circonstance. Le fait est vrai; il y a seulement une erreur de date à rectifier. Ce ne fut pas le lendemain de son départ de Corte que Paoli donna ordre de l'arrêter. Alors il poursuivit tranquillement sa route. Paoli temporisait encore; sa résolution, bien que prise et arrêtée, n'était connue que de ses intimes. L'évènement, dont nous venons de parler ici, eut lieu plus tard, c'est-à-dire, après l'arrivée des commissaires de la Convention. Giacomino Abbatucci, Multedo de Vico et Napoléon, se rendant à Bastia pour les complimen-

ter, au nom des patriotes d'Ajaccio, Paoli crut devoir les arrêter au passage.

Nous venons de voir comment et par quel moyen, plus heureux que ses collègues, Napoléon réussit à tromper la vigilance de sa garde. Supposons qu'il eût partagé leur sort. Ce n'eût pas été lui assurément qui aurait pris part au siége et dirigé l'attaque de Toulon..... A quoi tiennent donc les destinées des hommes et des empires ! ! Mais laissons ces réflexions philosophiques.

Paoli a été dénoncé à la Convention. Hâtons-nous d'analyser avec autant de fidélité que de concision les débats animés que souleva, au sein de l'assemblée, cette grave accusation.

Le député Escudier commença l'attaque. « Nous sommes entourés de toute part de traîtres et de trahisons. Si celles du Nord sont découvertes, il n'en est pas de même dans le midi. Là, on n'attend plus que le moment favorable pour éclater. Depuis long-temps, les départements voisins de celui de la Corse se sont élevés contre le despotisme que le général Paoli y exerce. C'est en Corse que la liberté publique est enchaînée et que les droits de l'homme sont méconnus. Les assassinats et les brigandages de toute espèce y sont commis journellement, ou encouragés par l'homme qui prétend exercer l'empire le plus absolu sur ses compatriotes. La société républicaine de Toulon, témoin des malheurs qui désolent la Corse, le dénonce de nouveau. Elle m'a chargé d'être son organe auprès de vous, et ce que j'ai de mieux à faire pour remplir les devoirs qu'elle m'impose, c'est de vous donner lecture de cette dénonciation, en y ajoutant des faits et quelques réflexions. »

Voici comment elle est conçue : « Citoyens législateurs,

» le département de la Corse gémit sous la plus cruelle des » oppressions. Des actes arbitraires y sont exercés avec plus » d'audace et de barbarie que sous l'ancien régime. L'insti- » tution si tutélaire du jury n'y est point connue; les ci- » toyens y sont sacrifiés à la plus violente des aristocraties » et jetés dans les cachots, au mépris des droits de l'homme » et du citoyen. Une espèce de bastille y est encore debout, » et les malheureux, sur qui les ennemis de la liberté ont » fermé les portes de ces sombres cachots, y sont traités » avec la barbarie des premiers siècles.

» Le lieutenant-général, auquel la nation française a ac- » cordé sa confiance, protége et dirige tous ces attentats. » Aidé et servi par un régiment suisse qui s'y trouve en » garnison à la solde de la France, alors qu'il ne devrait plus » en exister sur le sol de la république, Paoli n'est plus » dans l'île le défenseur, il est le tyran du peuple. »

Cet exposé est évidemment empreint de l'exagération de l'époque. Il n'était pas exact de dire que la procédure par jurés n'eût point été introduite dans l'île. Dans tous les cas on aurait eu tort de s'en prendre à Paoli. Quant au régiment helvétique, il pouvait être licencié, et Paoli n'avait ni l'intention, ni la force de s'y opposer : ce grief manquait à la fois de justice et de fondement.

Là ne s'arrêtait point la série des reproches que l'orateur conventionnel adressait à Paoli. Il l'accusait en outre d'avoir violé le secret des lettres. « Le citoyen Sémonville s'était plaint, disait l'orateur, de cette coupable violation du plus saint des dépôts, et c'est ainsi qu'il expliqua la mauvaise issue de la mission qui lui avait été confiée pour Constantinople. Tout annonce et présage, dans cette île, la plus complète désorganistion sociale. Hâtez-vous, Citoyens législa-

teurs, de conjurer cette grande calamité. Paoli est coupable, il veut être souverain dans ce département, il en exerce déjà tout le despotisme. Sa place de lieutenant-général lui en facilite les moyens. Il importe donc de la lui enlever, en prononçant de suite sa destitution. Il est temps que sa tête soit dévouée au fer de la loi. »

A mesure qu'il avance dans cette foudroyante catilinaire il y a progression dans la violence, comme cela arrive toutes les fois que l'on veut frapper des coups sûrs et prompts.

« Citoyens, cet épouvantable tableau *des scélératesses* du général Paoli et de l'administration départementale ne vous offre encore qu'en masse les terribles vérités qui doivent attirer sur leurs têtes coupables la sévérité nationale. Jugez-en par les faits suivants. Paoli arrrive en Corse; loin d'y faire respecter la liberté qui le rendait à sa patrie, il ne songea au contraire qu'à former un parti. Le souvenir de ses anciennes persécutions et le pouvoir immense dont il était revêtu, favorisèrent singulièrement le succès de ses vues personnelles. Investi de l'autorité militaire comme général de la division, et de l'autorité civile comme président de l'administration départementale, il s'est servi alternativement du crédit immense que lui donnait cette réunion de pouvoirs, pour écraser ceux qui osaient lui résister. Les places publiques sont restées constamment à sa disposition, et c'est par la terreur qu'il a dominé l'opinion de ses concitoyens. L'administration du département qu'il a formée à son gré, entièrement soumise à ses volontés, est intéressée à soutenir sa tyrannie. »

C'était encore sur Paoli qu'il faisait retomber la responsabilité du mauvais résultat de l'expédition de Sardaigne. De tous les faits, c'était le plus grave, celui sur lequel on sem-

blait compter davantage pour exciter contre lui l'animadversion de l'assemblée. Et voici comment il expliquait les causes de ce malheureux évènement. « Le conseil exécutif avait donné des ordres pour que l'île de Sardaigne fût attaquée dans le mois de novembre. Paoli, requis par le général des armées d'Italie, refusa de fournir les gardes nationales qui lui étaient demandées pour cette expédition et prétendit qu'il ne devait recevoir d'ordre que du ministre. Lorsque l'escadre de l'amiral Truguet avait abordé les rivages de la Corse, et que l'embarquement des gardes nationales allait s'effectuer, il sut, à l'aide de perfides combinaisons, compromettre le succès de cette entreprise, en semant la division entre les Corses et les Français, à tel point que ceux-là, refusant d'agir de concert, ne voulurent attaquer que du côté du Nord, tandis que ces derniers se dirigeaient, avec l'escadre, contre Cagliari. C'est à ce défaut d'ensemble qu'il faut attribuer la funeste issue de notre entreprise et la honte de la retraite. Quel autre que Paoli doit répondre de cette division et des malheurs qui en furent la conséquence? J'en appelle à quelques uns des députés corses, qui en furent avertis et annonçaient ce revers avant même que les troupes françaises eussent débarqué dans l'île. » Il rappelait ensuite « que les habitants des Bouches-du-Rhône et du Var, mieux à portée que les autres Français du continent de démêler les secrètes intentions de Paoli, s'étaient empressés de pousser un cri d'alarme, ce qui avait de suite amené leur expulsion du territoire de l'île. Le conseil exécutif ayant cru devoir prescrire des mesures qui semblaient annoncer l'envoi de nouvelles troupes, Paoli et l'administration départementale avaient laissé entrevoir les plus vives inquiétudes, et pendant que l'un et l'autre demandaient au ministre de l'intérieur l'é-

loignement des gardes nationales des Bouches-du-Rhône et du Var, ils exprimaient le vœu de garder long-temps en Corse le régiment suisse. Si la république avait encore d'autres troupes étrangères à son service, on pouvait être sûr que Paoli les aurait appelées autour de lui, car les tyrans n'aimaient avoir sous leurs ordres que des hommes aveuglément soumis à leur volonté. »

Il faisait observer en outre, que la caisse nationale avait été transportée de Bastia à Corte, où il était aisé à Paoli de se fortifier dans la Citadelle; que le conseil exécutif ayant désapprouvé ces dispositions, ordonna le retour de la caisse à Bastia; que bien loin d'obéir, ce général insoumis n'en persévérait pas moins dans sa volonté et que dans le moment même il allait jusqu'à exiger que l'argent déposé à Bastia par ordre du gouvernement fût transféré à Corte.

Après avoir passé en revue la conduite de Paoli et signalé à l'attention de l'assemblée tout ce qui lui semblait de nature à le compromettre, l'organe des sociétés populaires du midi, résumait son acte d'accusation par une de ces apostrophes si fréquentes dans toutes les harangues passionnées de ces temps. « Citoyens, disait-il en terminant, Paoli fut autrefois le souverain de la Corse, Paoli reçut l'hospitalité de l'Angleterre et il a conservé les habitudes et les sentiments qu'il y a puisés, à la suite d'un long séjour; la reconnaissance a dû fixer ses goûts et ses penchans. Croyez-vous qu'il puisse avoir assez de grandeur dans l'âme pour sacrifier son ancienne tyrannie à la liberté de ses compatriotes? Pensez-vous qu'il dédaigne les intrigues d'une cour si habile à semer la discorde parmi nous? Qui vous assure qu'elle ne flatte point ses projets ambitieux pour opérer une division dans nos forces? »

L'état actuel de la Corse lui semblait exiger, de la part de la Convention nationale, des mesures promptes et capables de déjouer les projets des ennemis de la république dans cette portion si essentielle de la France et qui, par sa position, coopérait si puissamment à la liberté de son commerce et à la sûreté de nos côtes dans la Méditerranée. Il demandait en conséquence que l'on décrétât, comme mesure provisoire, que le général Paoli fût suspendu des fonctions civiles et militaires et mandé à la barre de la Convention, ensemble au procureur-général syndic, pour y rendre compte de leur conduite respective, sauf à décider après les avoir entendus, si le tribunal révolutionnaire ne devait pas faire justice de leurs crimes et de leur perfidie.

La-Source, autre député, appuya la proposition de son collègue, en portant à la connaissance de l'assemblée un fait nouveau, savoir, que Paoli avait fait élever un trône en Corse et y montait quelquefois pour voir s'il y était bien assis.

Marat vint, à son tour, l'honorer de ses injures grossières. « Qui ne connaît Paoli, dit-il, cet homme extravagant et sanguinaire, vil intrigant qui prit les armes pour mettre sa patrie dans les fers et *fit le sorcier* pour tromper le peuple? Craignez qu'il ne livre la Corse aux Anglais, pour payer les secours qu'il en a reçus. Décrétez-le d'accusation et licenciez le régiment suisse. »

Sur la proposition de Cambon intervint le décret suivant: « La Convention nationale décrète que les commissaires qui » se trouvent actuellement dans l'île de Corse puissent, s'ils » le jugent convenable, s'assurer de Paoli par tous les » moyens possibles et le traduire devant la Convention, con- » jointement au procureur-général syndic. Le présent décret » leur sera porté par un courrier extraordinaire. »

Des six députés corses, Andrei fut le seul qui protesta énergiquement, du haut de la tribune, contre les graves imputations qui venaient de motiver ce terrible décret. Il s'étonnait de ce que, sur une dénonciation vague et exagérée, on osât décréter de prise de corps le général Paoli, condamné avant d'avoir été entendu. « Pourquoi, disait-il, dérober à la connaissance de l'assemblée le rapport de l'administration départementale, où se trouve le plus éclatant démenti que l'on puisse donner aux calomnies de ses accusateurs? Ce n'était pas à une époque où, par des dénonciations aussi audacieuses qu'absurdes, on cherchait à égarer la conscience de l'assemblée, qu'il fallait accueillir légérement celle que l'on venait d'entendre. N'était-il pas plus juste, plus convenable de suspendre son jugement avant de prendre une résolution de cette gravité? Parmi les dernières lettres que nous avons reçues de notre département, dit le député de la Corse, il y en a une qui annonce que ces soupçons, contre Paoli, sont semés par un de ses ennemis. C'est à Paoli que la Corse doit son attachement à la république. Votre décret sera dangereux dans l'île de Corse. » Ces derniers mots renfermaient une prophétie. L'évènement prouva bientôt qu'il ne s'était pas trompé.

Les murmures qui partaient des bancs de la montagne empêchérent l'orateur de continuer. Il fallait beaucoup plus de fermeté et d'assurance à la tribune que n'en avait le conventionnel Andrei pour faire face à cet orage parlementaire. Marat surtout s'approchant de la tribune le menaçait insolemment de ses regards comme d'un poignard. Les soupçons avaient été répandus avec tant d'art que Barrère lui-même appuya, de toute l'autorité de sa parole, la proposition de Cambon. « Depuis long-temps nous ne voyons nos maux qu'en dé-

tail et nous n'appliquons, comme les empiriques, que des palliatifs. Vous n'ignorez pas, poursuivait-il en cherchant à entraîner l'assemblée par le geste et par la voix, qu'il y a dans l'île de Corse, comme en France, plusieurs partis; vous n'ignorez pas que Paoli défendit la Corse contre les armes de la France : il se sauva en Angleterre où il reçut des secours et où Pitt rendit son cœur anglais. Revenu en France, par une suite de cet enthousiasme qui entraîne quelquefois trop loin, il a été replacé en Corse plutôt comme un despote que comme un citoyen. Pitt, qui est le mobile et le centre de la guerre que vous font les tyrans, Pitt cherchera tous les moyens pour s'emparer de l'île de Corse. L'Angleterre veut tyranniser la Méditerranée, comme elle tyrannise l'Océan : elle attache trop de prix à la possession de cette île pour ne pas chercher à s'en emparer. » Il terminait en proposant de nommer un ministre de la marine capable de mieux défendre les côtes de la Méditerranée et l'honneur du pavillon. — La prévention contre Paoli était telle, que nul, excepté le deputé Andrei, n'osa le défendre, et peu s'en fallut qu'on ne vît en lui un complice de la contre-révolution. Cela est si vrai, que Taillefer demanda qu'il fût pareillement décrété de prise de corps. Loin de rapporter son premier décret, la Convention chargea de suite de son exécution les trois commissaires, savoir, Saliceti, Lacombe St-Michel et Delcher.

Ces débats eurent un fâcheux retentissement dans toute la Corse. Bien des patriotes furent effrayés des conséquences que pouvait avoir un décret de prise de corps contre l'homme qui avait été, pendant long-temps, la plus pure, la plus haute expression de la nationalité insulaire. On craignait, avec raison, que le danger qui menaçait sa tête ne ralliât autour de sa personne tout ce qu'il comptait encore de chauds

partisans. Les républicains modérés, qui voulaient le développement de la révolution sans mesures réactionnaires, sentirent tout-à-coup faiblir leur haine, et plus d'un de ses adversaires politiques n'eût pas la force d'en dissimuler l'impression douloureuse.

Paoli connaissait si bien la disposition générale des esprits et craignait si peu les attaques dirigées contre sa vie politique qu'il fit produire et publier un extrait du N° 94 du *Moniteur*, en ce qui concernait les affaires de la Corse. En tête de la traduction on lisait ceci : « Le décret, rendu contre le général Paoli et l'administration du département, blessée dans la personne de son procureur-général syndic, a excité un sentiment d'horreur dans l'âme de tous les bons citoyens. Lisez maintenant les motifs qui l'ont déterminé, et frémissez ! Jugez quelle est la méchanceté, et jusqu'à quel point ont poussé l'audace du mensonge ceux qui ont vomi tant d'atroces calomnies contre la vérité et l'honneur des insulaires ! Nos frères du continent ont été trompés et pourtant ceux qui les trompent sont parmi vous, ils correspondent avec leurs émissaires de France et sèment des calomnies pour s'élever sur les ruines du peuple. »

Pour prémunir davantage le pays contre les manœuvres de la malveillance, et réduire à leur juste valeur les griefs articulés à la tribune, cette publication était suivie de quelques observations courtes mais décisives. Elles parurent suffisantes pour réfuter l'accusation et démontrer l'erreur où la Convention s'était laissée entraîner.

« On accuse le général Paoli d'avoir enchaîné la liberté des Corses. Or, que penseront de la vérité de cette imputation tous ceux qui ont souffert et combattu avec lui pour le triomphe et l'établissement de la liberté ? — On l'accuse de

diriger l'assassinat et le brigandage. Peuple de la Corse ! l'auriez-vous jamais cru ? Les Génois eux-mêmes, lorsque nous combattions avec le plus d'ardeur contre leur tyrannie, n'eussent point osé le dire. — On nous accuse de n'avoir point adopté la procédure par jurés, quand tout le monde sait qu'elle est en pleine action; — d'avoir une bastille, d'y incarcer tous les bons citoyens avec des ordres arbitraires et de leur faire endurer les plus cruels traitements. Si des ordres arbitraires ont été donnés depuis trois ans, on ne peut en accuser ni Paoli qui les blâmait, ni l'administration actuelle qui n'existait point encore; — de tenir un régiment suisse à sa disposition : comme si les braves Grisons, qui ont déclaré vouloir servir la patrie et ont une existence légale, étaient autant d'esclaves et de bourreaux. — Ils accusent le général d'avoir fait manquer l'expédition de Sardaigne : comme si on pouvait le rendre responsable de la lâcheté des soldats qu'il ne commandait point ! — D'avoir excité les assassinats commis à Ajaccio par les volontaires de Marseille. Qu'en pensez-vous, chers compatriotes ! Après avoir vu sacrifier cruellement deux innocents et souffert tant de provocations avec longanimité, il ne manquait plus que d'être calomniés et persécutés. — On l'accuse d'avoir expulsé les Marseillais du territoire de la Corse. D'abord cela n'est pas vrai. Seulement ceux qui arrivèrent à Bastia furent invités à se retirer. Eh quoi ! fallait-il donc laisser lanterner la moitié de la ville, piller les maisons et profaner les églises ? Qu'on lise les procès-verbaux qui constatent ces excès et l'on verra qu'il ne fallait rien moins que toute notre modération et une patience à toute épreuve pour les supporter. — Mais on ajoute, que quelques députés de la Corse en conviennent. Nous n'en sommes pas étonnés : est-ce qu'ils ne sont pas les

auteurs ou les complices de ce qui est arrivé? Comme c'était à eux à rendre compte des lâchetés ou de l'impéritie qui seules on fait échouer l'expédition de la Sardaigne, ils ont cru échapper à cette responsabilité en la rejetant sur la Corse. — En somme, il n'est pas un mot dans leur exposé qui ne soit un mensonge odieux, et cependant qui est-ce qui en souffre? Les Corses. Qui est-ce qui en profite? Cinq où six scélérats qui voudraient dominer sans partage. »

Cet appel au dévouement des insulaires en faveur de leur ancien général se terminait ainsi : « Peuples de la Corse, tenez-vous sur vos gardes et soyez prêts à serrer vos rangs pour défendre vos droits; montrez au monde, que ceux qui combattirent avec Sampiero et furent libres sous Paoli, sont aussi scrupuleux à remplir leurs engagements que redoutables quand on veut les opprimer. »

Le soin d'éclairer l'opinion de la France commandait à Paoli une déclaration publique de ses principes. Il était, d'un autre côté, trop jaloux de conserver l'estime de ses compatriotes et il avait un trop grand besoin de leur affection, pour ne pas restituer à sa vie politique le caractère de désintéressement et de noblesse qui lui appartenait. La presse avait déjà toute l'importance d'une sorte de pouvoir dans l'État. Tous les partis y avaient recours. Paoli y chercha aussi un point d'appui contre les attaques de ses accusateurs. Les presses de Battini suffisaient à peine aux publications qui se succédaient avec une rapidité inusitée : d'abord le compte-rendu de Paoli à ses concitoyens, écrit remarquable et dont nous allons traduire quelques passages, puis, la longue lettre adressée par le conseil général du département aux commissaires de la Convention, etc.

Dans son adresse au peuple, et après avoir rappelé les

évènements antérieurs à la révolution française, Paoli s'exprimait ainsi : « A la voix de la patrie je renonçai sans balancer aux avantages de ma position personnelle, j'abandonnai le pays où j'avais trouvé un asile généreux avec » plusieurs de mes compagnons d'infortune. Je compris » qu'il me fallait écarter les soupçons répandus sur mon » compte par la haine, et accueillis par la crédulité; c'est » ce qui me détermina à passer par la capitale; je voulais » déclarer solennellement aux députés de cette nation que, » chérissant la main qui vous donnait la liberté, j'aurais » mis à sa disposition toutes les forces que je tiens de votre » bienveillance.

» Je ne me rappelle jamais sans attendrissement et reconnaissance le moment heureux, où, après vingt ans d'exil, » il me fut donné de revoir la patrie et mes concitoyens. » Les expressions de votre joie me suivirent partout. Je » vous trouvai agités par des dissensions particulières. Mais » ces ressentiments personnels tombèrent bientôt devant » l'amour de la patrie et mes continuelles exhortations à » l'union et à l'oubli du passé. On convoqua les assemblées » primaires; le gouvernement populaire fut organisé. Vous » me nommâtes président de l'administration départementale; j'acceptai cette charge parce qu'elle était un nouveau » témoignage de votre confiance. Mais, jaloux de vivre » comme simple citoyen, je laissai à d'autres l'exercice de » l'autorité. Ma voix ne se fit entendre que pour engager » ceux que vous aviez honorés de vos suffrages, à remplir » leurs fonctions avec justice et impartialité. Je m'intéressai » souvent pour la veuve et l'orphelin, et exposai la préférence que, dans le service de la patrie, le mérite devait » toujours obtenir sur les considérations privées..... »

Pendant cet intervalle, les dangers de la patrie augmentaient de jour en jour. Le conseil exécutif lui offrit le commandement militaire de l'île. Cet emploi n'était ni de son âge, ni dans ses goûts, ni dans ses tendances personnelles. Il céda néanmoins aux instances de l'assemblée départementale qui, au nom du pays, le conjura de sacrifier son repos à sa sûreté. D'ailleurs, c'était une nouvelle occasion de servir la patrie.

Il exposait ensuite qu'un motif non moins puissant, le désir de la sauver des périls de l'anarchie, n'avait pas peu contribué à vaincre sa répugnance. Il n'attendait plus que la victoire eût éloigné le danger auquel l'indépendance nationale était exposée pour rentrer dans la vie privée, ne demandant au Ciel d'autre bonheur, pour le reste de ses jours, que de voir sa patrie libre et heureuse, quand la plus infâme de toutes les calomnies commença à le poursuivre dans toutes les parties de la France. Accusé jusque dans le sein de la Convention nationale, il avait répondu à ses dénonciateurs par un manifeste solennel. Les soupçons semblaient être écartés sans retour, et il croyait n'avoir plus à redouter les atteintes de la malveillance, lorsque, revenant à la charge avec plus de succès, ses accusateurs avaient surpris à la Convention un décret de prise de corps, frappant du même coup le procureur-général syndic Pozzodiborgo.

Cependant, fort de la pureté de sa vie, et complètement rassuré par sa conscience, il n'eût point hésité à se présenter devant la Convention. Sa présence eût suffi pour confondre la calomnie. Mais, quelque ardent que fût le désir de se justifier, les infirmités de son âge, des raisons de sûreté personnelle et la crainte que les ennemis de l'ordre et de la paix ne profitassent de son absence pour se livrer à l'emporte-

ment de leurs passions, ne lui avaient point permis de s'éloigner de la Corse. Il espérait d'un autre côté que, mieux éclairé sur le véritable état des affaires, la Convention n'aurait conservé d'indignation que contre les audacieux détracteurs, qui, pour satisfaire à de misérables passions, n'avaient pas craint de l'entraîner à cet acte d'injustice. Son attente avait été trompée; il engageait néanmoins ses compatriotes à s'interdire toute manifestation qui pût être considérée comme un mouvement insurrectionnel. Jamais l'union n'avait été plus nécessaire, et la meilleure preuve d'attachement qu'on pût lui donner, c'était de résister avec calme à l'entraînement d'une légitime irritation. Tranquille au milieu de ses compatriotes, il n'avait à craindre ni violence, ni embûches. « Veillez, disait-il dans le dernier paragraphe » de son adresse, veillez au maintien de votre liberté : ja- » mais elle ne fut plus sérieusement menacée. Si cependant » vos ennemis et les miens nous connaissaient mieux, s'ils » connaissaient la justice du peuple français, combien ne » trembleraient-ils pas en prévoyant le jour où l'indignation » publique les vouera au mépris et à la honte? Si la division » ne vient point affaiblir vos forces, si vous conservez la » constance, le courage et la loyauté, dont vous avez donné » tant de preuves à toutes les époques de notre histoire, » bientôt la Convention nationale, soyez-en sûrs, rendra un » témoignage éclatant à vos vertus, à ces vertus que ne peu- » vent nous ravir ni les intrigues des conspirateurs, ni les » erreurs d'un gouvernement séduit ou trompé. »

Cette adresse à ses concitoyens, où il sut si bien allier la modération à la dignité, sans être un manifeste contre la Convention, était moins encore le timide désaveu de sa conduite passée. L'arrivée des commissaires ne le fera point dé-

vier de sa ligne politique. On a pu voir avec quelle prudente réserve il parle de la France et de son gouvernement et avec quel soin scrupuleux il les sépare de la coterie remuante d'où partaient les coups contre lesquels il n'avait plus, disait-il, d'autre sauve-garde que le dévouement de ses compatriotes,

Le conseil général du département essaya également de prémunir les deux commissaires de la Convention contre les piéges et les machinations de leur collègue Saliceti. La lettre qu'il leur adressa, le 15 mai, peut donner la juste mesure de la violente exaspération des partis. Autant on y ménage les députés continentaux, autant on attaque hardiment Saliceti et ses partisans. Qu'on en juge par ce passage. « Le département de la Corse est sur le bord de l'abîme, disait le conseil-général ; le sang va couler ; la discorde y agite ses brandons. Cette position alarmante et tout le mal que vous voyez en Corse sont l'ouvrage de Saliceti. Oui, représentants, c'est lui que nous accusons à la face de la nation, non pas avec la bassesse et le secret de vils délateurs, mais avec toute la publicité de la vérité et du patriotisme. Saliceti est arrivé en Corse pour se former un parti ; il prostitue effrontément le caractère sacré de représentant du peuple, et c'est avec l'argent de la nation qu'il s'efforce d'accomplir ses projets. N'est-il pas parvenu à vous isoler de toutes les personnes qui auraient pu vous éclairer sur le véritable état du pays, pour ne laisser arriver jusqu'à vous que le cri de la vengeance et les suggestions de la haine? Un plus long silence de notre part serait un crime. »

Le conseil-général allait plus loin, et passant en revue la vie politique de Saliceti, il l'incriminait d'un bout à l'autre, n'exceptant de sòn blâme énergique que sa conduite à l'as-

semblée constituante. Aussi la place de procureur-général syndic en avait-elle été le prix. Rentré en Corse, il donna libre carrière aux sentiments d'ambition et d'avarice dont il était dévoré, et l'exercice du pouvoir servit à merveille ses vues intéressées. Les lois répressives n'atteignaient que ses adversaires et l'impunité était acquise à quiconque savait flatter ses passions.

Impatient de sortir de la modeste condition, où il était né, le plus riche domaine de la Corse excita son ardente convoitise. Les intrigues et la menace écartèrent tous ceux qui auraient pu lui en disputer l'acquisition et il sut manœuvrer avec tant d'habileté, qu'il en devint le propriétaire exclusif en déboursant à peine le quart de sa valeur réelle. La nation livrait des fusils pour être distribués au peuple; Saliceti n'arma que ses adhérents.

Son intégrité d'administrateur n'était pas moins contestée. On le soupçonnait d'avoir malversé dans la gestion des fonds publics. Le désordre dans les opérations de la comptabilité attestait le gaspillage. On ne savait pas comment justifier l'emploi des sommes considérables qui étaient entrées dans la caisse départementale pendant le cours de trois années; ce qu'il y avait de réel et de visible, c'était le déficit. Nommé député par l'assemblée électorale de septembre, grâce à la cabale et aux ressorts de la crainte qu'il employa, à défaut d'autres moyens (témoin le citoyen Bartoli contre qui il ameuta la population de Corte), il ne partit pour la capitale qu'après un mois et demi d'hésitation; c'est là son système. Il attend la solution des évènements pour les exploiter ensuite.

Après cette énumération de faits graves et que nous croyons devoir abréger, on se plaignait avec non moins d'a-

mertume de tout ce qu'il avait dit et imaginé à Paris pour représenter la Corse en une sorte de conspiration permanente contre la France. Il avait permis que l'on accusât l'administration, quand son devoir était de la défendre. C'était lui qui, pour mettre les armes aux mains de ses partisans, avait conseillé l'organisation de la garde nationale; trompée par lui, la Convention avait accepté le plan d'une organisation nouvelle, contraire aux principes du système électif. De cette manière il était parvenu à réserver toutes les places pour ses amis et ses parents, et afin d'avoir la libre disposition des fonds publics, il n'avait rien négligé pour conserver Arena dans l'emploi de payeur-général. Se croyant maître absolu du pays, il avait brigué le titre de commissaire, espérant que, conduits aveuglément par lui, ses deux collègues, étrangers à la situation des affaires, ne verraient que par ses yeux, n'entendraient que par ses oreilles. En effet, de qui les avait-il entourés? Des Bonaparte, des Pompei et d'autres personnes de cette trempe, dont l'existence n'était qu'un enchaînement d'intrigues. Ces chefs de parti avaient voué une haine implacable au conseil général depuis qu'on s'était aperçu qu'il avait dévoilé les abus dont ils s'étaient rendus coupables, et que la sévérité de son contrôle déconcertait leurs projets. Le décret contre le général Paoli et le procureur-général syndic avait été pareillement sollicité par cette faction. Ils en avaient les preuves les plus positives. La perte de ces deux victimes était nécessaire au succès de leurs odieuses combinaisons. — On osait donc espérer, que revenant de sa surprise, la Convention nationale s'empresserait de rapporter le décret du 2 avril. C'était à ses commissaires à lui faire connaître l'opinion publique et le véritable état des choses. En leur parlant ainsi, ils croyaient rendre

un courageux hommage à la vérité et servir les véritables intérêts du département et de la république laissant, du reste, au zèle et à la sagesse des commissaires, le soin de prendre le parti qui s'accordait le mieux avec le bien général et les sentiments de la justice.

Ces remontrances qui témoignent de la fermeté du conseil général ne produisirent point l'effet qu'il semblait en attendre. Delcher et Lacombe S[t]-Michel trouvèrent le ton de ces avertissements un peu trop sévère. Il fallait, peut-être, s'exprimer avec plus de mesure et de respect devant les délégués de la Convention nationale. A ce titre, Saliceti méritait aussi des égards et plus de ménagements. L'entourage des commissaires conventionnels et l'atmosphère agitée dans laquelle ils étaient comme enveloppés, laissaient bien peu d'espoir au général Paoli de faire prévaloir auprès d'eux la voix de la vérité sur les clameurs de l'esprit de parti. Aussi crut-il plus convenable de s'adresser directement à la Convention. Cette lettre apologétique porte la date du 26 avril; elle est postérieure par conséquent de vingt-quatre jours au décret de prise de corps. Quoique assez étendue, nous croyons devoir la transcrire en entier. Il est peu de documents historiques qui offrent autant d'intérêt. Les circonstances étaient graves, sa défense devait l'être aussi. Si sa sûreté lui commandait de répondre successivement aux divers chefs de l'accusation, il n'était pas de sa dignité de s'abaisser jusqu'aux pusillanimes ménagements de la peur.

« Depuis les protestations solennelles, à la face de la nation, » de mes principes et de mes sentiments, je ne devais pas » m'attendre, disait le général accusé, à ce que votre reli- » gion pût être aussi facilement surprise, au point de lancer » contre moi un décret d'arrestation, avec ordre de me tra-

» duire à votre barre, en employant toutes les précautions
» usitées contre un criminel d'État, appelé à rendre compte
» de ses prévarications et de ses méfaits.

» Je suis désolé que l'âge avancé et les indispositions, dont
» je suis affecté, me mettent dans l'impossibilité de traverser
» la mer et franchir une distance de deux-cents lieues, pour
» me présenter à votre barre. Certes, il ne me serait pas dif-
» ficile de confondre la haine et la calomnie, cherchant de-
» puis long-temps à souiller de leur haleine impure les der-
» nières années de ma vie, pour m'enlever ainsi l'estime et la
» bienveillance d'une nation grande et généreuse de qui je
» sentais si vivement le besoin d'être aimé! Et de quel cri-
» me faut-il que je me justifie? Quelles sont les imputations
» que l'on met en avant? Par quels faits essaie-t-on de les
» appuyer? Je n'en trouve point dans votre décret, et ne vois
» dans les journaux qui rapportent la discussion dont il a
» été précédé, que soupçons vagues, contes absurdes et con-
» jectures immorales.

» On vous a dit que mon ambition soupirait après un
» trône et que ce n'était pas sans regret que j'avais renoncé
» à ce rêve devant la conquête de la Corse par les armées
» de la cour de Versailles; mais c'est là un mensonge em-
» prunté aux historiens stipendiés par cette cour, imagi-
» né pour se faire pardonner cette odieuse usurpation et
» jeter de la défaveur sur tout ce que j'avais tenté d'efforts à
» la tête de mes compatriotes dans l'intérêt de la liberté et
» la défense de la patrie. Auraient-ils pu penser alors, ceux
» qui par des fables pareilles servaient l'injustice et la poli-
» tique des tyrans sous lesquels la Corse gémissait, que l'on
» viendrait les reproduire, un jour, au sein de la république
» française; que l'on ferait semblant d'y croire et l'on ac-

» cueillerait avec complaisance tout ce qui pourrait flétrir la » réputation d'un peuple, le seul qui, dans ce siècle, ait lut- » té pendant quarante ans et avec quelques succès contre la » tyrannie, et le nom d'un homme qui partageaut ses périls, » avait noblement dirigé ses efforts durant cette longue lut- » te de la liberté?

» On vous a parlé de la reconnaissance que je dois à l'An- » gleterre et du motif que vous avez de craindre que je me » dévoue à ses intérêts, au détriment de ceux de la répu- » blique.

» Certes, je ne suis pas un ingrat, mais je suis encore moins » un parjure. Il faut avoir l'âme profondément immorale et » étrangère à tout sentiment de vertu et d'honnêteté, pour » croire que, même réduit à opter entre ces deux partis, mon » choix pût être incertain un seul instant, et qu'oubliant » mes serments, mes devoirs envers la patrie et les engage- » ments qui me lient à la cause de la liberté et de l'égalité, » je renoncerai à l'estime de la nation au milieu de laquelle » j'ai vécu pendant vingt ans, et lui fournir ainsi l'occasion » de rougir de l'intérêt généreux qu'elle m'a témoigné et » l'opinion qu'elle s'était formée de mes principes et de mon » caractère!

» On vous a enfin parlé de l'influence que j'exerce dans ce » pays, et l'on a cherché à vous persuader que j'en abuse » quelquefois pour faire taire les lois ou pour servir les pas- » sions haineuses du parti qui m'est dévoué.

» Si des témoignages d'amour de la part de nos conci- » toyens suffisent pour donner de l'influence à un homme, » qui n'a du reste ni de l'or à prodiguer, ni d'autres moyens » de séduction pour se former un parti, j'avoue d'avoir as- » sez d'influence dans ce pays, de cette influence du moins

» qu'un homme de bien peut désirer. Ma conscience me dit » que je ne l'ai jamais employée dans un intérêt particulier; » mais uniquement pour le soutien de la veuve et de l'orphe- » lin, pour l'affermissement de la liberté nationale, pour » comprimer le fanatisme, pour assurer l'exécution de celles » d'entre les lois qui heurtaient les opinions et les préjugés » invétérés du peuple, pour le maintien de la paix et la » tranquillité dans le département, au milieu des agitations » inséparables d'un mouvement révolutionnaire, en un mot, » pour préserver cette île des horreurs et des atrocités par » lesquelles les ennemis de la liberté ont déshonoré la révo- » lution sur plusieurs points de la république.

» Mes ennemis se sont efforcés de vous représenter cette » influence comme dangereuse et subversive de l'égalité que » nous avons tous jurée; pourquoi ne cherchent-ils pas éga- » lement à l'acquérir? Les mêmes voies leur sont ouvertes; » je leur désire le même succès et je m'en féliciterai par an- » ticipation avec eux et le peuple, alors que l'affection qu'ils » m'envient aura pour base une vie entière consacrée à sa » défense et à sa prospérité.

» Au surplus, si cette prétendue influence est un crime, » si vous croyez, citoyens représentants, que pour assurer la » paix et la sûreté de ce pays, l'affermissement de la liberté » et de l'égalité, il soit nécessaire que ma présence ne serve » plus de prétexte ni à la haine, ni à la défiance, ni à la ja- » lousie, parlez. Je m'éloignerai sans murmure du pays » natal qui a toujours honoré ma vie et mon nom. Je met- » trai le complément, par ce nouveau sacrifice, à tous ceux » que j'ai déjà eu la satisfaction d'offrir à la révolution et à » la patrie, emportant avec moi, pour unique consolation de » mes derniers jours, d'une part, l'estime et les regrets de

» mes compatriotes, et de l'autre, une conscience pure et
» sans reproches. »

Ces dernières paroles rappelaient l'ostracisme volontaire des anciennes républiques. « Plût au Ciel, s'écrie à ce sujet l'historien Renucci, que ce grand homme eût pris de nouveau le chemin de l'exil ! » Tous les admirateurs de sa gloire se rencontrent avec lui dans l'expression de ce vœu ; — mais n'est-il pas, dirons-nous avec l'Empereur, des évènements supérieurs à l'organisation humaine ?

La Convention nationale ou plutôt la fraction des modérés regretta la précipitation avec laquelle fut rendu le décret du 2 avril. Aussi le comité de salut public s'empressa-t-il d'en suspendre les effets, sans attendre la relation des commissaires. — Il serait difficile de peindre la joie, dont les partisans de Paoli furent saisis à l'annonce de cette nouvelle. Passant bien vite de la terreur à la sécurité, ils se livrèrent à des transports d'alégresse avec si peu de prudence, que les commissaires crurent y apercevoir autant de provocations contre le parti français. Nous n'examinerons pas si l'expression de cette joie n'était pas trop bruyante, ce que nous savons positivement, c'est que le décret de la Convention avait contristé profondément, ainsi que nous l'observions tout-à-l'heure ; la plupart des chauds partisans de la France, particulièrement le jeune Napoléon. Quoiqu'il fût et voulût demeurer invariable, dans son dévouement envers la nation dont il allait bientôt rehausser la gloire, par le prestige de ses étonnantes campagnes, toutes ses paroles témoignaient encore d'une grande vénération pour Paoli. Il allait même jusqu'à désavouer en secret tout ce que présentait de trop hostile l'opposition exagérée de son frère Lucien. Jamais il ne se sentit la force d'oublier que son père avait été l'ami intime de Paoli. Loin

de là, il cherchait à concilier son amour pour la France, avec ce qu'il considérait comme un devoir de piété filiale.

On se souvient que, dominé par ce sentiment, il le défendit avec toute la chaleur de son âge, contre les attaques du comte Buttafoco. Il ne faut donc pas s'étonner si le décret de la Convention l'émut au plus haut point. Soit qu'il voulût lui épargner un crime de plus, soit qu'il cédât à un mouvement de générosité si naturel à vingt-trois ans, soit qu'il fût indigné de la brutale violence de toutes les invectives auxquelles s'étaient livrés, contre lui, les Marat et les Escudier, il ne balança pas un seul moment à prendre de nouveau sa défense.

« On a souvent accusé Napoléon, remarque Libri, de soumettre toutes ses actions au calcul, de n'obéir qu'à l'intérêt personnel. Une démarche courageuse qu'il fit en faveur de Paoli, et qui a toujours été ignorée, prouve la fausseté de cette accusation. On était en plein 93. Paoli qui, depuis son retour, avait toujours défendu les intérêts de la France, s'était indigné à la nouvelle de la mort du roi. La Convention l'appela à sa barre pour qu'il se disculpât, et l'on sait ce que cela signifiait alors. Malgré les dangers auxquels il s'exposait, Napoléon n'hésita pas à adresser, à ce sujet, une lettre à la Convention. Le brouillon de cette lettre, dans laquelle il prenait hautement la défense de son vieil ami, existe encore, écrit tout entier de sa main, dans les papiers qu'il remit au cardinal Fesch. Nous croyons, dit-il qu'on lira avec plaisir cette pièce remarquable :

« Représentants,

« Vous êtes les vrais organes de la souveraineté du peu-
» ple. Tous vos décrets sont dictés par la nation ou immé-

» diatement ratifiés par elle. Chacune de vos lois est un
» bienfait et vous acquiert un nouveau titre à la reconnais-
» sance de la postérité, qui vous doit la république, et à celle
» du monde, qui datera de vous sa liberté.

» Un seul de vos décrets a profondément affligé les ci-
» toyens de la ville d'Ajaccio ; c'est celui qui ordonne à un
» vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se traîner
» à votre barre, confondu un instant avec le scélérat cor-
» rupteur ou le vil ambitieux.

» Paoli serait-il donc corrupteur ou ambitieux ?

» Corrupteur ! et pourquoi ? Est-ce pour se venger de la
» famille des Bourbons, dont la perfide politique accabla sa
» patrie de maux et l'obligea à l'exil ? Mais ne vient-elle pas
» de périr avec la tyrannie, et ne venez-vous pas d'assouvir
» son ressentiment, s'il en conserve encore, dans le sang de
« Louis ?

» Corrupteur ! et pourquoi ? Est-ce pour rétablir l'aris-
» tocratie nobilière et sacerdotale ? Lui qui, dès l'âge de
» treize ans (1) ....... lui qui, à peine arrivé à la tête des
» affaires, détruisit les fiefs qui existaient, et ne connut
» d'autre distinction que celle de citoyen ? Lui qui lutta, il
» y a trente ans, contre Rome et fut excommunié, s'empara
» des biens des évêques, enfin, qui donna après Venise......
» en Italie...........

» Corrupteur ! et pourquoi ? Pour donner la Corse à
» l'Angleterre, lui qui ne l'a pas voulu donner à la France,
» malgré les offres de Chauvelin, qui ne lui eût épargné ni
» titres ni faveurs.

» Livrer la Corse à l'Angleterre ! Qu'y gagnerait-il de

(1) Ces lacunes proviennent de la difficulté de déchiffrer son écriture.

» vivre dans la fange de Londres? Que n'y restait-il pas
» lorsqu'il y était exilé!

» Paoli serait-il ambitieux? Si Paoli est ambitieux que
» peut-il désirer de plus? Il est l'objet de l'amour de ses
» compatriotes, qui ne lui refusent rien; il est à la tête de
» l'armée et se trouve à la veille de devoir défendre le pays,
» contre une agression étrangère.

» Si Paoli était ambitieux, il a tout gagné à la république,
» et s'il se montre attaché à.......... lors de la Constituante,
» que ne doit-il faire aujourd'hui que le peuple est tout?

» Paoli ambitieux! Représentants, lorsque les Français
» étaient gouvernés par une cour corrompue, lorsqu'on ne
» croyait ni à la vertu ni à l'amour de la patrie, l'on a dû
» sans doute dire que Paoli était ambitieux. Nous avons
» fait la guerre aux tyrans; cela n'a pas dû être pour l'amour
» de la patrie et de la liberté, mais par l'ambition des chefs!
» C'est donc à Coblentz que Paoli doit passer pour ambi-
» tieux; mais à Paris, dans le centre de la liberté française,
» Paoli, s'il est bien connu, sera le patriarche de la liberté,
» le précurseur de la république française; ainsi pensera la
» postérité, ainsi le croit le peuple. Rendez-vous à ma voix;
» faites taire la calomnie et les hommes profondément per-
» vers qui l'emploient. Représentants! Paoli est plus que
» septuagénaire, il est infirme; sans quoi il serait allé à vo-
» tre barre pour confondre ses ennemis. Nous lui devons
» tout, jusqu'au bonheur d'être république française. Il
» jouit toujours de notre confiance; rapportez, en ce qui le
» concerne, votre décret du 2 avril, et rendez à tout ce peu-
» ple la joie............ »

## CHAPITRE VII.

Paoli et les commissaires de la Convention. — Troubles de Corte. — Dissolution de l'Administration départementale. — Les commissaires en organisent une autre à Bastia. — Son caractère. — Consulte générale du 26 mai. — Conduite de Paoli et de Pozzodiborgo. — Discours du président Galeazzi. — Résolution énergique contre les trois envoyés de la Convention. — L'esprit de réaction se signale surtout pendant les dernières séances. — Souscription patriotique. — Observations sur les causes et la nature de ce mouvement contre-révolutionnaire. — Mesure des commissaires pour l'arrêter. — Départ de Saliceti et Delcher pour Paris. — Utiles avertissements de la presse. — Jugement sur la politique anglaise. — Le choix des commissaires fut une faute de la part du gouvernement. — Plus de fermeté que de prudence dans ses actes. — Situation des partis. — Tous ceux qui tiennent toujours pour la France quittent l'intérieur de l'île. — Premières hostilités. — Blocus des ports de Bastia, St-Florent et Calvi. — Débarquement des troupes anglaises. — Lacombe St-Michel quitte Bastia. — Mécontentement excité par un emprunt forcé. — Prise de St-Florent. — Lettre d'Elliot et de l'amiral Hood. — Adresse de Paoli aux Corses. — Capitulation de Bastia.

Les manifestations d'intérêt qu'il recevait de toute part, et l'appui que prêtait à ses desseins le conseil général, rassurèrent Paoli et enhardirent tellement ses partisans, qu'ils ne voulurent plus reconnaître d'autre autorité que la sienne. Les commissaires de la Convention furent à la fois et surpris et effrayés de voir qu'il conservait encore toute son influence sur les masses. La monstruosité de certains excès révolutionnaires commençait à dégoûter de la liberté, et les personnes

qui étaient dans le secret du général cherchaient habilement à exploiter ce sentiment d'horreur. Les populations crédules et abusées ne voyaient plus dans les républicains d'outre-mer qu'autant de terroristes. Pour eux la mission des envoyés de la Convention se bornait à dresser les échafauds et à faire des suppléments aux listes des émigrés. Le peuple qui sent beaucoup plus qu'il ne réfléchit, trompé par cette effrayante fantasmagorie, s'imaginait que Paoli seul pouvait éloigner ce fléau de la Corse. Aussi n'attendait-il qu'un signal pour se soulever contre la tyrannie des proconsuls.

Soit prudence, soit attachement pour la personne de Paoli, il paraît certain que le député Saliceti aurait essayé par des démarches d'une nature pacifique d'opérer un rapprochement entre les chefs des deux partis. Selon Renucci il se serait même rendu à Corte pour le rappeler à la sainteté de son serment envers la France. Il lui aurait parlé avec une vive effusion de cœur de leur ancienne amitié, des graves calamités qu'allait entraîner la séparation de l'île d'avec la France, essayant tour-à-tour de le persuader et de l'émouvoir. Cette entrevue n'aurait abouti pourtant qu'à une scène fort animée. Sur ce que les députés de la Convention auraient qualifié de séditieuse toute diète générale, en lui signifiant que le gouvernement avait mis à la disposition des commissaires des millions pour lever des troupes et comprimer ainsi toute manifestation révolutionnaire, Paoli aurait répondu : qu'il n'avait en son pouvoir qu'un écu de trois francs et une poignée de mouches; mais qu'avec ces deux seuls moyens, il mettrait bientôt en déroute les commissaires et leurs bataillons.

L'entrevue dont parle ici M. Renucci dut avoir lieu entre le 11 et le 15 avril. Nous en trouvons la preuve dans une

lettre adressée à cette dernière date au 1[er] magistrat municipal d'Ajaccio. « Il est vrai, disait Paoli, que les commissaires sont débarqués fort mal prévenus, mais j'espère qu'ils auront bientôt compris, que pour réussir dans leur mission il faut commencer par fermer les oreilles aux insinuations de certaines personnes contre lesquelles notre peuple est justement irrité. Je m'en suis franchement expliqué avec le citoyen Saliceti, venu ici tout exprès pour me donner l'assurance que son attachement envers ma personne ne peut être surpassé que par son zèle du bien commun. S'ils voudront nous écouter les choses iront bien. Le peuple est docile et se laisse facilement conduire, quand on ne se met pas dans l'idée de s'imposer arbitrairement. Je crois qu'ils se sont repentis d'avoir emmené avec eux les Arena, etc. »

Quelques jours après, c'étaient d'autres dispositions et un autre langage. L'espoir de se rapprocher et de s'entendre n'avait duré qu'un instant. Se posant en présence des siens comme une victime dévouée à l'échafaud révolutionnaire, Paoli se mettait en mesure de repousser la force par la force. De tous côtés ses partisans affluaient en armes dans la ville de Corte. Les parents de Saliceti étaient insultés; les Arrighi, les Cervoni, qualifiés de terroristes, couraient les plus grands dangers. Il fallait empêcher que le jacobinisme levât sa tête hideuse au milieu des paisibles populations de l'intérieur. *Après tout, il n'y avait point de rebellion à méconnaître l'autorité d'un pouvoir, dont la mission ne consistait plus qu'à mettre les lois hors la loi.* Les Panattieri, les Balestrini, les Ferrandi, moins réservés que Paoli ou plus francs que lui, ne ménageaient pas plus la Convention que ses commissaires. C'était un concert de menaces, un débordement d'injures. Le conseil général du département semblait vouloir trai-

ter avec le souverain pouvoir de l'État sur le pied d'une parfaite égalité. Il était impossible que les commissaires, chargés de faire respecter les décrets de la Convention, demeurassent plus long-temps inactifs et irrésolus devant ces démonstrations séditieuses. « Faut-il que nous restions les bras croisés devant les apprêts de la guerre civile? Notre devoir est d'agir, disait Lacombe-St-Michel avec ses collègues non moins inquiets que lui de la tournure que prenaient les événements, et d'agir sans délai. Puisque Paoli ne craint pas de braver les délégués de la représentation nationale, est-ce à nous à le redouter?

Il fut donc arrêté que l'on enverrait auprès de Paoli l'un des chefs des nouveaux bataillons récemment organisés, avec ordre de lui notifier officiellement le décret de la Convention. Barthélemy Arrighi accomplit cette mission délicate avec une respectueuse fermeté. Cette mission rappelle celle des quatre envoyés de la Convention auprès du général Dumouriez, auquel ils ne laissaient non plus d'autre alternative que de comparaître à la barre ou de déposer l'épée. La colère de Paoli, un instant contenue, éclata bientôt en menaces terribles contre Saliceti et ses collègues. Arrighi, qui ne voulait pas s'exposer à être arrêté, comme le député Camus dans le camp de Dumouriez, se hâta de quitter la ville. Un moment après, Paoli envoyait à sa poursuite une vingtaine de ses gardes-du-corps. Le lendemain la ville fut violemment agitée par une démonstration énergique contre le général. Ce n'était pas chose facile de le prendre au dépourvu. Averti du danger, il prévint l'explosion du complot en faisant arrêter et poursuivre tous ceux dont il redoutait l'influence locale.

En présence de cet ensemble de faits graves, l'administration départementale n'était plus qu'une réunion de conspi-

rateurs. Elle fut dissoute et remplacée par neuf membres choisis dans les districts de Bastia, de S^t-Florent et de Calvi. Une sourde terreur s'était emparée des esprits, à tel point, que quatre seulement de ces nouveaux administrateurs, savoir, Monti de Lama, Lepidi de Tallone, Cesari de S^t-Florent et Mastagli de Calvi, eurent le courage d'accepter ce périlleux honneur. — L'anarchie passait ainsi du pays dans les pouvoirs constitués. — Il est certain que cette administration incomplète n'avait pas pour elle les suffrages de la majorité des électeurs. Isolée en quelque sorte au milieu des bataillons à peine organisés, son intervention dans les affaires du pays était presque nulle.

C'était à Corte que résidait de fait la véritable représentation de la Corse. On vit, à l'assemblée du 26 mai, 1009 députés, animés de la même pensée, liés par les mêmes engagements, appuyer de leur concours unanime les projets et les vues du général Paoli. Quoiqu'il fût l'âme et le principal ressort de cette consulte, il ne s'en tenait pas moins à l'écart pour laisser supposer qu'elle agissait avec la plus grande liberté d'action. Il fallut qu'une députation allât le chercher pour qu'il vînt l'éclairer de ses lumières, et *garantir par sa présence, la sagesse de ses opérations*. Son entrée dans le local de la consulte fut annoncée au loin par le bruit des acclamations et des salves de mousqueterie, expression accoutumée des sentiments populaires. Il était accompagné par le procureur-général syndic, invité également par une lettre pressante à concourir aux délibérations. Ce qui prouve que cette scène solennelle avait été préparée d'avance, c'est le discours que Paoli prononça de suite, bien que ce fût une œuvre élaborée dans le silence et la réflexion du cabinet. On comprend sans qu'on le redise ce

que devait être un discours destiné à mettre sur le compte d'une douloureuse nécessité cette résistance armée aux décrets de la Convention. Pour mieux justifier sa conduite, et représenter sous le jour le plus défavorable celle de ses accusateurs, il donna lecture de sa lettre à la Convention et se plaignit de nouveau, et avec plus d'amertume encore, de ce que la calomnie et les outrages avaient été le prix de son loyal concours, comme général, à toutes les mesures constitutionnelles du gouvernement. On remarquera qu'il continuait à réitérer plus que jamais ses protestations d'attachement à la France, comme si l'insurrection contre la république n'eût pas été organisée! Le parti français ne vit en effet, dans cette hypocrisie de langage, qu'un outrage de plus. C'était aggraver le crime de la révolte par l'amertume de la dérision.

Pozzodiborgo (1), qui aimait souvent à se montrer à la tribune, surtout quand il s'agissait d'outrager la France dans la personne de ses représentants, ou de faire un appel aux passions populaires, prenant les emportements de sa colère pour des mouvements d'éloquence, accrut, par la virulence de ses invectives, l'irritation déjà si vive des partis. Il était d'autant plus coupable que les têtes, pour s'exalter, n'avaient nul besoin de l'excitation de sa parole pompeusement agressive. Les orateurs, que dominent des passions haineuses et vindicatives, égarent les assemblées les plus respectables.

(1) « La place de ce couvent (Saint-François) devint plus tard comme le forum corse. C'est là que l'ardent Pozzodiborgo, grimpé sur un arbre, défendait Paoli, presque octogénaire, (il était né en 1726) contre les calomnies démagogiques des clubs de Marseille et de Toulon, qui accusaient leurs sentiments français et républicains. » *Voyage en Corse* par M. Valéry, pag. 136.

C'est à eux qu'il faut imputer les résolutions funestes où elles se laissent entraîner.

Le discours de Paoli fut applaudi et imprimé. Sa volonté devint la loi de la consulte. Formulé en une déclaration solennelle, il était, malgré toutes les réticences du langage et une apparente modération dans les sentiments, un véritable manifeste contre la république française. — Il lui fallait une réparation éclatante contre les calomnies de ses accusateurs; comme si la convocation de cette consulte, l'esprit qui la dominait et le refus de se soumettre aux décrets de la Convention nationale *n'étaient pas autant de preuves de sa coupable défection !* Sa condamnation, disaient les trois commissaires, est dans ce qui se passe à Corte. Lesquels se sont trompés, de ceux qui le soupçonnaient de trahir la France ou des députés qui, dans les doutes sur sa fidélité, ne voyaient que des appréhensions chimériques et des manœuvres de parti? La Convention n'avait eu qu'un tort, celui d'attendre pour lui retirer le commandement de la force armée, qu'il eût réuni et coordonné les élém[illegible] la guerre civile. N'était-ce pas en donner le signal q[illegible]larer que le décret rendu contre lui était l'ouvrage d[illegible]eance et de la calomnie, et *qu'il méritait une co*[illegible]*que*, tandisque ses ennemis devaient être dévoués à toutes les flétrissures de l'opinion; que ces attaques passionnées n'avaient servi qu'à le rendre plus cher au pays; qu'on pouvait le diffamer dans les feuilles et à la tribune, mais qu'on n'aurait jamais eu le pouvoir d'altérer les sentiments d'estime et d'affection que ses compatriotes ont toujours professé envers le fondateur et le plus ferme soutien de leur liberté; qu'accoutumés à le saluer du nom de père de la patrie, ils l'entouraient plus que jamais de leur amour et de leur respect. — La délibération

portait enfin, qu'une copie en aurait été transmise à l'assemblée nationale avec le vœu pressant de voir rapporter le décret du 2 avril.

Pozzodiborgo se disait aussi indignement calomnié. Ne fallait-il pas le venger des atteintes de la malveillance? Le général Paoli, une fois assis au fauteuil de la présidence, lui rendit avec usure, les louangeuses politesses qu'il en avait reçues dans le discours dont nous parlions tout-à-l'heure. Il alla dans sa réponse, jusqu'à le qualifier de citoyen *vertueux*, et la consulte de déclarer que le procureur-général syndic avait acquis, par la sagesse et le civisme de sa conduite, de nouveaux droits à la confiance de ses concitoyens. Cet honorable témoignage lui était commun avec l'administration départementale, tout entière qui n'avait pas moins bien mérité de la patrie par sa fermeté à défendre le pays contre les injurieuses attaques d'une côterie intrigante. Pozzodiborgo était confirmé dans ses fonctions pour qu'il continuât à donner *de nouvelles preuves de talent et de civisme.*

Vint ensuite un [illegible]rs plus violent, plus agressif encore que les [illegible]res. « Savez-vous bien quelles sont les espérances [illegible] sont les projets des ennemis implacables du [illegible] s'écriait avec indignation le président Galeazzi. Détruire tous les pouvoirs légaux en diffamant les fonctionnaires publics, poursuivre du nom de rebelles et de séditieux les véritables patriotes, et qualifier de patriotes les séditieux et les rebelles. Ne pouvant corrompre la volonté générale, chercher du moins à diviser la force publique; aiguiser enfin le fer homicide pour en frapper les têtes des meilleurs citoyens : système atroce, régime de terreur que l'on essaya vainement d'importer dans l'île. Commissaires de l'administration supérieure auprès

de ceux de la Convention, c'étaient lui et les citoyens Giacomoni et Bertolacci qui avaient découvert ces trames perfides. Leur devoir était de les dévoiler sans détour; c'est ce qu'ils firent en rentrant à Corte. Averti par eux le conseil général ne vit plus d'autre moyen pour conjurer ces malheurs imminents que de convoquer le peuple souverain, afin qu'il pourvût à sa sûreté par l'intermédiaire de ses députés, et adoptât les mesures de prudence et de conservation que réclamait la gravité des circonstances. Le peuple, qui avait entendu la voix de ses administrateurs, se levait tout entier comme aux beaux jours de l'indépendance, et, laissant aux membres de cette réunion [illegible] de sauver le pays des maux incalculables de l'anarchie, [illegible] à appuyer, les armes à la main, toutes les déterm[illegible] l'assemblée. Forte de son dévouement, ne devait-elle [illegible] per sans pitié ce ramas de patriotes hypocrites, ne [illegible] que le désordre et le meurtre, habiles seulement à [illegible] des passions personnelles sous le beau nom de bien [illegible] lic et à subordonner les intérêts de la patrie aux [illegible] de leurs familles? Le peuple attendait une venge[illegible] nte des énergiques résolutions de la consulte : c'[illegible], et il fallait le satisfaire. »

« La Corse, tout entière, [illegible] ateur, sans même en excepter les villes maritimes, n'espérait son salut que du patriotisme courageux et éclairé de cette assemblée nationale. La tyrannie dont elle était menacée allait peser indistinctement sur toutes les populations. Le sentiment de la conservation commune devait donc les rallier. Il déclarait en terminant, que le conseil-général déposait, par son organe, les pouvoirs que lui avait délégués, au mois de septembre, l'assemblée électorale tenue dans le même couvent de

S^t^-François. Ayant accompli leur mandat, les membres qui composaient cette administration, rentraient sans regret et sans crainte dans les rangs de simples citoyens. C'était à cette consulte, véritable représentation nationale, qu'il appartenait de sanctionner leurs actes, par une approbation solennelle ou de leur infliger un châtiment sévère si, gardiens infidèles de la loi et de la volonté générale, ils s'étaient montrés peu dignes de la confiance publique. »

On comprend parfaitement que cette partie du discours n'était pas sérieuse. Qui ne voit que toutes les délibérations avaient été concertées d'avance entre les hommes les plus influents de l'assemblée? Il [illegible]t ni dissentiments à craindre ni opposition à com[illegible]r les 1009 députés, ou le parti français n'avait [illegible]résentants, ou s'il en existait, ils n'eurent pa[illegible]e de manifester leur opinion. Aussi, la consulte d[illegible]elle que le conseil-général et le directoire du départe[illegible] ayant bien mérité de la Corse, devaient être mainte[illegible]ns les fonctions qu'ils tenaient de la confiance du peu[illegible] remerciait en son nom de tout ce qu'ils avaie[illegible] préserver le département du triple fléau de l'a[illegible] l'oppression et de la guerre civile, digne cort[illegible]missaires de la Convention et leurs satellites.

C'était assez pour rompre entièrement avec la France, c'était peu pour Pozzodiborgo et les ennemis personnels de Saliceti et d'Arena. Le procureur général syndic, cessant de se contraindre, entraîna l'assemblée par un rapport habilement rédigé, à une démonstration évidemment hostile contre la mère patrie. Les conclusions de son rapport ayant été adoptées, on résolut de dénier la qualité de commissaires, aux citoyens Lacombe S^t^-Michel, Saliceti et Delcher et de

méconnaître entièrement l'autorité dont ils avaient été *revêtus, parce qu'ils l'avaient,* disait-on, *uniquement employée pour le malheur du pays et la réussite de leurs projets intéressés.*

On dégageait en même temps les fonctionnaires, les citoyens et les troupes régulières de tous les devoirs d'obéissance et de fidélité envers les envoyés de la Convention, sous peine d'être considérés comme autant d'instruments du système de terreur qu'il était si important de renverser sans retour. On prononçait en outre le licenciement des bataillons formés sous les yeux et la direction des commissaires, avec injonction, pour les officiers et soldats, de rentrer après le terme de quatre jours dans leurs foyers, ensemble aux autres corps de milices nationales, s'ils ne voulaient être également regardés et punis comme complices et coopérateurs de la faction opposée au peuple. On désignait nommément le général Casabianca, atteint par cette délibération réactionnaire avec tous les patriotes qui, pour demeurer fidèles à la France, s'étaient réfugiés dans les murs de Calvi, Bastia et S^t-Florent. On lançait l'interdit sur le directoire de Bastia. Les magistrats révoqués par les commissaires devaient reprendre leurs fonctions, et les officiers de la garde nationale, leur grade. On frappait ensuite plus haut. Les députés Saliceti, Multedo et Casabianca, ayant conspiré contre la liberté de leurs commettants, trahi leur mandat, jugés indignes par conséquent de conserver davantage leur confiance, devaient en être punis par le retrait de leurs pouvoirs. Aussi la consulte, usant de son droit de souveraineté, les dépouillait-elle du caractère de représentants et les dénonçait à la Convention. Ce qu'il y avait de bien singulier dans ces délibérations, c'est que l'assemblée décla-

rait formellement que tous ces actes émanaient librement des mandataires d'un peuple toujours juste, toujours ennemi du despotisme, sous quelque forme qu'il se produisît ; et que ses délibérations seraient soumises au congrès national, imprimées et publiées dans toutes les communes, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par la Convention.

Il est évident que le respect apparent pour la Convention n'était plus qu'un mensonge. On soulevait la Corse contre les commissaires, on les signalait aux fureurs du peuple, et puis, on affectait de s'arrêter respectueux et soumis devant leur autorité souveraine. N'était-ce pas là une étrange contradiction ? Il eut été plus honorable pour la consulte de dire son dernier mot, et d'avoir le courage de ses actes. Que signifie cet appel aux députés de la France lorsqu'on insulte ceux qui parlent en son nom ? Fomenter ouvertement la rébellion au point de déclarer traître à la patrie quiconque ne déchirait point le drapeau tricolore et protester en même temps de son respect pour la constitution, c'était évidemment aggraver le crime de la révolte par la dérision du langage. C'est que les partis, au fort de l'agitation révolutionnaire, ne restent pas plus dans les règles de la logique, que dans celles du bon sens et de la justice. La franchise ennoblit jusqu'aux passions des assemblées, l'irrésolution et la duplicité les déshonorent sans les sauver. Il était impossible que la Convention, après tout ce qui venait de se passer, pût se méprendre un seul instant sur le but réel et mal déguisé de tous ces rassemblements, de ces discours artificieux dont la tendance contre-révolutionnaire n'était que trop évidente.

Les dernières séances de la consulte eurent une signification plus marquée, la haine et la jalousie s'y agitèrent avec une égale fureur. Ce fut un concert d'injures et d'anathè-

mes contre les familles Bonaparte, Arena, Saliceti, Casabianca, etc. On affectait de les mépriser plus encore que de les haïr, et mêlant des allégations vraies à des imputations absurdes, on allait jusqu'à affirmer que, d'accord avec les commissaires de la Convention, les frères Arena et les Bonaparte projetaient de rendre la Corse à la république de Gênes.

C'était leur donner trop d'importance, disait l'un de ces orateurs furibonds, que de s'occuper de ces familles déjà si énergiquement stigmatisées par l'opinion, et, par respect pour la dignité de l'assemblée, il proposait de les abandonner aux remords de leur conscience et au mépris du public. — Mais pour organiser la contre-révolution il ne suffisait pas de prononcer des discours plus ou moins véhéments, c'était de l'argent qu'il fallait. On se hâta donc de profiter de cette ivresse universelle, pour imposer des sacrifices aux intérêts égoïstes. Les moments d'abnégation sont plus rapides qu'on ne le pense. On le comprit si bien, qu'avant de se séparer, on décida d'ouvrir une souscription patriotique dans chaque municipalité, afin de suppléer ainsi au manque de fonds. Pour stimuler davantage le zèle et faire naître dans toutes les classes une noble émulation de désintéressement, on annonça deux listes imprimées, dont l'une devait comprendre tous les noms des patriotes qui auraient déposé leurs offrandes sur l'autel de la patrie, et l'autre, ceux des personnes aisées qui seraient restées indifférentes et sourdes à l'appel de leurs mandataires. La consulte voulut figurer en tête de cette souscription, et, dans l'espoir que son exemple serait bientôt suivi par toute la Corse, elle offrit trente-mille quatre-cents francs en argent, sans compter les montres, les bagues, les anneaux et autres valeurs de cette nature. Mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, ces dons

volontaires prouvent jusqu'à quel point Paoli possédait le secret de dominer ces grandes diètes, et combien il savait conserver cette puissance de fascination qui, dans les circonstances difficiles, lui tenait lieu de trésor et d'armée.

Le manifeste de la consulte de S[t]-François consommait le divorce politique de la Corse. Paoli ne voulait que dénouer le lien que la Constituante avait établi entr'elle et la France. Ses partisans plus hardis, ou plutôt moins prudents, le brisèrent brusquement. Et pourtant, ce que l'on détestait le plus ce n'était pas le régime de la terreur; la véritable cause de ce mouvement anti-révolutionnaire, il faut la chercher autre part. La lutte était plus locale que française. Il y avait plus d'aversion contre les individus, que contre les principes. Ceux-ci, on aurait fini par les adopter; ceux-là, on les eût toujours combattus. On redoutait la suprématie de famille, bien plus que la fièvre démocratique, l'influence des noms, bien plus que le triomphe des idées. Le combat était moins de parti à parti, que d'homme à homme. On n'atteignait sa couleur que parcequ'il se cachait derrière elle. On en voulait moins à la Convention qu'à une côterie. La vue de Robespierre n'eut pas excité plus d'horreur, que celle d'Arena et de Saliceti. Si à la place de ce dernier, le gouvernement eût envoyé en Corse un troisième commissaire du continent, ou l'insurrection n'eût pas éclaté, ou le cercle en eût été plus restreint. Répétons-le, parce que c'est la vérité, les vengeances particulières y eurent plus de part que les dissentiments d'opinion. Si l'on se donna aux Anglais, ce fut plutôt par haine contre le parti français que contre la république. Est-ce que cette forme de gouvernement, les Corses ne la préféraient point à toutes les autres? Et qu'était-ce donc que l'île sous l'administration de Paoli, sinon un

État démocratique? — Mais point de digressions incidentes; rentrons dans le récit des évènements.

Inquiets et furieux de ce qui venait de se passer et ne pouvant arrêter le mouvement contre-révolutionnaire, s'accomplissant sous leurs yeux, les commissaires de la Convention pensèrent, que le moment était venu d'user de l'espèce de dictature, dont ils étaient investis en cassant toutes les opérations de la consulte, et déclarant traître à la patrie, quiconque obéirait aux ordres de Paoli ou reconnaîtrait toute autre autorité que le gouvernement français. « Croyez-vous, disaient-ils, dans une proclamation écrite avec fermeté et où des représentations paternelles se mêlaient à de terribles menaces, que la république n'aura pas la force de faire respecter les représentants du peuple? Croyez-vous, qu'il ne suffira pas de quelques milliers de braves pour étouffer le foyer de l'insurrection et livrer les chefs de la révolte aux rigueurs de la justice nationale? Les Anglais dont le pavillon flotte en vue de ces rivages, seront impuissants, soyez-en sûrs, pour les dérober au juste châtiment qu'ils ont mérité. Quel est le bataillon français qui, appelé à marcher contre cette poignée de séditieux, ne se sente deux fois plus de courage qu'il n'en faut, pour rétablir dans toute la Corse, le gouvernement de la république? A leur approche vous verrez ces attroupements de rebelles se réfugier à la hâte dans les forêts de vos montagnes, ou chercher en tremblant un asile sur les côtes de la Sardaigne et de la Toscane. »

Après avoir menacé Paoli et ses adhérents du redoutable courroux de la Convention, les deux commissaires Saliceti et Delcher se rendirent immédiatement à Paris, laissant à leur collègue Lacombe St-Michel le soin de rassembler tout ce qu'il pourrait de troupes de ligne, de gardes nationales,

de gendarmes, de marins, pour les diriger, sans délai contre les insurgés. De son côté, l'assemblée nationale, informée de ce qui était arrivé en Corse par le rapport des commissaires et celui du comité du salut public, ne garda plus aucune mesure contre ceux qu'elle appelait des hommes turbulents, traîtres à la patrie et vendus à l'Angleterre. On rappelait tout ce que la France venait de faire pour affranchir la Corse de l'odieuse domination de Gênes. C'était l'assemblée nationale qui, pour l'élever au rang de département français et l'associer aux destinées du premier peuple du monde, avait su déjouer toutes les combinaisons diplomatiques du sénat ligurien. L'Angleterre, disaient les feuilles du continent, ne cherche dans l'île qu'une station temporaire. La protection de ses flottes ne sera pas de longue durée. C'est pour les intérêts de son commerce qu'elles vont mouiller dans ses ports et ses golfes. Elles y jetteront, peut-être, quelques millions de guinées, se montreront prodigues de promesses et d'emplois. Qui ne connait la tactique de ces perfides insulaires? Avec l'argent qu'ils volent sur toutes les mers, ils sèment la corruption dans les îles où abordent leurs vaisseaux, et pour les exploiter mieux à leur aise, ils les brouillent avec les autres peuples. Ce qu'ils veulent leur donner, ce n'est pas une plus grande somme de liberté, ce sont les produits de leurs manufactures. Les peuples abusés s'imaginent qu'ils viennent chercher parmi eux des amis et des alliés et ne s'aperçoivent que trop tard, qu'ils n'y cherchaient qu'un débouché de plus pour leur commerce. Quand ils accordent avec tant de facilité toutes les garanties d'une constitution à demi démocratique, ils n'ont en vue qu'une chose, détourner leur attention des opérations industrielles et commerciales pour la concentrer tout entière sur les sté-

riles débats de la politique. Et pendant que l'intelligente activité des peuples ainsi dupés, est absorbée par les oiseuses discussions des chambres où le parti le plus puissant est toujours celui qu'ils stipendient, ils ont l'avantage exclusif de se livrer sans contrôle et sans concurrence aux soins de leurs intérêts matériels. C'est ainsi que chaque amiral a ses poches remplies de constitutions; ils les donnent aussi libérales qu'on peut les désirer, d'abord, parcequ'ils trouvent toujours le moyen de les éluder dans ce qu'elles ont d'obligatoire pour eux, et puis, parcequ'ils acquièrent, sans qu'il en coûte rien, une grande réputation de libéralisme. — Tenez-vous donc en garde contre cette amorce trompeuse. La véritable liberté ne peut vous arriver que de la France. Elle accorde aux peuples plus de franchises et de droits qu'elle n'en promet, et ne promet que ce qu'elle a le pouvoir et la volonté de tenir.

« Interrogez votre histoire, leur mandait, Barthélemy Arena, dans une lettre brûlante de patriotisme, elle vous dira de quel côté sont les alliés naturels du pays. L'attachement de la France remonte bien loin. Des officiers, même sous l'ancienne monarchie, venaient combattre pour la liberté de nos pères entre le jeune Alphonse d'Ornano et Antoine de S[t]-Florent. N'est-ce pas avec l'appui de la France que Sampiero essaya de jeter les premiers fondements de la nationalité insulaire? Et si plus tard le cabinet de Versailles voulut nous traiter en province conquise, plus d'une voix généreuse s'éleva contre le système de ce puissant ministre, et les marques de la plus vive sympathie nous consolaient parfois de ce qu'avait de trop dur le despotisme militaire des Narbonne et des Marbonville. Que peut-on attendre de grand, de généreux, de cette nation de marchands qui, par l'occupation

des îles de la Méditerranée, espère de compléter l'odieux monopole qu'elle exerce depuis long-temps sur les mers? La liberté qu'ils promettent est un calcul, leur cabinet politique, un comptoir, leur amitié une déception. Soyez donc français. Est-il un plus beau titre sur la terre? Vous êtes braves, pourquoi ne partageriez-vous pas son héritage de gloire? Le Ciel vous a largement départi l'intelligence. Par elle, vous pouvez vous élever aux premiers postes de la république, tandis qu'en Angleterre, les étrangers sont arrêtés dans la carrière des honneurs, par une exclusion injurieuse et égoïste. Citez un seul d'entre vous, qui soit parvenu aux grades supérieurs? Prenez au contraire la liste des généraux français, vous y lirez le nom de plusieurs de nos compatriotes. En présence de pareils souvenirs notre choix ne saurait être douteux. Si le pavillon anglais approche de vos rivages, courrez aux armes, arrachez-le des mains de ces écumeurs des mers, pour le jeter, rouge de sang, et comme un linceul funèbre sur les derniers débris de cette faction méprisable.

Toutefois, la Convention nationale se montra plus ferme que politique. En décrétant que Paoli serait arrêté et traduit à sa barre, elle crut que la terreur aurait désarmé son parti, et que pour dérober sa tête au glaive révolutionnaire, Paoli le laisserait sans chef et sans direction.

Une faute non moins grave, à notre avis, ce fut d'investir de pouvoirs illimités, *pour le rétablissement de l'ordre et l'effroi des rebelles*, les citoyens Casabianca, Saliceti et Arena. Comment ne comprit-elle pas que leur présence était une excitation de plus à la guerre civile? Ils avaient beau se présenter comme les mandataires du pouvoir central : les Paolistes ne voyaient en eux que des ennemis personnels; ils

avaient beau parler au nom de la France; toutes leurs paroles étaient prises pour les accents d'une vengeance particulière. En soulevant le pays contr'eux, on croyait combattre une faction et non pas la France. Le pouvoir exécutif, en mettant entre leurs mains toutes les forces de la nation et les moyens de se faire craindre et obéir, ne semblait-il pas vouloir favoriser cet antagonisme local qui cherchait moins à faire prédominer l'intérêt français sur l'intérêt britannique, qu'à humilier profondément des familles rivales.

Nous le répétons, cette mesure imprudente venait de ce que l'on s'était étrangement mépris sur le caractère et le but de l'insurrection. Que n'avait-on mieux étudié les vices et les passions qui divisaient les Corses en deux camps ennemis! On aurait vu que cette opposition politique n'était, au fond, qu'une vieille querelle ou plutôt une lutte opiniâtre entre des notabilités jalouses; on eût senti que la prudence commandait d'isoler l'intérêt de la révolution de ces ressentiments privés et de se placer sur tout autre terrein, que celui où les partis se livraient à tout l'emportement des haines locales. Combien n'est-il pas facile de voir que ce dualisme entre deux partis n'était pas du tout une guerre contre la république? S'il y avait de la répugnance chez les partisans de Paoli à se soumettre aux Saliceti et aux Arena; si les hasards de la guerre civile leur semblaient cent fois préférables à la honte et aux périls d'une soumission volontaire, l'arrivée d'autres commissaires, en faisant tomber les motifs de cette résistance armée, eût amené peut-être la cessation des hostilités. Nous avons donc raison de dire, que ce fut une faute que d'opposer des Corses à des Corses, la dictature d'Arena et de Saliceti à la magistrature de Paoli. N'était-ce pas mettre aux prises des ambitions rivales, sans aucun

avantage pour la république ; organiser des partis, lorsqu'il était si facile de les fondre en un seul, celui de la France ? Il était impossible encore un coup que des commissaires nationaux, investis d'une autorité illimitée, ne fussent pas tentés d'en abuser pour étendre leur influence et anéantir celle de leur antagoniste. Si grand que fut leur dévouement à la France, ils ne pouvaient guère oublier ce qu'ils devaient aux exigences passionnées de leurs adhérents, ni pardonner à leurs adversaires de les avoir attaqués dans l'honneur et dans ce qu'ils ne chérissaient pas moins, la prépondérance cantonale. S'ils tenaient beaucoup à l'affermissement de la république, ils attachaient plus de prix encore à l'accroissement de leur fortune et au crédit de leur nom.

Or c'était précisément ce que Paoli et les siens redoutaient par dessus tout. La lettre du conseil général, dont nous avons présenté une courte analyse, en est la preuve. La défiance et les reproches sont pour le commissaire indigène, les ménagements et les protestations d'estime et de respect, pour les représentants d'outre-mer. Le conseil exécutif aurait dû comprendre ces distinctions et ne pas imposer à l'administration départementale les hommes les plus anthi[illegible]ques à une fraction aussi considérable de la Corse. De cette manière, Paoli n'avait plus de prétexte pour méconnaître les décrets de la Convention. Il fallait bien s'y soumettre ou jeter le masque. L'alternative devenait inévitable. On l'obligeait à dessiner nettement sa position. Une fois que le gouvernement français n'aurait avoué pour organes et accordé sa confiance qu'à des commissaires choisis hors de l'île, l'appel aux armes eût manqué tout-à-coup de motifs et de but, et Paoli en aurait été réduit à opter entre l'exil et un retour sincère à ses serments de fidélité envers la France. Que

s'il se fût obstiné à s'insurger contr'elle, il risquait bien de demeurer seul avec son ambition démasquée, ou à n'avoir pour tout appui, qu'une poignée d'adhérents indécis et découragés.

Telle est du moins notre opinion. Le conseil exécutif en pensa autrement, ou plutôt il ne réfléchit pas assez au choix des commissaires. Il croyait que la force et l'énergie étaient, en temps de révolution, les meilleures règles de gouvernement. La prudence lui semblait de la faiblesse, et c'est ainsi que, pour frapper vite et fort, il ne craignait pas de frapper au hasard. Par son décret du 17 juillet, la Convention nationale déclara Paoli traître à la patrie, et le mit hors la loi. Ce décret portait en outre, y avoir lieu de décréter d'accusation Pozzodiborgo, procureur général syndic, Peretti, Negroni et Tartaroli, commissaires du département près la ville d'Ajaccio, ainsi que tous les membres du conseil général, au nombre de vingt. L'on s'étonne de trouver dans cette liste de proscription, le nom de Panattieri, surtout lorsque l'on songe à tout ce qu'il y avait naguère d'exaltation libérale dans ses idées. Combien n'était-il pas différent alors du fougueux orateur, dont toutes les motions respiraient d'un amour ardent pour la France? L'histoire des révolutions nous offre de nombreux exemples de ces brusques changements dans les principes et les actes de la vie politique. Ils surprennent moins encore de la part de ces organisations mobiles, de ces natures inégales et impressionnables qui, pareilles à des navires sans lest, flottent incertaines au gré des évènements. Les autres membres de cette administration, tels que Muselli, Caffaioli, Ferrandi, Ordioni, Balestrini, etc., que nul précédent ne liait à la cause de la révolution, conservant encore toute la liberté de leurs

opinions, pouvaient, sans qu'on eût le droit de les accuser de versatilité dans les principes, adopter la ligne politique qui s'accordait le mieux avec leurs intérêts et les convenances de leur position.

Colonna-Leca de Vico fut compris dans le même décret d'accusation. Commandant de la citadelle d'Ajaccio, il s'était prononcé ouvertement pour les commissaires du département, en mettant à leur disposition les forces et les armes dont le dépôt était confié à sa garde. — Le choix des commandants de place, personnes notoirement dévouées à Paoli, a servi à donner quelque fondement à la supposition, qu'il avait cherché à se ménager, de longue main, les moyens d'une contre-révolution : c'étaient, à Bastia, Don Grazio Rossi, à Ajaccio Vincentello Colonna, à Bonifacio Quenza, à Corte Orso-Maria Castellani, à S^t-Florent Gentili, le seul qui tint fort pour la France. — Un document qui prouverait mieux encore les intelligences secrètes de Paoli avec le cabinet de S^t-James, c'est une lettre de Nelson, sous la date du 3 septembre 1793, ainsi conçue : « Le capitaine Nelson, commandant le vaisseau de guerre de Sa Majesté britannique l'*Agamemnon*, informe les braves Corses que la ville de Toulon et ses dépendances se sont déclarées en faveur de Louis XVII, en se livrant avec la flotte française à milord Hood, amiral anglais, le 8 août précédent. » Une lettre de Paoli à son ami Ordioni lui mandait, le 7 septembre, que l'*Agamemnon* s'était approché des rivages de la Corse pour y annoncer cet évènement.

Le conseil exécutif aurait dû employer sans délai, une plus grande partie des forces de terre et de mer, pour défendre l'île contre toute invasion de la part des puissances alliées et y assurer le maintien et l'exécution des lois républicaines. Pour

prouver aux habitants de la Corse que ces mesures de sûreté générale n'avaient rien ôté à sa vive sollicitude pour leur prospérité, la Convention nationale déclara le 11 août, que les deux départements entre lesquels elle avait été partagée par décret du 3 juillet précédent, porteraient désormais les noms de *Golo* et *Liamone*, des deux principales rivières dont ils sont traversés depuis la montagne de l'Ouest jusqu'à la marine. Il pouvait se faire aussi que cette division territoriale fût déterminée par une pensée politique. Il est évident du moins, qu'elle brisait, jusqu'à un certain point, l'unité nationale et créait des intérêts opposés entre le delà et le deçà des monts. On sait que l'Empereur réunit, plus tard, ce que la Convention avait divisé. Ce n'étaient plus des raisons politiques mais plutôt d'économie et de localité qui l'engagèrent, dit-on, à rapporter le décret du 3 juillet. Si nous avions à émettre une opinion sur ce point, les objections contre l'une et l'autre de ces mesures ne nous manqueraient pas. Il serait bien aisé de démontrer, que dans la fixation des chefs-lieux administratifs et judiciaires, on ne s'est guère préoccupé des intérêts généraux du pays. Mais ce n'est pas ici que nous nous livrerons à l'examen de cette importante question.

Le décret du 17 juillet compliquait singulièrement la situation des partis. Il fallait que les hommes les plus douteux sortissent enfin de leur irrésolution. Deux drapeaux étaient placés en face l'un de l'autre, le drapeau de la révolte et celui de la France. Plus d'incertitudes, plus de fluctuations. Quitter la Corse, ou se ranger de l'un des deux côtés. Le sort en était jeté. Les partis couraient aux armes, Paoli avait à défendre sa tête et celle de ses adhérents. A la polémique et au défi des deux camps allait succéder une guerre

autrement dangereuse. C'était à elle à décider désormais lequel des deux partis resterait maître de la Corse. Bastia, Calvi et S$^{t}$-Florent tenaient toujours pour la France. Les portes de ces villes s'ouvrirent devant tous les républicains de l'intérieur. Plus de soixante familles y cherchèrent un abri contre les fureurs de la contre-révolution. La France avait reçu leur serment et conservait toutes leurs sympathies. Admirateurs de Paoli, tant qu'il avait été l'infatigable promoteur de l'indépendance nationale et le plus solide soutien de la liberté; sensibles à ses malheurs pendant les longues années de son exil, les premiers à l'entourer de leur respect, à l'honorer de leurs suffrages après son retour de l'émigration, soit à la fameuse assemblée d'Orezza, soit lorsqu'il était en butte aux attaques de la faction royaliste, les Pompei, les Casabianca, les Arrighi, les Galeazzini, les Abbatucci, les Cervoni, les Sebastiani, etc., furent aussi les premiers à se ranger sous la bannière de la république. Cet exemple de dévouement à la France en entraîna bien d'autres. « Était-ce donc pour que le Maure, ce symbole de la nationalité, vît les turpitudes du parti anglais que Paoli avait fait ôter le bandeau qui couvrait ses yeux ? » se disaient avec indignation les refugiés en regagnant les côtes de Provence. (1)

(1) Ces mots on les attribue à Lucien Bonaparte. A ce propos, nous rappellerons une circonstance qui prouve la précocité de son talent. Lorsque M. Sémonville, envoyé de la république près la Porte Ottomane, fut obligé de relâcher à Ajaccio, une députation du club dont les frères de Napoléon étaient membres, invita le diplomate à vouloir assister à une de ses séances. Les discours étaient alors à la mode. M. Sémonville en prononça un fort remarquable. On l'applaudit sans le comprendre. — Il fallait parler italien, s'écria-t-on de toute part. — Eh ! bien, je vais le traduire, dit en s'élançant à la tribune, le futur président de St-Cloud ; et, sans autre secours que sa prodigieuse mémoire, il rendit mot à mot en italien le discours de l'orateur.

Paoli eut le regret de se voir délaissé par des hommes considérables et dont il était accoutumé, depuis long-temps, à estimer le caractère et à apprécier le patriotisme. Il regretta surtout le départ du colonel Gentili, l'ami de sa jeunesse, le compagnon de son exil, l'un de ces patriotes éprouvés dont le dévouement ne faillit jamais à la sainte cause de la liberté. — Il devait s'y attendre.

Les temps avaient changé, et, avec eux, la disposition des esprits. En 1755, Paoli trouva la Corse debout. Elle n'attendait qu'une impulsion pour marcher. Si l'élan fut unanime, c'est que Gênes était en présence. Il fallait tenter un dernier effort pour s'affranchir à jamais de son odieuse oppression. Le but était éminemment national; la guerre le fut aussi. Plus tard, (1769) ses libertés et son indépendance sont encore en péril. De médiateurs devenus ennemis, les Français menacent d'anéantir une nationalité conquise au prix de quarante années de sacrifices et de combats. Pour défendre une cause aussi juste, il fit un second appel au dévouement de ses compatriotes. La Corse tout entière répondit encore à sa voix en courant aux armes. C'est que le cabinet de Versailles blessait sa fierté native et son orgueil de nation libre, en la qualifiant insolemment de province conquise, tandis que la Constituante venait de l'élever au rang de département français. Avant 89, c'était au régime du sabre qu'on avait laissé le soin de la civiliser, à présent, c'est la constitution qui garantit ses droits. Admise au partage des honneurs et des franchises dont jouissent les Français d'outre-mer, elle n'a plus à craindre le retour de l'ancien despotisme. Sous la vieille monarchie, il y avait, entre nous et la France, beaucoup de haine et peu d'intérêts communs. Quoi de plus facile que de nous armer contr'elle ! D'un mot,

on pouvait nationaliser la guerre. Il suffisait de rappeler la politique déloyale du ministre Choiseul et tout ce qu'il avait fourni de secours à Gênes pour nous replacer sous son joug de fer.

Ces souvenirs irritants, nous aimons à le répéter, effacés sans retour par le décret du 30 novembre 1789, avaient fait place à des sentiments de reconnaissance et de sympathie. Il n'était plus au pouvoir de Paoli de les faire revivre. On apercevait beaucoup plus de liens que de ressentiments entre les deux peuples. Et puis, quand il serait parvenu, par le prestige de la parole, et toute la puissance de son ascendant moral sur quelques populations de l'intérieur, à leur faire oublier pour un instant l'immense bienfait de notre association à la France, aurait-il fait oublier également aux mandataires du pays, à la classe des officiers et à celle des fonctionnaires, le serment de fidélité à la constitution et l'engagement non moins solennel de ne plus séparer notre sort de celui de la mère patrie? Non assurément; et voilà ce qui le mit bientôt dans la déplorable nécessité d'appeler à son aide la flotte de l'amiral anglais. Sans ce secours étranger, l'insurrection eût été bientôt comprimée. Ce furent les vaisseaux de l'amiral Hood qui, en empêchant l'arrivée des renforts du côté de la France, assurèrent, pendant quelque temps, le succès de la contre-révolution.

Déjà les hostilités avaient commencé dans les environs de Bastia et de S$^{t}$-Florent. Les postes militaires se replièrent à la hâte sur les villes maritimes. Les insurgés occupèrent de suite les positions qu'ils venaient de quitter. En attendant que les places maritimes fussent bloquées du côté de la mer, Paoli avait fait avancer le gros de ces levées, de façon à les investir de plus près, dès qu'il aurait pu combiner ses

attaques avec les forces de l'escadre anglaise. Il savait fort bien quel était l'effectif des troupes qu'on aurait pu lui opposer. Elles consistaient dans le régiment vermandois, le 2ᵉ bataillon des Bouches-du-Rhône, le 1ᵉʳ de l'Avéyron, trois compagnies franches, formées avec les débris du corps Salis-Grison et un détachement du 26ᵉ. Lacombe Sᵗ-Michel pouvait disposer en outre des officiers et de l'équipage de la corvette *la Flèche* et de quatre frégates, savoir : *la Minerve, la Fortune, la Melpomène* et *la Mignonne*. Il ne comptait pas moins sur le concours des volontaires républicains qui demandaient à l'envi des armes et de la poudre, et sur le dévouement des quatre bataillons indigènes, brûlant à leur tour de se mesurer contre les bandes insurrectionnelles. Certes, si tous ces corps réunis eussent pu marcher contre le camp de Paoli, difficilement aurait-il résisté au premier choc, ou aux attaques réitérées de cette masse compacte et régulière, dirigée par d'habiles officiers et animée du désir de disperser ces rassemblements de montagnards. Mais il fallut distribuer ces forces entre les trois villes de Calvi, de Bastia et de Sᵗ-Florent, de telle sorte que la supériorité numérique restait au camp des insurgés.

Notre intention n'est pas d'offrir ici le récit détaillé de tous les engagements qui eurent lieu entre les troupes républicaines et les bandes anglo-corses (1). Du reste, si l'on excepte les combats de Biguglia, Furiani et Farinole, cette guerre déplorable se borna presque toujours à des affaires d'avant-poste et à des escarmouches plus ou moins sérieuses. Les siéges de Calvi et de Bastia méritent seuls de fixer

(1) Voir à la fin du volume, la relation du représentant du peuple Lacombe St-Michel délégué en Corse (5 octobre 1793).

l'attention. Nous dirons toutefois, pour ce qui concerne les combats de terre, que l'on déploya beaucoup de courage et surtout d'acharnement de part et d'autre. Les soldats des bataillons récemment organisés marchaient au feu avec autant d'intrépidité que leurs camarades de l'armée d'Italie. Il est juste de faire remarquer aussi, que les levées anglo-corses n'avaient rien perdu de leur ancienne valeur; ce fut notamment à l'attaque de Farinole qu'elles se firent admirer de leurs ennemis par l'opiniâtreté et le calme du courage pendant toute la durée de l'action. — Jaloux de se signaler dans la carrière qui venait de s'ouvrir devant leur jeune courage, les officiers de ces nouveaux bataillons devançaient au poste du danger des guerriers blanchis sous les drapeaux de la France et déjà endurcis aux fatigues de la guerre. Gavini d'Ampugnani, Lepidi de Tallone, plus ardents que les autres, trouvèrent la mort pour s'être engagés trop avant dans les lignes ennemies. La jeunesse des deux camps se cherchait avidement et se battait avec fureur, tellement que la victoire se déshonora quelquefois par la cruauté.

Ce fut au commencement de ces hostilités, et après avoir échappé aux recherches des affidés de Paoli que, s'élançant ardemment des murs de Calvi sur les côtes de la Provence, le fils de Charles Bonaparte, l'espérance du parti français et la gloire future de la nation, allait employer, contre les escadres anglaises toutes les ressources de sa savante stratégie. S'il en coûtait à son patriotisme de renforcer le blocus maritime du pays natal pour lever celui de Toulon, il se consolait sans doute de ce malheur, par la pensée que, victorieuse sur le continent des armes de la coalition, la république aurait bientôt délivré la Corse de cette occupation transitoire. C'était sur les champs de bataille de l'Italie qu'il frappait la

puissance anglaise dans la Méditerranée. Le lendemain de sa première victoire, il tourna de ce côté ses regards et ses vœux. « C'est ici, disait-il, à un groupe d'officiers insulaires, deux jours après la bataille de Montenotte, que nous vaincrons les Anglais qui interdisent à tant de familles réfugiées l'accès de la patrie. Libre de rentrer chez elle, bientôt cette intéressante émigration n'aura plus à rencontrer d'odieuses croisières entre ses rivages et les ports du Midi. »

Ce jour de joie, cette heure de délivrance sont encore loin de nous. C'était pendant qu'il s'en allait ainsi à vingt-sept ans, général en chef, détruire avec une armée désorganisée cinq armées, chacune plus forte que la sienne, que le vice-roi Elliot venait prendre possession de la Corse au nom de Georges III. Il était réservé au vainqueur de Lodi de renouer les liens que la défection avait brisés. « Les destinées de la Corse flottaient encore incertaines, lisons-nous dans l'histoire de Botta, lorsque tout-à-coup parurent sur ses côtes plus de vingt vaisseaux de guerre anglais, qui interceptaient tout ce qui arrivait dans l'île. S'étant ensuite approchés peu à peu du rivage, ils firent pleuvoir une grêle de bombes et de boulets sur les lieux que Paoli pressait du côté de terre. Enfin ayant débarqué quelques troupes qui réjoignirent Paoli, la défense devint des plus difficiles pour les Français, et Lacombe S<sup>t</sup>-Michel se vit obligé d'abandonner l'île au commencement de mai. Les Français, à la vérité, étaient toujours maîtres de Bastia, de Calvi et de S<sup>t</sup>-Florent; mais ces villes ne tardèrent pas à se soumettre aux vainqueurs, et la Corse tout entière, après avoir obéi pendant vingt-cinq ans à la France, se vit alors, dirai-je, rendue à elle-même ou tombée au pouvoir des Anglais. »

Il est dans cette relation un fait inexact. Lacombe ne

quitta pas la ville de Bastia au commencement de mai, mais le 25 avril. Tout le monde sait qu'il était défendu, sous peine de mort aux représentants du peuple, de consentir à des capitulations. Cette place ouverte de tous côtés, aux attaques de l'ennemi, n'ayant pour le repousser que deux forts avec de mauvaises pièces de canons, exposée dans sa partie orientale au feu nourri des vaisseaux dont les batteries la menaçaient à tout moment d'un bombardement général, et sur trois autres endroits, à la soudaine irruption des troupes de terre, cantonnées non loin de ses avenues, allait être bientôt réduite à la triste nécessité d'abaisser ses barrières devant les assiégeants. Lacombe ne manqua ni de tête, ni de courage. On a prétendu qu'il était plus redoutable comme terroriste que comme général. Il y aurait peut-être plus de vérité à faire remarquer, que ce jugement renferme beaucoup de prévention et peu de justice. Sa contenance pendant le siége de Bastia fut pleine de fermeté : c'est un témoignage que se plurent à lui rendre les militaires de toute arme, placés sous ses ordres. On lui reproche des actes de rigueur envers les uns et d'extrême complaisance envers les autres. Nous ne voudrions pas assurer que dans la distribution des grades et des récompenses, il ait été constamment juste et impartial. Peut-être, avec moins d'esprit de camaraderie, eût-il ajourné la promotion aux grades d'officiers généraux, des colonels Ronchon et Cotelan. Mais quel était le représentant du peuple qui ne fût jamais tenté d'user, au profit de ses amis, de l'immense latitude de ses pouvoirs, et à qui ne pourrait-on pas adresser de pareils reproches ? On l'accuse en outre d'avoir levé, sous le nom d'emprunt, une taxe disproportionnée et avec les besoins de la situation et avec les facultés de la ville de Bastia.

A-t-on donc oublié les mesures extrêmes où le dénuement du trésor public entraîna le gouvernement depuis le papier monnaie jusqu'au maximum? Son tort était moins dans l'imposition extraordinaire que dans le mode arbitraire et peu équitable de la répartition. Au fort de ces crises, la propriété privée doit accepter ces sacrifices, sinon avec plaisir, du moins avec résignation. Il est un bien plus précieux encore que l'argent, c'est la vie des citoyens. Et pourtant qui est-ce qui voudra contester à la patrie en danger, le droit d'en disposer? La marchander, serait d'un lâche; songer à sa sûreté personnelle en face d'un péril commun, serait d'un vil égoïste; ne pas se dévouer jusqu'au bout ou supputer ce que l'on perd quand on doit combattre, serait d'un traître. Ne dirait-on pas que le sang est moins cher, moins précieux que la bourse? — La ville de Bastia s'en plaignit pourtant avec amertume. Cet fut, disait-elle en regrettant ses deux cent mille francs, ce fut comme une seconde *cocagne*. On sait ce que cela signifie. Cependant l'espèce de sac auquel se livrèrent le ban et l'arrière-ban que Paoli déchaîna contr'elle, lors de la démonstration contre le directoire départemental, ne motiva pas de réclamations aussi vives. Le procédé du représentant Lacombe St-Michel fit une impression d'autant plus douloureuse que la guerre ajoutait chaque jour à son affreuse pénurie. N'était-ce pas assez du ravage de ses champs, de la ruine ou de la destruction imminente d'une foule de maisons exposées nuit et jour aux boulets des batteries? Fallait-il lui ravir encore son dernier écu? Ces doléances, quoiqu'on en dise, touchèrent le cœur du représentant. Il aurait voulu épargner à la ville ce surcroît de misère. Le pouvait-il? C'est ce qu'on n'examina point. On eût bientôt compris que, séparé de la France, sans aucun espoir de secours et placé

entre une flotte anglaise et des troupes sans solde, il subissait, comme les habitants, la plus impérieuse de toutes les lois, la nécessité.

Disons-le néanmoins en leur honneur; ces sujets de mécontentement plus ou moins fondés, quand le danger fut venu, quand il fallut combattre pour conserver à la France une place de plus, la population ne se souvint que d'une chose, c'est qu'il était de son devoir et de son intérêt de demeurer fidèle à la république. Tout ce qu'elle regrettait, c'était de n'avoir ni assez de fusils, ni assez de poudre. La classe des vignerons, entr'autres, le disputait en dévouement et égalait par le courage les troupes de ligne. Les dames ne restèrent pas non plus étrangères à ce mouvement d'enthousiasme. On les vit, confondues avec les canonniers, ramasser de la terre et des fascines pour la construction des batteries sans se rebuter de cette pénible corvée, ni se laisser effrayer par l'appareil menaçant de la flotte, mouillant à une petite portée du canon en face du rivage.

Ce fut aussi pendant le blocus de St-Florent que les républicains montrèrent soit à l'assaut, soit à la défense des forts Mortella et Gentili, de quoi ils eussent été capables, si, plus habilement dirigés et mieux soutenus, ils avaient eu autre chose que du courage, à opposer aux épais bataillons du général Moore et aux mobiles batteries de ses artilleurs. La bannière républicaine passa du fort Gentili entre les mains de Paoli. Fier de ce trophée il en fit un vaniteux étalage, en le suspendant dans un des endroits les plus apparents de l'église d'Oletta, où était le centre de toutes ses opérations militaires. Les Anglais entrèrent dans les murs de St-Florent à la sinistre lueur de deux frégates françaises ancrées dans le port. Les flammes seules pouvaient

les dérober au pouvoir de l'ennemi. Avant de s'en séparer les deux capitaines secouèrent sur elles la torche incendiaire. Ainsi le feu achevait de détruire ce que le fer avait épargné.

Une fois maîtres de la place de St-Florent par les troupes de terre, et de son beau golfe par leurs vaisseaux, les Anglais serrèrent de plus près la ville de Bastia. Devant cet investissement complet et l'occupation de quelques uns des points qui la dominent, le général Lacombe rapprocha ses lignes de défense et ne s'occupa plus que des dispositions nécessaires pour mettre la place à l'abri d'un coup de main. Les batteries anglaises qui l'inquiétaient le plus étaient celles que commandait le célèbre Nelson. Quand il rentra sur son bord, l'équipage remarqua avec une douloureuse surprise, que le jeune commandant avait un œil de moins. C'est que les balles républicaines allaient droit *à leur adresse*. On voit bien, dit le futur amiral en causant avec son chirurgien, que les Corses visent *haut* et juste. Le mot était aussi orgueilleux que vrai. Le général commandant les forces de terre et l'amiral envoyaient tour-à-tour des parlementaires; l'un et l'autre tenaient beaucoup à écrire au cabinet de St-James : « c'est moi qui ai fait capituler la ville principale de la Corse. » Le général Lacombe refusa opiniâtrement de les recevoir.

Blessés de ce refus, les Anglais commencèrent le bombardement, et firent tonner en même temps toutes les batteries de terre. Le maire de la ville, J. B. Galeazzini soutenait, par l'exemple de sa fermeté, le courage des habitants. Touché de ce noble dévouement le général Gentili, lui en témoigna toute sa satisfaction en ces termes : « On ne saurait trop louer, citoyen maire, le zèle, l'activité et le désintéressement dont les braves habitants de Bastia n'ont cessé de donner des preuves soit en coopérant à sa défense, soit en travaillant à l'établissement des batteries...... »

Ce n'était pas la première fois que les canons d'une escadre anglaise avaient ouvert de larges brèches aux murs de la ville. Plus d'une maison présentait encore les traces du bombardement de 1745. Que la politique et les intérêts des cabinets sont changeants ! Alors, c'était pour l'indépendance du pays, généreusement et au risque de combattre avec les flottes réunies de l'Autriche, de la France et de la Sardaigne coalisées en faveur de Gênes, que l'amiral Towashend bloquait avec une partie de son escadre la ville de Bastia ; à présent c'est en haine de la liberté des peuples et dans le seul but de ressaisir sa prépondérance maritime au sein de la Méditerranée, que l'Angleterre concentre ses forces navales dans les mêmes parages.

Témoin de tant de courageux efforts de la part des habitants, le représentant du peuple allait faire connaître cette belle conduite à la Convention nationale. Il engageait en même temps le maire à poursuivre les travaux de défense commencés aux *Capanelle*, d'où dépendait en grande partie la sûreté de la ville, et à réparer promptement la batterie de St-Erasme.

Ni la famine qui commençait à se faire sentir, ni la vue de leurs maisons labourées par les boulets, ni la crainte qu'une trop longue résistance n'entraînât le vainqueur à des excès de tout genre, rien ne put ralentir l'ardeur des habitants. Le patriotisme croissait avec le danger, ce qui ne se voit guère souvent dans les villes commerçantes, où les étroits calculs du comptoir l'emportent ordinairement sur des considérations d'un ordre plus relevé. Pendant la durée du siège on n'entendit ni murmures, ni regrets, ni aucune de ces propositions pusillanimes qui déshonorent les villes assiégées sans les sauver.

Ce fut dans cet intervalle que, pour justifier cette intervention à la face de l'Europe et la populariser en Corse, Gilbert Elliot adressa une longue lettre au général Paoli. C'était la partie politique de l'expédition. L'amiral Hood et le général Stuart conduisaient les opérations de la guerre; le futur vice-roi, les négociations diplomatiques. Cette espèce de manifeste était conçu, écrit et daté du vaisseau de ligne *la Victoire*. On sait que l'Anglais, plus qu'aucune autre nation, considère son bord comme la continuation fictive du territoire. On trouve dans ce document le langage habituel de son cabinet. Aucune vue d'ambition ne les amène. L'alliance qu'ils offrent au peuple Corse est complètement désintéressée. Le général Paoli veut le soustraire au plus intolérable de tous les régimes, c'est pour l'aider à conserver son indépendance et à rétablir la sécurité si nécessaire à sa prospérité matérielle qu'ils viennent coopérer, par les armes, à l'expulsion des Français. Cette assistance est dans les désirs de Sa Majesté britannique; la Corse peut compter sur son puissant protectorat. L'hospitalité accordée naguère au plus illustre de ses enfants est un gage de sa sollicitude pour le pays tout entier. Investi de pouvoirs suffisants, le commissaire Elliot et les généraux de terre et de mer sont prêts à traiter des bases d'un système politique qui soit également avantageux aux deux peuples. Aussitôt que, par leurs efforts combinés, la Corse et la Méditerranée seraient délivrées de leurs ennemis communs, ils engageaient le général Paoli à convoquer une consulte générale, pour soumettre à son examen cette importante proposition. Le consentement libre du peuple était à leurs yeux la meilleure sanction de ce pacte d'alliance, la garantie la plus sûre de sa durée.

Le 1er mai 1794, une adresse de Paoli informait ses

compatriotes de ce qui venait de se passer, et de la nature des rapports qui s'étaient établis entre lui et les commissaires de sa Majesté britannique. Après un exposé des motifs qui le déterminaient à se séparer de la France, motifs que nous aurons occasion d'apprécier ailleurs, il rappelait que dans plusieurs rencontres les ennemis avaient été vaincus malgré l'avantage du nombre, et les secours d'une puissante artillerie. Leur générosité envers les prisonniers était d'autant plus digne d'éloge que les républicains tuaient dans le calme de la réflexion tous ceux qui avaient le malheur de tomber en leur pouvoir, tandis qu'on les avait épargnés pendant la chaleur du combat. Au milieu des hostilités et de l'agitation des partis restés purs de tous ces excès, ils n'en avaient pas moins préservé le pays des horreurs de l'anarchie : c'est que la modération naît du sentiment de la force. N'était-ce pas un heureux présage de leur future destinée et une preuve de plus, que, dignes de la véritable liberté, ils sauraient la défendre du contact impur de la licence et des dissensions? Malgré ces succès, une prudente défiance dans les forces du pays lui faisait craindre que l'ennemi n'accrût les siennes, au point de poursuivre, avec une nouvelle férocité, le cours de ses meurtres et les incendies qu'il projetait. Dès cet instant le secours étranger lui avait semblé indispensable. C'était à la nation qui avait recueilli avec tant de générosité les nobles débris de leur ancienne émigration qu'il s'était adressé, sûr de concilier ainsi les sympathies de ses compatriotes avec leurs véritables intérêts, résolution commandée d'ailleurs par la sûreté commune, et à laquelle il ne s'était pourtant arrêté, qu'après avoir épuisé toutes les voies de la conciliation et perdu l'espoir d'obtenir le plus léger retour de modération et de justice de la part de la

Convention française. Les armes britanniques n'avaient p fait attendre long-temps leurs secours. La flotte et les troupes de terre rivalisaient de zèle et de courage avec les milices nationales pour chasser l'ennemi commun, et mettre le complément à l'heureuse libération du pays. La Corse était regardée comme libre par les potentats de l'Europe ; il lui appartenait par conséquent de prendre les résolutions d'intérêt général qui pouvaient lui convenir le mieux. Ne doutant point qu'elles ne fussent dictées par la sagesse et l'amour du bien public, il terminait sa lettre au peuple, en renouvelant les vœux, exprimés si souvent, de voir la Corse, libre et indépendante, conserver l'unité nationale, ce but constant de tant d'héroïques efforts.

Il était évident pour tout le monde que, placée entre deux feux et n'ayant plus de secours à attendre du côté de la France, une honorable capitulation était le seul parti qui restât à la ville de Bastia pour échapper à une ruine imminente ; c'est ce qu'elle fit le 21 mai 1794. La capitulation fut conclue d'une part et au nom de la ville, par le maire Galeazzini, les adjudants généraux Franceschi et Coutaud, ainsi que par Étienne Monti, président de l'administration centrale ; de l'autre, et pour Sa Majesté britannique, par J. M. Arthur Inglestald et Loodole Joung. L'échange des ratifications entre le général de division Gentili et l'amiral Hood suivit de près.

Cette capitulation contenait deux sortes de clauses, les unes militaires, les autres civiles. La garnison devait, en vertu des premières, s'embarquer pour le port *de la montagne* avec armes et bagages, bannières déployées et tambours battants, sur des bâtiments de l'escadre anglaise. On y stipulait en outre, en faveur de toutes les personnes qui avaient

ıbrassé le parti de la révolution : 1° La faculté de se ré-ıgier en France sur les mêmes bâtiments de transport, avec jouissance de leur fortune mobilière et immobilière par le moyen de procureurs ; 2° L'exemption de toute sorte de taxe sur leurs biens ; 3° Défense absolue de les poursuivre à raison de leurs antécédents politiques, et oubli complet de tout ce qui aurait été fait et écrit avant comme pendant le siége ; 4° L'inviolabilité de la vente des biens nationaux ; 5° Interdiction aux Paolistes d'entrer en armes dans la ville ; 6° Enfin, le droit pour les Français de faire prendre une copie du cadastre de tous les biens fonciers de l'île.

Il est évident que la fierté républicaine n'avait guère à souffrir de pareilles conditions. Elles furent cependant exactement observées par les chefs de l'expédition anglaise.

# CHAPITRE VIII.

Émigration du parti français. — Sommaire des délibérations de la consulte générale de juin 1794. — Décret qui prononce la séparation de l'île d'avec la France. — Constitution. — Discours de Gilbert Elliot. — Adresse de l'assemblée au roi Georges. — Conduite équivoque de Pozzodiborgo envers Paoli. — Motion de lui élever un monument. — Il est déclaré Père de la patrie, fondateur et restaurateur de la liberté nationale. — Sa réponse. — Réflexions sur l'inconstance des partis et les subits retours de l'opinion. — Arrivée de la députation à Londres. — Son intention de demander pour Paoli la vice-royauté de la Corse. — Raisons de croire le contraire. — Prétendu manifeste contre les Génois. — Opinion de Renucci. — Réfutation de celle de Botta.

L'émigration corso-française s'était arrêtée le plus près possible des côtes de l'île. Elle trouva dans les villes et les campagnes de la Provence la plus affectueuse hospitalité. On n'épargnait rien pour lui adoucir le regret de cette courte séparation. Et puis, la France n'était-elle pas une seconde patrie? Au premier cri de liberté, au premier signal de délivrance, ce bras de mer pouvait être bientôt franchi. Depuis le XVI[e] siècle, les Corses et les Français s'étaient accoutumés à ne plus considérer le bassin de la Méditerranée comme une barrière. Quelques heures d'une navigation favorable en font un pont mobile entre les deux peuples. C'est ce voisinage qui a fait naître, explique et entretient les sympathies réciproques, cette fusion d'intérêts, cette harmonie dans les sentiments que n'eurent pas même le pouvoir de détruire le dédaigneux oubli et les injustes répugnances de la restauration : tant il y a de vitalité dans cet amour, tant est grande

de ces liens ! La révolution de juillet ne pouvait man-
oître cet amour et ces doux liens, les votes des
sserrent chaque jour davantage. — Il y avait
pour les patriotes de Toulon, une raison de plus,
son récente pour recueillir avec intérêt ces familles
giées. Napoléon ne venait-il pas de chasser les Anglais de la ville, de sauver d'une complète ruine son magnifique arsenal ? N'avait-on pas vu le représentant du peuple Saliceti, l'intrépide Arena, et surtout le colonel Cervoni, deux fois blessé, remonter intrépidement à l'assaut des forts des redoutes ? On conçoit cependant combien il devait être cruel pour les réfugiés corses de penser que, dans toute l'étendue de l'île, il ne restât plus de républicains que dans l'étroite enceinte de Calvi ; que partout ailleurs le pavillon anglais flottât orgueilleusement à la place du drapeau tricolore !

Mais ce n'était pas assez pour le parti anglo-corse. Il fallait bien que cette insurrection aboutît à quelque résultat. On avait si souvent répété, que dans ce passage de la France à l'Angleterre, la Corse avait tant à gagner et rien à regretter, que le peuple impatient se demandait s'il n'était pas temps de réaliser ces belles promesses. De là, la convocation d'une consulte générale pour délibérer sur un projet de constitution et offrir la couronne de la Corse au roi de la Grande-Bretagne. Ayant été fixée au 8 juin 1794, les représentants des cantons se rendaient par centaines dans la ville de Corte.

Nous allons suivre pas à pas cette diète dans la série de ses travaux.

Quoiqu'elle eût été convoquée pour le 8, la séance d'ouverture n'eut lieu que deux jours après, sous la présidence

du doyen d'âge. La vérification des pouvoirs, à peine achevée, on procéda à l'élection du président. Inutile de faire remarquer que le général fut, d'un accord unanime, appelé à diriger les débats et les délibérations de l'assemblée. Il vint s'asseoir au fauteuil de la présidence, dit le procès-verbal, au milieu des plus vives démonstrations de joie. Sur la proposition de nommer un ou plusieurs secrétaires, on lui laissa la liberté du choix. Pozzodiborgo avait encore toute sa confiance. Personne, suivant Paoli, n'était plus capable que le procureur général syndic du département, associé depuis long-temps à la haute direction des affaires, de remplir convenablement ces importantes fonctions. J. André Muselli venait de les exercer provisoirement. Tout le monde connaissait sa capacité. Le président ne voyait pas non plus de raisons, pour le remplacer. L'assemblée approuva les motifs et le choix. L'un et l'autre prirent place au bureau.

Un instant après, les membres du gouvernement provisoire, ayant à leur tête le président Galeazzi, se félicitèrent par son organe, de ce qu'il était enfin permis à la Corse légalement représentée, de s'occuper d'une constitution libérale, loin du bruit des armes et dans le plein exercice de sa souveraineté. Ils s'applaudissaient d'avoir coopéré par le zèle et la persévérance de leur concours au succès de tout ce que le général avait entrepris pour conduire les évènements à une solution aussi satisfaisante, à travers les circonstances difficiles et les embarras de tout genre où le pays était engagé. Pressés de déposer entre les mains du peuple les pouvoirs qui leur avaient été délégués, ils appelaient l'examen le plus sévère sur tous les actes de cette magistrature temporaire, persuadés d'avance que l'assemblée leur rendrait une éclatante justice, en reconnaissant qu'ils n'avaient eu d'autre

t que le bien général, d'autre règle que la volonté du ple. En effet, le président, en témoignage de satisfaction, s invitait à s'unir à l'assemblée, pour travailler de concert avec elle au grand œuvre de la félicité nationale : elle savait tout ce que le pays gagnait à s'entourer des lumières de leur expérience.

De cet échange de communications et de compliments, on passa à l'examen des procès-verbaux d'élection, afin de connaître la nature et les limites du mandat qu'ils tenaient des suffrages de leurs commettants. Il fut reconnu qu'ils étaient autorisés à délibérer sur les relations qui devaient exister désormais entre la Corse et le roi de la Grande-Bretagne, ainsi que sur toutes les autres questions d'utilité publique énoncées dans les lettres de convocation.

Avant d'ouvrir la discussion, et pour laisser l'assemblée sous l'influence de son opinion personnelle, le général Paoli exposa, dans un discours concis mais ferme, tout ce qu'il avait fait jusque là dans l'intérêt de la sûreté générale, et tout ce que le pays attendait des travaux de la consulte. Cette dernière partie pouvait passer pour le programme de la session. Il est fâcheux que le besoin de jeter de l'odieux sur les Français, l'ait écarté parfois de la vérité. Jamais assurément aucun d'entr'eux n'eut les féroces intentions qu'il leur prêtait. S'il est permis de combattre des ennemis politiques, nul, si élevé qu'il soit, n'a le droit de les calomnier.

Mais arrivons à son discours. — Ils connaissaient déjà par sa lettre circulaire, disait le président, la conduite qu'il avait tenue envers la Convention et celle que lui prescrivaient, relativement à Sa Majesté britannique, l'empire des circonstances et le désir de procurer à son pays tous les avantages de cette alliance politique. Il leur donnait de nouveau l'as-

surance ; appelant de plus le Ciel et les hommes en témoignage de la vérité de ces affirmations, qu'il n'avait cessé d'employer tous les moyens que peuvent suggérer la modération et l'amour de la paix, pour détourner les Français de la cruelle détermination d'allumer, dans toute la Corse, une guerre intestine et *exterminatrice*, sous des prétextes dictés par la calomnie et appuyés par l'exagération. Mais les factions n'écoutaient ni remontrances, ni raison. Tout avait été rejeté avec une violente obstination, de telle sorte que la fureur des partis et la perfidie préparaient à la Corse une de ces catastrophes, dont on ne peut envisager les conséquences sans un mouvement d'effroi. Dès cet instant, la France n'avait-elle pas brisé de sa propre main le lien politique qui unissait les deux peuples? Pour conserver la confiance dont ses compatriotes l'avaient entouré, il était de son devoir de chercher un appui dans la générosité de la nation anglaise. Le salut de la Corse était à ce prix. Cependant l'intervention britannique, bien loin de mettre en péril l'indépendance et la liberté nationale, devait en assurer le maintien. Libre de tout engagement politique capable de gêner, par sa nature, l'exercice du droit de souveraineté qui n'appartient qu'à la nation, c'était à elle et à elle seule à adopter le système de gouvernement qui pouvait s'accorder le mieux avec ses mœurs et ses intérêts. Elle aurait à examiner en même temps, s'il ne convenait pas de prononcer ce qui d'ailleurs était un fait accompli, la séparation absolue et définitive de l'île avec la France; enfin, s'il n'était pas de son intérêt de passer immédiatement sous la protection et le gouvernement de l'Angleterre avec une constitution qui, en assurant sa liberté, pût la mettre à l'abri de toute attaque du côté de ses ennemis.

Il engageait les députés à songer aux avantages réels qui devaient résulter de cette alliance, et il ne doutait point que, pénétrés de leurs devoirs envers la patrie et interprètes fidèles des sentiments de leurs commettants, ils ne restassent constamment à la hauteur de cette belle mission.

Le peuple qui les avait envoyés à cette diète générale espérait que, devant ses résolutions, tomberait la tyrannie d'un gouvernement moins occupé *à les assujettir qu'à les exterminer*. Il espérait de voir concentrer et se fondre en un gouvernement légitime et solide les diverses factions qui, tôt ou tard, les conduiraient de l'anarchie à l'esclavage. L'union avec l'Angleterre devait assurer son existence politique, et la constitution, garantir à jamais les franchises et la liberté tant nationale qu'individuelle contre les abus du pouvoir.

Tels étaient les motifs de cette alliance; voilà ce que demandaient leur commun intérêt, le sang répandu et les longues souffrances d'un peuple digne, après tant de vicissitudes, de jouir aussi sur la terre de quelques jours de repos, des fruits de la paix et de la liberté défendues avec tant de courage et de persévérance.

L'émotion et les applaudissements, contenus avec effort, éclatèrent à ces dernières paroles avec un retentissement prolongé au dehors de l'assemblée. On le comprend : Paoli ne manquait jamais de chatouiller habilement l'orgueil national. De là ces mots si fréquents de peuple libre, de courage et d'indépendance. Si l'on flatte les princes pour les tromper et les corrompre, on flatte les peuples pour les séduire et les dominer à son gré. Sachant combien ses compatriotes étaient jaloux de leur droit de souveraineté, il avait soin de les avertir que nul engagement de sa part ne gênait la liberté de

leurs délibérations et que les destinées du pays étaient entièrement subordonnées à la volonté souveraine de la consulte, seule et légitime représentation de l'universalité des citoyens.

Il fallait au général une haute marque de confiance pour prouver aux Anglais, qu'il était encore l'homme le plus considérable du pays, le centre unique de toute influence, le ressort principal des assemblées, l'âme enfin de toutes les combinaisons politiques. Aussi l'un des membres de la diète proposa-t-il de déclarer, que les opérations politiques et toutes les mesures adoptées, sous sa haute direction pendant l'intervalle de l'insurrection, étaient conformes aux vœux et aux intérêts du peuple. Cette motion obtint l'assentiment général ; cependant on en renvoya l'examen à la séance du lendemain, ainsi que de celle relative à la séparation de la Corse d'avec la France. Ce renvoi fut motivé sur ce que les délibérations de cette gravité demandaient le silence et le calme de la réflexion. Or l'assemblée était encore émue du spectacle de cette imposante séance. N'y avait-il pas à craindre qu'elle ne parût céder à l'entraînement de cette ivresse momentanée beaucoup plus qu'au conseil de la raison ? — Tel est le sommaire exact de cette importante séance.

Comme il est facile de le prévoir, l'assemblée, dans sa séance du lendemain, s'appropria par une ratification complète toutes les mesures de sûreté générale prises par le président Paoli, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de la consulte générale du 26 mai. Nous l'avons déjà dit, ce renvoi n'était qu'une simple formalité. On approuvait également la manière dont il avait entamé et conduit les négociations avec l'amiral et le commissaire civil du gouvernement britannique. Il ne restait plus, disait l'assemblée, d'autre moyen pour

préserver la Corse d'un bouleversement général et mettre, à la place de la plus odieuse anarchie, un gouvernement libre et stable, assez fort pour maintenir l'ordre au dedans, et assez respecté pour n'avoir pas à craindre les attaques du dehors. Préoccupée du soin de justifier, à la face de l'Europe, ses rapports politiques avec l'Angleterre, la diète en exposa les motifs, en tête du décret, portant la séparation définitive de l'île d'avec la France. Ce travail fut l'œuvre collective des fortes têtes de l'assemblée. Pozzodiborgo y prit, dit-on, la plus grande part. On le reconnaît à la violence du langage et à la haine profonde contre la France que l'on y représentait dans une désorganisation complète, dévorée par l'anarchie, démoralisée par l'athéisme, et ensanglantée d'un bout à l'autre par des scènes de carnage. Cette exposition des motifs était l'historique complet, mais non pas toujours fidèle, des évènements survenus en Corse depuis 1789. En voici du reste le résumé substantiel.

« Quoique la conduite hostile des Français contre la Corse fût connue de tous les pays de l'Europe, néanmoins, avant de s'en séparer sans retour, il était convenable d'exposer les raisons qui l'avaient déterminée. Le soin de son honneur et l'importance de cet acte politique lui en imposaient le devoir. »

Après ce court préambule on poursuivait ainsi : Chacun se rappelle que la Corse gémissait sous le gouvernement absolu du roi de France par l'effet d'une conquête violente et sanguinaire lorsque les évènements de 1789 lui apparurent comme une ère de liberté, comme l'époque d'un meilleur avenir ; le gouvernement du régime militaire, auquel elle avait été soumise, allait être remplacé par l'empire de la loi. Cette révolution, devenue générale sur le continent, s'accom-

plit également dans l'île, avec cette seule différence qu'elle n'y offrit aucun des caractères atroces dont la France était effrayée. Les lois de l'assemblée constituante y furent publiées et exécutées sans obstacle. Les Corses jurèrent d'observer fidèlement la constitution votée par les représentants du peuple et acceptée par le roi avec le consentement unanime de la nation. Au moment où le pays reposait avec confiance sur la stabilité de cette forme de gouvernement, il vit avec douleur que la faction dominante au sein de l'assemblée législative l'attaquait dans son essence même, en attendant qu'elle pût la renverser entièrement, ce qui arriva quelque temps après. Les nouveaux représentants, réunis bientôt sous le nom de Convention nationale, ne tardèrent pas à réaliser ces douloureuses appréhensions des partisans d'une sage liberté. Le moment était peut-être venu de se séparer des Français. N'avaient-ils pas, en effet, rompu sans réserve le pacte de l'union et rendu au peuple ses droits et sa liberté primitive? Cependant tout l'espoir dans le bon sens d'une grande nation n'était pas entièrement perdu. Poussée, d'un autre côté, par une tendance toute naturelle dans la direction que prenait le peuple français, la Corse envoya des députés à la Convention : elle reçut et exécuta ses décrets. Ce ne fut pas sans de vives alarmes qu'elle aperçut la voie dangereuse où cette assemblée s'était laissée entraîner par une influence démagogique. Elle ne s'abusa pas non plus sur les maux que préparait à la France cette déplorable déviation des vrais principes de la première constitution. Il était évident que, sous le nom de liberté, c'était le terrorisme que l'on organisait. S'il pouvait rester encore quelque lueur d'espérance, elle se fût bientôt évanouie devant les commissions extraordinaires, illimitées et irresponsables que l'on

envoyait, sous les plus légers prétextes, semer l'épouvante et la mort dans les diverses provinces de l'empire.

C'est ainsi que la sécurité, qu'on avait eu le bonheur de conserver au milieu de toutes ces violentes secousses et malgré les changements survenus pendant l'espace de trois ans dans toutes les parties de l'organisation sociale, fut tout-à-coup troublée par le débarquement des troupes envoyées contre la Sardaigne. Les milices indisciplinées et des marins plus turbulents encore se livrèrent à toute sorte d'excès, profanèrent les temples, assassinèrent, en plein jour, deux honnêtes citoyens dont ils se partagèrent les lambeaux palpitants, offerts en spectacle à toute la ville d'Ajaccio avec une férocité sans exemple. Voilà dans quelle disposition étaient les milices provençales qui, débarquées à S^t-Florent, se portèrent à Bastia dans le mois de mars 1793 et dont la contenance ferme des montagnards put, seule, enchaîner le bras homicide. Ne les avait-on pas vues publier les listes de proscription et traîner audacieusement dans les rues les instruments du supplice?

Ce que la surprise n'avait pu effectuer, une habile perfidie l'accomplit. Sous de vains prétextes et des motifs supposés, la Convention envoya en Corse une députation composée d'hommes, qui étaient les directeurs de la conspiration permanente dont le but, connu de tout le monde, était la complète extermination des gens de bien, l'usurpation des propriétés, l'abolition du culte et de la religion, enfin l'asservissement du peuple sur lequel on espérait de régner par la terreur, après l'avoir dégradé par le vice. Cette députation s'annonça par les plus violentes menaces; néanmoins un excès de modération leur fit accorder un accès libre dans l'île et les places fortes dont la garde était encore confiée aux

nationaux. Mais le décret du 2 avril, en frappant le g
et Pozzo-di-borgo de prise de corps, et surtout les moti
ce décret exposés dans les feuilles publiques, avec une
croyable extravagance, dessillèrent bientôt les yeux les plu
crédules ; le pays tout entier en fut consterné. On comprit que la cause réelle du décret était la popularité de l'homme qui, par ses vertus et son influence, formait un obstacle invincible à l'accomplissement de leurs desseins perfides. On se dit aussi, que dans la personne du procureur-général syndic c'était l'administration tout entière que l'on avait voulu atteindre du même coup.

Il était impossible que le peuple corse demeurât froid et inerte devant un décret menaçant la tête de ce qu'il avait de plus cher. Il courut aux armes. Dans son indignation il voulait faire prompte justice de ses ennemis. Le général Paoli le contint et le rappela à des sentiments de modération. Pendant cet intervalle, les Français, aidés par des traîtres corses, essayèrent de s'emparer de quelques postes; mais ils furent bientôt refoulés dans les villes de Calvi, Bastia et S$^t$-Florent, où *un excès de bonté* leur avait permis de se fortifier. On vit alors se précipiter à l'envi dans ces places tout ce que la Corse renfermait *d'assassins, de débiteurs*, enfin un vil *ramas de personnes tarées*.

Ce fut dans ce moment que le peuple prit le parti de convoquer une assemblée générale pour le mois de mai 1793. Les opérations de cette assemblée, connues de tout le monde par la voie de la presse, témoignèrent de son esprit d'ordre et de modération. Les députés se bornèrent à déférer les commissaires à la justice de la Convention. On signala les crimes dont ils s'étaient rendus coupables. Les mesures auxquelles on s'arrêta, commandées par la gravité des circon-

s, bien loin d'être le commencement d'une réaction, ndaient qu'à conjurer les malheurs dont le pays était ncé. Toutes ces réclamations avaient été envoyées à Paris, mais le député Saliceti ayant rencontré à Toulon la personne qui en était chargée, la fit jeter dans un cachot et supprima toutes ces pièces importantes. C'est ainsi qu'il empêcha la lumière d'arriver jusqu'à la Convention, et raffermit de plus en plus la faction dominante dans la constante résolution de *détruire la Corse*, espérant sans doute de s'élever lui et ses parents sur les ruines de la patrie.

En effet, des décrets plus violents les uns que les autres se succédaient avec les menaces les plus terribles. Déclarés rebelles et mis hors la loi, n'étaient-ils pas destinés à périr sans distinction sous les couteaux révolutionnaires?

Enhardis par ces redoutables décrets, les Français reprirent avec plus de résolution le cours des hostilités. Se portant d'abord contre Biguglia, ils en furent repoussés. Deux fois ils essayèrent de s'emparer de Lumio, et deux fois ils reculèrent devant une vigoureuse résistance. Plus heureux dans leur attaque contre Furiani, ils firent bientôt de ce village un monceau de cendres et de ruines. Les prisonniers échappés à la mort, envoyés sur le continent, y tombèrent sous la hache des bourreaux, ou furent ensevelis dans les cachots en attendant le jour du supplice.

Non contents d'avoir ainsi dénaturé les faits, et peint sous les traits les plus odieux la Convention et ses commissaires, les rédacteurs de ce manifeste réservaient pour la fin du tableau des teintes plus sombres encore. Ils terminaient ainsi : « Que sera-ce, si à tous ces motifs particuliers, on ajoute encore le système universel de désorganisation de tous les principes d'ordre social, la violation des lois les plus sain-

tes, le pillage et la ruine des propriétés individuelles, pris sacrilége envers la religion et le culte, l'athéism ché avec impiété et pratiqué comme une vertu civique? » déclarait hautement que même en l'absence de cet ensemb de raisons politiques et de justice universelle, la vue de la religion *proscrite et outragée* d'une façon dont il n'y avait pas même d'exemple parmi les peuples sauvages, eût été plus que suffisante pour les déterminer à rompre irrévocablement avec la France.

Telles étaient les causes générales qui avaient amené cette résolution solennelle. Ils laissaient à l'histoire le soin de recueillir tous les faits où se trouvait la complète justification de leur conduite et que les bornes d'une simple déclaration ne permettaient point de rappeler avec plus de détails.

« En conséquence, l'assemblée décréta unanimement la » dissolution complète et définitive de tous les liens poli- » tiques et sociaux qui avaient uni jusque là la Corse à la » France. Elle révoqua en même temps, d'une manière for- » melle, toute espèce de pouvoir et de mandat, conférés » précédemment à quelque citoyen que ce fût, à l'effet de » représenter le peuple corse auprès de la Convention na- » tionale ou de tout autre autorité passée ou présente, quels » que fussent leur nom et leur nature. »

On aura remarqué que parmi les griefs articulés contre la révolution aucun ne leur semblait plus grave que l'atteinte sacrilége portée aux croyances religieuses. On y revient souvent. C'est sur lui que l'on paraît compter le plus pour indigner les masses : Paoli savait, en effet, combien ses compatriotes étaient encore attachés au culte de leurs pères. S'il parvenait à faire passer les républicains pour des impies, la guerre contr'eux n'était plus qu'une sainte croisade.

ans le respect de l'autel et la crainte de Dieu, le insulaire dut ressentir profondément l'outrage fait à ligion dans la personne de ses ministres. Il ne put voir ns douleur l'exil des évêques, le silence des clochers, le leuil et le délaissement dans lequel les temples étaient tombés partout, où, avec les idées révolutionnaires, avait pénétré la moqueuse incrédulité et cet athéisme philosophique, cent fois plus dangereux que les furibondes déclamations des clubs.

Il s'en fallait bien cependant que la religion fût aussi menacée que le prétendaient les publicistes de cette assemblée. Les prêtres assez prudents pour ne pas opposer le fanatisme des sacristies au fanatisme des sociétés politiques, ceux qui ne bravaient point les lois nouvelles, pour mériter les palmes du martyre, purent se livrer sans crainte aux cérémonies du culte et confesser impunément la foi de leurs pères.

Le *brigandage*, et nous sommes étonnés de trouver ce mot dans cet exposé des motifs, n'était pas non plus à redouter. L'égalité dans les droits n'était pas du tout un retour à la communauté primitive des biens, ainsi qu'on semblait l'insinuer. En Corse, plus que partout ailleurs, le morcellement de la propriété la défendait assez contre le danger des sequestres et des confiscations. Outre qu'il aurait fallu blesser un plus grand nombre d'intérêts à la fois, la cupidité, arrivant au pouvoir, n'était pas aussi fortement tentée que sur le continent où les émigrés, en fuyant à l'étranger, laissaient derrière eux de grandes fortunes. N'importe : le manifeste, pour atteindre son but, avait besoin d'exagérer le mal et de dissimuler le bien.

C'est ce que l'on vit aussi en 1814. Bastia tint alors une conduite bien différente de celle qu'elle avait tenue lors du siége de 1794. Qu'étaient donc devenus cet amour pour la

France, cette répulsion pour les Anglais, qui, pendant le siége de 1794, soutinrent les courageux efforts des Bastiais. Ce n'était plus pour combattre leur pavillon, c'était pour offrir la souveraineté de la Corse au roi des trois royaumes qu'elle organisait une junte, faisait des proclamations et envoyait des députés à lord Bentink. Dans le manifeste du comité supérieur, l'immortel auteur du code civil n'était plus qu'un despote militaire, les partisans de la France, de mauvais patriotes, les lois de l'Empire, autant d'atteintes aux droits les plus sacrés, enfin, pour le peuple corse, il n'y avait plus de bonheur à attendre que de la constitution anglaise. — Le pouvoir illimité, que l'on avait subi sans murmure lorsqu'il avait la force de se faire respecter, était devenu tout-à-coup le sujet des plaintes les plus amères, le texte des accusations les plus violentes contre l'Empereur. Pour mieux flatter l'Angleterre, on contestait aux Français jusqu'à la bravoure. Les marques d'estime et d'intérêt étaient réservées pour les soldats de Montrésor, l'indifférence et les outrages pour les débris de notre glorieuse armée. Cette inconcevable démonstration en faveur des Anglais étonna le reste de la Corse. Elle désavoua énergiquement le langage que le comité provisoire de Bastia tenait en son nom. Ce qui arriva à Corte, dans la journée du 4 mai de cette année, en fut une preuve éclatante. La contenance ferme de ses habitants et quelques décharges de fusil suffirent pour disperser entièrement l'expédition anglo-corse. Que l'on juge par là, quelle était la faiblesse, quel sera toujours l'isolement de la faction britannique!

Cependant « c'était aussi au nom du peuple corse tout en- » tier *libre* et *indépendant*, que ses représentants de 1794, » réunis en une assemblée générale, et autorisés à formuler

pacte constitutionnel, le décrétaient sous les auspices de l'Être Suprême. » Le préambule en était solennel : nous avons copié textuellement.

Cette constitution renfermait tous les éléments d'une démocratie pure, bien que l'on commençât par y adopter la forme monarchique. En effet, la puissance législative était partagée entre le roi et les représentants du peuple. Les piéves étaient largement représentées dans la chambre du parlement, en ce que chacune d'elles avait le droit d'élire deux députés. Le clergé concourait aussi à l'exercice de la puissance législative par l'organe des évêques admis à siéger de droit au parlement, ce qui tempérait jusqu'à un certain point l'influence démocratique.

Trois seulement étaient les conditions de l'électorat : majorité de vingt-cinq ans, domicile pendant une année dans la piève, et possession de biens fonciers. L'entrée du parlement était permise à quiconque, possédant dans la piève des immeubles d'une valeur de 6,000 livres et né d'un père Corse, y était domicilié de fait. Même condition d'âge pour l'éligibilité.

Étaient exclus du parlement les pensionnaires viagers, les employés des finances, ceux qui touchaient un traitement, ou se trouvaient au service d'une puissance étrangère, enfin les prêtres.

Les lois décrétées par la chambre du parlement ne devenaient obligatoires, que par la sanction du roi. Le refus de sanction équipollait au véto suspensif. La formule de cette sanction était : *Le roi approuve ;* celle du refus, *le roi examinera.*

L'article X concernait la responsabilité des agents du gouvernement. Ceux d'entr'eux qui étaient coupables de pré-

varication pouvaient être accusés devant le tribunal extraordinaire. Ce tribunal prononçait sur tous les crimes de haute trahison, mais toujours avec l'intervention du jury. Il était composé de cinq juges à la nomination du roi. On a vu que le droit d'accusation appartenait au parlement; cette haute juridiction était temporaire, elle n'avait d'autre durée que celle du procès.

Le droit de voter l'impôt appartenait aux représentants des pièves. La durée du parlement était de deux ans; mais le roi avait le droit de le dissoudre, à la condition d'en convoquer un autre dans l'intervalle de quarante jours. L'article 12 garantissait l'inviolabilité aux membres du parlement, en ce sens, qu'ils ne pouvaient, pendant la durée de la représentation, être arrêtés ni emprisonnés pour dettes.

Le mode adopté pour l'ordre des délibérations et le vote de la chambre, laissait la plus grande latitude à la liberté des opinions. Aucun membre du parlement ne pouvait être ni recherché ni puni, à raison des opinions ou des votes émis dans la chambre du parlement, que par la chambre elle-même.

Le pouvoir exécutif résidait dans la personne du vice-roi, à qui il appartenait d'accorder ou de refuser la sanction aux décrets du parlement. Il avait en outre la faculté de faire tous les actes qui étaient dans la prérogative royale. A côté de lui siégeait un conseil avec un secrétaire d'État nommé par le roi. Il fallait que, dans tous les ordres émanant de lui, il fût fait mention de l'avis du conseil d'État; ces ordres devaient être contresignés en outre par le secrétaire.

Le droit de pétition était formellement consacré. Il pouvait être exercé de deux manières, soit dans la chambre, soit par le vice-roi, individuellement ou sous une forme

collective. Les corps constitués et reconnus par la loi pouvaient pétitionner, pourvu que la pétition ne fût pas présentée par plus de vingt personnes.

Un droit non moins important était celui que l'article 5 du titre V, conférait à la chambre du parlement. Aux termes de cet article, elle pouvait demander au roi le rappel de son représentant immédiat. Dans ce cas la demande devait être soumise au roi dans son conseil privé.

Au roi seul appartenait de pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure du pays, de déclarer la guerre et de conclure la paix. Il lui était néammoins formellement interdit, dans tous les cas et sous quelque motif que ce fût, de céder, aliéner ou de porter atteinte de toute autre manière à l'unité nationale de la Corse. Il nommait à toutes les charges du gouvernement avec cette restriction, que les emplois ordinaires, soit dans l'administration de la justice, soit dans celle des finances, devaient être dévolus aux Corses d'origine, ou aux étrangers naturalisés en vertu de la loi.

L'ordre judiciaire avait été organisé de la manière suivante. La Corse était divisée en 9 ressorts, dont chacun avait un président et un avocat du roi. Au dessus d'eux et au sommet de la hiérarchie, était un tribunal suprême composé de cinq membres et d'un avocat du roi. Pour rendre son action plus prompte et plus sûre, c'était à Corte qu'on en avait fixé le siége. Il y avait en outre dans chaque piève un *Podestà*. Les crimes emportant peine afflictive et infamante, étaient instruits et jugés par les tribunaux, avec le concours du jury. Le roi se réservait le droit de grâce, droit qui devait être exercé selon les règles établies en Angleterre. Les corps municipaux étaient électifs, seulement l'exercice

et l'étendue de leurs fonctions devaient être déterminés par la loi.

La liberté individuelle et celle de la presse étaient formellement garanties. Nul ne pouvait être arrêté qu'en vertu d'un mandat de justice, et dans les formes déterminées par la loi. Ce n'était pas tout. L'article 2 du titre VIII portait, que la personne arrêtée devait être, dans les vingt quatre heures, menée devant le tribunal compétent pour examiner si elle était détenue légalement. Dans le cas contraire, elle avait le droit de se pourvoir en dommages et intérêts devant les tribunaux. — Combien n'est-il pas à regretter que cette sage disposition n'ait pas été formellement introduite dans la législation pénale de la France? Les arrestations préventives seraient plus rares et moins hasardées. Tel qui reste sourd à la voix de l'humanité, et signe des prises de corps sans la moindre hésitation, procéderait avec bien plus de circonspection, le jour où le citoyen légèrement détenu pourrait le menacer d'une indemnité proportionnée. Cela est si vrai que, parmi toutes les garanties que promettait la constitution, aucune ne fut démandée avec plus d'ensemble, ni acceptée avec plus de reconnaissance. C'est que rien ne révolte le Corse autant que l'arbitraire du juge. La liberté de sa personne ne lui semble jamais assez garantie. Paoli, qui le savait par expérience, disait après la séance, en causant tête-à-tête avec Elliot, que cet article eût suffi pour appeler la plus grande faveur sur l'ouvrage de la consulte, et populariser dans toutes les pièves le gouvernement de Sa Majesté britannique.

Tous les Corses pouvaient sortir de l'île ou passer d'un pays à l'autre, en disposant de la totalité ou d'une partie de leur propriété, sous la seule condition de se conformer aux ré-

glements et aux lois de police. Cet article fut sans doute suggéré par le souvenir de la législation oppressive des Génois, laquelle avait enchaîné jusqu'à la faculté locomotive. Il était interdit alors aux insulaires de faire un pas hors les limites de leurs pièves respectives sans l'autorisation du gouverneur.

La bannière corse devait porter la tête du maure, conjointement aux armes du roi, symbole d'alliance entre les deux peuples, et vain simulacre de nationalité.

Le roi s'engageait à accorder au commerce et à la navigation de l'île la même protection, qu'aux sujets de l'Angleterre.

On sait, que les sujets de Sa Majesté britannique professent trois religions différentes. Les Corses voulurent que la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine fût déclarée par la constitution, religion nationale. Cet acte de soumission au Saint-Siége, était en même temps une protestation indirecte contre toute tentative de propagande de la part de la communion anglicane. — Il y avait également tolérance entière pour les autres cultes. Cette disposition était nécessaire pour prévenir toute sorte de querelles, en fait de dogme et de discipline, entre les catholiques, les protestants et les presbytériens, car il y avait des régiments d'Écossais et des protestants mêlés et confondus avec les milices indigènes.

Ce pacte constitutionnel devait être présenté au roi dans la personne de son plénipotentiaire Gilbert Elliot, lequel, au nom de Sa Majesté britannique, était tenu de prêter le serment suivant : « Je jure de maintenir la liberté du peuple » corse selon la constitution et la loi. » L'assemblée jurait, de son côté, de reconnaître pour son souverain et roi Sa Majesté Georges III, de lui prêter foi et hommage suivant la constitution et les lois de la Corse.

En rapprochant cette constitution de celle de nos assemblées législatives, il est aisé de voir de quel côté se trouve la plus grande somme de droits et de liberté. Certes, si l'on pouvait mettre quelque chose en balance avec le titre de département français ; si les garanties et les avantages promis par cette constitution à la Corse ne devaient être, en définitive, une véritable déception ; s'il n'était pas clair pour tous les hommes, que n'abusent point les trompeuses assurances des cabinets, que ce n'était pas pour y fonder un gouvernement stable mais pour séparer la Corse de la république française que Gilbert Elliot se montrait si prodigue de concessions et de franchises constitutionnelles, la perte de l'unité nationale eût été largement compensée. Nous ferons cependant remarquer aux prôneurs infatigables de cette constitution, que les droits et les garanties que l'on a fait sonner si haut se trouvaient déjà formellement consacrés par l'assemblée constituante. Ce qui manquait alors, ce n'étaient assurément pas les déclarations solennelles des droits de l'homme et du citoyen. Jamais, à aucune époque de l'histoire, on ne fit de plus grandes concessions aux exigences populaires. Le gouvernement anglais subissait les impérieuses nécessités du temps. A une île essentiellement démocratique, ne fallait-il pas accorder des institutions libérales ? C'était du reste, la condition *sine quâ non* de l'occupation. On ne voit donc pas trop les raisons de la profonde reconnaissance dont les Corses se montrèrent, dit-on, si sincèrement pénétrés envers Sa Majesté britannique. On sait d'ailleurs, que les Anglais ne marchandent guère la liberté, lorqu'ils n'ont pas d'autres moyens pour tromper les peuples.

Cette constitution fut décrétée à l'unanimité, après trois lectures successives dans la séance du 19 juin 1794, et

dans la même journée, présentée, par une députation de douze, à l'acceptation du commissaire plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, revêtue de la signature de tous les membres de l'assemblée. Avant de l'accepter et de prononcer le serment prescrit par l'article 11 du titre X¹, le noble baronnet lut, au milieu d'un profond silence, un discours plein de finesse et de tact, et où il avait eu soin, en flattant la fierté native des Corses, de les rallier au gouvernement anglais par la séduisante perspective des plus grands avantages.

Si sa Majesté britannique acceptait la couronne héréditaire de la Corse, c'était, disait le vice-roi, parcequ'elle était offerte par la volonté du peuple et non pas arrachée par la violence des armes. Il ne manquait à la sûreté extérieure du pays, que l'alliance constante et active d'une puissance maritime. L'acte constitutionnel qu'ils venaient de signer ne laissait plus rien à craindre de ce côté; c'est ainsi que, pendant que l'ordre et la sécurité seraient rétablis dans l'intérieur, les Corses partageraient avec l'Angleterre le commerce et la souveraineté des mers. Quelles que fussent les vertus d'un souverain et la loyauté de son gouvernement, il était juste que la liberté de l'île reposât sur une constitution sage et des lois fondamentales. Dès ce jour, leur bonheur était assuré. Pour être grande et heureuse, la Corse n'avait besoin que de ses anciennes traditions d'honneur et de vertu. *Courage et saint amour de la patrie*, telle avait toujours été sa devise. — Venait ensuite une longue distinction entre la liberté constitutionnelle et la liberté démagogique. C'était une allusion directe à ce qui se passait de l'autre côté des mers; comme si la triste initiative du régicide n'appartenait point à son pays!

Une estime réciproque, poursuivait le plénipotentiaire, avait rapproché ces deux nations. Il y avait entr'elles des affinités secrètes mais puissantes. Exempt de toute vue politique, ce mouvement de sympathie expliquait les preuves de cette confiance mutuelle, remontant à des époques bien éloignées : c'est que les peuples ont des tendances instinctives comme les individus, tendances que la Providence tient en réserve pour le bonheur du monde. Ces liens, que la sympathie des âmes, la conformité des caractères et un échange de services et de bienfaits avaient formés, la politique allait les resserrer chaque jour davantage. Ce pacte sacré n'était pas un de ces contrats froids et intéressés, dont l'histoire des peuples offre plus d'un exemple. Nés d'une combinaison accidentelle de vues et de passions, à l'instant où le système politique change, ils n'ont pas plus de valeur qu'une lettre morte. Ce qui venait de se passer dans ce beau jour n'était que la réalisation, le complément des vœux formés depuis bien long-temps : cette heureuse union s'était déjà accomplie dans leurs cœurs. La constitution ne la créait point ; elle la proclamait sous une forme solennelle. Leur mot de ralliement devait être désormais : *Amici e non di ventura*.

Après avoir parlé, avec une feinte émotion, le tendre langage du sentiment, le vice-roi faisait observer de nouveau, que cette alliance politique avait aussi pour fondement la conscience de l'utilité commune. Les avantages que la Corse allait en retirer étaient réels, prochains, immenses. Bien loin de se trouver en opposition avec les intérêts de l'Angleterre, tout le monde comprenait parfaitement, que le premier de tous pour elle, était l'indépendance absolue de l'île des autres puissances de l'Europe. En deux mots, ce qu'il



fallait à sa prospérité, c'était liberté au dedans et sûreté au dehors. La liberté!.... elle n'avait rien à craindre entre les mains d'un prince dont les ancêtres avaient prouvé, par l'expérience de plusieurs siècles, que la puissance, la gloire et la grandeur du trône n'ont pas de bases plus sûres que la liberté et l'amour des peuples.

Dans la séance du 20 juin, l'assemblée s'occupa de la nouvelle division du territoire de l'île. Il fut partagé en neuf juridictions. Le rapporteur du comité de constitution présenta le tableau indicatif des pièves, appelées à envoyer deux députés au parlement. Calvi tenant encore pour les Français était le seul point qui restât en dehors de cette circonscription territoriale. On se demanda si, après l'expulsion de l'ennemi, il fallait l'admettre à jouir du privilége de la représentation et dans quelle mesure. L'examen de cette proposition fut renvoyé au parlement.

Immédiatement après, quelques membres proposèrent de manifester au nouveau souverain les sentiments de vénération et de fidélité, dont les habitants de la Corse étaient animés envers Sa Majesté britannique. C'était dans une adresse respectueuse qu'il convenait, disaient ces orateurs complaisants, de déposer l'expression de ces sentiments, dont la chaleur ne pouvait être surpassée que par la spontanéité. On laissa au général Paoli, la faculté de choisir les députés chargés de la présenter au roi. Dans la séance suivante, c'est-à-dire le 21 juin, le président fit connaître à l'assemblée, que son choix était tombé sur les députés François Galeazzi, Colonna Cesari, Nobili Savelli et François-Marie Pietri.

Pozzodiborgo, rapporteur du comité de constitution, soumit à l'assemblée le projet d'adresse. Ce n'était que la pâle et humble paraphrase du discours prononcé dans l'une

des séances précédentes, par le vice-roi Elliot. On y exposait que c'était avec la plus grande confiance que les répresentants du peuple plaçaient la Corse sous la haute protection de Sa Majesté; que son commissaire ayant accepté en son nom la couronne et la constitution de l'île, le corps de ses représentants venait de jurer, entre ses mains, une fidélité inviolable au nouveau souverain de son choix. La confiance que leur inspirait la haute réputation de ses vertus leur eût semblé une garantie suffisante. Mais connaissant les principes et les maximes qui portaient Sa Majesté à concilier, dans un parfait accord, l'éclat et la puissance du trône avec les franchises constitutionnelles de ses peuples, ils avaient cru devoir définir et régler les devoirs et les obligations qu'ils contractaient envers Sa Majesté, ainsi que l'étendue et la limite de leurs droits. Ils se rappelaient avec autant d'émotion que de reconnaissance, ajoutait le rapporteur, les bienfaits que l'Angleterre avait répandu sur la Corse. N'était-ce pas Sa Majesté qui, seule parmi les rois de la terre, avait généreusement recueilli les Corses fugitifs, honoré et adouci les souffrances de leur exil?

Voici l'unique passage de cette adresse, où l'on retrouve un peu de la dignité qui distingue tous les discours de nos assemblées: « Pendant le cours des révolutions qui ont passé sur elle, le but de la Corse a été constamment l'exercice d'une sage liberté; alors même que, subjugués par la violence, ils déposaient momentanément les armes, le désir de revendiquer leurs droits n'en vivait pas moins au fond de leur cœur. Quand on les leur accordait, s'ils en conservaient le dépôt avec une ombrageuse sollicitude, ils n'en usaient jamais qu'avec modération. Vint enfin le jour où la France voulut les associer au système désorganisateur de toute so-

ciété, alors ils repoussèrent avec un égal mépris les promesses de son gouvernement et les cruelles menaces d'une turbulente démagogie. Leurs espérances et leurs vœux s'étaient tournés du côté de l'Angleterre. Ils avaient sollicité le secours de ses armes comme la meilleure sauve garde de la véritable liberté. »

Pozzodiborgo connaissait trop l'histoire anglaise pour ne pas sentir, qu'il y avait moins de vérité qu'une basse flatterie à rapporter, exclusivement à son gouvernement machiavélique, l'honneur de protéger la liberté des peuples. L'Irlande opprimée, la servitude sous laquelle gémissaient les peuples soumis à sa domination égoïste, depuis le fond de l'Océanie jusqu'aux limites les plus reculées des deux continents, le terrible réveil de l'Amérique, la cupidité et la dureté que l'on reproche incessamment à son commerce, dont une marine de 20,000 vaisseaux favorise et encourage le monopole, ce qu'elle se permet chaque jour de coupables infractions au droit des gens, pour assurer de larges débouchés aux produits de ses manufactures, tout cela donnait un complet démenti aux assertions de cette adresse obséquieuse, par laquelle le futur secrétaire d'État cherchait à se placer avantageusement dans les bonnes grâces de son patron. Ce qui commençait à le préoccuper le plus, c'était le besoin de s'élever bientôt à un haut degré de crédit et de faveur. Paoli n'était plus pour lui qu'un *soleil couchant*. Il comprenait parfaitement que la considération dont on se plaisait encore à l'entourer, cachait à peine le déclin de son ancienne influence. On le respectait, mais on ne le craignait plus autant. Pozzodiborgo parlait plus souvent de ce qu'il avait été, que de ce qu'il pouvait être encore. — Il était vraiment désolé de voir que les impressions morales eussent laissé

d'aussi fortes traces sur cette haute intelligence. L'amour de la patrie était la seule chose que n'eussent point affaibli les infirmités de l'âge et les chagrins de l'exil. Aussi, ce qu'il y avait maintenant de plus marqué, de plus constant chez l'illustre [illegible]moteur de l'indépendance nationale, c'était le goût de la r[illegible]. Eh! qui plus que lui avait droit de penser au repos de [illegible]eux jours? Après avoir travaillé avec tant de persévérance au bonheur de son pays, il sentait que l'activité de la vie politique ne pouvait qu'abréger la sienne. Le repos et les charmes de l'étude pouvaient seuls le conserver encore pendant quelque temps aux vœux et à l'affection de ses compatriotes.

Ces regrets, qu'il exprimait tout bas avec ses intimes, étaient-ils sincères? On pouvait en douter alors; on n'en doutait plus quelques mois après. Dès ce jour, Pozzodiborgo minait sourdement cette influence importune et incommode dans la crainte qu'elle ne fût un obstacle permanent à sa rapide élévation et au maintien de son crédit auprès du vice-roi; et néanmoins, en présence de Paoli, ses formes et son langage étaient bien loin de faire soupçonner les vues secrètes de cette hâtive ambition. Un homme moins pénétrant que le général s'y fût mépris, tant il avait soin de déguiser, sous les dehors du respect et de la vénération, tout ce qui aurait pu le trahir!

Il en était autrement de la majorité de l'assemblée. Point de duplicité dans ses démonstrations envers Paoli, point d'hypocrites hommages. Accoutumés à voir et à respecter en lui le type et la personnification de la nationalité insulaire, la plupart des représentants encensaient encore cette vieille idole. Dans la franche simplicité de leur admiration, ils ne cherchaient point à démêler ce qu'il pouvait

y avoir de faux et de mensonger dans les respects et l'apparente obséquiosité, à l'aide desquels le rédacteur de l'adresse s'efforçait de donner le change sur ces arrière-pensées. — Ce fut en effet sur sa proposition, que la consulte générale déclara Paoli *père de la patrie, fondateur et rest[illegible]ateur de la liberté nationale.* Elle décréta en outre q[illegible] buste en marbre aurait été placé, aux frais de la Co[illegible]ans la salle du parlement avec l'inscription suivante :

PATRIÆ . LIBERTATIS
FUNDATORI . AC . INSTAURATORI
PASCHALI . DE . PAOLI
CORSICA . GENIO . TUTELARI
NATIO
IN . COMITIIS . GENERALIBUS
MDCCXCIV.

Médiocrement touché de ce nouveau témoignage d'estime et d'affection Paoli répéta, avec cette dignité qui lui était si naturelle, ce qu'il avait déjà dit quatre années auparavant, lors de la réunion électorale d'Orezza, que les peuples devaient différer leur jugement à la mort des hommes jugés dignes de leurs hommages. « J'ai encore le bonheur de vivre » parmi vous, je désire par conséquent que vous attendiez le » terme de ma carrière avant de décerner l'honneur de cette » approbation solennelle. En défendant votre liberté au mi» lieu de tant de périls et de fatigues, je n'eus jamais d'autre » but que votre félicité et mon devoir. La seule récompense » que j'ambitionnais était votre affection. Vous me l'avez » accordée. Elle m'est plus chère, elle sera plus durable, » que le marbre et les inscriptions, exposés aux violences » des hommes et aux injures du temps. »

Paroles prophétiques! Le jour n'était pas éloigné, où l'inscription et le buste devaient être également emportés par la violence d'un mouvement réactionnaire. Ceux-là même qui insistaient alors, pour que le refus généreux de Paoli, n'arrêt[illegible] point l'effusion de ces sentiments, ne furent par les der[illegible] insulter plus tard à ce monument de la reconnaissan[illegible]ionale. C'est ainsi, qu'après la découverte de l'armoi[illegible]e fer, renfermant la preuve irrécusable des engagements de Mirabeau avec la cour, son buste fut brisé aux Jacobins et voilé dans la salle des séances. Tant il est vrai que, passant de l'hommage à l'injure, le peuple traîne ses héros, du Capitole à la Roche tarpéienne. Ici pourtant ce ne fut ni le peuple, ni les partisans de la France qui renièrent ce qu'ils avaient adoré. Bien loin de là, la Corse indignée n'accusa de cette outrageuse infidélité, envers le *père de la patrie*, que le petit nombre de ceux qui avaient l'habitude de l'encenser pour s'élever.—Tout le monde savait que naguère encore, c'était Paoli qui avait proposé Pozzodiborgo pour la présidence du conseil d'État. Il ne fallut rien moins que toute la déférence du vice-roi au désir du vieux général, pour que le commissaire Elliot se décidât à lui confier ce poste important. « Lorsque le jeune Corse, au teint basané, à l'œil vif, à la » corpulance maigre et élancée, lui fut présenté par Paoli, li» sons-nous dans sa biographie, le commissaire Elliot s'écria : « Est-ce là votre président du conseil d'État? — Je réponds » de lui, dit Paoli ; c'est un homme aussi habile à conduire » un gouvernement qu'à garder les chèvres des montagnes » et à débusquer l'ennemi à coups de carabine. » Et c'était ce même homme, comblé de ses bienfaits et que Paoli s'efforçait avec tant de bienveillance de tirer de l'obscurité,

qui, quelques mois après, poussait l'ingratitude jusqu'à émeuter les populations contre son protecteur !

La constitution avait été le but principal de la consulte. On en avait arrêté d'avance l'ensemble et les bases essentielles. De ce que Pozzodiborgo fut désigné pour être rapporteur de la commission, on en conclut assez lement que la constitution était en grande partie son ge. Ses affidés prenaient plaisir à accréditer cette idée. Le secrétaire acceptait avec un apparente modestie les compliments qu'il savait bien n'avoir pas exclusivement mérités. Plus juste et moins ambitieux, il aurait renvoyé une bonne part de ces éloges à Paoli d'abord, et ensuite à l'abbé Guelfucci de Belgodere. Donner lecture d'une constitution, en discuter les motifs et contribuer à leur adoption, ce n'est assurément pas une preuve que l'on en soit l'auteur. (1)

Les opérations ultérieures de l'assemblée ne présentent pas autant d'intérêt. On se borna à prendre des mesures pour le maintien de la tranquillité publique et la marche à suivre dans la convocation d'un nouveau parlement.

Dès cet instant, et bien que Georges III n'eut point encore formellement accepté l'acte constitutionnel, Gilbert Elliot n'en prit pas moins la direction effective des affaires publiques : Paoli dût se contenter de vains honneurs. Par le fait il était rentré dans une nullité complète, du moins sous le rapport politique. — Renucci affirme que les quatre députés choisis par Paoli pour aller déposer au pied du trône l'adresse de cette assemblée constituante étaient dans l'intention de proposer cet ancien général pour vice-roi de la Corse ;

(1) M. Valéry est tombé aussi dans cette erreur, sur la foi de ceux qui avaient intérêt à rapporter à l'ambassadeur russe tout ce qu'on avait fait de plus remarquable à cette époque.

mais que Sa Majesté ayant déjà élevé, dans l'intervalle, son plénipotentiaire à cette haute dignité, l'expression de ce vœu devenait parfaitement inutile. La cour de St-James se serait montrée néanmoins fort polie envers la députation, et aurait parlé de Paoli dans les termes de la plus vive, de la plus honorable bienveillance. La reine aurait même ajouté en français : *Nous lui avons de grandes obligations.* — C'est possible. Nous manquons de données assez positives pour pouvoir contredire, sur ce point, cet historien contemporain. Toutefois, nous ferons remarquer que l'on comprendrait difficilement une pareille démarche de la part de ces députés; non pas qu'ils n'eussent bien des raisons personnelles pour préférer le président de l'assemblée au commissaire britannique. Attachés à la fortune de Paoli, ils avaient le plus puissant intérêt à ce qu'il demeurât à la tête de la nation. Le jour où il serait descendu à un poste secondaire, l'importance de ses intimes devait en être nécessairement amoindrie. La vice-royauté, entre les mains de Paoli, était encore à leurs yeux une dernière image de la nationalité. Son parti tout entier se fût cru honoré par cette délégation de la puissance royale en faveur de leur ancien chef. Mais, quels que fussent le désir et les prédilections particulières des députés, il était impossible qu'il se fissent illusion au point d'espérer que le cabinet de St-James pût placer la couronne de la Corse sur la tête de Paoli, comme s'il n'entrait pas dans sa vieille politique de ne jamais accorder aux étrangers que des positions secondaires sans aucune influence décisive! Tout le monde savait du reste, que Gilbert Elliot, fortement protégé par le ministère dans les secrets duquel il était depuis longs temps initié, notamment en ce qui touchait la Corse, avait pris dès son arrivée le ton et les allures

d'un vice-roi. Il suffit de lire attentivement son discours pour s'en convaincre. On devait se dire également que Pitt son beau-frère, n'aurait pas manqué d'employer ce qu'il avait de prépondérance dans le conseil du roi, pour faire écarter tout autre candidat moins disposé qu'Elliot à seconder efficacement le système adopté dans tout ce qui se rapportait aux évènements de la Méditerranée.

Maintenant, est-il nécessaire, pour confirmer davantage cette opinion, de rappeler une anecdote connue de beaucoup de monde à Corte?

Gilbert Elliot arriva dans cette ville vers la première quinzaine du mois de juin 1794. Il vit aussitôt Paoli, et mit toute sa pénétration d'esprit à sonder sa pensée la plus secrète. « La vice-royauté de l'île vous revient de » droit, dit le commissaire britannique. — Mon intention, » répondit Paoli, est de vivre loin des affaires. L'âge m'a- » vertirait de l'heure de la retraite, quand mes infirmités ne » m'en feraient pas sentir le besoin. — Dans ce cas, Votre » Excellence daignerait-elle écrire deux mots en ma fa- » veur à Sa Majesté le roi de la Grande Bretagne? Vous com- » prenez, ajouta l'adroit baronnet, qu'il ne s'agirait pour » moi que du titre : l'autorité tout entière resterait entre » vos mains. » Paoli promit. — Mais, un instant après, lorsque Frédéric North vint lui demander la lettre, il l'éconduisit, en disant, qu'il n'avait pas eu le temps de l'écrire. De retour, une heure plus tard, il en reçut la même réponse. Enfin, vers les trois heures, on prit le parti de lui envoyer Pozzodiborgo. La vue de ce second message, et surtout le motif de la visite, l'étonnèrent. Il fronça le sourcil, se tut, et parut fort préoccupé. En attendant, le moment pressait. Il fallut que le plénipotentiaire allât en personne renouvel-

ler ses pressantes sollicitations. — Il le pria d'excuser son insistance. Mais la frégate qui devait porter ses dépêches à Londres était à la voile, et il importait de fixer son gouvernement sur les affaires de l'île. — Force lui fut donc de s'exécuter. Lorsque quatre heures sonnaient, Paoli lui remettait la lettre tant désirée.

Or, il n'est pas probable que les députés, en partant pour l'Angleterre n'aient pas eu connaissance de cette entrevue.

L'observation de Renucci, en ce qui touche un autre fait légèrement avancé par Botta, nous paraît et plus juste et plus vraie. Où a-t-il vu, en effet, que Paoli eût délivré des lettres de marque à des corsaires nationaux pour courir sur les bâtiments du commerce génois? Cependant il ne craint pas d'attester « qu'à peine Hood et Drake se furent-ils assurés » de la possession de la Corse, que Paoli lança un manifeste » de guerre au nom de sa nation contre la république. » Botta ajoute, ce qui n'est guère plus exact : « Après avoir » rappelé les injures, faites aux Corses par les Génois, re- » proché à ces derniers leur tyrannie pendant leur domina- » tion, les secours d'armes et de munitions donnés aux Fran- » çais assiégés dans Bastia et St-Florent, leur incroyable » partialité en faveur du gouvernement féroce et désordonné » de la France, Paoli déclara les hostilités ouvertes contre » la république. Il exhortait ensuite les Corses à mettre leurs » bâtiments en état de guerre et à courir sus aux navires de » Gênes; abandonnant aux armateurs la propriété, non » seulement des bâtiments dont ils parviendraient à s'empa- » rer, mais encore, excès vraiment énorme, celle des mar- » chandises génoises trouvées à bord des vaisseaux neutres. » Il ordonna que tout sujet de la république fait prisonnier » serait amené dans l'île comme esclave et condamné à la-

» bourer les campagnes; enfin qu'il serait accordé cent écus » de récompense pour chaque esclave conduit à Bastia. »

Nous le répétons, dans tout ce passage il n'y a pas un seul mot de vrai. Outre que ce prétendu manifeste ne se trouve nulle part, et doit être tenu pour apocryphe, comment supposer que Paoli pût consentir à ravaler ses compatriotes au niveau des flibustiers barbaresques? Par quel oubli de la dignité nationale et des premières règles du droit des gens aurait-il *transporté Alger dans la Corse*? Elliot, d'après cet historien, n'aurait été pourtant que le contrôleur passif des lettres de marque *qui causaient au commerce de Gênes un préjudice inexprimable.* Botta s'étonne, et notre surprise est encore plus grande que la sienne, que les Anglais *si fiers de leur civilisation et de leur humanité*, les Anglais que n'agitaient point d'anciens ressentiments contre l'État de Gênes, aient pu s'associer *à de pareils excès* et permettre que l'on inscrivît sur un manifeste européen les mots *d'esclave et d'esclavage*; c'est une indignité, s'écrie-t-il, *que tous les hommes frapperont d'anathème.*

Oui, s'il en était ainsi, mais encore une fois, cette sortie violente contre Paoli, on ne la conçoit pas plus que ce sauvage manifeste dévoué, par le continuateur de Guicciardini, à l'indignation de tous les peuples civilisés. Ce n'était pas avec Gênes que la lutte était engagée. Il eût été d'ailleurs assez singulier que Paoli, si avancé dans ses principes de liberté et d'émancipation, donnât à la fin du 18e siècle le scandale de la traite des blancs, et autorisât, dans la Méditerranée, ce que l'on ne voulait plus tolérer sur des mers lointaines. Il sentait aussi bien que Botta que le droit d'esclavage ne devait plus souiller le code maritime d'un peuple civilisé. S'il y avait de vifs ressentiments à satisfaire et d'anciennes repré-

sailles à exercer contre elle, on savait fort bien que les plus redoutables ennemis du gouvernement anglo-corse n'étaient pas de ce côté!

Ainsi, d'autres soins préoccupaient l'esprit grave et soucieux de Paoli. Vaincue et hors de combat, Gênes alors lui inspirait plus de pitié que de crainte. Qui ne connaissait les embarras de sa position, les souffrances de son commerce et ses perpétuelles fluctuations entre la paix et la guerre? Disons-le donc, Botta est tombé, à cet égard, dans une erreur évidente. Il en a cru peut-être, trop légèrement, les bruits vagues répandus par les ennemis de Paoli. S'il était remonté jusqu'à leur source, peut-être ne se fût-il point écarté à ce point là de la vérité historique.

# CHAPITRE IX.

Arrivée à Londres de la députation anglo-corse. — Siége de Calvi. — Belle conduite de la garnison et des habitants. — Retour des émigrés royalistes. — Position de Paoli ; ses regrets. — Ouverture du parlement à Bastia. — Nature de ses délibérations. — Réaction législative. — Ses conséquences. — Rapprochement entre cette époque et 1814. — Constitution civile du clergé. — Instruction publique. — Difficultés qui s'opposaient à son développement. — Mesures violentes contre les réfugiés. — Cruelles représailles des républicains. — Le député Arrighi s'en plaint à la tribune. — Décrets de la Convention en faveur de la Corse. — Exagération dans les reproches contre Paoli. — Croisière anglaise. — Combat naval. — Message du vice-roi au parlement. — Félicitations au contre-amiral Hotham. — Désappointement des Paolistes. — Menées secrètes de Pozzodiborgo. — Crainte du vice-roi. — Il demande le renvoi de Paoli. — Lettre du roi Georges. — Projet d'insurrection. — Réunion des Paolistes à Bastia. — Expatriation de leur chef. — Quels motifs la déterminèrent. — Troubles dans l'île. — Leur caractère. — Évacuation précipitée des Anglais.

Tandis que les quatre députés de l'assemblée d'une part, et Petriconi Balthasar de l'autre, arrivaient à Londres ; ceux-là, pour faire hommage au roi de l'adresse dont nous avons parlé plus haut, et celui-ci, pour remettre au cabinet de S^t James les dépêches officielles et les lettres particulières du vice-roi, la ville de Calvi répondait par le feu des batteries à toutes les sommations des assiégeants. Bien que réduite à une poignée d'hommes, son héroïque garnison redoutait beaucoup plus les horreurs de la famine, que les attaques successives des Anglais. Ni l'investissement du côté de terre,

ni le bombardement de la flotte, ni la mort ou l'amputation de la plupart des canonniers, ni les ravages d'une maladie meurtrière, emportant chaque jour une partie de ceux que la mitraille avait épargnés, ni l'absence de tout secours extérieur ou le peu d'espoir d'en recevoir des côtes de la France, rien enfin ne put abattre le courage de ce reste de républicains. Les habitants de la ville ne se montrèrent pas moins inébranlables dans la résolution de résister jusqu'au bout.

Ce siége fit le plus grand honneur au général Casabianca. Nous regrettons que le plan de l'ouvrage ne nous permette pas de rappeler quelques uns des traits de dévouement et de bravoure qu' excitèrent l'admiration au-delà des murs de Calvi. Les feuilles du continent apprécièrent, comme il le fallait, la fermeté du commandant de la place et la noble contenance des habitants. Un enfant de quinze ans est mortellement blessé par un éclat de bombe. « Ne voyez-vous pas, disait-il à sa mère, que je meurs pour la patrie? Gardez vos larmes pour le jour où il faudra livrer la ville aux Anglais. » Une jeune fille de vingt ans s'aperçoit que la mèche des canonniers s'est éteinte, elle court chez elle et revient immédiatement avec un tison allumé. Dans l'intervalle, deux artilleurs sont renversés par un boulet, à côté de la pièce.

Le fort du Mozzello d'où on avait ouvert une large brèche aux remparts de la place, était tombé au pouvoir de l'ennemi par la lâcheté d'un capitaine provençal. L'extrême pénurie des vivres et le manque de munitions de guerre, amenèrent enfin la capitulation du 30 juillet. — Le général Casabianca insista et obtint entr'autres articles, que la garnison gardât la place pendant dix jours, se réservant la faculté d'annuller la capitulation, si dans cet intervalle, il recevait des secours de son gouvernement; que les familles

réfugiées et les citoyens de Calvi s'embarqueraient le 10 août pour le port de la montagne; que l'inscription placée au-dessus de la porte de la citadelle, *civitas Calvi semper fidelis*, y demeurât comme un témoignage honorable de la conduite et du caractère de ses habitants. Seulement, la signification des mots avait changé. Cette fois-ci, la fidélité pouvait être rappelée avec orgueil. On conçoit que le général Casabianca fût jaloux de comprendre dans les garanties de la capitulation, et que la ville tînt à honneur de conserver, une devise aussi glorieuse pour la population de cette époque, qu'elle était flétrissante pour les habitants d'autrefois.

A l'exemple du général Gentili, Casabianca stipulait, dans un dernier article, que la capitulation serait signée et garantie par le gouvernement britannique. Cette exclusion injurieuse contre les milices anglo-corses, était un second outrage pour leur chef. La capitulation fut aussi loyalement exécutée que celle de Bastia. — Avec les vaisseaux anglais partaient pour le rivage de France les derniers débris du parti républicain. Par une combinaison assez bizarre, ils se croisèrent en mer avec les émigrés royalistes, rentrant dans leurs foyers, sous la protection du pavillon britannique. Cependant, fidèles à leur religion politique, ils ne venaient pas saluer, en courtisans obséquieux, le représentant direct de la royauté anglaise. Tous leurs vœux et toutes leurs sympathies étaient encore pour les princes exilés et le rétablissement de la monarchie. Ce qu'ils aimaient dans les Anglais, ce qu'ils avaient de commun avec eux, c'était la haine contre la république.

Au premier rang des notabilités royalistes, étaient les Buttafoco, les Gaffori et les Baciocchi. Il y eut de la noblesse dans leur conduite, parce qu'il y avait de la persévérance dans leurs principes et une foi sincère dans la justice de

leur cause. Sans rechercher avec trop d'empressement la faveur du vice-roi, ils ne mettaient pas moins, dans tous leurs rapports avec les alliés du successeur de Louis XVI, la plus respectueuse déférence. Ils voyaient aussi avec plaisir le mécontentement de Paoli et l'indifférence de ses plus chauds partisans; c'était là, disait-on, le commencement de la juste punition qu'il avait méritée. Assurément, ce n'était pas à eux à amnistier le passé. Les animosités de Gaffori et Buttafoco s'étaient accrues au contraire de tout ce que l'exil leur avait fait éprouver de douleurs.

Les lettres et les entretiens du général Paoli révélaient les plus vifs chagrins. Naturellement réservé, il éprouvait néanmoins avec ses intimes le besoin de soulager son âme oppressée, par la liberté de ses épanchements. « Que ne suis-je mort le jour où les Français ont accordé la liberté à notre patrie, s'écriait-il tristement dès le 8 janvier 1792! Peu d'hommes eussent fermé les yeux à la lumière plus heureusement que moi! Maintenant l'avenir ne s'offre plus à ma pensée que sous un aspect triste et sombre! (1) » — Jamais, à coup sûr, la position de Paoli n'avait été plus malheureuse. Également repoussé par les trois factions qui se partageaient le pays, les royalistes, les républicains et les Anglais, il n'avait plus rien à attendre, si ce n'était d'un petit nombre d'affidés, se pressant encore autour de sa personne, avec d'autant plus d'empressement, qu'ils le voyaient dans toute la tristesse de l'isolement. Toujours le premier entre les Corses, Paoli ne cessait pas d'être à leurs yeux le symbole vivant de l'antique nationalité. Retiré tantôt à Rostino et tantôt à Monticello de Balagne, il semblait fuir le monde et éviter les honneurs. A

(1) Lettre au colonel Ferrandi, de la Pietra de Verde.

Bastia, comme à Calvi les conventions entre les assiégeants et les assiégés, avaient été conclues et signées sans son concours. Il comprit que l'on cherchait de tout côté à le déconsidérer complètement dans l'esprit de ses compatriotes. Il se disait sans doute, avec un dépit amer, que l'insurrection ne s'était accomplie qu'au profit de Pozzodiborgo et des ambitieux, le délaissant successivement pour se précipiter, à son exemple, dans l'antichambre du vice-roi. Les plus fiers d'entr'eux se paraient sans rougir de la livrée anglaise. Les livres sterling produisaient leur effet accoutumé. Le luxe et l'équipage des troupes britanniques contrastaient singulièrement avec le dénuement des soldats républicains. On savait que pendant que l'armée coalisée et surtout le camp anglais abondait de toute sorte d'approvisionnements, les phalanges républicaines étaient réduites à la portion *congrue*, et la Corse privée de ressources pour rentrer dans l'indépendance. Ces comparaisons ne contribuèrent pas peu à jeter de la tiédeur dans l'attachement des Paolistes. Leur vieux chef n'avait point les mains pleines de guinées. Les forts traitements et les fortes pensions étaient réservées aux partisans d'Elliot.

Telle était la situation respective de ces trois factions du pays, lorsque le nouveau parlement ouvrit ses premières séances à Bastia. Après avoir marqué le début de la session par l'inauguration du buste du général Paoli, au bruit de la musique anglaise jouant l'air si connu, *Dieu sauve le roi* (1); après les plus éclatantes manifestations d'estime et d'intérêt, manifestations moitié vraies et moitié hypocrites, l'assemblée se hâta de remanier l'ordre établi par les lois fran-

(1) God save the king.

çaises. Tout-à-l'heure nous aurons soin de signaler l'esprit et le nombre des diverses innovations qui furent introduites dans toutes les branches de l'administration et notamment dans la législation civile et criminelle. Pozzodiborgo, Panattieri et Ferri-Pisani s'annoncèrent dès le début, comme les orateurs de cette législature. C'étaient eux qui, pour employer une de leurs expressions, avaient semé des fleurs oratoires autour du buste de Paoli. Celui des trois, le seul peut-être qui fût vrai dans les éloges et sincère dans l'effusion de ses sentiments, c'était à notre avis le jeune Ferri-Pisani. La mise en scène avait été disposée avec beaucoup d'art. Le vice-roi ne fut pas le moins habile à jouer son rôle dans cettes espèce de farce parlementaire.

« Le buste de Paoli fut inauguré avec un perfide respect » alors que lui-même allait être mis honnêtement de côté, » faute grave des Anglais, remarque à son tour fort judi- » cieusement l'auteur du *Voyage en Corse*, car Paoli, nom- » mé vice-roi, pouvait seul empêcher le retour des républi- » cains français. La belle constitution donnée par l'Angleterre » et rédigée par un corse, M. Pozzodiborgo (1), ce code si » savamment pondéré, un des plus libéraux dont aucune » nation ait été dotée; les sages réglements administratifs et » judiciaires dus au même publiciste et imprimés ainsi que » la constitution à Corte; l'or prodigué par les maîtres nou- » veaux : tout ce bien-être politique et matériel devait être » moins puissant sur l'esprit d'un peuple indigent, mais in- » dépendant et fier, que le nom national ; que le vieux nom » du chef de l'insurrection. »

On inaugurait pompeusement le buste de Paoli pour n'ê-

(1) Voir la page 272.

tre pas accusés d'ingratitude envers sa personne. Aussi quand on le félicitait de cette espèce d'apothéose, *c'est de l'encens pour les morts*, répondait-il, avec un malin sourire. On le conçoit. C'était, en effet, une cérémonie en quelque sorte posthume que cette séance d'apparat. Les discours prononcés par Pozzodiborgo, Ferri-Pisani et Panattieri, en face d'un marbre inanimé, touchèrent fort peu le général. Il y vit moins un hommage à ses vertus patriotiques que trois oraisons funèbres. « Je ne doute pas, écrivait-il quelques jours après à l'un de ses amis, de la sincérité de vos compliments; mais comment n'avez-vous pas senti que ces éloges outrés ressemblent aux fleurs dont on pare les urnes cinéraires? Chez les anciens on ne déifiait les héros que quand ils n'étaient plus. Vous savez que je n'ai jamais ambitionné que l'estime de mes compatriotes. Voilà ce qui vaut assurément des louanges bannales, n'y eût-il aucune raison d'en soupçonner la sincérité. ».

Les séances suivantes furent consacrées à la révision législative ou plutôt à l'abrogation de tout ce que les assemblées politiques de la France avaient introduit dans l'île de lois nouvelles. On remit à leur place le vieux Statut corse, mélange parfois bizzare de droit canonique et de droit féodal où l'on voit dominer tour-à-tour les opinions rétrogrades des légistes génois et les idées timidement progressives des orateurs corses près le sénat. Pour tous les cas non prévus par le statut local, les tribunaux devaient s'en rapporter au droit commun, *jus commune*.

Cette réaction législative atteignit plus particulièrement les chapitres relatifs aux actes de dernière volonté, à la succession de ceux qui mouraient *ab intestat*, à la femme mariée ou non mariée, aux enfants illégitimes et aux cons-

titutions dotales (1). Cela devait être. Les lois concernant le régime des successions, les dots, le mariage, varient selon que le système constitutionnel consacre ou repousse le principe de l'égalité ou de l'inégalité dans les fortunes. Il en est de même des droits attachés à la puissance paternelle ou maritale. Qui ne sent qu'ils doivent subir l'influence immédiate du régime politique?

La législation française, en ce qui touche les successions *ab intestat* reposait sur le principe de la division des héritages en deux parts égales, l'une pour les parents de la ligne paternelle, l'autre pour les parents de la ligne maternelle. Le chapitre XLIII portait au contraire, qu'à ceux morts sans testament, *succédaient les enfants mâles ou descendant en ligne masculine de légitime mariage;* que les femmes ou filles seraient exclues par conséquent de la succession et devaient se contenter de ce qui leur avait été attribué au chapitre de la femme mariée, ce qui était ordinairement une bien faible portion de l'hoirie commune. C'est ainsi que reparaissaient dans la législation ces inégalités criantes, ces injustes restrictions au droit naturel, ces absurdes distinctions de sexe et de ligne, qu'il entrait dans l'esprit des lois révolutionnaires d'abolir sans retour.

Les enfants naturels n'avaient aucun droit sur les biens de leur père et mère, soit qu'ils fussent morts *ab intestat* soit qu'ils eussent disposé par testament de toute ou partie de leur héritage. Les enfants légitimes étaient seuls héritiers successibles. On ne faisait aucune exception en faveur des enfants naturels légalement reconnus. Placés sur la même ligne des enfants adultérins et incestueux, ils ne pouvaient

(1) Chap. XLII, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII et XLVIII.

réclamer, pour toute portion héréditaire, que de simples aliments dont la nature et la quotité était laissée à l'arbitrage de parents choisis par le magistrat, et seulement jusqu'à l'âge de deux ans pour les garçons et de l'époque de mariage pour les filles. Il est évident que la tendance de ces lois était toute aristocratique. On subissait ainsi, sans trop s'en douter, l'influence de la législation anglaise. C'était marcher à l'inégalité par la concentration des biens fonciers au profit d'une classe d'héritiers privilégiés. Aussi Paoli, du sein de sa retraite, suivait-il avec inquiétude la marche et l'esprit de cette révision législative. Il eût désiré au contraire, que l'on s'écartât le moins possible des voies où étaient entrés les législateurs de la France.

Les modifications apportées au système pénal s'accordaient beaucoup mieux avec les idées de réforme et les mœurs du siècle. On s'attacha à adoucir la pénalité, autant du moins que les malheurs du temps et la sûreté des personnes pouvaient le comporter. C'était peut-être une protestation indirecte contre la permanence des guillotines, une censure muette de tout ce qui se passait devant les tribunaux révolutionnaires. Néanmoins, le jury d'accusation fut supprimé et l'on continua à suivre le code d'instruction criminelle en tout ce qui concernait l'examen des témoins, l'interrogatoire de l'accusé, la défense, les débats et la déclaration du jury de jugement. La constitution de juin avait laissé au parlement le soin de déterminer la nature des délits et la forme des jugements. L'article 7 du titre VI disposait déjà que les crimes emportant peine afflictive ou infamante devaient être jugés par des magistrats avec le concours du jury. Ainsi le parlement se borna à régler, par une loi particulière, ce qui avait déjà été établi en principe par le pacte constitutionnel.

Certes, le fond et les tendances en étaient évidemment démocratiques, mais un esprit bien différent avait dominé dans les modifications à la législation civile. Elle formait une espèce de contre-poids à ce qu'il y avait de libéral dans la constitution du 19 juin. On aurait dit que l'aristocratie voulait reprendre par la loi civile, ce qu'elle avait perdu par le droit politique. Elle croyait par ce moyen de rétablir l'équilibre. Or, que signifie une forme mensongère de liberté quand le privilége et l'oppression constituent l'essence même de la société? L'abrogation des lois françaises rejetait le pays dans les injustices et les choquantes inégalités du droit écrit. Par ce retour forcé aux substitutions et aux fidéicommis on immobilisait de nouveau le sol, par l'abolition des lois sur les partages, on ramenait les priviléges dans la famille, et par l'extension donnée à la faculté de disposer, on replaçait les enfants sous le despotisme paternel.

En laissant après elle le germe d'une série de procès, conséquence nécessaire du mélange et du dualisme de deux législations disparates, la phase anglaise a jeté souvent les tribunaux dans les plus grandes difficultés. Il a fallu bien du temps à la jurisprudence avant de les résoudre définitivement. La loi française, en reprenant bientôt son empire, dut respecter tout ce qui s'était accompli dans l'ordre civil et judiciaire, pendant la durée de l'occupation britannique. Les jugements contraires à l'esprit et au terme des lois nouvelles échappèrent ainsi à toute espèce de recours ou de révision ultérieure. Il est de principe, en effet, que les décisions juridiques rendues entre des nationaux, *inter incolas*, par les juridictions locales d'un pays, temporairement soumis à la domination de la puissance qui l'a occupé, conservent toute leur force. Les lois suspendues par suite de l'invasion étrangè-

re ne sauraient réagir sur les faits intermédiaires. Elles n'ont de puissance que sur l'avenir. Il y a sur ce point accord complet entre les publicistes et les tribunaux.

De toutes les marques que cette occupation transitoire a laissées sur la face du pays, c'est peut-être la seule que le temps n'ait pas entièrement effacée. Elle reparaît par intervalle dans les débats des tribunaux, pour rappeler non sans douleur à des magistrats français, qu'il fut un jour où la justice se rendait en Corse au nom de Georges III. On voulut l'essayer encore en 1814, mais il se rencontra des magistrats assez fermes, pour protester contre cette brusque invasion de la conquête dans le domaine sacré de la justice; assez dévoués à la France pour braver les impérieuses injonctions d'un général anglais, trop pénétrés de la noblesse de leurs fonctions pour les faire servir d'instrument à la politique (1). La magistrature insulaire comprit de suite que le contact de la puissance étrangère ne pouvait que ternir l'éclat de la toge. — Il n'échappait pas non plus à la sagacité de ce peuple intelligent et observateur, que la Corse, dans la pensée du cabinet de St-James, n'était qu'une simple station maritime, sans aucune vue de stabilité et d'avenir. On se disait déjà, que, dominés par les froids calculs du comptoir, les larges idées de liberté et d'émancipation ne sont qu'un leurre, une de ces amorces grossières à l'aide desquelles il abuse les peuples crédules. Ce que les Anglais veulent avant tout, et pardessus tout, ce sont des marchés et des entrepôts. S'ils jettent en passant des chartes consti-

(1) Ce bel exemple de courage civique honore plus particulièrement le comte Colonna d'Istria, premier président près la cour royale de Bastia.

tutionnelles et des guinées, c'est parcequ'ils savent qu'au commencement il faut un appât trompeur pour gagner ceux qu'on n'a pas eu le temps d'asservir. On débute par des concessions et des immunités, et l'on finit par des impôts et des chaînes. Et tel peuple qui s'attendait à être régi sur le pied des comtés anglais, ne tarde pas à s'apercevoir que son sort est celui des colons. Si plus tard il s'avise de réclamer des franchises constitutionnelles, on lui répond par les terribles menaces de la loi martiale.

C'est précisément ce que l'on vit en Corse quelque temps après le serment de ne jamais s'écarter de la constitution que prêta, avec tant d'appareil, le vice-roi Elliot, au nom de son souverain et en présence des représentants du pays. Aux premiers symptômes de malaise et d'agitation, il sollicita et obtint de la faiblesse de la chambre tout ce qu'il pouvait désirer de pouvoir arbitraire. Dès cet instant, le repos et la liberté des insulaires restèrent sans garantie devant l'ombrageuse défiance de la peur, les sourdes machinations de la haine et les perfides suggestions de la jalousie.

Le vote de l'impôt était dans les attributions du parlement. Il prit, pour base de la répartition, les évaluations et les éléments qui avaient été rassemblés lors de la confection du cadastre. On comprit qu'il n'était guère politique de mécontenter la classe des contribuables, par de trop fortes impositions. Les partisans de l'Angleterre étaient plus disposés à recevoir qu'à donner. Qui ne sait que la désaffection suit toujours l'établissement de l'impôt, surtout quand il n'est pas en proportion avec les facultés du pays? Ce n'était donc pas la surcharge des contributions que l'on pouvait craindre; pour une domination aussi transitoire, ce n'était pas la peine de s'en occuper sérieusement.

Les besoins du culte ne pouvaient manquer d'exciter bien davantage toute la sollicitude du parlement. C'était marcher de plus en plus dans les voies de la contre-révolution. Elle relevait ce que les novateurs avaient détruit. Il était naturel que la religion, proscrite en France, fût pratiquée en Corse avec un redoublement de ferveur; que ses ministres, atteints par la proscription ou par l'échafaud, pussent se livrer parmi nous, en toute sécurité, aux fonctions du sacerdoce.

Si l'on se fût renfermé dans l'expression de ces vœux, le St-Siége eût applaudi à cette courageuse protestation. Mais on alla plus loin. A une époque de bouleversement et d'agitation il est plus mal aisé qu'on ne le pense de garder une juste mesure. Les hommes les plus modérés sont entraînés, à leur insu, par le mouvement de la réforme. C'est ce qui arriva dans cette circonstance. — Après avoir essayé de défendre le clergé insulaire contre l'athéisme et les mépris de la démocratie française, on crut devoir le défendre aussi contre les exigences de la cour de Rome. Accoutumée à un langage humble et obséquieux, elle trouva une première raison de se plaindre dans ce que l'assemblée, se transformant tout-à-coup en une sorte de concile, s'était écartée de cette mesure convenable. Elle dut craindre d'un autre côté, que l'influence de la secte anglicane ne prévalût sur le respect envers le St-Siége et qu'une alliance adultère ne s'établit entre les réformés et les catholiques. La classe des prêtres, si opposée à toute révolution politique, en voulait pourtant une dans l'Église, heureuse de profiter de cette tendance universelle aux innovations pour s'affranchir du contrôle gênant de la papauté et stipuler des garanties en faveur de ses intérêts temporels. C'est ainsi que le clergé corse eut sa pragmatique sanction. Nous donnerons ce nom au décret en 22 articles qui

assurait les droits de cet ordre dispersé sur le continent par l'orage révolutionnaire et tout-à-coup reconstitué dans l'île. Soumis à l'approbation de la cour de Rome, ce règlement ecclésiastique n'échappa point à sa haute censure. Le pontife blâmait surtout, avec sévérité, le discours qu'avait prononcé à ce sujet Charles-André Pozzodiborgo, où les maximes les plus dangereuses trahissaient, portait le bref de Sa Sainteté, l'esprit d'irréligion dont étaient animés les plus audacieux adversaires de l'Église de Rome. Ceux des articles qui ne touchaient point au dogme furent adoptés, d'autres, ne paraissant pas assez orthodoxes, rejetés sans retour; enfin le S^t-Père ajournait la sanction de quelques unes des demandes jusqu'à ce qu'on lui fournît des renseignements ultérieurs. — La présence des Anglais en Corse fit douter un instant à Rome que le presbytérianisme n'eût essayé d'introduire des innovations dangereuses dans la discipline de l'Église catholique. Celui des articles auquel le clergé insulaire semblait attacher plus d'importance fut admis : c'était l'article 8 par lequel on demandait que les trois évêchés fussent occupés exclusivement par des Corses de naissance.

Le parlement porta aussi son attention sur l'état de l'enseignement public. L'indifférence sur ce point eût suffi pour le dépopulariser. Les Corses ont toujours placé l'instruction au rang de leurs intérêts les plus chers. C'est sur le zèle que les gouvernements mettent à la développer, c'est sur tout ce qu'ils font pour l'encourager, qu'ils mesurent leur attachement, étendent ou resserrent leur reconnaissance. Aussi l'université de Corte fut-elle rétablie à la grande satisfaction de Paoli et de tous ceux qui, comme lui, savaient en apprécier les avantages. Les matières de l'enseignement restèrent à peu-près les mêmes. On ajouta seulement aux chaires fon-

dées sous l'ancienne magistrature de Paoli l'étude de la médecine, de la langue anglaise et un cours d'histoire nationale. Mais ce n'était qu'un programme. Les lettres et les sciences demandent la sérénité des esprits et les loisirs de la paix. Tout était encore incertain et précaire. Le parlement n'était pas plus tranquille que le pays. L'ébranlement avait été trop fort pour que l'agitation eût cessé entièrement. L'évacuation des places de Bastia et de Calvi avait pu compléter mais non pas asseoir la domination britannique. La paix était de courte durée, et la guerre imminente. Ces vives alarmes préoccupaient tous les partis. On se demandait à chaque instant si l'armée républicaine n'avait pas achevé le cours de ses étonnantes victoires, si des réfugiés influents n'étaient pas encore venus insurger les populations. Comment supposer que le général Bonaparte, vainqueur des Autrichiens, pût laisser sa patrie sous la domination de la Grande-Bretagne, alors qu'il brisait les chaînes de tant de peuples et se croyait assez puissant pour menacer la maison d'Autriche jusque dans le cœur de ses États !

Il n'était donc guère possible que les études pussent fleurir sur un sol aussi violemment ébranlé. Elles ne brillaient pas davantage dans les autres départements de la France. Le génie n'y avait pas plus de priviléges que la vertu. Chénier et Bailly, Lavoisier et Malesherbes étaient tour-à-tour précipités sous le fer du bourreau. La lave révolutionnaire, qui dessèche tout ce qu'elle ne dévore point, débordait les places publiques aussi bien que les paisibles retraites du savant, et passait des clubs tumultueux dans le sein des Académies muettes ou décimées. Les productions littéraires de cette époque attestent la corruption du goût et la stérilité de l'esprit que l'on cherchait vainement à remplacer par l'exalta-

tion fébrile de l'imagination et la véhémence emphatique du langage.

Quelle différence entre les écrits de ce temps et ceux qui, par leur date et la pensée, appartiennent à la glorieuse période de l'indépendance nationale! Reconnaissons-le avec un grand poète, il se fit dans ce temps-là une diminution de lumière morale et par conséquent une diminution de lumière intellectuelle (1). Les proclamations que répandaient dans l'intérieur et les villes maritimes les émissaires du parti républicain ne valaient pas mieux, sous le rapport du style et des idées, que les harangues boursouflées des orateurs du parlement. Cependant elles n'en inquiétaient pas moins le vice-roi et son conseil d'État. La fermentation la plus vive se manifestait sur plusieurs points de l'île. On savait d'un autre côté, que ces émissaires étaient l'avant-garde de l'expédition qui se préparait dans les ports de Livourne et de Toulon. Au milieu d'aussi périlleuses conjonctures, le parlement essaya de faire peur aux réfugiés. Par un décret du 18 mai, il mettait hors la loi, et qualifiait de traîtres à la patrie, tous ceux qui, s'étant retirés sur le continent français par suite des capitulations signées entre l'amiral de Sa Majesté britannique et les commandants des places de Bastia et de Calvi, avaient pris les armes pour la république ou accepté des emplois. Leurs biens étaient confisqués et leur retour en Corse puni de mort, à moins qu'ils n'eussent obtenu l'autorisation préalable et spéciale du gouvernement britannique. Cette double proscription atteignait également ceux des réfugiés qui, après avoir obtenu la permission de se retirer dans un pays neutre, étaient rentrés sur le terri-

(1) Victor Hugo, *Discours de réception à l'Académie française.*

toire français. Vaines menaces! précautions inutiles! On ne fait pas une contre-révolution avec des menaces, surtout quand on n'a pas le pouvoir de les faire exécuter. Au fort de l'effervescence, elles irritent sans effrayer.

La Convention répondait à ces mesures réactionnaires par des décrets autrement redoutables. Ce n'était pas seulement de l'intimidation en projet. « Je dois observer, disait le député Arrighi, dans la séance du 18 vendémiaire an III, qu'il » a été pris un arrêté déclarant rebelles tous les Corses qui » seront pris sur des bâtiments portant le pavillon du traître Paoli, etc. Cet arrêté nécessaire, dans les circonstances, et qui paraît fondé sur la plus exacte justice, ne me » semble pas sans inconvénient.

» En effet, il est très naturel aux victimes de la tyrannie de » Paoli de chercher à quitter un sol où il n'y a plus de liberté, et il leur est difficile et même impossible de sortir de l'île » entourée qu'elle est des forces anglaises et espagnoles. Que » peuvent faire en ce cas les patriotes pour fuir la tyrannie? » S'embarquer sur des bâtiments neutres! Mais le traître » Paoli fait surveiller, par ses satellites, ces sortes de bâtiments, et empêche que les bons patriotes en profitent pour » se dérober à son joug de fer. Il ne reste donc à ces malheureux, que la ressource de s'embarquer sur quelque bâtiment portant pavillon corse ou anglais, afin de pouvoir » sortir de l'île, aborder à quelque continent, et accourir » ensuite sur le territoire de la liberté. Plusieurs l'ont déjà » fait en s'embarquant sous pavillon corse ou paoliste, ils » ont eu le bonheur d'arriver à Gênes, et de là les uns se » sont rendus au port de la montagne, d'autres dans l'armée » d'Italie où ils ont combattu avec leurs frères et combattent encore les satellites des tyrans.

» Et comment pourrait-on douter que dans cette portion » du peuple français, connue dans tous les siècles et surtout » dans le nôtre par les guerres nombreuses qu'elle a soute- » nues pour son indépendance et sa liberté, une grande par- » tie ne se soit empressée de se soustraire à l'oppression et » à la tyrannie de celui qui, comme Robespierre, se servit » du masque du patriotisme, des armes mêmes de la liberté » pour l'asservir ?

» Cependant, si ces patriotes malheureux qui, en s'em- » barquant sur un bâtiment ennemi ne peuvent évidemment » avoir d'autre but que de venir recouvrer leurs droits sur » la terre de la liberté, étaient pris dans leur traversée par » des bâtiments de la république, ils seraient punis de mort » précisément pour un crime qu'ils auraient voulu fuir.

» Je ne me dissimule pas, que si l'on annulait l'arrêté des » représentants du peuple, plusieurs contre-révolutionnaires » pourraient impunément méditer et exécuter des complots, » qu'il est d'un intérêt majeur de prévenir, en profiter pour » continuer leurs trahisons; mais n'y aurait-il pas moyen » aussi de le modifier de telle façon que par un sévère exa- » men des circonstances, les vrais patriotes fussent sauvés et » les contre-révolutionnaires punis ? »

Sur cette proposition, le comité de salut public fut chargé d'examiner, si l'arrêté portant peine de mort contre tous les individus corses pris sous pavillon anglo-corse pouvait être modifié de manière à ce que les vrais patriotes qui s'y embarqueraient uniquement pour fuir *la tyrannie du traître Paoli ou des Anglais* ne pussent être confondus avec les contre-révolutionnaires. — Si cette réclamation si juste, si humaine avait été portée plutôt à la tribune de la Convention, elle eût épargné à la ville de Toulon le

douloureux spectacle de onze insulaires exécutés en même temps sur le champ de Mars, par cela seul qu'ils naviguaient sous pavillon corse. Un seul d'entr'eux échappa au supplice, grâce à son extrême jeunesse. On lui suggéra de déclarer qu'il n'avait pas encore atteint sa seizième année. Ce pieux mensonge le sauva. Ne pouvant être couvert par l'inviolabilité de l'âge, les autres ne demandèrent plus qu'une dernière faveur, les secours de la religion. L'ex-abbé Segni, qui partageait la fortune des réfugiés corses, pénétra dans le cachot une heure avant l'exécution. Sa vue ranima l'espérance au fond de leur âme, et, en montant sur le fatal tombereau, ils se sentirent plus de courage qu'il n'en fallait pour braver la mort. Ce fut un jour de désolation pour tout ce qu'il y avait de réfugiés corses dans la ville et ses alentours. Ce triste évènement ne justifia que trop les prévisions du député Arrighi.

Il rappela en outre : « Que le 4 fructidor, la Convention, » après avoir entendu le rapport de son comité de salut pu- » blic sur la reddition de la ville de Calvi dans le départe- » ment de la Corse, décréta que tous les patriotes réfu- » giés sur le continent de la république, venant de Calvi, » Bastia, S$^{t}$-Florent ou de l'intérieur de l'île, recevraient un » secours journalier et réparti également par tête jusqu'à ce » que les armes de la république eussent repris ce départe- » ment. Ce décret, remarquait l'orateur, n'était inséré ni » dans le bulletin, ni dans le feuilleton de la Convention, et » malgré toutes les recherches faites dans les cartons des » procès-verbaux, il n'a pu être retrouvé, et parait avoir été » égaré sur le bureau du président ; je demande en consé- » quence qu'on renvoie au comité de salut public, pour qu'il

» présente de nouveau la rédaction de ce décret et qu'il soit » rétabli dans le procès-verbal.

» Je propose enfin de charger les comités de salut public » et d'instruction publique, d'examiner s'il ne conviendrait » pas, pour faciliter de plus en plus la propagation de la lan- » gue française dans le département de Corse, et resserrer » ainsi les liens qui l'unissent à la république, de placer dans » les écoles et établissements d'instruction publique, les en- » fants des patriotes réfugiés âgés de moins de dix-huit ans, » les autres devant être aux frontières. »

En se résumant, il proposa un décret qui fut adopté en ces termes.

« Art. 1er Le comité de salut public présentera de nou- » veau, et dans le plus bref délai, la rédaction du décret du » 4 fructidor qui a été égaré et qui ordonnait qu'il serait » accordé à chaque patriote réfugié corse, venant de Calvi, » St-Florent, Bastia, de l'intérieur de l'Ile ou qui pourrait » arriver dans la suite, une somme journalière et égale jus- » qu'à ce que le département de Corse soit rendu à la Fran- » ce et d'en fixer la somme.

» Art. 2. Les comités de salut public et d'instruction pu- » blique examineront s'il ne serait pas expédient de disper- » ser dans les différents établissements d'instruction publi- » que, les enfants des patriotes réfugiés corses, au dessous » de dix-huit ans pour propager plus facilement l'usage de » la langue française dans le département de Corse. »

La langue a toujours paru un élément de force, l'auxiliaire de la conquête, le plus sûr moyen de propagande. Le parlement veut, que la langue anglaise soit enseignée dans l'université de Corte, et la Convention n'attache pas moins de prix à ce que les enfants des réfugiés se familiarisent de

bonne heure avec la sienne. On le comprend. Depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon, cette belle langue a puissamment facilité la marche de nos armées. C'est par elle, c'est par sa pacifique influence, qu'elles ont mis le complément à la victoire et raffermi notre domination chez les peuples que la force seule n'aurait jamais entièrement soumis. « La France, » a reçu de l'épée des conquérants des domaines que reprend » un caprice de la fortune. De sa langue et de sa littérature » elle a reçu l'Empire (1). »

Cette violente attaque d'Arrighi contre Paoli manquait à la fois de mesure et de justice. Dire qu'il avait la police de la mer, que c'était lui qui faisait surveiller les bâtiments portant pavillon neutre, n'était-ce pas avancer un fait inexact et imputer à ce vieux général, vivant presque solitaire dans le village de Monticello, ce dont il ne fallait accuser que la marine anglaise? Mais les appellations de traîtres, de suspects, d'aristocrates, faisaient encore les frais et tenaient la plus grande place dans les discours de tribune, bien que la Convention, dans une adresse au peuple, votée dans la même séance, conjurât les Français de fuir sans cesse ceux qui parlaient de sang et d'échafaud, ces patriotes exclusifs, ces hommes outrés, ces hommes enrichis par la révolution qui, redoutant l'action de la justice, comptaient trouver leur salut dans la confusion et l'anarchie. Ils ne devaient jamais perdre de vue que si le mouvement rapide et violent était nécessaire pour accomplir une révolution, c'était au calme et à la prudence de la terminer.

Mais la Convention, accoutumée à ne voir la Corse que dans la personne de Paoli, et ignorant parfaitement qu'il de-

(1) SALVANDY.

meurait étranger à tout ce qui se passait dans la sphère de la politique anglaise, dut croire, sur la foi d'un député corse, que son autorité s'étendait également et sur l'île et sur tous ses parages, comme si la juridiction des mers et le droit de visite n'appartenaient pas depuis long-temps à l'amirauté britannique! Par suite de toutes ces mesures d'une rigoureuse surveillance, la navigation de la Méditerranée était extrêmement périlleuse, et la Corse en état de blocus. On verra cependant que la croisière anglaise, malgré toute sa bonne volonté, ne put saisir au passage ceux des réfugiés républicains qui venaient, à travers tant de dangers, préparer les voies de l'insurrection dont ils étaient les précurseurs. La marine française essaya de faciliter le passage et le débarquement de ces courageux insulaires. Un vaisseau de haut bord ayant rencontré non loin du Cap-Corse le *Warwick* de 74 canons, le força d'amener pavillon et le fit conduire dans le port de la montagne. Le vice-amiral Hotham commandant la flotte britannique dans la Méditerranée, jura de venger bientôt d'une manière éclatante la capture du *Warwick*. L'occasion ne tarda pas à se présenter. S'étant mis à la poursuite de l'escadre française, il l'atteignit le 13 mars et manœuvra pendant toute la journée suivante pour amener le combat. Les forces étaient inégales. Nos vaisseaux n'avaient que leur bravoure pour contrebalancer cet avantage. Le choc fut terrible. Le *Çà-ira* et le *Censeur*, l'un de 80 et l'autre de 74 canons, soutinrent vaillamment l'honneur du pavillon. Mais, placés dans l'impuissance de continuer le combat, ils tombèrent au pouvoir de la flotte britannique.

L'état de délabrement complet où ils étaient en entrant dans le golfe de S^t-Florent, le nombre des blessés et les mar-

ques d'estime dont les officiers anglais honorèrent le courage des vaincus, témoignaient assez de leur belle conduite pendant cette bataille navale. Pour les éloigner des côtes on les relégua dans l'enceinte du couvent de S[t]-François situé à une petite distance de Corte. On sait avec quelle dureté les Anglais traitaient les prisonniers français. Les officiers surtout ne tardèrent point à éprouver les plus cruelles privations. Les habitants allèrent plus d'une fois au-devant de leurs besoins. Des soins aussi touchants adoucirent leur captivité, mais celui d'entre les républicains qui se distingua le plus par la noble délicatesse de ses procédés envers ces prisonniers, ce fut l'aubergiste Pochon. Tous les officiers avaient une place réservée à sa table d'hôte. On voulut une fois lui offrir de l'argent. « Je ne compte point, dit-il, avec les défenseurs de la patrie. Je puis bien offrir un modeste repas à ceux qui viennent de verser leur sang pour elle. » Les Anglais, au contraire, payaient cher et comptant. Les tables où ils venaient consommer les vins de sa cave dans des orgies prolongées, n'étaient séparées de celles des officiers républicains que par une cloison. Le contraste était frappant! D'un côté, c'était une tenue modeste et simple; de l'autre, des uniformes frais et brillants; ici, l'aspect de la misère, là tout l'appareil du luxe; les uns buvaient à la santé des rois, les autres au renversement de toutes les dynasties; enfin au *God save the king*, on répondait par le *Réveil du peuple*.

La victoire navale du 14 avait répandu la joie parmi les troupes anglaises. Le vice-roi en informa le parlement, au moyen d'un message. « Tous ces préparatifs maritimes avaient » été faits en vue d'une expédition prochaine. Le contre- » amiral Hotham se réjouissait moins, disait Elliot, d'avoir » battu cette escadre, que d'avoir assuré, par cette victoire,

» le repos de la Corse. » Le parlement vota des remercîments pour le vice-roi et le commandant de la flotte anglaise. Celui-ci remercia, à son tour le parlement dans une lettre fort polie adressée au président Giafferi. Cet échange de compliments fut une excitation de plus au soulèvement du parti français. Il n'en parlait jamais qu'avec la rage dans l'âme et la rougeur sur le front. N'était-il pas à craindre, qu'il ne s'en souvînt au jour redoutable de la réaction républicaine? Féliciter les Anglais de leurs succès, les appeler les sauveurs de la Corse, quand tout le monde savait qu'ils ne pouvaient s'y maintenir que par la corruption et l'intrigue, semblait aux réfugiés le dernier degré d'abaissement. La fausseté dans le langage prouvait déjà la bassesse dans le caractère. Il s'en rencontra, cependant, qui en rougirent pour leur parti. Sans aimer Paoli, ils étaient bien loin d'approuver ceux qui le délaissaient pour grossir le cortége de Gilbert Elliot. Il y avait dans cet empressement obséquieux autant d'ingratitude pour leur ancien bienfaiteur que d'insouciance pour le jugement de l'opinion publique. Paoli en faisait la remarque avec amertume. « Je vois, disait-il à l'un de ses amis, que » je m'étais étrangement trompé sur le compte de certains » patriotes par excellence, poursuivant naguère de l'appella- » tion de traitres tous ceux qui s'étaient rangés du côté des » Français. Ils trouvaient que je n'étais jamais assez sévère » envers eux. Le mépris qu'ils cherchaient à déverser sur » leurs têtes ne pouvait être surpassé que par la haine dont » ils semblaient animés. Ils étaient furieux de ce que je ne la » partageais point. A les entendre il n'y avait de dignité et de » patriotisme que dans leurs rangs. La conduite des réfugiés » républicains était l'apostasie de l'honneur national. Eh » bien, où sont maintenant tous ces rigides patriotes, ces

» austères puritains du camp national? Les uns assiégent les » bureaux des payeurs anglais, les autres se mêlent honteu- » sement à la valetaille du vice-roi. La méprise vient de ce » que j'ai pris des intérêts pour des convictions, l'amour des » emplois rétribués, pour l'amour du pays (1). »

Paoli avait raison; mais à qui la faute? N'était-ce pas lui qui avait ouvert les ports de l'île aux flottes britanniques? L'abaissement où le pays était tombé n'était-il pas en grande partie son ouvrage? Il était beaucoup plus facile de le maintenir à la hauteur à laquelle il s'était élevé, que de le tirer de ce qu'il appelait une déplorable dégradation.

Son refus d'accepter la présidence réelle du parlement ne fut pas le seul symptôme de froideur. On sut bientôt qu'il ne prenait plus aucun soin de dissimuler son mécontentement, et tenait contre le cabinet anglais un langage fort peu mesuré. Le vice-roi en fut effrayé. Il craignait que ce mécontentement ne se changeât bientôt en une opposition hostile. Il savait d'un autre côté que l'influence de Pozzodiborgo excitait la jalousie et blessait la susceptibilité de plus d'un homme marquant. On lui attribuait certains arrêtés empreints d'une sorte de despotisme, et dont la responsabilité retombait tout entière sur sa tête, bien qu'ils fussent l'œuvre collective du conseil d'État. N'était-ce pas lui qu'il désignait par ces mots à Ordioni? « Le mécontentement est » général. Les uns murmurent tout bas, d'autres ne met- » tent plus aucune réserve dans leurs plaintes. Ah si les ré- » publicains le savaient! Le vice-roi ne doit pas s'en prendre » au peuple, toujours droit et loyal : mais aux *intrigants* » qui lui ont fait perdre sa confiance. S'il est attaqué com-

(1) Lettre inédite.

» ment défendra-t-il le pays? (1) » Cette seconde lettre est encore plus explicite : « Pozzodiborgo n'a pas plus de pou- » voir que les autres conseillers d'État. Il exagère son in- » fluence à dessein. Mais les Corses courent après la faveur, » et ils sollicitent d'un favori, ce qu'ils peuvent obtenir » plus noblement de la justice et des lois (2). » Pozzodiborgo était fier de cette importance personnelle. Il parlait avec une sorte d'ostentation vaniteuse de la bienveillance, dont le vice-roi l'honorait en public et dans le secret du conseil. Il ne déclinait la responsabilité d'aucun acte; par son assiduité désespérante auprès d'Elliot, il empêchait que les autres n'arrivassent jusqu'à lui, rendait suspects ceux qu'il ne pouvait écarter autrement, cherchant surtout à se former un entourage de créatures par une abondante distribution de places lucratives. — De là un concert de reproches et de plaintes, entre les partisans de la France et les affidés de Paoli. Sa demeure de Rostino était devenue le point de réunion de tous les mécontents, et si l'on n'y conspirait pas encore ouvertement contre les Anglais, il était facile de voir qu'on n'attendait plus que l'occasion favorable de s'en séparer avec éclat.

Gilbert Elliot ne lui en donna pas le temps. S'exagérant peut-être le danger, il crut que le plus sûr moyen de le prévenir, était l'éloignement de Paoli. A son exemple, il cherchait à rallier autour de lui les hommes les plus considérables du parti royaliste. Le maréchal de camp Gaffori comptait de nombreux partisans et possédait toute l'influence que don-

(1) *Iddio ce la mandi buona, caro amico* — Lettre à Ordioni : Rostino, 6 août 1795.

(2) Lettre au même du 8 octobre 1795.

nent la fortune et de puissantes relations de famille. Il lui offrit le commandement général de tout ce qu'on avait organisé en Corse de troupes indigènes. Cette mesure déplut infiniment à Paoli. On le conçoit. Par la force des choses et l'opposition des principes politiques, Gaffori était devenu le chef de la faction rétrograde ou plutôt de la résistance. Mettre à sa disposition des forces aussi considérables, c'était évidemment accroître les alarmes de Paoli; c'était lui fournir un grief de plus contre le gouvernement anglais. Ce fut dans ces circonstances et au milieu des plus vives appréhensions de guerre civile que, de concert avec Pozzodiborgo, le vice-roi provoqua le rappel de Paoli.

On exposa au cabinet de S^t-James, que sa présence entretenait l'esprit de révolte et d'indépendance, partout où son nom conservait encore son ancien prestige; qu'il était à craindre qu'un beau jour les troupes de Sa Majesté ne fussent placées entre deux ennemis redoutables, les Corses républicains et les adhérents de Paoli; que la dissidence des opinions et les haines des partis pouvaient bien céder devant un ennemi commun; que ces sortes de rapprochements n'étaient pas sans exemple dans l'histoire des révolutions; que, républicain en 91, Paoli pouvait bien le redevenir en 95; qu'avec les mots magiques de nationalité et d'indépendance, il pouvait aisément soulever des populations d'une nature inquiète et turbulente; que la gravité et l'imminence du danger ne permettaient plus de demeurer dans l'indécision à son égard; qu'il était enfin d'une sage, d'une prévoyante politique de l'éloigner du centre de son influence et de ses intrigues. Cette opinion prévalut. Le monarque anglais appréciait la supériorité de Paoli, et avait la plus vive sympathie pour sa personne. Mais ne jouissant de sa raison que

par intervalle, Pitt était le véritable roi des trois royaumes. Aussi Paoli ne s'en prenait-il qu'à ce ministre de sa disgrâce. « Il est évident, disait-il, que l'on m'a calomnié dans l'esprit du souverain. Je l'ai toujours regardé comme le plus honnête homme de son empire. Qui sait tout ce que Pitt a dit contre moi? On aura exposé peut-être que je suis un embarras pour son gouvernement, et qu'il suffit de m'éloigner de la Corse pour y consolider sa domination. »

Après une longue délibération en conseil des ministres, Georges III écrivit à Paoli pour l'engager à quitter la Corse, et à se retirer près de lui dans la ville de Londres « Votre présence, disait le roi de la grande Bretagne, inquiète vos ennemis et donne trop d'audace à vos partisans. Venez à Londres où nous saurons rémunérer votre fidélité, en vous assignant une place au sein de notre propre famille. »

C'était le condamner à l'ostracisme sous une forme polie. Paoli vit bien de quel côté partait le coup et quelle était la main qui l'avait dirigé. Le roi avait pu être trompé par de perfides insinuations. Aussi, sa colère n'éclata-t-elle que contre Pozzodiborgo et Frédéric North. Il était cruel de se voir sacrifier ainsi à l'ambition démesurée de l'homme dont il avait été le guide et le bienfaiteur. Ses nombreux partisans n'étaient pas moins indignés. C'était contre le président du conseil d'État que s'élevaient leurs plaintes; c'était contre lui qu'ils faisaient entendre de terribles menaces. Et toutefois, si l'on en croyait certains biographes, aucun nuage, aucun dissentiment d'opinion n'aurait altéré cette amitié. Une même frégate les aurait conduits en 1795, sur la terre étrangère. Jamais le colonel russe n'eût consenti à séparer son sort de celui de son bienfaiteur. Il est certain néanmoins,

et nous venons de le voir, que Paoli ne fut pas long-temps sa dupe. L'ambition du président du conseil d'État avait déjà mis un abîme entr'eux. Indignement joué, Paoli cessa bientôt de dissimuler la haine et le mépris que lui avait inspiré ce qu'il appelait une monstrueuse ingratitude. Disons donc que les auteurs de ces notices biographiques, ne connaissent guère l'histoire de ce temps, ou qu'ils se sont laissés facilement abuser.

Trahi par ses propres créatures, repoussé par le parti français, la position de Paoli était extrêmement critique. Incertain sur le parti auquel il devait s'arrêter, on le vit grave et soucieux rechercher le silence et la solitude. Si d'une part l'injurieuse suspicion du cabinet anglais le blessait profondément, de l'autre, les infirmités de l'âge et les périls de l'insurrection expliquent son irrésolution et les incertitudes de ses amis.

En attendant le temps pressait : il fallait agir avec fermeté et promptitude. Le secrétaire du conseil d'État partit immédiatement pour Rostino, afin de lui remettre la missive du roi et lui signifier l'ordre de s'éloigner immédiatement de la Corse. Ce voyage n'était pas sans danger. On craignait que, dans un moment d'irritation, les Paolistes ne s'emportassent contre lui à des actes de violence et à des injures. Il n'en fut rien cependant, les précautions de sûreté dont il crut devoir s'entourer devinrent complètement inutiles. La seule chose qui troubla sa sécurité, ce fut la contenance fière et sombre de tous les montagnards qu'il rencontrait aux environs de Rostino. L'accueil qu'il reçut de Paoli fut froid, mais poli. — Le général demanda quelques jours de temps pour réfléchir. La conjoncture était grave. On devait trouver tout naturel qu'il remît à un autre moment sa ré-

ponse à la lettre du roi, et à l'invitation qu'on venait de lui faire en son nom.

Dans cet intervalle il sonda les dispositions des notables et des masses. Il fit en quelque sorte le dénombrement des forces, dont il aurait pu disposer. Il voulut savoir avant de se décider, jusqu'à quel point il pouvait compter sur leur dévouement. Mais le rassemblement de Rostino le fit bientôt renoncer à toute tentative d'insurrection. Placé à la grande fenêtre du couvent, une longue-vue à la main, il apercevait au loin ceux qui avaient répondu à son appel. — Qu'ont-ils sur la tête, comment sont-ils habillés? demandait-il à chaque instant à Jean-Charles Saliceti. — Ils ont des chapeaux et des vestes de drap étranger, répondait l'ancien capitaine de sa garde. — Tant pis, murmurait-il tout bas, avec un dépit mal déguisé. Il était aisé de voir en effet qu'il s'attendait à une réunion plus considérable. Déçu dans son espoir, il renonça sans retour à toute idée de soulèvement. « Mes amis, leur dit-il, je suis sensible à l'empressement que vous avez mis à répondre à ma voix. Cette marque d'attachement me touche d'autant plus vivement, qu'elle sera la dernière. Retournez dans vos villages. Les temps de liberté et d'indépendance sont passés sans retour. Vos pères ignoraient le prix de l'or et ne connaissaient que celui de l'indépendance. Le costume simple et grossier des villageois leur allait beaucoup mieux que la livrée des princes étrangers. Plus on faisait d'efforts pour les asservir et plus ils dressaient la tête devant leurs tyrans. Qu'avons-nous de commun avec eux? Où est la fierté qui les distinguait et ce noble mépris des richesses au sein d'une vertueuse pauvreté? La transformation à été complète. La pureté primitive de nos mœurs a disparu, les vices et les goûts d'une société plus avancée ont pris sa place. Soyons

francs : combien ne voit-on pas de ces rigides patriotes qui placent une pension de quelques guinées au-dessus du bonheur d'être libre? Cette métamorphose a été si rapide, si générale, que le patriotisme passe déjà pour la marque d'une stupide simplicité. J'espérais de mourir parmi vous. Le Ciel en dispose autrement. Il est décidé que mes cendres reposent ailleurs... »
— Non, non, s'écrièrent de toute part les plus chauds d'entre ses partisans, nous ne le permettrons jamais. Si nous avons été assez forts pour vaincre les républicains, on ne voit guère pourquoi nous ne chasserions pas les Anglais. Ne sommes-nous par les vétérans de l'ancienne indépendance nationale? Nos cartouchères sont-elles sans poudre, nos bras n'ont-ils plus de force, nos cœurs plus d'énergie? Oui, vous resterez parmi nous en dépit d'Elliot et de ses conseillers. Nous verrons qui l'emportera des habits rouges ou des vestes corses. — C'est précisément, répliqua Paoli, ce qui me détermine à partir. J'aperçois plus de chapeaux que de bonnets, plus d'habits que de vestes. Les modes et les goûts du continent ont laissé des traces trop visibles, trop profondes pour que j'ose tenter aujourd'hui ce que nous avons pu accomplir autrefois. Ma vie politique est terminée. Il ne me reste plus qu'à obéir aux sommations de l'Angleterre.— Puis se tournant vers le capitaine Léonard Saliceti, il le chargea d'aller dire au vice-roi qu'il serait dans deux jours à S$^{t}$-Florent. Tout ce que l'on fit pour l'en détourner ne put ébranler un seul instant sa résolution. C'est qu'il croyait plus aux faits qu'aux vaines protestations.

Cependant il aurait pu rendre la position des Anglais fort difficile, les chasser même de l'intérieur et proclamer de nouveau l'indépendance. Le mouvement insurrectionnel qui se manifesta quelque temps après, non loin de la ville de

Corte, les cris *à bas les Anglais*, partant du camp de Bistuglio, prouvaient assez que la frégate sur laquelle il était embarqué n'emportait pas tous ses partisans. Ainsi, que Paoli fût assez populaire pour susciter de grands embarras au gouvernement britannique, c'est ce dont on ne peut guère douter. Il est également avéré que Pozzodiborgo était détesté par la majorité des Corses, et notamment par cette fraction honorable qui place la reconnaissance au nombre des premiers devoirs. Le président du conseil suprême avait froissé plus d'un intérêt et n'excitait pas plus de sympathie que le président du conseil d'État. Il y avait encore d'autres éléments de guerre civile ; mais c'est, de tous le moyens de conserver l'influence ou d'arriver au pouvoir, le plus odieux, de toutes les extrémités, la plus fâcheuse.

Paoli comprit aussi que le soulèvement ne pouvait tourner qu'au profit des républicains. Se raccommoder avec eux, ou accepter une seconde fois l'hospitalité de l'Angleterre..... il n'y avait plus d'autre alternative. D'ailleurs, les offres étaient magnifiques. On permettait de le traiter avec la distinction due au premier magistrat d'un peuple libre et de lui accorder une pension annuelle de 2,000 livres sterling, (49,440 fr.). « Dans deux jours, écrivait-il à un de ses affidés, je quitterai la Corse. Continuez à servir l'Angleterre » avec la loyauté qui vous distingue ! Il en est bien peu qui » méritent de ma part cet honorable témoignage. Je me suis » aperçu que plusieurs de ceux qui ont exagéré mon influence pour m'écarter de la Corse tiennent plus aux guinées qu'aux franchises de la constitution. Royalistes et » soi-disant patriotes, ils se disputent avec une égale avidité » cette curée. Qu'ils se hâtent d'en profiter, car la trésorerie » anglaise ne tardera pas à ouvrir les yeux. Il importe au

magasins abondamment approvisionnés, que l'on avait dirigé de ce côté toutes les forces de la marine anglaise? Non seulement il fallait renoncer à cette importante possession, mais, ce qui n'était pas moins fâcheux, ce qui n'accommodait guère le ministre des finances, c'est que le trésor allait être grevé d'une foule de pensions nouvelles. En effet, tous ceux qui avaient suivi la fortune de Paoli réclamaient des secours comme le prix de leur dévouement à la Grande-Bretagne.

Les succès du jeune Bonaparte en Italie leur ravissaient jusqu'à l'espoir de reprendre ce qu'ils n'avaient pas eu le le pouvoir de garder. Paoli s'en expliqua franchement avec le ministère. — Pitt avait le plus puissant intérêt à cacher la vérité à ses collègues et au monarque. Le choix d'Elliot pour la vice-royauté de la Corse devait être considéré comme la cause principale de son abandon. On pensait qu'il était bien loin de réunir toutes les qualités nécessaires, pour gouverner un pays aussi difficile. Pourquoi mécontenter le seul homme, capable par sa longue expérience et son immense popularité, d'y consolider l'autorité royale? Avec une conduite plus habile, la Corse, disait-on, serait encore entre les mains de l'Angleterre. Paoli s'était engagé trop avant pour reculer. Combattre pour les Anglais, c'était défendre sa tête. Eh bien! on l'abreuve de dégoûts pour l'éloigner des affaires, quand on avait un aussi grand besoin de son assistance et de son concours; on divisait quand la prudence commandait de rapprocher; au vieux général, on substituait un homme nouveau; à des insulaires éprouvés par les vicissitudes et les périls, la frivole gentilhommerie de la nouvelle cour; les tâtonnements de l'inexpérience, à une marche sûre dans les affaires. La défiance la plus injurieuse s'attachait

à tout ce qui appartenait à Paoli, les faveurs étaient pour les amis de Pozzodiborgo et les vils courtisans de North; enfin l'administration du vice-roi, légère et imprévoyante, n'avait été qu'un enchaînement de fautes, les unes plus grossières que les autres.

Ces graves reproches retombaient sur Pitt. L'opposition était trop habile, trop irritée pour ne pas lui renvoyer la responsabilité de l'évènement. — Afin de justifier son beau-frère Elliot, Pitt représentait, à son tour, les Corses comme un peuple inquiet, mobile et indisciplinable, demandant à la liberté plus de faveurs qu'elle ne peut en donner, se moquant du pouvoir s'il est faible et l'appelant tyrannique, dès qu'il s'avise d'être ferme. Les moindres impôts leur semblent des charges oppressives. Ils trouvent qu'on ne leur accorde jamais assez d'immunités et de pensions. Accoutumés à une sauvage indépendance, rebelles aux lois et turbulents par caractère, le désordre est leur élément, et la révolte une menace perpétuelle, un danger permanent contre tout pouvoir qui cherchera à les assujettir.

Il fallut que Paoli sollicitât une audience de Georges III et menaçât le ministre dirigeant de dévoiler sans réserve les erreurs impardonnables où était tombé l'ex-vice-roi et des faits d'une nature encore plus grave, pour amener le principal ministre à des sentiments de vérité et de justice sur le compte de ses compatriotes. La bienveillance du monarque fit le reste. Presque tous les ministres l'honoraient d'une estime particulière et les chefs de l'opposition l'entouraient également des témoignages de la considération la plus flatteuse. Ils trouvaient un véritable plaisir à causer avec lui du général d'Italie, de ses premiers essais dans la carrière des armes, et de tout ce qu'il déployait d'activité et de talent

dans les combinaisons de sa savante stratégie. Ce sujet avait des charmes pour l'ancien général. Son amour propre était secrètement flatté de tous les éloges qu'on prodiguait au vainqueur de Wurmser. N'avait-il pas prédit qu'il serait un jour aussi grand que les plus grands hommes de Plutarque? Ses campagnes d'Italie justifiaient complètement cet heureux pronostic. Par ses victoires il commençait à *désouiller* la révolution, et bientôt il aurait détrôné l'anarchie. Cette pensée adoucissait parfois les douleurs de l'exil. Nous sommes sûrs que s'il avait pu prévoir, avec la même justesse, la nouvelle direction que sa forte main imprimait au char révolutionnaire, si en 93, c'est-à-dire au fort de la tourmente, il eût pu espérer que, deux ans après, l'humanité se ferait jour à travers les échafauds et que le champ de la liberté cesserait d'être une mare de sang, nous sommes sûrs, disons-nous, qu'il n'aurait jamais consenti à s'insurger contre la France.

D'ailleurs, il avait trop l'entente des hommes et des événemens pour ne pas sentir que, même avec son appui et ses énormes subsides, l'Angleterre n'aurait pu conserver long-temps, la vice-royauté de la Corse (1). Tandis que Napoléon, avec toute l'ardeur qui le caractérisait, marquait chacun de ses pas par d'éclatantes victoires, soulevait les peuples et effrayait les rois qui, à l'approche de son armée victorieuse *portaient, en tremblant, les mains sur leurs couronnes*; tandis que le cabinet de Turin sollicitait humblement la paix; que le Pô, l'Adige, le Mincio n'avaient pu l'arrêter

(1) Depuis long-temps, excité par le directoire et par sa propre volonté, Bonaparte épiait l'occasion d'agir contre Rome et surtout contre les Anglais, à qui il voulait enlever la possession de la Corse, sa patrie. *Histoire des guerres d'Italie*, par X. B. Saintine, pag. 127.

un seul instant; tandis que ... arde de l'armée républicaine pénétrait hardiment ... les États de la ... d'Autriche, l'activité française et l'influen... se manifestaient également dans l'hémisphère ... tait-ce pas les républicains français qui excita... tants de la Dominique à se révolter contre le go... anglais et les encourageaient par des secours m... coups non moins rudes étaient portés sur d'autre... puissance britannique. Pendant qu'ils poussaient à ... lion les Caraïbes de St-Vincent et les nègres de Gren... étaient parvenus également à recouvrer S^te Lucie. I... nait donc nécessaire d'envoyer des forces nouvelles, p... reprendre cette dernière île, et arrêter les progrès croissa... de l'insurrection. Ce n'était pas lorsqu'on préparait un armement considérable pour envahir l'Irlande et la soulever contre son gouvernement oppresseur, ce n'était pas lorsque la France était assez forte pour envoyer un amiral avec trois vaisseaux de guerre, et un général aussi habile que Hoche avec dix-neuf mille hommes de débarquement, que l'on aurait pu empêcher la descente des républicains sur les côtes de la Corse (1).

La coalition des rois, au commencement de la révolution, s'était formée dans l'espoir que celle-ci aurait abouti bientôt à une sorte de dissolution sociale; c'était l'anarchie qui devait épuiser la France et dévorer ses habitants. Paoli put le croire aussi, et cette erreur assez générale à cette époque explique, à notre avis, la ligue des États du Nord comme l'alliance de Paoli avec les Anglais.

Quelque temps après son arrivée à Londres, le célèbre

(1) *Histoire d'Angleterre*, par OLIVIER GOLDSMITH, T. III, pag. 260.

Shéridan et d'autres chefs de [illegible]pposition allèrent le visiter [illegible] sa retraite. La gu[illegible] les évènements de la révolu[illegible]rm[illegible] le sujet habi[illegible]el de leurs entretiens. Travail[illegible], soit dans les chambres, soit au dehors pour [illegible]ystème de Pitt et amener le roi, ainsi que le parlem[illegible] adopter une marche politique moins [illegible]érance, ces chefs de l'opposition avaient une si [illegible]é ses lumières, une telle confiance dans son ha[illegible] d'État, qu'ils le mirent souvent dans le se[illegible] leurs combinaisons parlementaires. C'est ainsi que [illegible] qu[illegible] rentré dans la vie privée, sans caractère offi[illegible] en dehors de la sphère politique, continuait, [illegible] s'en doutât le moins du monde, à se venger des [illegible] d'Elliot et de la disgrâce dont Pitt l'avait frappé [illegible]uisement du trésor et le mécontentement qu'exci[illegible]aient l'énorm[illegible] des taxes d'une part, la conquête de l'Italie [illegible] de la Hollande et le découragement que l'on remarquait [illegible]ans les rangs des coalisés, de l'autre, avaient fini par dépopulariser le ministère. Les partisans de la paix renouvelaient dans la chambre leurs fréquentes attaques avec plus de force que jamais. Les succès de l'armée républicaine leur fournissaient à chaque instant de nouveaux arguments contre le système de Pitt.

L'avènement de Napoléon au consulat à vie fut un jour de bonheur pour le vieillard exilé. On le vit, en signe de joie, illuminer son hôtel. La journée du 18 brumaire l'avait préparé à la nouvelle de cet évènement. Il ne lui restait plus qu'à prédire son élévation au trône impérial, et c'est ce qu'il annonçait à ses compagnons d'exil quelques jours après le coup d'État de St-Cloud.

Deve[illegible]u premier consul, le jeune officier d'artillerie ne se

souvint pas davantage des dangers qu'il avait courus au village de Bocognano. Il est rare que les souvenirs des démêlés et des luttes suivent les Corses sur la terre étrangère. On a fait cette remarque avant nous, et puis, Napoléon avait été témoin de tant d'apostasies politiques, qu'il s'en prenait moins aux hommes qu'à l'entraînement des circonstances : ce qui explique le bonheur qu'il trouvait à amnistier les crimes politiques et à briser les tables de proscription. Parcourant un jour ces listes funèbres, ses regards tombèrent sur le nom de Paoli. « Les grands hommes n'émigrent jamais, dit-il, en le rayant. Ils appartiennent au monde. »

« On lit dans le *Mémorial de Ste Hélène* : « Paoli mou- » rut fort vieux à Londres; il vit Napoléon premier consul » et empereur, et le chagrin de celui-ci est de ne pas l'a- » voir appelé près de lui. C'eût été une grande jouissance, » un vrai plaisir, ajouta-t-il ; mais, entraîné par les grandes » affaires, j'avais rarement le temps de me livrer à des senti- » ments personnels. »

Nous aussi nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas cédé à cette généreuse inspiration. Quoi de plus honorable pour lui que d'effacer son nom de la liste des pensionnaires anglais, comme déjà il l'avait effacé de celle des émigrés! Ne sait-on pas qu'il fit en 1800, de la reddition d'un haut proscrit, de Lafayette, la condition impérieuse d'un traité? Fondateur et soutien de la nationalité de son pays, doyen des novateurs pratiques du 18e siècle, ancien lieutenant-général au service de la république, salué du titre de citoyen français par le président de l'assemblée nationale, ami et protecteur de Charles Bonaparte son père, proscrit par l'agent le plus actif de l'oligarchie anglaise, vieux et infirme sous le ciel brumeux de Londres, que de titres à son intérêt,

que de raisons pour le tirer de l'oubli, pour mettre un terme aux rigueurs de l'exil! Il y avait encore quelque utilité à s'entourer de ses lumières et de ses conseils. Les grands corps de l'État eussent été fiers de le voir à leur tête. Le vétéran de la liberté européenne aurait pu être un contre-poids salutaire à des tendances despotiques, et difficilement le sénat et même son conseil d'État avec ses hautes capacités eussent renfermé un homme plus éclairé et dont le nom commandât autant de respect que le sien. La Corse alors n'eût point gémi, délaissée, sous la dictature administrative de Miot; le régime du sabre des Morand et des Berthier n'eût point remplacé l'action régulière des tribunaux, et toutes les garanties constitutionnelles n'eussent point été non plus suspendues pendant quinze ans au profit d'un gouverneur militaire.

Quelle gloire pour Napoléon, quel bonheur pour Paoli si les dernières années de sa vie eussent été consacrées à l'amélioration de son pays! s'il fût parvenu à reporter un instant son attention, distraite par la guerre et les soins de l'empire, sur ses côtes désertes, sur ses ports sans navires, sur son sol sans culture, sur sa jeunesse décimée par le fer étranger, sur ses rivières sans ponts, sur le commerce sans débouchés et les droits des citoyens sans garanties? D'un seul mot, l'Empereur pouvait accomplir, en un jour, ce que Paoli rêvait depuis cinquante ans, la prospérité de sa patrie. Vains regrets! Il était sans doute dans sa destinée de demeurer stationnaire, au milieu du mouvement général, et pauvre, avec tant d'éléments de richesse. — Tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher de Paoli et de l'entendre parler de la Corse, tous ceux qui connaissent et étudient son histoire s'accordent parfaitement avec nous sur l'éclatant témoignage

que nous nous plaisons à rendre à la pureté et à la persévérance de son patriotisme. — M. Pompei va plus loin. Dans son admiration pour celui qu'il nomme le premier martyr de la liberté, il accuse ses concitoyens d'ingratitude; et, s'il ne l'absout pas ouvertement du reproche d'avoir appelé les Anglais, il est loin de partager l'opinion de ceux qui le condamnent.

Nous rapporterons en entier le passage de son livre, où il aborde l'examen de cette question délicate. Il s'y exprime ainsi : « Nous touchons aux derniers instants de la vie po-
» litique de Paoli : les horreurs d'une révolution qui s'était
» annoncée sous de si heureux auspices, la catastrophe san-
» glante qui termina les jours d'un roi digne d'être aimé;
» les temples fermés ou violés, la religion proscrite; toutes
» ces victimes illustres qui tenaient sans cesse le fer des
» bourreaux suspendu et qui ont fait dire de la révolution,
» que, comme Saturne, elle dévorait tous ses enfants; ces
» turbulences politiques, ces scènes mouvantes dont les ac-
» teurs disparaissaient tour-à-tour dans un gouffre, ne pou-
» vaient qu'effrayer une âme livrée à la contemplation des
» beaux jours de Sparte et de Rome. Il avait su nous pré-
» server de l'irruption de tant de fureurs; mais comment
» espérer que la digue fût toujours assez forte pour résister
» au torrent qui menaçait de traverser la mer pour gagner
» et envahir nos rivages? Paoli ne vit le remède que dans
» une séparation formelle, dans un acte de renoncement à la
» France pour nous placer sous l'abri tutélaire des lois et de la
» puissance anglaise; un tel acte a dû lui coûter; il contra-
» riait le plus cher de ses vœux et jetait même des doutes sur
» sa bonne foi dans le passé. Il faut le dire : Paoli avait fran-
» chement abjuré ses préventions contre la France; il nourris-
» sait l'espoir de sa régénération : je n'en veux pour garants,

» que l'éloge qu'il fait des plus illustres membres de la Cons-
» tituante dans l'intimité d'un commerce épistolaire; que
» sa prompte obéissance aux décrets de l'assemblée; que la
» rapidité de sa marche, lorsque informé des troubles de Bas-
» tia, il y courut pour y faire recevoir l'évêque constitution-
» nel ; que cette lettre fameuse dans laquelle il déclare, que
» si l'on croit sa présence dangereuse en Corse, il est prêt à
» s'en éloigner. Mais, malgré tant de témoignages de fran-
» chise et de loyauté, se voir encore réduit à craindre que,
» pour nous faire échapper aux Anglais, qui convoitent no-
» tre possession, la république française ne nous rende à *nos*
» *anciens oppresseurs ;* se sentir tout-à-coup frappé d'un
» décret de *hors la loi* par la représentation nationale, après
» des discussions orageuses, où l'on a été abreuvé d'outra-
» ges et de calomnies...... tout cela, avouons-le, a pu auto-
» riser Paoli, dans le premier étourdissement de la surprise
» et de l'indignation, à rompre avec la France d'une maniè-
» re solennelle, et à nous donner à l'Angleterre, d'après un
» acte d'une partie de la nation extraordinairement convo-
» quée. J'ai peine moi-même, je le sens, à me payer de ces
» excuses; mais, malgré mon invincible attachement à un
» royaume dont la Corse fait partie depuis cinquante ans, je
» m'abstiens de prononcer sur la conduite de Paoli, dans cette
» conjoncture, également impuissant à l'accuser et à l'ab-
» soudre. »

Cependant, cet écrivain est forcé de reconnaître que la réunion momentanée de la Corse à la Grande-Bretagne a eu des résultats funestes, en ce qu'elle a organisé parmi nous un parti anti-français, dont quelques membres sont toujours à la solde de l'Angleterre. On peut ajouter encore que, sans l'arrivée des flottes anglaises dans nos ports, on n'aurait pas

eu la douleur de voir, soit en Sicile, soit en Egypte, des centaines de nos compatriotes, combattre la France sous une bannière ennemie, des frères croiser la baïonnette contre des frères, et, tandis que des bataillons entiers de Corses versaient leur sang pour la mère-patrie, d'autres s'affliger de nos succès, et, plus tard, se réjouir des revers de nos armées.

Bien plus : l'existence d'une faction anglaise, quoique dans le fait peu redoutable, fournit au général Morand le prétexte de la plus odieuse inquisition militaire dont l'histoire moderne fasse mention. C'était pour surveiller et punir les émissaires du cabinet de S[t] James qu'il sollicita et obtint la haute police. Pour faire croire à la réalité du danger il forgeait des conspirations, et, pour rendre plus odieux les prétendus complices du parti anglais, il en plaçait le foyer dans le pays natal de l'Empereur. Il fallut que la Corse tout entière se soulevât d'indignation pour que, mieux éclairé, le chef de l'État consentît à relever sa patrie de la suspicion injurieuse et de l'avilissement où l'avaient fait tomber ce système permanent de calomnies et le brutal régime du sabre.

Et pourtant le croirait-on? Il est encore des administrateurs qui rêvent on ne sait trop quelle nouvelle concentration de pouvoirs en une seule main! Dans leur insolent mépris pour la Charte qui a brisé sans retour cette arme redoutable, ils aspirent en secret à l'héritage flétri des Marbœuf et des Morand. Pensent-ils donc, que les Corses aient entièrement perdu la mémoire du passé? Où serait d'ailleurs, nous ne dirons pas la nécessité, mais le plus léger motif de ce retour au régime exceptionnel? Pourrait-on, comme au temps de l'empire, effrayer le pouvoir par la fantasmagorie des conspirations anglo-corses? La sûreté de nos côtes est-elle enco-

re menacée par l'approche du pavillon britannique? Mais rentrons dans notre sujet.

« Quoiqu'il en soit, poursuit Pompei, le cœur de Paoli a » toujours été pur, et, contre les difficultés qui l'ont entou- » ré, il a pu sans crainte se réfugier dans sa conscience. En » cherchant un appui à l'étranger, il a stipulé moins pour » lui que pour nous : pour nous, il obtint une constitution » libre et un parlement librement élu; pour lui, il ne voulut » qu'une retraite et l'assurance d'y finir en paix ses jours. »

D'accord avec cet écrivain sur tout ce qui touche son désintéressement politique, nous sommes loin de croire néanmoins, que la défection de Paoli ait été déterminée par la crainte de voir rendre la Corse à ses anciens oppresseurs. Cette appréhension n'était pas sérieuse. La motion de l'abbé Carrier, tendant à céder la Corse au duc de Parme, reçue avec une défaveur marquée dans l'assemblée, ne fut appuyée par personne. Gênes, au surplus, était dans une telle position qu'elle inspirait plus de pitié que d'alarmes; d'un autre côté, le ressentiment contre la faction anglaise ne pouvait faire oublier le dévouement de tant de familles réfugiées; ni la prise de Toulon où des officiers corses, entraînés par l'exemple du représentant Saliceti et de Cervoni, s'étaient signalés parmi les plus braves à l'assaut de tous les forts, sous les yeux du jeune commandant d'artillerie; ni l'empressement qu'ils avaient mis ensuite à partager les dangers de l'armée d'Italie. Concluons-en, qu'il y aurait eu aussi peu de justice que de politique à consentir à l'échange proposé par Carrier. Ce ne fut là qu'une boutade parlementaire. Nous sommes sûrs que Paoli ne s'en alarma pas plus que le parti républicain. — Encore un mot sur l'opinion de Pompei.

Nous avons fait observer que s'il se montre indulgent

dans son jugement sur Paoli, il se plaint amèrement de ce que la Corse n'a pas encore érigé un monument à ses mânes, « non qu'il soit nécessaire à sa gloire, elle sera toujours » vivante : il est inutile à l'affection de cette postérité con» temporaine qui puise un inviolable respect pour sa mé» moire dans les souvenirs hérités de ses pères; mais si » notre amour n'en a pas besoin, en est-il ainsi de notre » reconnaissance? »

Ces reproches sont justes, ces sentiments sont dans le cœur de chacun de nous. « On n'a point oublié, on n'oublie» ra jamais, dit-il, qu'à son heure suprême, tournant un » dernier regard vers sa patrie, il a destiné la plus grande » partie de sa modique fortune à l'instruction de la jeunesse » qui en est l'ornement et l'appui. « — « Je n'en ai aucun mérite, écrivait Paoli à Napoléon. Dans mon désintéressement je savais que les sommes que je dépensais pour ma patrie, que l'argent que je refusais étaient mieux employés que si je m'en étais servi pour bâtir des maisons ou pour augmenter mon petit patrimoine. Je suis content, car je n'ai pas de reproches à me faire. Dans peu d'années, l'envie et la malveillance cesseront de s'agiter contre moi, et mes amis me verront à l'abri des évènements. Bientôt je devrai m'écrier : que n'ai-je été moins connu aux autres et plus connu à moi même! *Probe diù viximus!* Je désire que nos descendants se conduisent de manière à ce qu'on ne parle plus de moi, que comme d'un homme qui a eu seulement de bonnes intentions. »

Encore une fois, ce n'est pas son désintéressement que l'on conteste. Cette qualité du fonctionnaire public, la première, la plus belle de toutes, il la possédait au plus haut degré. Nul ne se plaît à le reconnaitre avec plus de plaisir.

nul ne le proclame plus hautement que nous. Quand la malveillance, qui ne respecte rien, essaya de jeter quelque doute sur l'intégrité de son administration, la Corse, d'une voix unanime, confondit la calomnie. « Supposez le désintéressement, dirons-nous avec Paoli, et toutes les vertus sont possibles ; retranchez-le des vertus de l'homme public, et la base des sentiments élevés s'écroule à l'instant. Il peut se faire qu'il demeure honnête et pur. Quant à moi je n'y croirai point, car je sais, par l'expérience de ma vie, que ce qu'il y a de plus faible, de plus douteux au monde, c'est l'honneur aux prises avec l'intérêt (1). » Ces maximes étaient trop belles, Paoli évitait avec trop de soin tout ce qui aurait pu ressembler à une contradiction choquante, entre son langage et ses actes, pour ne pas demeurer fidèle à des principes qu'il prescrivait aux autres comme des règles de conduite.

On a vu dans quels termes sévères il recommandait aux préposés à la perception de l'impôt la plus scrupuleuse probité dans le maniement des deniers publics. On sait aussi qu'il n'abhorrait rien tant que le luxe. Il le regardait comme la marque la plus certaine de la corruption des mœurs. A son retour d'Angleterre, et surtout en 94, il regretta bien vivement les lois somptuaires qu'il projettait autrefois, les seules capables, répétait-il souvent, d'arrêter la démoralisation complète du pays.

Un mérite non moins incontestable aux yeux de Libri, est d'avoir contribué, par l'exemple de sa vie et l'enthousiasme qu'il sut exciter dans la jeune âme de Napoléon, au développement de son génie. Assurément cette influence a été plus décisive qu'on ne l'imagine. Sans lui, peut-être, ce nom

(1) Extrait d'une circulaire aux *Podestà*, du 16 février 1789.

glorieux manquerait au monde et à l'orgueil de l'humanité. Après l'avoir étudié dans les naïfs épanchements de son cœur, dans les premiers travaux de son esprit, et, comme il l'observe si bien lui-même, dans toute la vérité de sa nature, le savant écrivain s'exprime ainsi : « On voit que l'exemple de » Paoli était sans cesse devant les yeux d'un homme qui ne » pouvait se contenter d'une destinée vulgaire, et à ce titre » on ne saurait douter que le chef des montagnards n'ait eu » la plus grande influence sur le développement du futur » Empereur. » Ailleurs, il exprime encore la même pensée. « Paoli et le père Dupuy, dit-il, ont concouru sans doute à ce développement. » L'envisageant ensuite d'un point de vue plus large et plus élevé, il rappelle comment, devenu en 1755, premier magistrat et général des Corses, *il avait non seulement résisté pendant quinze ans aux Génois et aux troupes que Louis XVI avait mis à leur disposition, mais su captiver en même temps l'intérêt de toute l'Europe par la sagesse et la modération de son administration.* « Paoli essaya, continue-t-il, de policer la Corse et protégea » le commerce ; il fit des traités avec les puissances barba- » resques, il créa une marine, enfin, au milieu d'une des lut- » tes les plus acharnées dont l'histoire ait conservé le sou- » venir, il s'occupa de l'instruction publique et créa une » Université. Son nom fut honoré partout, et à une époque » où les principes de liberté étaient prêchés par tous les écri- » vains, on se passionna pour un peuple qui, chose rare, » savait à la fois défendre avec énergie son indépendance et » respecter ses lois. Ce fut alors que Rousseau fit sur la Cor- » se sa prophétie si connue et qui devait bientôt s'accom- » plir. »

Paoli n'est pas moins remarquable aux yeux de presque

tous les historiens qui se sont occupés de la France. Il ne peut y avoir de désaccord dans les opinions, que sur un seul point, son traité d'alliance avec le cabinet de S^t-James. « Condition déplorable des temps, s'écrie à ce sujet Charles » Botta, qu'un Paoli n'ait su ou n'ait pu soustraire sa patrie » au joug de la France qu'en la livrant en proie à l'Angle- » terre ! Concluons-en, qu'il avait perdu sa vigueur avec sa » jeunesse, ou qu'un long commerce avec les Anglais avait » influé sur ses résolutions, ou enfin que son parti en Corse » n'était pas assez fort contre le parti français. »

Nous le répétons ; les sentiments en ce qui a trait à cette circonstance de sa carrière politique sont encore incertains et contradictoires. Si l'on croit ses enthousiastes admirateurs, la constitution que Paoli avait jurée n'existait plus. Dès cet instant, ne pouvait-il pas se croire délié de ses serments de fidélité envers la France ? En effet, le régime de la terreur s'était assis, une hâche à la main, sur les débris sanglants de la monarchie constitutionnelle. Danton, ce Mirabeau des faubourgs avait ameuté contre lui les démagogues de la montagne, et long-temps avant que son accusation fut formulée en décret, sa tête blanchie par l'âge était promise à l'échafaud. On entendit le ministre des finances, Clavier, se rendre l'organe de ses violents accusateurs. Lucien Bonaparte dans les clubs de Provence, et Barthélemy Arena dans la capitale, ne se lassaient point de le signaler aux fureurs de la populace et à la défiance de la Convention. De là, le décret du 2 avril, qui, en l'appelant à la barre, ne lui laissait plus d'autre choix que l'insurrection ou la mort. — Thomas Penn aussi ayant reçu, de l'assemblée nationale, le titre de citoyen français, le département de Pas-de-Calais, le choisit pour son mandataire à la Convention, et cependant quelque

temps après, le glaive révolutionnaire était suspendu sur sa tête.

D'après ceux-là Paoli n'aurait fait que suivre l'exemple des Lally-Tollendal et des Mounier. Le premier renonça à son titre de Français et alla en Angleterre, pays de ses aïeux, déclamer par sa parole et ses écrits, contre ses anciens collègues et les décrets de l'assemblée : Mounier fit davantage; aussitôt arrivé dans le Dauphiné, sa province, il essaya de la soulever contre ce qu'il appelait un ramas de révolutionnaires. Il y a plus : condamner la conduite de Paoli, c'est faire le procès aux Girondins, c'est flétrir le nom des Lameth, des Barnave, des Boullier, de tous ceux en un mot qui, après avoir commencé la révolution, voulurent ensuite l'arrêter dans son cours. On peut même ajouter que quelques uns d'entr'eux étaient moins excusables que Paoli, en ce que la déviation de la ligne politique où ils avaient entraîné leurs collègues par la puissance de la parole et le côté séduisant de leurs théories, précéda les déplorables excès de la révolution, excès qui fournirent, sinon des motifs légitimes, du moins des prétextes aux défections ultérieures. Paoli insurgea la Corse. Mais les Girondins n'avaient-ils pas le projet de soulever les départements contre la capitale? La fédération des provinces compromettait la sûreté du pays et nuisait à l'unité nationale, beaucoup plus que l'abandon de la Corse aux Anglais.

Nous ne le pensons pas. Les Girondins mouraient en criant, *Vive la France! vive la république!* Sur les siéges de la Convention comme sur le fatal tombereau, ils n'avaient qu'une pensée, la grandeur de leur pays; ils n'exprimaient qu'un désir, la liberté des peuples. S'ils firent des tentatives réitérées pour insurger les départements contre la Conven-

tion, ou plutôt contre la commune de Paris, sinon, tout aussi puissante, du moins plus criminelle, ils étaient prêts également à marcher vers la frontière pour défendre de leur personne l'intégrité du territoire envahi. Lafayette s'éloigna des rangs de l'armée républicaine; il n'ouvrit pas le chemin de la France devant des Prussiens.

Ah! pourquoi faut-il que Paoli ait attendu, pour retourner sur la terre de l'exil, que l'étranger, jaloux de son influence, eût demandé son éloignement de la Corse! L'ami de Washington lui avait appris comment on pouvait sortir, la tête haute, d'une position difficile, et emporter l'estime de ceux-là mêmes dont on se séparait; pourquoi ne pas concilier comme lui ses devoirs de citoyen avec son dégoût pour les sanglantes saturnales de Paris, Nantes et Lyon? — Les Anglais lui firent expier bien cruellement l'erreur d'un jour. En vain lui réservaient-ils la présidence du parlement corse, en vain décernait-on à son buste les honneurs que l'on devait refuser plus tard à sa personne : Paoli avait signé son testament politique.

On a dit encore, que l'entrée des Anglais à Toulon avait pu influer sur sa conduite. Quand une ville française faisait tant de livrer aux flottes ennemies le premier arsenal, le dépôt le plus considérable de tous les éléments de notre puissance maritime, sans que les royalistes du midi aient attaché à ce fait aucune idée de déloyauté ou de trahison, Paoli pouvait bien introduire dans les ports de l'île l'escadre de l'amiral Hood. — Mais depuis quand et chez quel peuple suffit-il de citer un précédent coupable pour atténuer ou faire disparaître l'énormité d'un crime? L'incendie des chantiers et la cruauté inouie avec laquelle on repoussa des centaines de familles, demandant en vain un asile à fond de

câle et trouvant la mort au lieu d'une planche de salut; tant d'efforts pour activer les flammes qui dévoraient l'arsenal, et le regret de n'avoir pu en détruire jusqu'aux derniers vestiges, n'étaient-ils pas des enseignements salutaires pour la Corse? Où était la garantie qu'elle serait traitée mieux que Toulon? Voilà ce qu'il fallait se demander. Ainsi, l'exemple de Toulon était, à notre sens, un motif de plus pour se défier de la politique anglaise.

On ne conçoit pas non plus comment l'ancien fondateur de la nationalité Corse pût consentir à ce que, par une alliance adultère, la tête du Maure s'unît au pavillon britannique. Elle ne surprit pas moins que le spectacle du croissant joint, sous François 1er, aux fleurs de lys, ne surprit la chrétienté. Dion, chassé de Syracuse au moment où il venait de la rendre à la liberté, ne reparut dans ses murs que pour la soustraire une seconde fois à l'esclavage. Paoli pour se venger de ce qu'il appelle l'ingratitude de ses concitoyens, livre la Corse aux étrangers.

On pouvait bien, objecte-t-on enfin, ne pas rompre avec la France et refuser son adhésion à une constitution discutée et votée par une chambre mutilée, dans l'espace de quelques séances, entre les poignards des Jacobins et la terreur de l'étranger. — Nous ne l'admettons pas davantage. La Convention, c'était la France. En elle résidait la souveraineté nationale. L'espèce de dictature qu'elle tenait de la gravité des circonstances n'était pas trop constitutionnelle: nous le reconnaissons; mais était-elle nécessaire? Voilà ce qu'il faut se demander. Si tous les généraux commandants les divisions territoriales eussent méconnu également son autorité, que fût devenue la France? Les vengeances de la coalition

auraient dépassé les sauvages menaces du fameux manifeste où Paris était dévoué d'avance *à une subversion totale.*

La Convention alla trop loin sans doute, et si elle avait su déployer contre la Commune toute l'énergie qu'elle mit à repousser l'agression étrangère, elle eût égalé en héroïsme le sénat romain aux plus beaux jours de sa grandeur, et racheté, par cette noble fermeté, les déplorables erreurs où l'entraînèrent l'effervescence des clubs et les imprudents défis de l'émigration. Cette justice lui fut même rendue par l'un des plus habiles ministres de la restauration. Il eut le courage de dire tout haut à la tribune, et en face du côté droit, que si elle n'eût pas délibéré sous l'influence des poignards, la France n'aurait pas eu à gémir sur des actes d'une féroce énergie. — Comment Paoli, lui, qui avait attaché tant de prix, la gloire de sa vie, à l'intégrité du territoire, ne comprit-il pas que le premier devoir de cette assemblée était de défendre avant tout l'indépendance de la nation? D'ailleurs, ce n'était pas à un simple général à la juger. Il ne lui restait plus que deux partis à prendre, obéir à ses ordres, ou se démettre du commandement. — Un homme aussi versé dans l'histoire pouvait-il oublier que la patrie ne se marchande pas, comme Gênes marchandait des stations maritimes! Dans ces sortes de marchés le cédant joue souvent sa tête.-- Afin de se venger du roi Frédéric, le comte Julien livra l'Espagne aux Maures et les Maures, pour prix de la trahison, le massacrèrent. Après la bataille du Granique, Alexandre traita les prisonniers persans avec beaucoup de générosité, en même temps qu'il faisait charger de chaînes ceux des Grecs qui avaient combattu à la solde de Darius. Soliman fit écorcher tout vivant, au milieu des sarcasmes des Turcs, le vil Rhodien qui avait ouvert les portes de sa ville natale; — et puis si on échappe à

la mort, on n'échappe point au mépris. Les Anglais se contentèrent de le reléguer dans les murs de Londres; ils voulurent dorer ses chaînes par une pension de 50,000 fr. Aussi lui arrivait-il de dire souvent avec ses compagnons d'exil, nous sommes moins des hôtes que des otages.

Nous avons lu dans un journal politique, à propos de la retraite d'un vieux diplomate resté Corse *sous l'uniforme russe*, qu'en appelant la flotte anglaise, Paoli ne se séparait point de la France, mais seulement *des énergumènes qui la couvrirent d'échafauds*. Cette apologie peut sembler excellente à des Prussiens ou à des soldats de l'armée de Condé; il est douteux qu'elle satisfasse des Français. On comprendrait que Paoli eût essayé de reconstituer pour la seconde fois un gouvernement libre et indépendant de toute domination étrangère; il y avait peut-être de la gloire à réorganiser cette unité nationale que nos pères avaient poursuivie avec une persévérance si héroïque, à travers tant de vicissitudes et de périls. Ce franc, ce patriotique retour à des idées de nationalité, était la seule manière, à notre avis, de se séparer honorablement de la France, si jamais une pareille détermination pouvait entrer encore dans les vues et les sentiments des consultes générales. Ce que nous ne pouvons ni concevoir ni justifier, c'est l'incorporation de la Corse à la monarchie anglaise, apparemment pour qu'elle eût bientôt un sort pareil au sort de l'Irlande.

Nous chérissons la mémoire de Paoli, autant que qui que ce soit. Il ne nous arrive jamais de prononcer son nom sans être ému. Chaque fois que nos regards rencontrent son image, un respect religieux nous saisit, et si nous ne nous abusons fort sur le caractère de ce sentiment, ce respect tient de la piété filiale. L'Empereur fut le plus grand des

hommes, Paoli le plus aimé des Corses. Cependant nous ne balançons pas à le répéter ; sa conduite nous paraît encore plus coupable que celle des fédérés. Ceux-là, en se séparant de la Convention restaient toujours sous les couleurs de la France, Paoli au contraire, dénationalisait la Corse. Ce n'était plus pour la rendre libre et indépendante, c'était pour en faire l'apanage d'un baronnet anglais. Il repoussait les représentations d'un peuple exalté sans doute, mais généreux et loyal, pour passer sous la domination d'un cabinet égoïste et perfide. La France allait compter un département de moins et la Grande Bretagne une possession coloniale de plus, car après tout la charte constitutionnelle du 19 juin n'était qu'une concession temporaire.

Paoli le comprit. Il était trop accoutumé à étudier l'histoire pour oublier long-temps que l'intervention étrangère est le terme de l'indépendance nationale. Indifférent à toutes vues d'amélioration et de bonheur durable, c'était une station provisoire dans le lac français que demandait le cabinet de S<sup>t</sup>-James. Il était impossible qu'avec un sens droit et une si profonde pénétration d'esprit, son erreur fût de longue durée. Aussi ne s'abusa-t-il qu'un instant et sur la fausse position où il s'était placé, et sur les véritables motifs de cette occupation transitoire, destinée à ne laisser après elle que le cuisant remord d'une désertion politique et l'amer regret des pensions perdues.

Cette conviction nous l'avons puisée, en grande partie, dans des lettres écrites de Londres. Si elles ne renferment pas l'aveu explicite de ce que nous considérons comme une faute politique, la seule peut-être où Paoli soit tombé pendant tout le cours de sa longue carrière, elles montrent assez qu'il n'était pas tout-à-fait sans inquiétude sur le jugement,

que porteraient de la moralité de cet évènement, les contemporains et la postérité. Ce doute pénible se révèle jusque dans les dernières lettres de sa correspondance. Mais, s'il conçoit que l'on puisse envisager différemment le rôle qu'il a joué dans ces circonstances difficiles, il s'indigne vivement à l'idée, qu'on ose mettre un seul instant en question la sincérité de son dévouement au pays. « Tout pour sa » gloire et sa prospérité et rien pour moi, c'était là ma devise. » On sera forcé de reconnaître que j'y demeurai constam» ment fidèle. Si je me suis une fois trompé sur les mo» yens d'atteindre à ces résultats, l'erreur n'a pu venir que » de mon jugement; s'il y a des regrets dans mon cœur, il » n'y a assurément pas de remords dans ma conscience. Je » désire, mandait-il à l'un de ses meilleurs amis, que les Cor» ses appelés à marquer sur la scène politique, aiment la » patrie autant que moi. La fortune peut les placer dans une » meilleure position; ils peuvent, aidés des circonstances, » réaliser les vœux que je formais pour son bonheur; mais » jamais, à coup sûr, leur sollicitude ne pourra surpasser la » mienne. Il n'est point jusqu'à mes ennemis qui ne soient » forcés de me rendre cette justice. (1) »

A l'époque où il s'exprimait ainsi, dans les libres épanchements de l'amitié, chaque semaine apportait à ses compagnons d'exil, dispersés et fugitifs sous un ciel étranger, des gages réels et successifs de son invariable attachement. C'était entr'eux qu'il partageait le produit de ses épargnes. Son inépuisable bienfaisance s'étendait jusque sur les prisonniers français. On en trouve la preuve dans ces paroles de Charles X au général Bonnemain, au moment où il

(1) Lettres inédites.

fut admis à l'audience de congé. « Vous allez, dit-il, dans » le pays du général Paoli. C'était un homme d'un grand » mérite et d'une rare libéralité. Il secourait largement et » fréquemment nos pauvres émigrés. » — A Naples, en Sicile, à Rome, des traites de Londres allaient de temps en temps les tirer de la gêne et adoucir ce que les privations de l'exil avaient de trop dur. Ces secours, il les retranchait du fonds destiné à la création de l'école supérieure qui porte son nom : c'était là ce qu'il regrettait le plus.

Oui, Paoli avait raison de se rendre ce consolant témoignage. Toutes ses pensées furent des vœux pour l'amélioration de son pays ; toutes ses actions, des exemples de patriotisme.

Pendant son généralat, en exil, au sein des montagnes qui l'ont vu naître, sous le ciel de Londres, dans les ovations populaires, dans sa fuite depuis Pontenovo jusqu'à Portovecchio, dans son retour au milieu de ses compatriotes, au sein des assemblées, dans le silence du foyer domestique, comme dans les scènes et les mouvements si bruyants de la place publique, absente, présente, heureuse ou opprimée, à chaque heure, en tous lieux, partout, il ne voit que la Corse, ne songe qu'à elle, ne rêve que son bonheur. Ses douleurs, il les ressent ; ses joies, il les partage ; ses succès, font son orgueil ; ses revers, toute sa tristesse. Raconte-t-il la longue histoire de ses malheurs, de son oppression, de ses misères ? Il rassemble tout ce que son cœur a d'indignation, et, pour maudire les tyrans de sa patrie, il retrouve le feu de sa jeunesse. Quand il revenait sur le récit lamentable de ses souffrances, des avanies et des dédains dont on l'avait accablée ; quand il la représentait dans l'abrutissement de l'ignorance et les angoisses de la faim ; quand il redisait avec

un visible saisissement tout ce que l'on faisait endurer de tourments aux prisonniers, de dégouts à leurs femmes, sollicitant en vain la faveur de les voir à travers les barreaux de leur sombres cachots; comment les lois étaient sans énergie répressive contre les riches et cruelles envers les pauvres; les soldats, changés en bourreaux; l'incapacité atteignant indistinctement les indigents, au point d'être écartés sans pitié des charges les plus obscures; les impôts absorbant, dans leur accroissement successif, jusqu'aux dernières substances du laboureur, les sarcasmes les plus amers, poursuivant quiconque conservait des souvenirs de nationalité ou l'espoir de sa renaissance, — les larmes coulaient de ses yeux, l'émotion dont il était saisi était si vraie, si expansive, qu'elle passait rapidement jusque dans l'âme des Anglais, naturellement si calmes, si impassibles.

Rien également ne serait plus facile que de repousser les reproches de cruauté, d'ambition et de despotisme, dont ses ennemis poursuivent encore sa mémoire.

Le pouvoir illimité dont il disposait dégénérait, dit-on, quelquefois en tyrannie; il professait, cette affreuse maxime digne au reste du livre *le Prince*, « qu'il est souvent plus nécessaire d'être craint que d'être aimé. » Mais cette accusation est trop grave pour être admise sans preuves. Où sont les faits qui l'appuient?

Sa *cruauté*.... elle se réduit à des actes d'une justice inexorable contre des malfaiteurs ou des traîtres. Qu'on le compare d'ailleurs avec l'administration arbitraire et brutale des généraux de l'ancien régime. Le 24 juin 1770, M. le comte de Marbœuf, alors commandant en chef *pour le roi en Corse*, et à ce titre investi d'une sorte de dictature militaire, embarrassé dans sa marche expéditive par les formalités trop len-

tes de la justice ordinaire, déclarait que dans la battue générale qu'il allait ordonner contre les bandits, ceux qui tomberaient entre les mains des chefs de colonne, *seraient pendus à l'heure-même, au premier arbre, sans aucune forme de procès.*

Des vieillards, dont l'imagination fut long-temps frappée de ces exécutions martiales, nous ont assuré que cette justice sommaire, allait même au-delà de ces terribles menaces.
» Je veux, disait Napoléon en envoyant à Paoli exilé son
» histoire manuscrite sur la Corse, je veux comparer votre
» administration avec l'administration actuelle.... je veux
» noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la cause
» commune. Je veux appeler au tribunal de l'opinion ceux
» qui gouvernent, détailler leurs vexations, découvrir leurs
» sourdes menées, et s'il est possible, intéresser le vertueux
» ministre qui gouverne l'État, M. de Necker, au sort dé-
» plorable qui nous afflige si cruellement. » Que serait-ce, si, pour rendre l'opposition encore plus marquée, on rappelait tous les abus d'autorité, toutes les rigueurs inouies où les Miot, au commencement de ce siècle, les Morand et les Berthier, depuis 1803 jusqu'à 1814, se sont laissés entraîner par cette pente si naturelle au despotisme chez tous les hommes, dès qu'ils se sentent affranchis des salutaires entraves de la constitution ?

Assurément les actes d'autorité que l'on reproche au général Paoli sont bien loin d'égaler en rigueur les mesures de haute police, que Morand surtout ne craignait pas de prescrire en vertu du formidable arrêté des consuls, derrière lequel il échappait à toute responsabilité. C'est à cette occasion que le général Cervoni, commandant en chef à Marseille, écrivait à Saliceti ministre à Naples : « Soyons con-

» tents, le général Morand fait le bonheur de la Corse. On » y fusille au moins un homme par jour. Oh que la haute » police est une admirable chose ! (1) » Disons-le donc hardiment, l'autorité dont Paoli était revêtu, bien qu'absolue à certains égards, qui ne l'aurait préférée au régime pur et simple du bon plaisir ?

Son *ambition*..... il ne s'en défendait pas, a toujours été de fonder l'indépendance de la Corse et d'en faire la première puissance de la Méditerranée. « Je veux, disait-il, que le nom Corse soit respecté de l'Italie tout entière. » Il espérait qu'un jour les chaumières de nos campagnes n'auraient eu rien à envier aux palais de la ville superbe. Ce n'était donc pas, comme l'insinue l'abbé de Germanès, « pour se faire un » nom à la faveur des troubles et parvenir, s'il pouvait, au » comble des honneurs. Trop vif, dit-il, dans son ambition » pour s'arrêter aux gradations lentes des fortunes ordinai- » res, il franchit les intervalles, et osa lever les yeux jusqu'au » généralat par la disette des concurrents (2). » Que d'erreurs en peu de mots ! Et cependant bien des étrangers ont jugé du caractère de Paoli sur ce passage, sans même se donner la peine d'examiner si le vicaire général de Rennes n'avait pas tiré tous ces renseignemens sur les hommes et les mœurs, des dépêches des généraux ! On aurait vu alors que son histoire sur la Corse avait été écrite sans sortir du diocèse de Rennes sur les notes infidèles du marquis de Chauvelin, ou les récits tour-à-tour légers et passionnés du marquis d'Arcambal. Ce bon vicaire, a la naïveté d'en convenir dans sa préface. Écrivant pour plaire aux officiers généraux qui avaient concouru à la conquête de la Corse, il était tout naturel qu'il cherchât

(1) La Corse 1768, 1842, par Patorni.

(2) Tom. II, pag. 169.

à assigner des motifs vulgaires et personnels à la ferme et sage administration de Paoli. Quoi de plus absurde que de dire, qu'il *voulait se faire un nom à la faveur des troubles!* Mais qui ne sait que sa gloire est de les avoir appaisés; qu'à sa voix les partis les plus acharnés désarmèrent, que toutes les animosités se fondirent en une seule, la haine des Génois, qu'il se montra simple au faîte des honneurs, et grand au sein de la retraite? *Il osa lever les yeux jusqu'au généralat.....* Avait-il donc oublié ce qui se passa dans la consulte de la Casabianca? Sur ce point M. Robiquet s'écarte moins de la vérité: « Les principaux chefs lui écrivi» rent pour le prévenir que la nation était disposée à l'élire » pour général; ils le pressaient de passer dans l'île. A son » arrivée, les membres du conseil suprême vinrent lui rendre » hommage et lui offrir le généralat. » Ce n'est donc, ni le hasard, ni l'ambition qui le ramènent en Corse (1). Nous opposons ainsi un historien étranger à un historien étranger.

Son *despotisme.....* il venait moins de l'ambition du pouvoir, que de l'amour de l'ordre. C'était une sorte de dictature, plus civile que militaire, née de la nécessité, la première de toutes les lois, ayant pour fondement l'adhésion tacite des Corses; pour mesure, l'intérêt général; pour contrepoids, les consultes où il venait rendre compte de l'emploi qu'il avait fait de son autorité. Jamais il ne fut question de la gêner ou de la restreindre, tant il savait en user avec mesure et discernement! On sentait fort bien qu'il fallait suppléer, par la rapidité et l'énergie de l'action, au défaut de moyens répressifs.

(1) Robiquet, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, liv. VIII, pag. 311.

Enfin, il s'est trouvé des historiens qui l'ont soupçonné d'aspirer secrètement à la royauté. Paoli repoussa cette insinuation sans preuves, comme une odieuse calomnie de la cour de Versailles. Elle fut imaginée, mandait-il à la Convention, et répétée par des écrivains stipendiés pour faire pardonner la plus injuste des conquêtes. On voulait ainsi refroidir l'enthousiasme qu'avait excité dans toutes les âmes généreuses le courageux réveil d'un peuple, luttant seul pendant quarante années d'une guerre soutenue, sans autre appui que l'horreur de la servitude contre les armes combinées d'une république et d'une grande monarchie. Les Corses aiment la liberté, mais ils attachent bien plus de prix encore à l'égalité, car sans elle la liberté ne serait souvent qu'un odieux privilége. Au reste, le malheureux essai qu'avait fait du pouvoir royal le généreux, mais crédule aventurier de Westphalie eût suffi pour le dégoûter de la royauté. Paoli était trop jaloux de l'estime des écrivains philosophes de l'époque, pour échanger son titre de général contre celui de roitelet. L'un était sérieux, et il y avait de la gloire à le garder, l'autre n'eût été que ridicule et même dangereux. Comme le roi de Prusse, il redoutait les sarcasmes de Voltaire, et il ne pouvait pas même espérer de l'apaiser par de prétentieuses épîtres, car il n'était pas poëte.

Les démocraties sont naturellement défiantes et soupçonneuses. Beaucoup de fédéralistes américains passionnés pour les traditions et l'éclat monarchique triomphaient, lorsque dans un bal, ils étaient parvenus à faire placer un canapé élevé de deux marches au-dessus du parquet de la salle, et sur lequel Washington seul et sa femme pouvaient être assis. D'ombrageux démocrates voyaient dans ces pompes, dans les levées publiques du président, le retour prémédité de la

tyrannie, et s'indignaient que, recevant à une heure fixe dans sa maison tous ceux qui se présentaient, il ne leur fit qu'une révérence raide et peu profonde. Washington, ajoute M. Guizot, souriait de ces joies et de ces colères, et persévérait dans les règles, à coup sûr fort modestes, qu'il avait adoptées. — C'est qu'il ne songeait pas plus à transformer son fauteuil en trône, que Paoli, son généralat en royauté.

Lorsque Tibérius Graccus, bravant les menaces des Patriciens, voulut améliorer la condition des prolétaires, ne fut-il pas accusé d'aspirer à la royauté? Le mouvement de sa main portée au front en signe de détresse, ne fut-il pas méchamment expliqué comme la demande du diadème ? Le sénat ne s'y méprenait point, mais il fallait une calomnie pour le dépopulariser et le perdre. — Disons donc, que cette prétendue usurpation du pouvoir royal n'était ni dans les goûts, ni dans les intérêts de Paoli. Elle offrait peu d'éclat et beaucoup de périls. Paoli connaissait trop les Corses pour espérer qu'un nouvel Antoine serait venu essayer la couronne sur le front du nouveau César.— Que si l'on essayait encore de relever avec amertume, des erreurs noblement rachetées, nous répondrons avec S^t-Évremont que les faiblesses des grands hommes sont celles de l'humanité. Ces soupçons au reste auraient pu s'éveiller plutôt. Ne savait-on pas que, dès son avènement au généralat, Paoli était entouré de cette sorte d'appareil qui doit distinguer le premier magistrat du pays? Toutes les fois qu'il présidait le conseil d'État, n'était-ce pas sur un siége élevé surmonté d'un dais à franges d'or? Nul cependant ne s'avisa jamais d'y démêler l'image d'un trône. Nous ne sachons pas que la défiance s'en soit alarmée un seul instant. Il faut ajouter qu'il ne tenait qu'à lui d'atteindre à la dignité de doge. Cette offre de la part du sénat de Gênes

fut repoussée avec une noble fierté. Les prérogatives et les attributs souverains du dogat ne tentèrent pas plus son ambition que les séduisantes promesses de la cour de Versailles. — C'est ainsi que tombent et disparaissent les accusations, si souvent répétées, de *cruauté, d'ambition* et de *despotisme.*

En resumé la vie politique de Paoli se divise en deux périodes.

La première, qui embrasse un espace de 14 ans, est au-dessus de tous les éloges. Rapportant constamment ses actes et ses pensées à ce qui fonde et constitue la grandeur des peuples, c'est-à-dire l'individualité nationale, il parvient, à travers les plus grands obstacles, à faire marcher d'un pas égal la liberté et la civilisation, à assurer à ses concitoyens la jouissance des droits qu'ils demandaient vainement depuis deux siècles, fait sortir l'ordre du sein de l'anarchie, adoucit les mœurs sans les énerver, forme de la clientelle et du patronage deux éléments de la force nationale, établit des chantiers, crée une marine militaire, et, passant de la défensive à l'attaque, de nos rivages à ceux de Caprara, dont un coup hardi l'a rendu maître, il jette l'épouvante jusque dans les comptoirs de Gênes.

Quel est le peuple dont les annales renferment un aussi grand nombre de traits de patriotisme? On y admire à chaque page tout ce que le sentiment de la nationalité, au plus haut degré d'exaltation, peut enfanter de plus gigantesque, de plus héroïque. Plutarque s'y fût arrêté avec complaisance. Frappé des efforts soutenus d'une poignée d'insulaires isolés, sans alliés, sans ressources, il n'eût pas balancé à assigner à Paoli un rang distingué parmi ses hommes illustres. Moins la bravoure militaire, il réunit à un degré éminent

toutes les vertus du modeste libérateur de Thèbes. La carrière de Paoli et d'Épaminondas présentent en effet de frappantes analogies. L'un chassa les tyrans de son pays pour fonder la liberté, l'autre y établi la liberté, pour l'affranchir du joug des tyrans.

Quel beau sujet pour un nouveau parallèle! Modéré sans faiblesse, juste envers tout le monde, sévère envers les siens, demandant la liberté pour son pays et la respectant chez les autres; content du titre de simple citoyen et n'usant du pouvoir du généralat que pour la défense du faible et le maintien des lois; simple avec dignité, ferme sans tyrannie, ennemi implacable des Génois, mais n'employant pour les combattre que des moyens honorables; négociateur droit et habile, bien qu'il n'opposât jamais aux secrets de la diplomatie que les règles invariables du droit international; borné dans ses goûts et ses dépenses, quoiqu'il eût à sa disposition toutes les contributions de l'île, quel est l'homme qui ait été plus pur, plus désintéressé? La seconde moitié du 18^e^ siècle offre-t-elle beaucoup de ces exemples?

Malheureusement pour sa mémoire, la seconde phase de sa vie politique le trouva bien différent de ce qu'il avait été. — Nous avons vu plus haut quel rôle il y joua, et par quel enchaînement de circonstances déplorables il fut conduit à une résolution désespérée.

Chargé d'années et de respect, le général exilé mourut à Londres le 5 février 1807. Si l'on excepte le temps qu'il passa dans le royaume de Naples, ses 82 ans furent constamment consacrés, par les actes et par la pensée, à la grandeur de son pays. Pendant sa longue résidence à Londres, observe Benson dans son *Essai sur la Corse*, il n'employa, à l'usage de sa personne, qu'une parcelle de la grosse pension

qu'il recevait du gouvernement britannique : il destinait le reste à soulager la misère des malheureux.

Quelque temps après, la Corse apprit avec plus d'émotion que de surprise, que trois années auparavant, il avait déposé dans un codicille testamentaire des germes de moralisation et des vues de progrès. C'était clore dignement sa carrière. Le legs du 23 novembre 1804 est demeuré comme la condamnation de l'Empereur et un reproche permanent contre tous les Corses qui, largement comblés des faveurs de la fortune, ont complètement oublié leur pays.

La gloire de Napoléon préoccupait tellement les esprits, dit l'historien Renucci, que la mort de Paoli ne fit qu'une impression fugitive sur les cœurs de ses compatriotes. Au milieu des chants de gloire dont retentissait la France, qui est-ce qui aurait prêté une pieuse oreille aux rares accents d'une douleur solitaire? Il faut en excepter néanmoins, les vétérans de l'ancienne indépendance. Ceux-là en versèrent des larmes de douleur. « Paoli et la Corse, la Corse et Paoli étaient si étroitement unis, leurs vœux et leurs intérêts si bien identifiés, qu'ils ne formaient plus qu'un. Le nom de ce vertueux citoyen commandera à jamais le respect et l'admiration; aussi long-temps que la terre comptera des hommes libres, ce nom sera placé dans leur estime à côté de celui des bienfaiteurs des peuples (1). »

Ceux des Corses qui l'avaient suivi au-delà du détroit, se pressèrent émus et respectueux sur sa tombe. Si, à l'exemple des États-unis de l'Amérique, ils ne portèrent pas en signe de deuil et durant l'espace de trente jours, un crêpe au bras gauche, si un congrès national ne vota pas l'érection d'une

(1) Renucci, *Histoire de la Corse*, Tom. II, pag. 206.

statue en marbre, on peut être sûr que les Corses pieux et reconnaissants respectent et chérissent la mémoire de Paoli, autant et plus peut-être que les citoyens du nouveau monde ne respectent et chérissent celle de Washington. Ses obsèques furent simples comme sa vie. Il avait recommandé à ses exécuteurs testamentaires de le conduire au tombeau sans faste et sans bruit. Il craignait toujours de diminuer, par des dépenses inutiles, les fonds destinés à l'instruction de la jeunesse. Le moindre retranchement lui semblait un vol fait à la patrie.

Après avoir rappelé la sagesse de son administration, sa fermeté pendant la guerre de l'indépendance, sa haute raison dans les conseils, cette alliance de modération et d'énergie qui distingua sa conduite politique, soit pendant les négociations, soit après l'invasion de l'armée française, le biographe Gregorj termine, par ces mots, sa belle *Introduction* à l'histoire de Filippini. « Le peuple avait juré de mourir en défendant la liberté ; il ne faillit point. Quelques uns d'entre les notables attachaient plus de prix à l'or de l'étranger, qu'à l'indépendance nationale ; ils trahirent la patrie. Paoli gémit sur le triste sort des premiers ; il rougit de l'opprobre des autres, et quand il n'eut plus l'espoir de faire renaître, avec la liberté de l'île, le courage abattu de ses compatriotes, il s'achemina noblement vers la terre d'exil avec un petit nombre d'hommes dévoués, préférant à tout autre bien l'honneur de partager sa destinée. Il fut admiré de l'Italie et de l'Allemagne : le peuple anglais le reçut avec orgueil, le roi de Prusse, le Pontife, le roi de Pologne, l'impératrice de Russie, tous les grands hommes enfin lui prodiguèrent des éloges mérités pour la sagesse de son gouvernement. Il y a plus : la puissance de l'opinion força les

respects hypocrites de ceux-là mêmes qui, après l'avoir trahi avaient essayé de ternir l'éclat de sa renommée. Les bruits sourds de la malveillance tombèrent bientôt devant la voix impartiale et forte de la postérité. Elle proclame, avec toute l'autorité qui lui appartient, qu'entre ses mains le pouvoir, si étendu qu'il fût, ne servit qu'à briser les fers et à raffermir la liberté de la patrie. Chose rare dans tous les temps ! s'écrie cet auteur ; et s'il en était ainsi, pourquoi n'en croirait-on pas plutôt aux actes de sa vie qu'aux paroles des traîtres ? (1) »

Oui, dévouer sa pensée et son action, qu'il nous soit permis de le répéter, parce que la Corse entière le proclame avec nous, parce que ses adversaires politiques sont forcés d'en convenir, dévouer sa pensée et son action au développement progressif de la sociabilité insulaire ; placer au cœur du pays un foyer de patriotisme et de lumières, pour que la civilisation, appuyée sur la liberté, rayonnât rapidement du centre à la circonférence ; faire de la haine contre les Génois une vertu nationale, du sacrifice de sa vie à la cause de l'indépendance, un bonheur, de son affermissement, le but glorieux de tous les efforts et le terme unique de son ambition ; prouver à l'Europe que ses concitoyens, bien loin d'être un ramas de rebelles, ne supportaient impatiemment que le joug de l'oppression étrangère, et que le plus juste des soulèvements avait abouti à la plus heureuse de constitutions ; mettre des mœurs pures à la place de lois immorales, aux abjects calculs de l'individualisme substituer des principes d'honneur et d'abnégation personnels, à l'indifférence pour le succès d'une noble lutte, l'enthousiasme de la liberté ;

(1) Voir l'*Introduction de l'Histoire Filippini*, Tom. I, pag. CIV.

appeler le mépris sur les traîtres ou les transfuges, quels que fussent leurs noms et les prétextes dont ils couvraient la plus coupable des défections ; réunir en faisceau toutes les forces du pays pour les opposer à l'ennemi commun ; répandre la chaleur de la vie sur un sol brûlant et desséché par le double feu de la guerre intestine et de la guerre extérieure ; y ramener l'abondance par l'agriculture, la sécurité par la puissance de la loi, la confiance dans le présent et la foi dans l'avenir, par un concours franc et loyal de toutes les intelligences et de tous les courages ; en un mot, jeter les fondements d'une nationalité destinée à être aussi forte et plus durable que celle de ces républiques italiennes, et puis, lorsqu'elle est attaquée, la défendre opiniâtrement contre la première, la plus belliqueuse monarchie de l'Europe, au point de rendre le sort de la guerre incertain....... voilà le rôle, voilà la gloire de Paoli.

FIN DE LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

# DOCUMENTS HISTORIQUES.

(Page 51)

## *Fête nationale à Bastia, le 27 décembre 1789* (*).

On lit dans cette relation :

« A peine l'heureuse nouvelle de l'incorporation de la Corse à la monarchie française parvint-elle au comité de la ville de Bastia, que tous les cœurs s'ouvrent à la joie, et leurs premiers vœux sont de rendre des actions de grâces publiques à l'Être Suprême.

» M. de Varese, président, en fait la proposition et est aussitôt autorisé à écrire, au nom du comité de la capitale, à tous les évêques de Corse, pour les inviter à faire chanter, dans toutes les églises de leurs diocèses, un *Te Deum* solennel. Cette demande a été accueillie avec un égal empressement. M. l'évêque de Bastia entr'autres, s'est distingué par son zèle vraiment remarquable. C'est avec une simplicité apostolique, qu'il a déployé ses connaissances et qu'il a répandu l'onction la plus tendre sur les sentiments dont il est animé pour le troupeau confié à ses soins.

» Le dimanche 27 décembre a été choisi pour la célébration de cette sainte cérémonie ; toutes les cloches de la ville l'ont annoncée à l'heure de midi ; l'évêque de Sagone qui se trouvait à Bastia, le chapitre, tout le clergé séculier et régulier et tous les corps militaires et civils, y ont été invités ; ils s'y sont rendus accompagnés et suivis d'une foule immense de citoyens de tous les ordres. M. le vicomte de Barrin, commandant en chef, a précédé le conseil supérieur en robes rouges ; on n'a pas vu au nombre des magistrats qui le composent M. Morelli, président de la seconde chambre, ni M. Belgodere de Bagnaja, membre du comité ; ils ont l'un et l'autre préféré d'y paraître en cette dernière qualité, s'honorant (d'après l'avis ouvert en plein comité par M. Belgodere de Bagnaja) du simple titre de citoyen plus que du rang de magistrat, dans une circonstance, où le bonheur de la Corse intéresse si particulièrement tous les citoyens.

(*) Extrait du *Moniteur universel* du 29 janvier 1790.

» Avant de commencer l'auguste cérémonie, M. de Varese, président du comité, a présenté à l'autel une jeune fille dotée par lui pour recevoir la bénédiction nuptiale avec le jeune homme qui l'a épousée. Ce mariage, emblème de l'union indissoluble de la Corse à l'empire français, ne pouvait être contracté sous de plus heureux auspices. Puissent les citoyens qui naîtront goûter dans leur maturité les fruits de la félicité que la Corse voit naître !

» Les nouveaux époux reconduits à leur place, l'évêque de Bastia s'est levé et a prononcé un discours éloquent et pathétique, sur l'objet qui réunissait tous les habitants de la capitale ; il a béni l'Éternel, le maître de l'ordre et du temps, d'avoir amené l'heureuse journée dans laquelle un peuple généreux et libre a adopté pour jamais une nation brave et guerrière, qui dans tous les temps s'était montrée l'ennemie du despotisme altier, et avait exposé ses biens et sa vie pour recouvrer la liberté qu'elle venait enfin d'obtenir. Il n'est point, s'est écrié le digne prélat, de plus beau nom, que celui de français ; il désigne des hommes libres, soumis volontairement, et inviolablement attachés au souverain qu'ils se sont donnés.

» Les Corses font actuellement partie de cette nation puissante, c'est l'héritage d'Abraham et d'Isaac qui leur est assuré. Que le Ciel en reçoive nos plus vives actions de grâces ! Et terminant ce discours, dont on regrette de ne pouvoir rapporter tous les traits touchants, le prélat a entonné avec un saint enthousiasme, le *Te Deum laudamus.*

» A cet instant, toutes les cloches de la ville, les canons des remparts, les salves de la troupe nationale, le bruit des boîtes, se sont fait entendre; les bâtiments du port ont déployé leurs pavillons; celui de France l'était sur la citadelle. L'éclatant signal des foudres guerrières a été répété trois fois.

» Une musique nombreuse a chanté le *Te Deum* et le psaume *Exaudiat*, après lequel M. l'évêque de Bastia a donné la bénédiction du St-Sacrement.

» En sortant de l'église, le corps de la ville et le comité, précédés de la musique militaire et entourés de tous les officiers de la garde nationale, dans le même ordre qu'ils étaient entrés dans la cathédrale, se sont rendus sur la place où, on avait préparé un feu de joie surmonté d'un drapeau aux armes de France, unies à celles de la Corse et de la ville de Bastia. M. Caraffa, maire de la ville, et M. de Varese, président du comité, tenant chacun une torche de cire blanche, ont mis le feu au bûcher, au bruit répété de *Vive la nation, la loi, le roi et la liberté !*

» Pour terminer ce jour mémorable, les citoyens ont volontairement illuminé la façade de leurs maisons. Toute distinction de nation a cessé dans cet heureux jour consacré à la joie publique.

» Il a vu naître un nouvel ordre de choses; il a vu le bonheur de la Corse attaché au bonheur de la France, pour n'en être plus séparé.

» Que l'univers l'approuve et y applaudisse, et que les races futures en contemplent l'étendue, et louent l'Être Suprême d'avoir couronné la longue patience des Corses par une série de jours heureux qui leur fassent oublier tant de siècles de malheurs. »

---

(Page 41).

## *Extrait du journal patriotique de Corse, traduit de l'italien.* (*)

Bastia, le 23 avril 1790.

« On annonça le 18, vers les cinq heures de l'après-midi, l'arrivée de plusieurs bâtiments dans le golfe de St-Florent : on les croyait généralement destinés à transporter en France le régiment du Maine en garnison ici. Ce départ était soupçonné, d'après les ordres de M. Barrin général, et les délibérations du comité supérieur de Corse, et du conseil général de la commune. Les soupçons se changèrent bientôt en certitude par l'arrivée du comte de Rully, colonel dudit régiment, qui se présenta à la barrière de St-Joseph, escorté par cinq soldats, armé d'un large sabre et portant deux pistolets à sa ceinture. Malgré l'ordre de s'arrêter jusqu'à ce qu'ils eussent été reconnus par la garde nationale, M. de Rully poursuit son chemin et se transporte à la citadelle. Il rencontre sur la place des officiers et des soldats; il leur annonce avec transport qu'ils partiront le lendemain, et que si le peuple a la hardiesse de s'opposer à ce départ, il est en état de lui faire payer cher sa résistance, ayant apporté du bon plomb et de l'excellente poudre.

» Ces fanfaronnades ne furent pas plus tôt connues, que l'alarme devint générale parmi les habitants. Le comte de Rully se rend aussitôt à l'hôtel du commandant, accompagné de presque tous ses officiers :

(*) *Moniteur universel* du vendredi 21 mai 1790.

il s'abouche avec M. le vicomte de Barrin, qui lui fait sentir ses torts, et même lui remontre, à ce qu'on prétend, son imprudence de reparaître dans une ville où il avait laissé des souvenirs cruels; il assure que le régiment ne partira pas sans de nouveaux ordres de Sa Majesté, lui conseille de se sauver, et le menace de lui ôter le commandement du régiment, afin d'éviter tout désordre. On prétend que le colonel répondit avec une arrogance aux sages conseils du général, et qu'il porta l'insolence jusqu'à dire qu'il ne le jugeait pas même capable d'être général des capucins. Après ces propos injurieux il lui tourna le dos de la manière la plus insultante.

» Pendant cet intervalle, la garde nationale s'empara des portes de la citadelle et du magasin à poudre; le major de place renvoya très-honnêtement à leurs quartiers les soldats français qui étaient de garde. Peu de temps après, le colonel remontant à la citadelle avec ses officiers, le peuple, sans commettre contr'eux la moindre hostilité, leur cria de loin qu'ils se retirassent; et ils crurent faire bien de ne pas s'y refuser. Le colonel s'avançant avec ses pistolets en main rencontra un de ses officiers. Il s'élève entr'eux une violente dispute; le colonel veut la terminer par un coup de pistolet, que l'officier évite, mais qui malheureusement blesse au ventre une dame qui passait et qui est morte trente heures après; dans le même instant deux officiers furent blessés. Le jour tombait quand cet accident arriva.

» Le général écrivit alors au régiment, qu'il en ôtait le commandement au colonel et qu'il le donnait provisoirement à M. St-Martin, major. Il envoya copie de sa lettre au major de place, qui en donna communication à la municipalité.

» Dans ces circonstances, les officiers municipaux firent sonner le tocsin, pour avertir la garde nationale, chargée de prévenir le désordre et de maintenir la tranquillité publique, de se rendre à ses postes. Les rues furent remplies de citoyens armés, le tumulte et l'agitation continuèrent toute la nuit; le peuple voulait qu'on livrât le colonel; mais on ne savait où le trouver. Ce fut inutilement qu'on fit perquisition dans plusieurs maisons. A la pointe du jour, une dame qui avait été témoin de la querelle entre l'officier et le colonel, qui avait vu celui-ci charger son pistolet, et qui l'avait suivi, rapporta qu'il s'était réfugié à la caserne des grenadiers, près du collége des pères doctrinaires. On recommença, sans savoir par quel ordre, à sonner le tocsin; le peuple occupa tous les postes et les maisons qui avoisinent la caserne. On aperçut un fusil placé sur une des fenêtres de ce quartier; le peuple crut qu'on voulait faire feu sur lui : c'en fut assez pour faire pleuvoir

une grêle de balles contre les fenêtres et la porte de cette caserne. Une seconde décharge suivit la première, et la porte ayant été brisée par la mousqueterie, le colonel se présenta au peuple, peut-être dans l'intention de le calmer par des paroles conciliatoires; mais à peine fut-il aperçu que mille balles le percèrent : il était alors environ 6 heures du matin du 19.

» Le conseil de la commune, assemblé à l'hôtel-de-ville, avait proclamé la loi martiale, et demandé main-forte à la garde nationale et au régiment provincial; mais pendant que les officiers municipaux se rendaient au lieu de l'attroupement, on annonça la mort du colonel et tout rentra dans le calme le plus parfait. Peu de moments après, le conseil fit publier une ordonnance qui enjoignait au peuple de respecter, de laisser passer librement dans la ville, et de traiter comme citoyens et frères, les officiers, bas-officiers et soldats du régiment du Maine et tous ceux de la garnison. On vit alors paraître dans les rues plusieurs officiers et soldats qui s'étaient tenus soigneusement cachés pendant le tumulte de la nuit; beaucoup d'entr'eux devaient la vie à la générosité des citoyens qui, pour les sauver, avaient exposé leurs jours.

» Le major du régiment s'était retiré à l'hôtel du général; deux officiers municipaux et deux notables, escortés d'un détachement de la garde nationale, allèrent trouver cet officier et le prièrent de se rendre à l'hôtel-de-ville, où il assura la municipalité de ses intentions patriotiques, et convint qu'il devait la vie à trois citoyens qui, dans la soirée précédente, avaient bravé les plus grands dangers pour le soustraire à nombre de coups de poignard qu'on lui avait porté.

» Quatre officiers, trois grenadiers et deux fusiliers ont été blessés dans cette émeute; mais aucun d'eux ne l'est dangereusement. Si les citoyens n'ont éprouvé aucune violence, ils le doivent à la conduite exemplaire des soldats qui sont restés tranquilles dans leurs quartiers, depuis l'ordre donné par le major de la place, au nom de la nation, du roi et de la loi, de ne pas prendre les armes contre les citoyens, que d'après un ordre écrit par des officiers municipaux.

» Quelques pauvres femmes ont fait éclater une générosité peu commune, en accueillant et cachant dans leurs demeures plusieurs officiers; presque toutes ont poussé le désintéressement jusqu'à refuser la moindre récompense.

» La mort de la victime a mis fin au tumulte et depuis longtemps la tranquillité et la bonne harmonie entre le soldat et le citoyen n'avaient si sensiblement été manifestées. Un détachement de la garde nationale, commandé par M. le lieutenant Biagini, donna l'exemple

de l'union, en invitant les soldats du Maine à se divertir ensemble. Les bas officiers de la même garde ont assisté aux obsèques d'un sergent de ce régiment, mort de maladie, et ensuite ils ont donné aux camarades du défunt un grand repas que ceux-ci se proposent de leur rendre.

» Le colonel a été inhumé le 19 à 6 heures du soir dans le cimetière de la ville; le corps était accompagné par le major du régiment, un capitaine, deux curés et quatre prêtres.

» Le conseil général de la commune s'étant fait apporter le portefeuille du défunt, on y trouva deux mémoires manuscrits, dans l'un desquels, intitulé *État des rapports politiques entre la France et la Corse*, on prétend prouver qu'il ne convient pas à la France de retenir la Corse. L'autre manuscrit a pour titre : *Moyens sûrs pour embarquer le peu de troupes de S. M. qui restent en Corse, et ses employés.* »

---

(Page 30).

## *Récit de ce qui s'est passé à Calvi entre le représentant du peuple et le parlementaire anglais* (*).

« Le 13 septembre, on apprit à Calvi la reddition de la ville de Toulon, par l'effet d'une lâche trahison. Cette nouvelle a été reçue avec calme par la garnison et les citoyens de cette ville, auxquels on l'annonça dans l'assemblée du club; puis, par un mouvement spontané l'on a entendu ce cri de rage : *Vengeance ou la mort!* L'équipage de la frégate la *Mignonne* a député son commandant, le capitaine Liaudaut, vers le représentant du peuple Lacombe St-Michel; il lui a fait dire que, repoussant avec horreur le crime de ses compatriotes, il voulait le réparer autant qu'il était en lui, et qu'il offrait les pièces de canons qui sont sur son bord, et les hommes pour le service, afin de renforcer la défense du point important de Calvi. Le représentant du peuple a embrassé le capitaine, et lui a dit : « J'accepte la proposition de vos braves gens; nous mourrons ensemble. »

» Le 14, on a signalé plusieurs vaisseaux et plusieurs frégates anglaises. Le 15, toute la garnison et l'équipage de la frégate étaient oc-

---

(1) Extrait du *Moniteur*, Tom. V, pag. 21.

cupés à l'armement extraordinaire de la place, lorsque s'est présenté le canot parlementaire d'une frégate anglaise. Le représentant du peuple qui était occupé de l'armement de la place, s'est porté au bastion Colombrini; il était entouré d'une partie de la garnison et des citoyens de cette ville. Il a ordonné au capitaine Georges Rossi de sortir, pour empêcher le canot parlementaire de venir porter le venin jusque dans le port. Il a hélé le parlementaire en lui disant de débarquer sur les rochers, à la pointe de Colombrini.

» Deux officiers portant l'uniforme bleu, revers blancs et chapeau brodé d'or, sont débarqués sur ce rocher, accompagnés d'un interprête. Lorsqu'ils ont été au pied du rempart, le représentant du peuple, placé sur le parapet de la batterie, leur a demandé : Que voulez-vous ! L'interprête lui a répondu : Nous voulons remettre une lettre à M. le gouverneur. Le représentant du peuple lui a dit : La république française ne reconnait plus de gouverneurs; elle n'a dans ses places que des commandants militaires. Il y a plus ici un représentant du peuple qui a l'autorité supérieure. Qui êtes-vous?—L'interprête a répondu : Nous sommes des officiers anglais.—Lacombe St-Michel leur a dit : L'article 121 de la constitution française défend de traiter avec les ennemis, tant qu'ils occupent le territoire de la république; les Anglais sont entrés par l'effet de la plus noire trahison à Toulon; je refuse de recevoir votre lettre : retirez-vous, et mes braves camarades qui m'entourent sont résolus de vaincre ou de mourir.— A ces mots est parti un cri universel : *La république ou la mort !*

» L'interprête et les officiers ont salué, et, comme ils allaient se retirer, Lacombe St-Michel leur a dit à haute voix : Vous venez, Messieurs, d'entendre notre vœu unanime; allez en rendre compte à votre maître. Anglais ! vous que la philosophie aimait à mettre au rang des amis de l'humanité, vous venez de vous déshonorer par une lâche trahison. Pourquoi ne nous avez-vous pas combattus face-à-face? Nous vous aurions au moins conservé notre estime. Je vous déclare que la république française ne compte plus sur la bonne foi des rois. Quand vous serez dignes de la république universelle, venez à nous et nous vous embrasserons en frères. Jusque-là nos courriers respectifs seront des boulets et des bombes. Vous pouvez vous retirer; nous savons respecter le droit des gens, même avec ceux qui l'oublient.—L'interprête a répondu d'une voix émue : Moi aussi j'ai dans le cœur la liberté.

» Ils se sont embarqués sans qu'on leur ait permis d'approcher de la ville et leur retour a été accompagné par le chant de l'hymne de la liberté.

» Si dans Toulon quatre citoyens, avec l'esprit conciliateur, eussent montré autant d'énergie, ce port serait encore au pouvoir de la république.

» Les défenseurs de Calvi, admirateurs des grands mouvements qui s'opèrent dans ce moment-ci en France, sont résolus de périr, s'il le faut, plutôt que de rendre la portion du territoire qui leur est confiée; ils sont résolus de combattre jusqu'à la mort les ennemis extérieurs et intérieurs.

Pour copie conforme

*Signé :* Lalonde. »

---

(Page 234).

Calvi le 1er octobre 1793 l'an II.

« Citoyen Président, ma lettre du 16 septembre dernier a dû vous informer de la réponse que j'ai faite au parlementaire anglais, que j'ai refusé de recevoir. Après m'avoir coupé toute communication par mer avec St-Florent et Bastia, des vaisseaux ont été porter la même sommation à ces deux villes. J'ignore quelle a été la réponse des officiers qui y commandent, mais j'aime à croire qu'elle est républicaine. Les Anglais après avoir examiné Calvi et St-Florent, ayant jugé cette dernière place d'un plus facile accès que la première, se sont déterminés à l'attaquer. L'attaque était concertée avec Paoli qui était descendu de Corte à Murato, où prudemment et à son ordinaire, il s'était tenu loin du feu. Pendant deux jours, deux vaisseaux ont canonné la batterie de Fornali dans le golfe de St-Florent. Leonetti ex-législateur, commandait les forces de terre et avait avec lui quatre pièces de campagne que les Anglais avaient à bord.

» Le feu a été vif; nous n'avons pas, à ce que je crois, perdu un seul Français; les Anglais avouent avoir perdu dix sept hommes, et ont eu nombre des blessés, parmi lesquels se trouvent un capitaine de vaisseau et Masseria ami de Paoli et en grade chez les Anglais. Un fort orage étant venu pendant le combat, les Anglais se sont rembarqués. Ils avaient laissé les quatre pièces de campagne aux Corses. Pendant la nuit les Français ont fait une sortie de Fornali; ils ont attaqué et chassé les Corses, et leur ont pris les quatre pièces de canon. Dans la même journée, les Corses ont attaqué St-Florent, Patrimonio, Barbaggio et Furlani; ils ont été repoussés de partout avec perte.

» Je tiens ces détails par la voie de l'intérieur et par des hommes affidés que j'ai envoyé dans le Nebbio. Voilà, citoyen président, ces hommes qui ont envoyé à la barre de la Convention un Ferrandi, un Constantini, déclamer contre moi et mes confrères et protester que l'administration rebelle et Paoli voulaient être français! — J'envoie au comité de salut public un imprimé très curieux. J'attends avec impatience que les Anglais et les sujets fidèles de Pascal 1er viennent à Calvi. Les ennemis savent sans doute que toute l'artillerie de cette place est malade; mais j'y suis, j'y exerce tous les jours deux cent dix canonniers qui leur feront plus de mal qu'ils ne le pensent. (On applaudit).

*Signé :* LACOMBE SAINT-MICHEL.

---

(PAGE 236)

# CONVENTION NATIONALE

Présidence de MOISE BAYLE.

*(Séance du 6 brumaire).*

## *Le représentant du peuple Lacombe Saint-Michel délégué en Corse.*

Calvi 3 octobre 1793.

« J'envoie au comité de salut public le journal de l'attaque fait par quatre vaisseaux anglais contre les différents points de défense du golfe de St-Florent. Enfin, ces fiers Anglais qui devaient prendre St-Florent dans quatre jours, Bastia dans six, et Calvi dans huit, après avoir été battus complètement devant Dunkerque, enfermés à Toulon, viennent d'être étrillés en Corse. Voici le précis de ce qui s'est passé et que je reçois officiellement.

» Le 18 septembre, une division de l'escadre anglaise, composée de trois vaisseaux de ligne et d'une frégate s'est présentée devant la place de St-Florent. Cette flottille s'est emparée d'une tour appelée la Mortella qui est à l'embouchure du golfe, et qui fut abandonnée aux premières bordées de la frégate. La garnison était de six hommes. Ce premier succès persuada les Anglais qu'ils feraient avec autant de facilité la conquête de Fornali. Ils débarquèrent cent hommes qui, réunis aux Corses rebelles que Paoli avait fait marcher sur ce point, s'emparèrent d'une colline qui domine notre batterie de Fornali. Mais

le citoyen Gentili commandant à St-Florent et qui s'était rendu au point attaqué fit une sortie si vigoureuse qu'il débusqua et mit en fuite les Anglais et les rebelles. Il s'empara de cette position où il établit une batterie que les Anglais cherchèrent à plusieurs reprises de reprendre, mais en vain, car ils ont toujours été repoussés avec des pertes d'hommes considérables. Pendant que les Anglais faisaient d'inutiles efforts, Paoli qui avait quitté *sa bastille de Corte* et qui s'était rendu à Murato, village du district d'Oletta, fit attaquer en même temps les villages de Patrimonio et de Barbaggio gardés par le 16e bataillon d'infanterie légère, afin d'intercepter la communication de Bastia à St-Florent. Les rebelles s'étaient introduits dans quelques maisons de Patrimonio; ils avaient été favorisés par quelques partisans de Paoli; mais les garnisons de St-Florent, Barbaggio et Patrimonio les attaquèrent et les repoussèrent avec tant de force, que la perte qu'ont faite les rebelles les a dégoûtés de faire de nouvelles tentatives.

Le 1er octobre trois vaisseaux s'embossèrent pendant la nuit devant la tour de Fornali; à quatre heures du matin ils commencèrent à tirer contre ce poste, mais les batteries de Fornali et St-Florent répondirent à la vivacité de leur feu d'une manière plus forte encore et les boulets rouges mirent à plusieurs reprises le feu aux vaisseaux; sans l'activité de leurs pompes ils auraient donné le spectacle d'un superbe incendie

» A 9 heures du matin, ils coupèrent leurs câbles et se retirèrent sous la tour de Mortella, après avoir perdu beaucoup de monde et avoir été très endommagés. Ils ont employés deux jours à réparer leurs dommages. Satisfaits de notre réception, ils sont partis le 4, laissant le golfe couvert de débris de voiles, cordages, matelats, couvertures, bois et embarcations qui étaient coulés bas. Les vaisseaux eussent subi le même sort s'ils avaient voulu lutter plus longtemps contre les défenseurs de la liberté. Ils paraissent faire voile vers le golfe de la Spezia ; Paoli qui les a attirés dans cette île, sous la promesse de leur livrer le port de St-Florent est resté constamment enfermé dans le couvent de Murato, à trois grandes lieues du point d'attaque.

» On nous a assuré que le mauvais succès de cette attaque l'a rendu malade ; *ce serait dommage que le chagrin qui le dévore* l'enlevât au juste châtiment qu'il a tant et tant mérité. Dans toutes les actions qui ont eu lieu pendant les quinze jours que les Anglais ont resté sur les parages de Corse, nous n'avons perdu que deux hommes et huit légèrement blessés. Les deux hommes qui sont morts, n'ont péri que parce que deux pièces ont crevé. Notre artillerie a donné des preuves écla-

tantes de talent et de patriotisme. Le citoyen Clément canonnier au 4e régiment d'artillerie, ayant la jambe cassée d'un éclat d'une pièce, dit à ses camarades : « Ce n'est rien, c'est pour la patrie. » Toutes les troupes ont fait des prodiges de valeur.

» Notre satisfaction serait complète si je n'avais à vous apprendre la mort du brave capitaine Olctta, commandant la felouque la *Vigilante*, qui a été tué au Cap-Corse d'un coup de canon dans la poitrine. Il venait de faire une prise, il a été poursuivi par une frégate anglaise qui l'a forcé de se retirer dans le mouillage de Ste-Marie de la chapelle ; il avait débarqué deux canons de 4, qu'il avait placés auprès de la tour devant laquelle s'était embossée la frégate. Il s'est battu pendant quatre heures et jusqu'à sa mort, sans jamais vouloir se rendre, quoique la tour croulât de tous côtés par les coups de canon. Un boulet fit tomber le pavillon national ; Olctta alla le ramasser et en l'assurant il fut tué. Olctta est le même qui montra tant d'énergie le 28 mai à Ajaccio, tandis que le contre-amiral Dalkon montrait tant de lâcheté. C'est le même qui, à Toulon, en dernier lieu, a préféré d'être immolé que de reconnaître Paoli *pour autre qu'un scélérat* et qui par son audace s'est échappé de Toulon avec sa felouque, malgré les sections et les flottes combinées anglo-hispanes.

» Je suis si accablé d'affaires que je n'ai pas le temps de faire recopier ma lettre. La gondole va partir et les Français nous environnent.

*Signé :* Lacombe Saint-Michel. »

---

(Page 244).

## *Lettre du général Dugommier.* (*)

Du quartier général d'Olioulles, le 10 frimaire.

« Citoyen ministre, cette journée a été chaude mais heureuse ; depuis deux jours une batterie essentielle faisait feu sur Malbosquet et inquiétait beaucoup vraisemblablement ce poste et ses environs. Ce matin à cinq heures, l'ennemi a fait une sortie vigoureuse qui l'a rendu maître d'abord de tous nos avant-postes de la gauche et de cette batterie. A la première fusillade nous nous sommes transportés avec ...

(*) Extrait du *Moniteur*.

rité à l'aile gauche : je trouvai presque toutes ses forces en déroute ; le général Garnier se plaignant de ce que ses troupes l'avaient abandonné, je lui ordonnai de les rallier et de se porter à la reprise de notre batterie ; je me mis à la tête du 3e bataillon de l'Isère pour me porter de même, par un autre chemin, à la même batterie. Nous avons eu le bonheur de réussir ; bientôt ce poste est repris. Les ennemis vivement repoussés se replient de tous côtés en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés ; cette sortie enlève à leur armée plus de douze cents hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers ; parmi ces derniers, plusieurs officiers d'un grade supérieur, et enfin leur général en chef, M. O'Hara, blessé d'un coup de feu au bras droit ; les deux généraux devaient être touchés dans cette action, car j'ai reçu deux fortes contusions dont une au bras droit et l'autre à l'épaule, mais sans danger. Après avoir renvoyé vivement l'ennemi d'où il venait, nos républicains, par un élan courageux, mais désordonné, ont marché sur Malbosquet sous le feu vraiment formidable de ce fort ; ils ont enlevé les tentes d'un camp qu'ils avaient fait évacuer par leur intrépidité. Cette action, qui est un vrai triomphe pour les armes de la république, est d'un excellent augure pour nos opérations ultérieures, car que ne devons-nous pas attendre d'une attaque concertée et bien mesurée lorsque nous faisons si bien à l'improviste ?

» Je ne saurais louer la bonne conduite de tous ceux de nos frères d'armes qui ont voulu se battre ; parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui m'ont le plus aidé à rallier et à pousser en avant, ce sont les citoyens Bonaparte (*), commandant l'artillerie ; Arena et Cervoni adjudants-généraux.

DUGOMMIER, *Général en chef.* »

---

(*) C'est la première fois que ce nom se trouve dans le *Moniteur* ; nous le laissons tel qu'il est dans le rapport de Dugommier et renvoyons le lecteur aux mémoires de Napoléon. Il y trouvera des détails précieux sur cette affaire dans laquelle le jeune Bonaparte fut blessé d'un coup de baïonnette à la jambe. Nous ferons remarquer que les trois officiers cités par le général en chef étaient tous les trois natifs de l'île de Corse. Arena périt plus tard pour avoir conspiré contre les jours de ce même commandant d'artillerie Bonaparte, devenu premier consul de la république française ; Cervoni, après s'être distingué sur les champs de bataille, parvint au grade de général de division ; il était gouverneur de Rome lors de l'enlèvement de Pie VII.

L. G.

(PAGE 235)

*Le représentant du peuple français Lacombe Saint-Michel, délégué en Corse.*

Calvi, 9 octobre 1793, l'an II.

» Citoyen président, la société populaire de Bastia m'accuse de faits graves, ou plutôt quelques Paolistes qui singent les patriotes ont voulu me faire perdre la confiance des troupes. Je n'ai point avili la représentation nationale jusqu'à me justifier auprès d'une petite section du peuple, qui veut usurper le pouvoir souverain, mais il ne m'en a pas coûté de mettre ma conduite au grand jour; j'ai convoqué une assemblée des différents grades de la garnison et, en présence des députés du club de Bastia, je leur ai remis mes registres de correspondance et d'arrêtés, les priant de les compulser. J'ai répondu en leur présence à tous les griefs qui me sont imputés; j'ai demandé qu'il en fût dressé un procès-verbal, et je l'envoie au comité de salut public. Il paraît que quelques meneurs tramaient à Bastia la même manœuvre qu'à Toulon. Une partie des hommes qui conduisent le club sont des Français de l'administration de la guerre, nommés par les ministres contre-révolutionnaires qui se sont succédé, ou des agents de l'ancien régime qui le regrettent et qui craignent mes yeux clairvoyants. J'appelle la plus grande sévérité sur ma conduite; si je suis coupable il faut que ma tête tombe; si mes calomniateurs, dont aucun n'a osé signer sa dénonciation, ont voulu perdre la chose publique, ils doivent le payer de leur tête; s'ils n'ont voulu que ma perte particulière, je les condamne à devenir meilleurs que moi.

*Signé :* LACOMBE SAINT-MICHEL. »

---

(PAGE 180)

## CONVENTION NATIONALE.

(*Séance du jeudi* 11 *juillet* 1793.)

» Des citoyens de l'île de Corse mettent sous les yeux de la Convention le tableau des persécutions que fait éprouver aux patriotes le traître Paoli. Ils prient l'assemblée d'envoyer des forces dans ce département dont le peuple est digne de la liberté.

» JEAN-BON SAINT-ANDRÉ : Être persécuté pour la liberté, c'est prouver qu'on est digne d'en jouir. Il existe un décret qui assure une indemnité aux Corses persécutés par Paoli ; mais en attendant qu'il puisse être exécuté, je demande qu'un secours provisoire soit accordé aux pétitionnaires et que leur demande soit renvoyée au comité de salut public.

» COLLOT : Citoyens, on vous a dit que Paoli ravageait les propriétés et faisait incarcerer les patriotes ; moi j'ajoute que les intentions de ce traître sont de se faire déclarer chef de l'île de Corse, ou, s'il ne peut réussir dans ce projet, de livrer ce malheureux pays aux Anglais. Je demande que le comité de salut public prenne des mesures pour faire échouer ses projets et qu'une somme de 600,000 liv. soit mise à la disposition du ministre de l'intérieur, pour être distribuée aux patriotes corses qui ont besoin de secours.

» Les propositions de Collot sont adoptées. »

---

(PAGE 201.)

## *Le représentant du peuple français, député en Corse par la Convention nationale, au citoyen président de la Convention.*

Bastia, 22 juin 1793.

» Citoyen président, j'ai reçu le décret du 6 juin, qui surseoit à l'exécution de celui du 2 avril. Il est arrivé en même temps à la commission provisoire faisant fonctions de directoire du département, qui lui donnera toute la publicité qu'il sera possible, ainsi qu'à votre adresse ; mais les communications sont interrompues et le département rebelle ne laisse rien passer dans l'intérieur.

» Saliceti et Delcher sont partis hier et ont mis à la voile pour le continent ; ils viennent mettre sous les yeux de la Convention l'état actuel du département qui paraît lui être inconnu. Les patriotes désarmés, incendiés et incarcérés par Paoli et ses suppôts ; les magasins de la république pillés ; les effets, dit-on, vendus dans les places révoltées, tel est l'abrégé des excès dont nos frères vous remettront sous les yeux les détails.

» Les lettres que nous recevons de l'agent français à Livourne et des lettres prises venant de Sardaigne, nous annoncent qu'incessamment

la Corse sera attaquée ou du moins environnée des flottes anglaise, espagnole, napolitaine. etc. Je me rends à Calvi que je vais faire mettre dans le meilleur état de défense ; j'y apporte des grils à rougir les boulets. La garnison y est forte et bonne ; et si les ennemis viennent nous attaquer, ils ne nous prendront pas, dussé-je faire sauter la place et moi avec. Le mauvais air a fortement altéré ma santé, mais je ne suis plus malade quand il faut servir la république.

*Signé :* J. P. LACOMBE SAINT-MICHEL.

---

(PAGE 244.)

Nous avons vu que pour demeurer fidèles à la France bien des familles se réfugièrent sur son sol hospitalier. Frappées dans leurs biens et leurs droits par le décret du parlement anglais, plusieurs d'entr'elles tombèrent dans la misère. Ce ne fut que sous l'empire de la constitution de l'an III, qu'elles demandèrent et obtinrent du conseil des Cinq-cents, les secours dont elles avaient besoin.

Le représentant Deleyre prêta l'appui de sa généreuse parole à leurs justes réclamations.

Nous rapportons ici quelques passages de son discours : « Avec quel » intérêt ne doit-on pas accueillir la demande des réfugiés de la Corse; » de cette île qui, par sa nature, par sa situation, par le caractère in- » domptable de ses habitants, par ses côtes, ses montagnes, ses forêts » et sa pauvreté même, était destinée à la liberté et à l'égalité ; cette » île que l'on put vaincre, mais jamais asservir, ne se soumit à la mo- » narchie française que pour se soustraire au joug des Génois ; et ne » nous appartint réellement que lorsqu'elle s'associa librement à nos » destinées........

» Indépendante par sa position et par ses mœurs, pure encore de la » corruption des richesses et des vices du luxe, capable de braver au » dehors tous les périls, et au dedans les privations les plus dures, la » Corse aurait l'inappréciable bonheur d'être un champ d'asile au mi- » lieu de nos discordes civiles.

» C'est plutôt en Corse, qu'auprès des États-Unis de l'Amérique » qu'iraient s'abriter les républicains bannis ou persécutés pendant le » délire de nos dissensions intestines..... Et, si jamais la ligue des rois » conjurés envahissait, mutilait ou démembrait le territoire de la répu- » blique, on verrait l'élite des Français libres se réfugier en Corse, com- » me jadis les Athéniens à Salamine ; et de là, après y avoir puisé des

» forces nouvelles, marcher de nouveau à la délivrance de la patrie.
» C'est ici le lieu et le moment de se rappeler quelle est l'importance
» de la Corse......... ; il est de notre intérêt de l'affranchir de toute do-
» mination étrangère, si nous voulons être libres dans la Méditerranée
» et conserver nos partisans dans l'Italie. Mais avant de porter des se-
» cours aux Corses opprimés dans l'île, offrons-les aux Corses fugitifs
» et malheureux sur le sol de la France. Ne sont-ils pas nos frères aî-
» nés dans la liberté bien qu'ils n'en connaissent encore que les dou-
» leurs? »

---

( Page 92 ).

## *Lettre circulaire adressée par Paoli à ses compatriotes, aussitôt après son retour de Londres.*

« Mes chers compatriotes,

» La Providence m'a ramené au sein de la patrie au moment où la plus heureuse et la plus étonnante des révolutions, après l'avoir tirée de l'état d'oppression et d'avilissement, ouvre devant elle la perspective d'un bonheur plus grand que nous n'aurions osé l'espérer.

» Je m'applaudis de me trouver encore une fois au milieu de mes compatriotes et de pouvoir, en m'associant à leurs efforts, concourir à l'établissement du calme et de la tranquillité, sur la base immuable d'une liberté commune, que garantit à jamais la plus belle, la plus sage des constitutions.

» Pour demeurer fidèle à la liberté je me séparai de ma patrie qui m'était si chère, et si j'y reviens, c'est encore pour m'occuper avec vous de ce qui peut la rendre heureuse. Méprisant de méchantes insinuations et tout ce que de perfides écrits empreints de la plus odieuse ingratitude, tentent de répandre de doutes et de nuages sur mes antécédents et ma conduite actuelle, je n'en travaillerai pas moins avec ardeur à la prospérité de ce peuple; mais en conservant le caractère de simple citoyen, n'ayant plus à lui offrir que du zèle et des conseils. Le titre de citoyen, le seul dont je m'honore, est aussi le seul qui convienne à des hommes vraiment libres, animés de l'amour de la patrie et du bien public. Incompatible avec l'esprit d'individualisme aussi bien qu'avec tout intérêt de parti et de faction, traces funestes des temps de despotisme et de violence, ce beau titre de citoyen commande

un respect inviolable et l'observation la plus scrupuleuse des lois constitutionnelles.

» L'auguste assemblée qui, dans sa vive sollicitude pour le bonheur des peuples, travaille persévéramment à refondre la vaste monarchie française à laquelle le sort de la Corse est désormais invariablement lié, m'a témoigné pour ce département en particulier les plus bienveillantes dispositions. D'accord dans l'expression de ces sentiments avec les mandataires de la nation, le bienfaisant et gracieux Monarque a daigné me donner à son tour, soit de vive voix, soit par écrit, des témoignages sincères de sa royale propension pour la Corse. L'un et l'autre m'ont chargé de faire connaître à mon pays tout entier, les magnanimes et généreux sentiments dont ils sont pénétrés. C'est pour m'acquitter de cette douce mission, que je me suis hâté, en touchant ces rivages, de vous adresser cette lettre circulaire.

» Ainsi, la liberté, ce terme constant de nos communs travaux et dans laquelle, depuis si longtemps, nous avons placé la première, la plus chère de nos espérances, ne peut plus nous être ravie. Nos vœux pour la prospérité de la Corse vont s'accomplir. Nos divisions et la turbulence de l'intérieur pourraient seules en retarder la prochaine réalisation. Cette félicité n'est autre chose que l'intérêt de tous. Il semblerait qu'une pareille réflexion dût faire taire les dissentiments et les rivalités qui ont agité le pays. Jamais, à coup sûr, elles n'auraient été ni plus irrationnelles ni moins excusables : rien ne déshonore davantage le nom national.

» Si cette généreuse confiance dont il vous plut, en d'autres temps, de récompenser mon dévouement pour la cause commune, confiance que pendant les jours d'exil je n'ai pas mérité de perdre, peut encore me concilier quelque marque de déférence. Tout ce que je demande, c'est de voir mes compatriotes concourir, dans une parfaite conformité de sentiments et de vues, au bien général. Sans ce parfait accord il serait impossible d'atteindre ce but désiré ; croyons-le, c'est par l'union et les efforts d'un zèle vraiment patriotique, que les Corses peuvent se rendre dignes du bienfait inappréciable de la liberté reconquise.

» Ces dispositions et ce dévouement sont d'autant plus nécessaires dans les circonstances actuelles, que la nation va se diviser en assemblées primaires, d'où sortiront bientôt des assemblées plus importantes encore, les administrations départementales. Si, dans ces réunions électorales, les suffrages libres des citoyens actifs appelés à voter seront uniquement déterminés par des considérations d'intérêt public, avec impartialité et sans vues personnelles, si les élus choisis pour

remplir dans l'administration publique les divers emplois qui leur seront confiés, se distinguent par les lumières, la probité et le dévonement au pays, je ne doute pas que son bonheur ne soit assuré. Quant à moi, je trouverai toujours dans l'accroissement et la durée de sa prospérité, une douce compensation à tous les avantages de ma position particulière, et que j'ai sacrifiée sans répugnance au désir d'être encore utile à ma patrie, afin de pouvoir, dans quelque circonstance que ce soit, témoigner encore à mes compatriotes les sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

» Pascal de Paoli. »

---

(Page 226.)

Corte, li 13 maggio 1793.

Riveritissimo Sig. Guitera,

» Mi viene rimessa la vostra lettera degli 11. Gli Svizzeri costì arrivati erano assai affezionati alla nostra nazione, perciò avendogli loggiati nelle caserne vorrei che se gli usasse tratti amichevoli.

« La condotta delli Bonaparte è troppo misteriosa, a meno che non si voglia credere che intieramente siano dipendenti dalla volontà di Saliceti, al di cui violento carattere si attribuiscono tutte le irregolarità che ora danno tanta gelosia, e mettono a ripentaglio la quiete di tutto il dipartimento. La città di Bastia si vede trattata con massima diffidenza. Li cannoni carichi a mitraglia sono tutti rivolti contro di essa. La libertà del suo clubo è manomessa, ed alla porta della sala sono stati diretti cannoni e fatti accorrere picchetti di gente armata. Visto lo scandaloso arresto di Negroni ne temono tutti i giorni degli altri e quindi sono in una specie di fermentazione. La guarnigione dei nostri volontarj a Calvi fu trattata con massima indegnità, strappategli le spallette, tolte le armi ed imprigionati gli ufficiali come delinquenti di Stato, abbenchè questa guarnigione di alcun reato non fosse convinta. Molti buoni cittadini sono stati arrestati egualmente ed in catene mandati in Francia. A vista di ciò il dipartimento, credo vi farà nota la sua determinazione. *La vita e la libertà dei cittadini deve esser posta al sicuro, e per quanto si può devono esser poste al sicuro le piazze*, per conservarle alla patria ed alla repubblica. L'agitazione di tanti partiti in Francia non sappiamo quali effetti possa produrre nel nostro paese. Volney, per ordine del potere ese-

cntivo fa note colle stampe le sue osservazioni su della Corsica. Sostiene in esse, cbe qneata isola è costata alla Francia somme immense; che non può ritenerla cbe colla profusione del snol tesori, dei qnali non potrà mai esserne rimborsata, e dice poi chc il nostro carattere nazionale poco si accomoda con quello del Francesi, le leggi del qnali non possono convenire a questo paese; che i nostri porti, o non sono bnoni e sicuri, o mancano di acqua dolce e di ogni altra cosa necessaria per esser ntili alla marina francese; cbe il legname del nostri boschi non pnò esser condotto al mare se non se dopo fatte le strade ad enormi spese. Prende poi a descrivere l'oggetto per cni sono stati spediti i commissarj; e par cbe voglia dar ad intendere che il fine principale sia stato per dar credito e forza al partito di Saliceti contro qnello dei patriotti. La conclnsione sarà, che alla Francia conviene di disfarsi di un paese cbe tanto inutilmente gli costa.

» Di fatti dicevasi all'arrivo del commissarj che i patriotti più accaniti dell'assemblea voleano per tntte le occorrenze farsi nn asilo sicnro in qnesto paese. Ora con più chiarezza si parla in Bastia che in assemblea *trattasi di abbandonarci*, *e che forse potremmo essere il prezzo per la cessione del golfo della Spezia.* Da gran tempo mi dava apprensione che la maggior parte della proviste che arrivano nel nostri presidii li dicessero provenienti da Genova; poteano esser là comprate ma non di meno la mia sollecitudine non si quietava. Ora poi che vedo la condotta dei commissarj niente analoga allo spirito della libertà e di uguaglianza, ma fiera e contegnosa a gnisa di quella dei Genovesi o degl'intendenti del despotismo, mi pare cbe sia necessario di prender le misnre più adatte per conservare *la nostra libertà e le nostre fortezze*, onde, con onore e lealtà, poter dire alli Francesi: noi vogliamo esser liberi; combatteremo e morremo con voi, se bisogna, da veri fratelli, ma sotto lo stendardo della libertà e della ugnaglianza di diritti e di leggi. Questo modo di procedere è leale, ma può essere biasimato dall'assemblea, alla qnale il dipartimento, e forse il nostro popolo nnito ne farà parte.

» Io chiamo gli uomini e Dio in testimonio della mia lealtà verso la Francia; nè in fatti, nè in parole potranno li miei malevoli farmi conoscere reo verso il mio onore, e mancante al mio giuramento. Ma la cabala di nemici sapea bene cbe io non avrei dato mano alle misure tendenti ad opprimere il nostro paese; tante calnnnie perciò banno avuto credito per confidare ad altra mano il comando delle trnppe: alli commissarj ed alla assemblea ho fatto noto il mio modo di pensare. Libero, non è di me più bnon francese, ridotto ancbe a difendermi

colle armi, sempre desidererò *di combinare la libertà* della patria con quella della repubblica francese. Ognuno sa quanti mezzi abbia tentati, e tutti per indurre i commissarj a veder da loro stessi le cose, onde far nascere la mutua confidenza tanto necessaria per il buon successo della commissione e per la tranquillità del dipartimento. Spero poco buon successo; questi sono i miei sentimenti, caro Sig. Guitera. Se fossero adottati piglierebbero tempo ad organizzare il battaglione; non potrebbe ora farsi senza sconcerti e scandalo.

PASQUALE DE PAOLI. »

---

( PAGE 228. )

Murato, li 9 gennaro 1794.

Riveritissimo Sig. Panattieri,

« La cavalleria inglese non può trovare in queste parti sussistenza, quindi credo che ne sbarcheranno costì una buona parte, almeno finchè possa ripigliarsi dalle fatiche sofferte a bordo de' vascelli. Per fortuna sono costì caserne in piazza di Olmo, e nella cittadella dove i cavaglieri possono esser loro alloggiati. Usate loro come ad amici liberatori tutte le agevolezze che la nazione può fare. Jeri il maggiore generale dell'armata, che è al tempo stesso direttore dell'artiglieria e che è quello che tanto si distinse a Gibraltar, assieme ad un colonnello, furono a visitare i contorni di San Fiorenzo ed a veder quelli di Bastia. Non credono d'incontrar difficoltà veruna, nè che possano resistere alle forze che noi avremo. La flotta può apparire ad ogni momento e con essa ci verrà ogni soccorso. Ho scritto a Peraldi che in caso d'urgenza trovi delle prestanze, e mandi a me che subito sarà rimborsato ed a vista. Secondo i piani che ho veduto, il nostro paese potrà essere uno dei più felici di Europa. Con questi ufficiali vi è il cavaliere Elliot, mio antico amico. Questo è uno dei plenipotenziarj della Grande-Bretagna nel Mediterraneo. I ciechi ora dovrebbero aprire gli occhi. Incaricate Mannei di prendere le misure con una buona squadra di Bocognanesi per tener sicura la comunicazione, giacchè da molti giorni la suppongo interrotta non vedendo vostre lettere. La gente che serve a tale oggetto sarà pagata. Fate comune questa lettera al vostro collega, e date le notizie ai buoni patriotti. Vi saluto,

PASQUALE DE PAOLI. »

---

(PAGE 273.)

Rostino, ottobre 1795.

Caro Ordioni,

» È arrivato l'abbate Poletti. Sapete bene che un ordine secco non si dà mal dal Re. Ho ordinato bensì che mi faccIano sapere il suo desiderlo tendente al mio vantaggio ed alla salvezza della patria. Voglio credere però che abbiano rappresentata la mia infinenza in questo paese troppo grande e maggiore di qnella del governo. Qnesta non mi farà torto, quando saprà Sua Maestà che non ne ho abusato, ma che anzi molto ha giovato per controbilanciare la mal contentezza generale concepita dal popolo contro alcnne amministrazioni. Di presenza si rappresentano le cose in modo che gli abnsi dovranno cessare. Non sono più giovinetto, ma pure il mese di novembre non è tanto rigido, ed al clima dell'Inghilterra ci sono accostumato. Minutamente fecI sentire tutto al segretario di Stato. Mi scrive mille cose per parte del Viceré. Forse ha prevednto che lo ho pregato Moor di aspettarmi qualche giorno a Livorno ed essermi compagno nel viaggio. Offre di dar permesso a qualnnque ufficiale io desideri per accompagnarmi, e mi fa sapere che il suo ajutante di campo Mistel-Congliton desidererebbe questo onore, e dice ancora che ha nn corriere pratico delle strade ch'el tiene a Bastia, se voglio prevalermene.

» Ho scritto a Hotham per nn bastimento dI guerra per la mia partenza. Egli ancora mi ha prevennto raccomandando all'amiraglio di averne uno pronto a mia disposizione. Espressioni poi di attaccamento e di rispetto sono le consnete; qnelle però del segretarIo di Stato le credo più sincere, e penso che anch'esso non stimi cattivo fondamento un amichevole corrispondenza meco. Se li nostri Corsi vedessero bene, Pozzodiborgo non ha più alcuna ingerenza superiore a quella degli altri consiglieri; ma li Corsi sono schiavi del favore, ed amano ottener con bellezza, dalle mani d'un favorito, quel che possono avere per mezzo di gInstizia, e per le vie legali.

» Ne'discorsi mi avvidi che se noi non fossimo contenti del governo, il Re ritirerebbe le sue truppe; lontano dal pensiere di volerci tenere a forza. Io spero molto, quando possa arrivare a salvamento a rappresentargli le cose.

» State dunque di buon animo, e lasciate ridere, perchè *extrema gaudia luctus occupat*, ed il riso negli affari politici è segno di sciocchezza.

» Vi sono obbligato dell'attaccamento.

» Avrete frequenti delle mie nuove.

» Cordialmento vi saluto.

PASQUALE DE PAOLI. »

# APPENDICE.

PENSÉES MORALES ET POLITIQUES DE PAOLI EMPRUNTÉES A DES ACTES OFFICIELS, A SES DISCOURS, A SA CORRESPONDANCE, OU A LA TRADITION. — ANECDOTES HISTORIQUES.

1. Dans les mains du magistrat faible et irrésolu, craignant toujours de frapper un innocent, le glaive de la justice n'effraie pas plus que la quenouille d'une femme. *(Circulaire aux Podestà 1761).*

— On rapporte que, sur l'observation que la justice humaine devait, à l'exemple de la divinité, se laisser fléchir par les larmes, Paoli répondit à un vicaire de l'ancien évêque de Nebbio, insistant sur la nécessité de se montrer indulgent envers un de ses parents flétri comme traître par la réprobation du pays et condamné par une junte de guerre, que Dieu recommandait de se soumettre à l'autorité établie dans l'ordre civil....... *Dei enim minister est tibi in bonum ; si autem malum feceris, time : non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est ; vindex in iram ei qui malum agit.* A cette citation, le solliciteur éconduit se tut.

2. Plus une assemblée est nombreuse et plus l'esprit des masses y domine. Les petites réunions ont une tendance irrésistible à *s'aristocratiser.* *(Circulaire élect. 1760).*

3. Pour former les nations il faut deux choses, des lumières et du patriotisme. Le baptême d'une constitution politique, sa véritable légitimité, c'est l'assentiment libre de la nation. Alors seulement la plus légère résistance à ce que le souverain prescrit en son nom, est une révolte coupable. *(Extrait d'une lettre à l'abbé Rossi).*

4. Les guerres civiles sont le suicide des peuples, le tombeau de la liberté et souvent l'école des grands caractères : il est rare qu'elles n'aboutissent au despotisme du plus habile, et voilà par quels motifs elles sont des époques de deuil dans l'histoire.

*(Mots de Paoli recueillis par son secrétaire).*

5. L'énergie du Corse vient moins de son organisation que de la dureté des temps qu'il a traversés. Il serait moins brave s'il avait été plus heureux. Les douceurs d'une civilisation avancée en feraient bientôt un peuple comme tous les autres. *(Idem).*

6. Si le clergé est si populaire, c'est qu'il ne se borne pas seulement à enterrer les morts, mais qu'il cherche avant tout à soulager les vivants. Les prières ne doivent venir qu'après le secours temporel : c'est pratiquer chrétiennement les lois de l'évangile. *(Idem).*

7. La guerre, qui développe les forces du corps, retrempe en même temps l'âme, mais souvent aussi elle l'endurcit. Nous lui devons une grande partie de nos vertus et quelques uns de nos vices. *(Idem).*

8. Chez-nous l'enthousiasme des femmes n'est pas une exaltation nerveuse, pas plus qu'elle n'est un transport de sang au cerveau. C'est tout simplement l'effet de l'éducation virile qu'elles reçoivent à l'âpre foyer, loin des exemples dangereux de la mollesse et des images de la volupté. Le jour, où le goût des distractions frivoles l'emportera chez elles sur l'amour de la patrie, cette mâle fermeté que nous admirons tant, et dont elles offrent à chaque instant des preuves éclatantes, aura disparu complètement avec l'estime des étrangers et l'attachement que nous sommes si heureux de leur témoigner. — Ces paroles furent prononcées par Paoli, le jour où la mère qui avait perdu deux enfants pendant la guerre, vint lui offrir le troisième, le seul qui lui restât. *(Idem.)*

9. Le Corse aime les emplois plutôt à cause de la considération qu'ils donnent que du lucre qu'ils procurent. Ils flattent beaucoup l'idée qu'il se forme de sa valeur personnelle.

Or que penser de l'habileté d'un gouvernement qui frappe un peuple dans ce qu'il a de plus cher et lui interdit ce qu'il ambitionne davantage? Aussi, quand je voulais raviver la haine de mes compatriotes contre les Génois je remettais sous leurs yeux les décrets qui les excluaient de toutes les places. » *(Extrait des notes autographes).*

Nous croyons à propos d'en rappeler quelques uns :

En 1581, un décret portant que nul Corse ne pouvait être nommé *fournisseur* était conçu en ces termes : *Massarius aut Monitionerius in aliquo ex predictæ insulæ loco nemo possit eligi qui fit Corsus habitator aut uxoratus in ea insula ;*

En 1584, on interdit toutes les places de judicature tant aux indigènes qu'à tous ceux qui avaient des relations dans le pays. *Nemo in*

*illo loco Corsicæ, in quo natus est aut habet uxorem, aut propinquos sive affines Corsos, usque ad quartum gradum in illo loco aut in jurisdictione illius loci possit eligi in jusdicentem illius loci*;

En 1587, on les déclara incapables d'exercer les fonctions de notaire et de greffier. *Nulli Corso liceat in insulæ Corsicæ, ad officia notariatus, aut cancellariarum conferenda post hac eligi*;

En 1612, on les déclarait indignes d'être élevés au grade d'officier;

En 1624, de tous les offices de finance;

En 1634, on les exclut de la rote;

En 1636, on leur enleva la garde des tours et des autres postes militaires;

En 1648, on étendit la prohibition des charges dans la magistrature aux parents et aux alliés des nationaux;

Enfin en 1671, il fut défendu d'élire pour commissaires dans les villes d'Ajaccio, Bonifacio et Calvi des Corses de naissance ou ayant dans l'île des parents jusqu'au troisième degré.

10. Le patriotisme se perdrait dans des considérations d'intérêt personnel, comme les eaux du Tavignano se perdent dans la mer.
*(Lettre à Ach. Morati).*

11. Quand la fortune ou le crédit ont rompu l'égalité, l'énergie individuelle a bientôt rétabli l'équilibre. *(Extr. d'un de ses disc. 1758).*

12. Le Corse oublie plus aisément l'oppression que le mépris. Il lui en coûte moins de s'avouer vaincu que trompé. Cette crainte le rend circonspect et défiant. Il ne pardonne jamais à celui qui a voulu le faire passer pour sot et pour lâche. *(Pensées de Paoli).*

13. L'orgueil fait plus de meurtriers que la haine, et les vengeances seraient moins fréquentes si elles ne faisaient pas supposer le courage et la puissance individuelle. Le trait le plus saillant du caractère chez le Corse, c'est une haute opinion de lui-même; mais ce qui le sauve du ridicule de cette présomption, ce sont les efforts soutenus, son travail moral et physique pour ne pas rester au-dessous de cette idée avantageuse. Ces résolutions qui étonnent par leur hardiesse, cette admirable tenacité dans la poursuite d'un dessein, n'ont pas d'autre mobile.
*(Idem).*

14. De toutes les vertus morales, celle qu'il respecte le plus, c'est la justice. Un magistrat faible devient la risée, un magistrat partial, la haine du peuple. S'il ne faut qu'un homme habile pour conduire les affai-

res du pays, il faudrait un homme divin pour y administrer la justice. On l'a entendu souvent répéter : Dieu ne se presse point de frapper le transgresseur de ses lois, parcequ'il l'a toujours sous sa main. Mais je ne conçois pas les délais de la justice humaine dans le châtiment des coupables. *(Circul. aux Magistr. prov.)*

15. Dès que le Corse rencontre un intermédiaire étranger entre lui et l'autorité, il se retire. Un accès facile auprès d'elle est le plus sûr moyen de prévenir les violences et les meurtres. Il serait à désirer que la maison du fonctionnaire eût plusieurs portes comme les murs de Thèbes. Je voudrais qu'à l'exemple des juges au temps de Moïse, les magistrats de l'île tinssent leurs assises aux avenues des villages et sur les places publiques. *(Instr. aux Podestà).*

16. Si vous voulez que le Corse vous écoute avec attention, n'ayez pas l'air de lui imposer vos idées. Il ne se soumet pas plus au despotisme de la parole qu'à celui des actes. *(Idem).*

17. Il n'est pas vrai que la vengeance privée vienne toujours d'un déni de justice, ou d'une réparation incomplète. L'impatience d'atteindre un ennemi arme le bras aussi souvent que la crainte ou le dépit d'une punition tardive ou incertaine. L'orgueil blessé suffit quelquefois pour transformer en un bandit féroce, l'homme le plus doux, le plus paisible d'une piève. *(Notes autographes de Paoli).*

18. Si, pour voler, il ne fallait pas beaucoup d'abjection dans l'âme et peu de courage, le Corse aurait moins de mépris pour le voleur. Le courage à ses yeux ennoblit jusqu'au crime. L'étranger admire la fermeté des Corses en face de la mort, et il en cherche la raison dans sa forte nature. Je ne suis pas de son avis : cette fermeté est plus morale qu'organique. Le Corse tient à la vie autant que les autres hommes. Mais il est une chose qu'il prise davantage, c'est le renom de brave. Il ne veut pas que ses antagonistes puissent dire de lui qu'il est mort en lâche. Cette idée communique une soudaine énergie à ceux-là même qui n'en ont pas reçu de la nature. Sait-on bien pourquoi l'empoisonnement est plus rare en Corse que partout ailleurs? La raison est la même ; c'est qu'il demande plus de perversité que de courage. Avec ce ressort habilement manié on pourrait tirer un parti immense de ces insulaires.
*(Notes manuscr. de Paoli).*

19. Les Corses reconnaissent difficilement la supériorité des autres. Il y a plus de réflexion que d'engouement dans leur admiration. Mais

dès qu'ils croient à l'habileté, ils suivent aveuglément l'impulsion qu'on leur donne. *(Extrait d'une lettre à M. de Marbœuf).*

20. J'aime beaucoup plus Thémistocle que Démosthènes, parceque l'un parlait sans agir, et l'autre agissait sans parler. Penn législateur de la Pensylvanie me semble infiniment supérieur à l'Alexandre le Grand; l'un a fondé une république d'hommes libres et heureux, l'autre a ravagé la moitié du monde par ses conquêtes : laquelle de ces deux gloires est la plus pure? *(Botta).*

21. Le livre qu'il aimait le plus, celui dont la lecture le charmait davantage était le livre des Machabées. Antiochus et les Romains traversaient souvent son esprit. *(Idem.)*

22. Quelque temps après son arrivée de Naples, un de ses intimes le pressait de se marier. Non, répondit le général Paoli, je craindrai que les soucis de la paternité me ravissent le temps que je dois consacrer aux intérêts de la Corse. — Rappelez-vous les regrets des Thébains. La mort d'Epaminondas ne leur laissait pas même l'espoir de le voir revivre un jour dans sa postérité. — Rassurez-vous, repartit Paoli; si comme lui je n'ai pas la gloire de laisser deux filles, Leuctres et Mantinée, j'ai du moins la satisfaction de servir de père aux enfants de tous les braves qui sont morts en combattant pour la liberté. *(Tradition).*

23. Quand on aime passionnément sa patrie, l'exil est une mort prématurée. *(Extrait d'une lettre de Londres).*

24. La plus grande injure que l'on puisse faire à une armée de citoyens, c'est d'en exiger un serment de fidélité la veille d'un combat. On conçoit la nécessité de ce lien religieux pour retenir sous les drapeaux des soldats mercenaires. Ceux-là n'ont pas une patrie à défendre. On ne la comprendrait pas dans un État démocratique comme le nôtre. Je ne sache pas que le serment ait jamais prévenu des trahisons. *(Tradition).*

25. On rapporta un jour à Paoli que quelqu'un avait tenu des propos peu mesurés sur son compte. Au lieu de s'en venger, il répondit par les mots d'Epictète : « Il n'a pas connu mes autres défauts, *car il aurait dit encore plus mal de moi.* » *(Idem).*

26. Il répétait souvent avec les jeunes gens cette maxime d'un ancien moraliste : « Sache commander à la main et mettre un frein à la

colère. Trop souvent celui qui frappe devient meurtrier malgré lui. »
*(Extr. des notes manuscr. de l'abbé Guelfucci).*

27. Quand on vient vous demander l'hospitalité, préparez à la hâte un repas frugal. L'étranger sera plus touché de cet empressement que d'un dîner splendide servi plus tard avec cérémonie. *(Tradition).*

28. Cacher un scélérat, c'est se rendre coupable de tout le mal qu'il peut faire. La pitié serait une vaine excuse. Établir le droit d'asile en faveur des coupables, c'est exposer la vie des bons.
*(Instr. aux magistrats).*

29. Respectez les cheveux blancs, cédez les premiers postes à la vieillesse, entourez de tendres soins cet âge vénérable. Combien un jour ne serez-vous pas touchés de pareils hommages! *(Tradition).*

30. Pour que les meurtres diminuent, il faut que les témoins de ces atteintes contre les personnes soient aussi indignés que les infortunés qui en sont les victimes. Alors seulement la punition suivra de près le crime. *(Instr. aux magistrats prov.)*

31. Pour qu'un État naissant soit bien gouverné, il faut que les citoyens obéissent aux magistrats et les magistrats aux lois. *(Idem).*

32. On demandait à Paoli quel était l'homme qu'il estimait davantage. — Celui qui, ayant fait le plus de sacrifices à la patrie, en parle le moins, répondit le général. *(Tradition).*

33. La sobriété chez les Corses est moins une vertu qu'une nécessité de position. Accoutumés aux malheurs et aux privations, ils apprennent de bonne heure à se passer de tout ce qui n'est pas absolument indispensable à la vie. Ils veulent, dans leur orgueil, dompter la nature et rester maîtres du sort. *(Lettre à Pietri de Fozzano).*

34. Aussi long-temps qu'un peu de farine de châtaigne délayée dans l'eau chaude suffisait à la nourriture des familles les plus nombreuses, on pouvait répondre avec assurance de leur vertu. Il n'en était plus de même après mon retour de Londres. On parlait encore de dévouement à la patrie; mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il avait passé des actes dans les paroles. C'est que la civilisation avait porté ses fruits. Avant 1769, ils ne vendaient le bœuf nourricier que pour acheter de la poudre ou des armes; alors c'était pour acheter des chapeaux ronds. Aussi, quand, en 1794, je voulus essayer de rallumer le feu sacré, je ne

trouvai plus que des cendres éteintes. Je doute fort que la jeune épouse se contente aujourd'hui du modeste bonnet. — Paoli trouvait, dit-on, un malin plaisir à répéter souvent avec les voyageurs étrangers ces deux vers de Boileau :

» Que maudit soit le jour où cette vanité
» Vint ici de nos mœurs souiller la pureté.

*(Tradition).*

35. On me demandait un jour par quelle raison je n'avais pas fait établir des réglements somptuaires. J'en eus un instant la pensée, mais j'y renonçai bientôt, et voici comment. Pour mieux étudier cette matière, je passai en revue les lois anciennes. Je me souvins que le conseil des Dix s'en était occupé avec un soin minutieux. Je consultai spécialement les décrets de 1740, 1742 et 1743. Eh bien, il n'en fallut pas davantage pour me détourner de ce dessein. Quoi en effet de plus risible, de moins digne de la gravité d'un homme d'État que de déterminer, par exemple, la largeur des manches d'une robe, la hauteur d'une coiffure, la forme et la couleur des habits? Les magistrats d'une république devraient avoir, à mon avis, des soins plus importants. Si des élégants se fussent affublés parmi nous d'immenses perruques à la Louis XIV, je me serai bien gardé de les livrer au syndacat, c'eût été déconsidérer cette belle institution. Il eût suffit du bon sens des Corses pour en faire justice. Au reste, l'égalité, dont ce peuple est jaloux, n'est pas dans la conformité des habits, mais dans celle des droits.

*(Extrait d'une lettre de Volney).*

36. On parlait, un jour, en présence de Paoli, de la manière dont on devrait écrire l'histoire. Il est des faits, remarqua-t-il que l'historien doit passer sous silence, parceque leur révélation déshonore l'humanité sans profiter aux peuples. Celui-là mérite le nom d'historien et comprend la haute moralité de son œuvre, qui dissimule tout ce qui n'est pas digne d'être écrit, et n'écrit que ce qui est digne d'être lu.

*(Extr. des notes de l'abbé Guelfucci).*

37. Je ne connais rien de plus vrai que ce mot d'un ancien : si les assemblées politiques font les lois, ce sont les femmes qui font les mœurs. Rappelez-vous du mot de Bacon : « les meilleures lois ne feront point germer les vertus dans un mauvais cœur. » *(Extr. d'une circul.)*

38. Avant de dire qu'il y a de la grandeur dans un peuple, il faut attendre qu'il ait subi l'épreuve de l'adversité. Pour les nations comme

pour les individus le véritable héroïsme consiste dans le sacrifice de soi. (*Notes inédites de Paoli*).

39. Il faut connaître les ruses de la politique, non pour s'en servir mais pour les déjouer : c'est ce que je fis dans mes rapports diplomatiques avec le cabinet de Versailles.

(*Extr. d'une lettre à l'abbé Mariani*).

40. Là où il est peu de sentiments religieux, il faut beaucoup de lois répressives. Il serait plus facile d'applanir le Monte-Rotondo que de conduire une société sans idées morales.

(*Instr. au syndacat*).

41. S'il était vrai que l'intérêt fût le mobile le plus puissant de la conduite des hommes, ne faudrait-il pas effacer de tous les dictionnaires les mots d'héroïsme et de bienfaisance? Ils ne seraient plus qu'une moqueuse ironie. (*Extr. d'une lettr. aux membr. du synd.*)

42. Les Corses sont atteints de deux infirmités morales, la manie des emplois et le besoin de révolutions. Je combattis l'une, en rendant toutes les places gratuites ou peu rétribuées, et crus trouver un remède à l'autre dans un gouvernement électif assez populaire, pour que chacun pût y prendre part, soit directement, soit par le moyen de son suffrage. C'est ainsi qu'au désir de changer, je parvins à substituer dans le cœur des plus ambitieux l'intérêt de la conservation.

(*Extr. d'une lettr. au B. de G.*)

43. Je savais que quelques jours avant l'engagement du Borgo, un vénérable ecclésiastique, aussi bon prêtre que chaud patriote, avait cherché à persuader à une réunion de jeunes gens, qu'il était dans le Ciel un lieu réservé à ceux qui mettent leur sang et leur vie au service de la cause commune. Ils y jouissent d'un bonheur éternel, disait le bon moine, en exaltant leur patriotisme pour mieux fortifier leur courage. L'ayant rencontré je lui en exprimai tout mon mécontentement. — Comment, s'écria le père N..... Je m'attendais à des éloges et ce sont des reproches que vous m'adressez? — Oui repartis-je d'un ton sévère; ne craignez-vous pas que la superstition ne se glisse dans leurs rangs? Sans leur ravir le prix que vous leur faites espérer, après la mort, que ne leur montrez-vous plus près d'eux, la récompense de leur dévouement à la patrie, dans l'estime de leurs concitoyens et l'amour de leurs proches. Nous commandons à des milices chrétiennes et non pas à de stupides musulmans. Ce n'est pas le fatalisme, mais le désir de gloire qui doit conduire notre vaillante jeunesse. (*Tradition*).

44. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on vous érige une statne, lui demandait nn électenr d'Orezza, après la mémorable séance du 23 septembre 1790 ?—Ou mes actions sont dignes de vivre dans la mémoire des Corses, et à quoi bon des monuments, répondit Paoli, ou elles ne méritent pas d'arriver jusqu'à la postérité, et les statues ne dureraient pas davantage (*). ( *Tradition*).

Cette réponse rappelle les mots d'Agésilas, logeant dans les temples ponr être plus spécialement sous les yenx de la divinité : « Je ne sonffrirai point qu'on m'élève ni statues, ni trophées. Les actes de ma vie, disait-il, seront mes monnments. »

45. On s'étonnait qu'avec tant d'homicides il y eût si peu de Corses qui se donnassent la mort. M. de Volney en faisait un jour la remarque. « C'est parceqn'il y a moins de cervanx malades qu'ailleurs, répondit Paoli. » ( *Tradition*).

46. Un de ses amis de Florence, disait un jour qn'il ne concevait pas comment un peuple aussi sensé, anssi pénétrant qne le Corse, se fût laissé éblonir par nn fantôme de royanté an point de se rallier autour de Théodore. « C'est qne dans les moments de détresse les nations, comme les nanfragés, se cramponnent à la première planche de salut, sans s'inquiéter nullement d'où elle vient. »

Au reste, ajonta Paoli, et sans remonter trop haut dans l'histoire qu'était-ce par exemple que le général Dumouriez avant qu'il sauvât la France dans les montagnes de Largonne? Ne passait-il pas dans les salons de la capitale pour nn aventnrier? Nous anssi, qnand il vint en Corse, nons n'en avions pas nne meilleure opinion. C'est par l'issue des évènements qne l'on juge des chosea et des hommes. Si la fortune n'eût point trahi les efforts du baron Westphalien, affirmeriez-vous, mon cher Monsienr, que ce roi de théâtre n'anrait point été salué du titre de Majesté par des princes dn continent et peut-être aussi par le doge de Gênes? ( *Tradition*).

47. Le jeu n'eat pas senlement uu divertissement, c'est nne passion parmi les Corses. On croit assez généralement qne cette passion n'y

(*) Il n'était resté en effet de Paoli, que des portraits en toile. Mais en 1840, M. Varèse, professeur de dessin à l'École fondée par cet illustre citoyen, ne s'est pas contenté de reprodnire son image avec le pinceau. Voulant remplacer antant qn'il ponvait dépendre de lui, le monnment qu'attend encore sa mémoire, cet habile artiste a déposé la palette pour le ciseau. C'est ainsi qne le buste du général a été rendn au paya.

est engendrée que par l'oisiveté. Le Corse joue, dit-on, parcequ'il ne sait ou ne veut pas occuper plus utilement ses loisirs. Je le pensais aussi, mais la réflexion et une étude plus approfondie de ses mœurs me firent bientôt changer d'opinion. La véritable cause de ce goût effréné pour le jeu vient, d'une part, de ce qu'il faut un aliment quelconque à l'inquiète activité de son esprit, et de l'autre, de ce qu'il trouve l'occasion de l'exercer et de faire preuve d'intelligence de deux manières, en étudiant les règles du jeu ou par les diverses combinaisons d'où naissent les chances favorables. Aussi, je ne crains pas d'avancer qu'il est peu de pays en Europe où l'on compte, dans la classe ouvrière, un plus grand nombre d'habiles joueurs. L'appât du gain n'aurait pas non plus la force de le fixer long-temps autour d'une table.

(*Extr. des notes de l'abbé Guelfucci*).

48. Le plus grand supplice pour un homme d'esprit est de se trouver pendant des heures entières face-à-face avec un sot.

(*Lettre à Grimaldi d'Esdra*).

49. Quelque temps après mon avènement au généralat on me pressait de publier un corps de lois. Il ne faut pas trop se hâter, disais-je aux plus impatients : mettons d'abord toute notre sollicitude à former des mœurs en harmonie avec la nature et les tendances de notre constitution démocratique et à développer dans toutes les classes l'esprit de nationalité. Pour assurer l'indépendance et la liberté d'un État, il ne suffit pas qu'il y ait de la sagesse dans les lois; il est encore plus essentiel qu'il y ait du patriotisme dans les citoyens. Les lois de Solon ne préservèrent point le peuple d'Athènes de la tyrannie de Pisistrate.

50. L'État le plus heureux est celui où les intrigants n'ont point d'influence. (*Instr. au syndacat* 1761).

51. Dans toutes mes instructions aux autorités provinciales, ce que je leur recommandais avec le plus d'instance c'était de couper le mal dans sa racine. Lorsqu'une inimitié éclate dans la piève, hâtez-vous de calmer l'irritation des esprits par des paroles de paix et de douceur (*). Le lendemain il n'en sera plus temps. Vous le savez, ce n'est

(*) « Juste et humaniter ultra cæteros mortales invicem vivunt in » privata vita actionibus miro quodam modo justitiam servant. Si au» tem controversiam habent, etiam tempore belli, aliquem virum pro» bum arbitrum et judicem sumunt, sententiæ cujus non minus parent » quam si a magistratu lata esset. Jus bonum apud eos non legibus » magis quam natura valet. » *De rebus Corsicis*, pag. 108.

pas du sang, c'est de la lave brûlante qui coule dans les veines de nos compatriotes. Le plus petit intervalle entre l'outrage et la satisfaction envenime tellement la blessure, que la médiation des *Paceri* devient inutile. *(Lettre au docteur Stefanopoli).*

52. S'il arrive que la justice soit trop lente ou trop coûteuse, le Corse n'abandonne pas ses droits. Seulement il prend pour les soutenir et les défendre une voie qui lui paraît plus expéditive, la force. De là, la plus grande partie des maux qui affligent le pays. Le plus mauvais des tribunaux n'est pas celui qui prononce mal, c'est celui qui met trop de temps à juger. Contre une sentence rendue il y a le remède du recours à une juridiction supérieure ; mais contre de ruineuses lenteurs il n'y en a d'autres que la patience, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus rare parmi les Corses. *(Circul. adressée aux membres de la Rôte).*

53. Veut-on qu'il n'y ait point d'arbitraire dans les jugements des tribunaux ? Que la loi soit claire et le crime nettement défini. La réaction contre l'arbitraire est une seconde nature chez les Corses.

*(Circul. aux Magistr. prov.)*

54. Une femme, accompagnée de deux enfants dont le plus âgé avait à peine 16 ans et qu'elle avait traînés après elle à travers une distance de 11 lieues et au plus fort de l'hiver, vint se plaindre à Corte de ce que le meurtrier de son mari n'était pas encore entre les mains de la justice. Calmez-vous, lui dis-je, le châtiment mérité arrivera plus tôt que vous ne le pensez. — Je le désire, répartit cette veuve irritée ; mais si mon attente était trompée, ces deux enfants que vous voyez là se chargeraient de la vengeance. Le premier atteint déjà coup sur coup le plus mince châtaignier du village, et si mon mari ne m'eût pas laissé ces deux garçons, j'aurais vendu tous les biens de ma dot pour lui trouver un vengeur. — A ces mots je me souvins de l'épouse de César, la courageuse Calpurnie, donnant tous ses trésors à Marc-Antoine pour l'aider à venger la mort de son mari.

*(Tradition)*.

Dans cette menace contre l'homicide n'y avait-il pas aussi un reproche pour la justice du pays ? En Corse, plus que partout ailleurs, la peine devrait suivre de bien près le crime, car, pendant que le magistrat sommeille, les personnes lésées projettent la vengeance et préparent les moyens de l'accomplir.

55. Au couvent de St-François, en septembre 1777, on priait le général de dire quel avait été le moment le plus heureux de son généra-



lat. — C'est lorsqu'on annonça la prise de Caprara (*), répondit un des interlocuteurs. — Non, observa à son tour un de ses intimes, c'est le jour où il revit les rivages de la Corse après vingt ans d'exil. — Vous vous trompez l'un et l'autre, dit Paoli en les interrompant : le jour le plus beau de ma vie fut celui où, pendant une de mes tournées à travers la piève d'Alesani, je vis un jeune homme de 25 à 30 ans, ramasser respectueusement le bâton, dont son père vieillard, blanchi par l'âge mais encore vigoureux, le frappait à coups redoublés sur la place de l'église. Dans ce moment mon ravissement fut tel, que je me crus reporté aux plus beaux jours de Sparte et ne désespérai plus de la durée de mon ouvrage. (*Extrait d'une lettre à l'abbé Rostini*).

**56.** Si l'organisation et le dévouement des milices suffisaient pour assurer l'indépendance du pays contre les attaques du dehors ; c'était au vigilant et sévère regard de la censure à conserver au dedans les mœurs et la vertu. Je savais que tout le monde ne s'accommodait pas également de son contrôle sur tous les actes de la vie. Mais on ne tarda pas à sentir qu'un état démocratique ne peut se maintenir et prospérer que par la pureté des mœurs. L'empire romain qui dut une partie de sa grandeur à l'institution de la censure ne tomba sous l'effort des barbares, que parcequ'il avait adopté les usages, les vices et les goûts des peuples vaincus.

(*Passage d'un discours prononcé en 1756 à Corte*).

**57.** C'est de la conscience, et non de l'opinion, souvent capricieuse et mobile, qu'un homme sage et ferme doit tirer les règles de sa conduite. La loi telle que je l'entends, c'est la morale armée, transportée du fort intérieur dans la sphère civile. Là, elle n'avait pour sanction et pour base que le malaise ou l'aveu de la conscience ; ici, la crainte des peines et toutes les forces du corps social.

(*Extrait d'une lettre à Boswel de* 1765).

**58.** Parmi nous, le patronage est né du besoin de la sécurité. Originairement le choix d'un patron ne fut pas volontaire, mais forcé. Délaissé par la loi impuissante à le défendre, le Corse tourna ses espérances et offrit son dévouement à cet élément de la force sociale pour prix de la protection qu'il en recevait. Plus tard il demeura attaché

---

(*) C'est au brave Achille Morati que Paoli aimait à rapporter en grande partie, l'honneur de cette expédition hardie. Ce premier succès de notre marine en faisait espérer de plus brillants encore.

par habitude et par reconnaissance à cette espèce de Suzerains. On se tromperait bien grossièrement si l'on croyait que les rapports de patronage et de clientelle étaient une humble soumission d'un côté, et un pouvoir hautain de l'autre. Au lieu de le renverser entièrement, je le fis concourir au salut commun. A mesure que les lois reprenaient leur force, l'action du patronage diminuait. Bientôt il se fut dissout de lui même comme toute institution qui a fait son temps.

(*Lettre de Paoli à un professeur de Pise*).

59. La haine contre les oppresseurs étrangers est la vertu des peuples libres. On me fait un tort grave d'avoir employé, pour faire détester les Génois, tout ce que je possédais d'influence. Ceux qui m'adressent ce reproche admirent peut-être le *delenda Cartago* de Caton. Et pourquoi faut-il désavouer en Corse ce qui passait à Rome pour le sublime du patriotisme? Serait-ce parcequ'il entrait dans la politique des Romains d'anéantir les nations qu'ils désespéraient d'asservir, ou bien faut-il aller jusqu'à dire qu'il n'y a de coupable au monde que la résistance du faible contre le fort? (*Lettre à Ordioni de Niolo*).

60. Il n'est pas d'homme qui approche des grands avec moins d'émotion que le Corse : les Français en faisaient la remarque avec étonnement. — Je crois que si vos compatriotes entraient dans le palais de Versailles, me dit un jour un beau et aimable colonel, qui était venu me voir au couvent de Murato un mois avant l'arrivée du marquis de Chauvelin, je crois que leur contenance ne serait pas plus embarrassée qu'elle ne l'est quand on les aborde chez eux. — Je le pense aussi, seulement elle serait plus respectueuse. M'en ayant demandé la raison; remarquez, lui dis-je, que, comme homme, le Corse croit avoir autant de valeur que le premier entre ses pareils. La fortune peut exciter son envie; elle ne commande pas son respect. Interrogez-le, il vous dira sans détour, que la naissance est un hasard heureux, et que quant aux titres, il ne lui a manqué que l'occasion de les mériter. Cette suffisance dont quelques observateurs étrangers n'ont vu que le côté ridicule, explique, à mon avis, ce qu'ils entreprennent de grand et d'audacieux. L'histoire sacrée nous apprend que le fils d'Isaï ne voulait pas se persuader que Dieu l'eût choisi pour succéder à Saül. Je suis sûr que Samuel n'eût pas trouvé la même incrédulité chez un Corse.

(*Anecdote racontée par Paoli à Napoléon en 1792. — Lettre inédite de Napoléon.*)

C'est aussi notre opinion. Pourquoi le berger de nos montagnes ne deviendrait-il pas général? « Il avait du bon sens : le reste vient en-

suite » a dit La-Fontaine. Aussi, quand on apprend, en Corse, que tel est officier supérieur, tel autre député, ministre, etc.; il n'est pas rare d'entendre son voisin ou son compagnon d'enfance, s'écrier : « C'est qu'il a eu du bonheur. J'en connais qui, une fois sortis du village..... peut-être..... mais n'en parlons plus, à chacun sa destinée. » Il ne s'inquiète pas du talent, du savoir faire. Il ne lui a manqué qu'une chose, la fortune. Puis, repassant dans son esprit tous les noms des hommes qui ont marqué pendant la révolution et l'Empire, et même après les évènements de Juillet, il murmure tout bas et avec le dépit d'une ambition déçue, « tant pis pour moi; voilà ce que l'on gagne à croupir dans l'obscurité du foyer (*foconiccio*). »

61. Après la fameuse bataille des Pyramides, un lord anglais, chez qui l'admiration pour le général Bonaparte faisait taire la haine contre la république, demandait à Paoli s'il était vrai qu'il eût prédit sa grande destinée lorsqu'il n'était encore qu'un tout jeune officier d'artillerie.— Il ne fallait rien moins que votre pénétration, ajouta le noble gentilhomme, pour percer ainsi le voile de l'avenir. — Pardonnez-moi, repartit Paoli; une réflexion attentive vous aurait fait découvrir aisément ce qu'on veut m'attribuer à honneur d'avoir deviné. Il suffisait de l'entendre causer sur la guerre ou les révolutions des empires pour démêler sur son front le cachet du génie. Au reste, vous savez que dans la vie des grands hommes il faut faire une grande part aux jeux de la fortune. N'est-elle pas de moitié dans les évènements de ce monde? Sylla crut voir plusieurs Marius dans le jeune César, et Caton, éclairé du génie de la république, prédit si bien à Pompée, si nous devons en croire Plutarque, ce qui devait se passer entre lui et le conquérant des Gaules, que tout le monde fut surpris, après l'évènement, de la justesse de ses prévisions. Ainsi, vous le concevez, je n'ai pas plus de mérite dans tout ceci que n'en ont les laboureurs quand ils prédisent la fertilité ou la stérilité des récoltes; les médecins, à pronostiquer la naissance et le cours des maladies; le guerrier, le sort d'un combat; un homme d'État, le dénouement d'une révolution. — Poursuivant après un moment de réflexion : et puis voyez Monsieur, à quoi tiennent les prophéties et les grandes renommées de l'histoire! Sans la prévoyance et le dévouement d'un patron marin d'Ajaccio, ce général qui remplit le monde du bruit de son nom serait encore peut-être prisonnier dans les murs de Malte.—Cette circonstance ayant excité la curiosité de son noble interlocuteur, Paoli lui raconta tout ce qui s'était passé à l'île de la Magdeleine, lors de l'expédition avortée de la Sardaigne.

Cette conversation nous a été relatée par des compagnons de son exil à Londres.

62. Un jour, pendant que j'étais dans la piève de Nebbio, l'un des plus riches propriétaires de la Balagne vint me consulter sur un projet de mariage. Deux partis s'offrent à ma fille : mon choix, dit le bon vieillard, n'est pas douteux. Des deux, je préfère le plus instruit. Il a étudié à l'université de Corte. Et puis ses mœurs honnêtes conviennent davantage à ma femme. — Et alors d'où vient la difficulté? Je parie que son rival a quelques centaines d'oliviers de plus ! — Votre excellence l'a deviné. — Mon frère....... — Ce sera un prêtre sans doute, repartis-je, en l'interrompant brusquement. Il oppose son véto absolu, n'est-ce pas? Eh bien ! rapportez-lui de ma part ce que je vais vous dire. Il était question de l'établissement de la fille de Thémistocle..... et comme je vis que ce nom le mistifiait..... Votre frère qui connaît l'histoire ancienne vous l'expliquera, ajoutai-je en riant; on lui proposait de choisir entre deux partis, dont l'un n'avait que du mérite et l'autre que de la fortune. Vous le voyez, c'était votre cas. Savez-vous quelle fut sa réponse? « J'aime mieux, dit Thémistocle, du mérite sans richesses, que des richesses sans mérite. »— Quelques jours après, le mariage fut célébré et j'eus le plaisir d'apprendre que le candidat du prêtre avait été poliment éconduit. ( *Tradition*).

63. On sait qu'Alfieri dédia à Paoli sa belle tragédie, le *Timoléon*. — Je comprends ceci, dit-il avec ses intimes, Timoléon se démit de son autorité que personne ne songeait encore à lui contester et alla vivre dans la retraite. Je remercie le poète d'Asti de m'avoir rappelé cet exemple et surtout de me croire capable de le suivre. Quant à la gloire d'avoir sauvé l'indépendance de la Corse, je dirai, comme le libérateur de Sicile aux étrangers qui lui prodiguaient des louanges : « Les dieux voulaient la délivrer et je leur rends grâce de m'avoir choisi pour l'instrument de leur volonté. » ( *Idem* ).

64. Le marquis de Chauvelin qui croyait trouver de la fidélité dans les hommes qu'il aurait corrompu, pressait un des notables du parti national de s'attacher à la fortune de la France. Voyant que toutes ses instances demeuraient sans effet, il voulut essayer la force d'un dernier moyen de séduction. « Vous êtes vieux mon bon ami, disait le général français; mais votre fils a encore tout ce qu'il faut pour se distinguer — Oui, en combattant pour le pays, répondit le vieillard. — La belle perspective que de mourir à côté d'un buisson avec la certitude

d'être oublié le lendemain ! Au contraire, s'il vient à nous il est sûr d'être bientôt officier. Et puis, parlons franchement, quel bien avez-vous à lui laisser ? — Le *nécessaire*, Monsieur, dit avec fierté le patriote corse en lui tournant le dos. »

Cette anecdote que Paoli prenait plaisir à raconter à Londres dans les communications familières de sa retraite après son premier exil, en rappelle une autre, de la même nature. Le comte de Marbœuf se ménagea, pendant les hostilités, une entrevue secrète avec un parent de........ officier supérieur au service de France. Eh bien ! dit le général en l'abordant, n'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre ? — Rien de plus facile, répondit le Corse ; repassez la mer avec vos bataillons et ne revenez plus ici. Étonné d'une pareille réponse, le général français dissimulant son dépit, insistait en mettant sous ses yeux tout ce qu'il y avait d'avantages à se ranger du côté de la France. — Le roi accorde des grades, de belles terres et même des étangs. — Je n'en doute pas, général, repartit le partisan de Paoli. Il est cependant une chose qu'il ne peut ni promettre, ni ordonner. — Laquelle, s'il vous plaît ? ajouta avec curiosité le comte. — L'honneur. ( *Tradition*).

65. Dans une de ses proclamations, le général de Vaux promettait oubli et pardon au nom du roi à tous les rebelles qui déposeraient les armes. — Je le crois bien, dit un patriote de Niolo ; mais la patrie les pardonnera-t-elle ? ( *Tradition*).

66. C'est une erreur de penser que l'instruction ne contribue que bien faiblement à diminuer le nombre des homicides. On a beau me dire que, placés dans les mêmes circonstances et agités par les mêmes passions, les hommes éclairés tuent aussi bien que ceux qui ne le sont pas. Je pourrais contester le fait. Mais je me bornerai à faire remarquer que plus les hommes sont instruits, plus ils savent éviter les circonstances qui conduisent au mal. Convaincus de la nécessité des lois, du besoin de les respecter et des suites funestes que peuvent avoir les moindres transgressions, ils ont, pour se soumettre à ce qu'elles prescrivent, plus de motifs que les ignorants. C'est pourquoi nous fondâmes l'Université de Corte. De toutes nos créations celle-là était la plus utile. Nulle ne contribua davantage à l'heureuse impulsion imprimée au pays. (*Lettre à l'abbé Guelfucci*).

67. Je viens de lire un ouvrage bien singulier sur la Corse. Il est anonyme et je conçois parfaitement que son auteur ait jugé convenable de cacher son nom. Savez-vous ce qu'il propose pour civiliser

promptement cette île déjà assez malheureuse, sans qu'on y fasse l'essai de cet étrange système? *L'inégalité dans les partages, le prolétariat et l'expulsion des moines.* Je transcris fidèlement pour que vous ne m'accusiez pas de le calomnier : « L'incivilisation et la barbarie » sont donc nécessairement la suite de l'égalité, comme les richesses, » la politesse et quelquefois l'esclavage sont l'effet de l'inégalité. Or, » c'est cette inégalité presque inconnue en Corse qu'il faut y faire naî- » tre, si l'on veut rendre cette île riche, peuplée, commerçante et tran- » quille. » Pauvre pays ! que je le plains d'être tombé entre les mains de semblables réformateurs ! *Désarmer la Corse et en chasser les moines*..... voilà le secret de la civilisation à laquelle on travaille. Peut-on pousser plus loin la déraison? Je ne crois pas que le ministère s'arrête à des idées aussi bizarres. Eh quoi ! pour rendre la Corse heureuse il faut commencer par y créer une classe de *non propriétaires* ou *de journaliers !..... Risum teneatis amici.*

(*Extr. d'une lettre à l'abbé J. M. Arrighi*).

Paoli devait parler nécessairement de Pommereul, car c'était là son fameux plan de civilisation (voir son *Discours préliminaire*). Cette haine étrange contre les moines, c'était de l'irréligion voltairienne. Pommereul tenait beaucoup à passer pour un esprit fort. Il ne manquait plus à la bizarrerie de cet homme que la prétention de devenir le législateur d'un peuple éminemment religieux.

**68.** A son avènement au généralat, la tête du Maure était encore enveloppée d'un épais bandeau. « Les Corses veulent y voir clair, dit Paoli. La liberté doit marcher au flambeau de la philosophie. Ne dirait-on pas que nous craignons la lumière? » Et il voulut que sur la tête du Maure le bandeau passa des yeux sur le front. C'était assez dire que la culture des lettres et des sciences aurait été l'une de ses plus vives sollicitudes. Ces mots contenaient l'Université de Corte : elle ne tarda pas à être fondée.

**69.** Ne pas rendre le salut et laisser une lettre sans réponse, c'est plus qu'un oubli de bienséance. En Corse, c'est la plus grande des insultes. Je le savais tellement, disait Paoli, à son ami D. Arrighi, de Speloncato, que non seulement je rendais le salut, mais je tâchais toujours de désigner par son nom celui qui me saluait. J'avais soin, surtout, de répondre exactement à toutes les lettres, si obscur que fût celui qui me les adressait.—On lit, en effet, dans l'ouvrage de M. Valery : « Belgodere est la patrie du moine Bonfiglio Guelfucci, académicien

» de la Crusca, secrétaire actif, infatigable du général Paoli dont la » correspondance est énorme, puisqu'il avait pour règle de répondre » dans les vingt-quatre heures à toute espèce de lettres, afin de ména- » ger l'amour-propre irritable de ses compatriotes et les attacher da- » vantage à sa cause. » Nous ferons observer, à notre tour, que ce qui distingue et caractérise la personnalité insulaire, c'est que le Corse porte au plus haut degré le sentiment de son droit et de ce qu'il vaut, se croit blessé lui-même dans l'outrage fait aux siens, et provoque à la vengeance pour n'avoir pas à partager le déshonneur résultant d'un affront impuni, tant le lien de la solidarité morale est étroit! On peut dire de lui, ce que l'historien de Tibère disait des anciens Germains, savoir que ce n'étaient pas des sauvages, car ils avaient l'instinct du juste et de l'honnête, l'amour de la justice et la notion du droit, autant que l'homme civilisé. Mais ils se servaient, pour se défendre soi-même et protéger les proches, de la force et du courage, qu'ils appréciaient plus que tous les autres dons de la nature, et préféraient aux plus belles qualités de l'esprit.

70. On m'a prêté plus de hautes combinaisons politiques que je n'en avais. Mon système était fort simple : faire prédominer les intérêts généraux sur les intérêts privés. L'égalité sous toutes les formes en était le principe et la base ; l'honneur national et l'amélioration du sort de tous, le but et le résultat. Voilà les secrets et les ressorts de notre gouvernement. Si celui de Gênes a manqué de force et d'habileté, c'est principalement parcequ'il séparait son intérêt de l'intérêt du peuple. Qu'est-ce en définitive qu'un bon régime social? Celui dans lequel tous les citoyens jouissent tranquillement de la plus grande somme de liberté possible sans licence.

(*Extr. d'une lettr. à P. J. M. Arrighi*).

71. Savez-vous quel est le pays où l'action de la justice rencontre le moins d'obstacles, c'est celui où l'homme disparaît pour ne laisser voir que l'organe des lois. (*Circul. aux Podestà*, 1762).

72. Quelque temps après l'émission de la monnaie nationale, je fis un voyage dans le Cap-Corse. On m'assura que quelques prêtres avaient trouvé fort mal que j'eusse fait transporter des vases sacrés à la fonderie de Corte. Plusieurs d'entr'eux étant venus me voir, « Est-il vrai, leur dis-je, que vous vous plaignez avec tout le monde de ce que j'ai spolié vos temples? A vous entendre je ne suis plus qu'un impie, un profana-

teur, une espèce de Mahomet II ou de Henri VIII ! Je crains que vous ne soyez à votre insu les serviles échos de Gênes ! Prenez garde à ce que vous faites. Le clergé a toujours été patriote, c'est un témoignage que je me plais à lui rendre. Mais s'il ne l'était plus, nous trouverions bientôt le moyen de le ramener de son égarement. J'ai dégarni les églises, les chapelles.... Mais quelles autres ressources avions-nous pour établir un signe monétaire ? La piété des fidèles leur rendra avec usure ce que la patrie leur a ravi ! Au reste, sachez-le bien, ce n'est pas le luxe des ornements qui a fait la force du christianisme. Les conversions n'ont jamais été plus nombreuses que lorsque les vases étaient d'argile et les temples couverts de chaume. Nous voulons le respect du sacerdoce sans théocratie, et la tolérance, sans athéisme. Allez, Messieurs, et en rentrant dans vos paroisses respectives, dites à vos concitoyens, que la liberté a aussi ses autels où la religion se plaît à déposer ses offrandes. Si la pompe et le faste étaient nécessaires à la durée et au respect des cultes, le paganisme serait encore debout sur les ruines du Capitole. » Je ne sache pas que depuis cette rude leçon, on ait plus murmuré contre cette mesure. (*Tradition*).

Ces paroles rappellent le mot si connu de M. Montlosier : « C'est une croix de bois qui a fait le tour du monde. » Massillon n'a-t-il-pas dit aussi, les prêtres n'ont cessé d'être aimés que lorsqu'ils ont voulu échanger contre les biens de la terre ceux du Ciel, qu'ils avaient jusqu'alors offerts à la vertu.

73. Le despotisme ne convenait ni à ma nature, ni au caractère de la nation. En adoptant des mesures énergiques, je n'avais en vue que le salut commun. Cela est si vrai que l'adhésion franche et spontanée du congrès national ne faillit jamais à aucun des actes dont plus tard on voulut faire autant de crimes. Au reste, ma justification serait dans ces vers :

» ...... Gl'accidenti atroci;
» La novità di questo regno, a forza
» Mi fan sì rigoroso e si guardingo (*)

Chose étrange ! Ceux qui m'accusent d'avoir excédé la mesure d'une juste rigueur, sont les mêmes qui préconisent le régime militaire des généraux de la conquête. Ils appellent la dictature du sabre un gouvernement paternel, et mon administration une tyrannie continue. Par une de ces contradictions difficiles à expliquer, après avoir représenté

(*) *Traduction de Virgile* par Annibal Caro.

les Corses dans un état perpétuel d'anarchie sans respect pour l'autorité et en révolte permanente contre les lois, on m'accuse de cruauté pour les avoir fait exécuter inexorablement. Ce qui, dans la distribution de la justice, blesse le plus les Corses, ce n'est pas la rigueur, c'est l'inégalité. (Botta. — *Notes autographes de Paoli*).

74. S'il était vrai qu'un homme d'État dût choisir entre le rôle de lion et celui de renard, on ne me verrait pas long-temps incertain ; car, vous le savez, la force affermit et agrandit le pouvoir ; la ruse l'avilit sans le fortifier. Rappelez-vous ce que je vous disais un jour : « Si dans les qualités d'un homme d'État la souplesse ne venait pas après la fermeté, Mazarin aurait été plus grand ministre que Richelieu. »
(*Lettre à Panattieri*).

75. L'appel de la patrie a été entendu. Des milliers de jeunes gens demandent les armes ; consultant leur courage plus que leur force, ils pressent l'heure du combat. Cependant j'en ai remarqué quelques uns, parmi les plus exaltés qui ont les cheveux frisés et sentent le parfum du continent. Comme Vespasien, j'aimerais mieux qu'ils sentissent l'ail. Autrefois, vous le savez, ils ne sentaient que l'odeur de la poudre. Nous verrons..... (*Lettr. de Paoli au doct. Arrighi de Speloncato*).

76. Dans une autre circonstance il rappelait plusieurs traits d'un dévouement antique. Il se plaisait surtout à rapporter des mots et des réponses qu'il qualifiait de sublimes, entr'autres, celle de l'abbé Mariani de Corte. Étonné de voir que dans une assemblée de patriotes il prêchait chaleureusement la guerre : « Où avez-vous donc appris à pousser ainsi à la guerre ? » dit, en l'interrompant, un partisan déguisé de Gênes. — « Dans le livre des Macbabées, » répondit fièrement l'orateur, en continuant son discours. (*Tradition*).

77. Un prêtre corse récemment arrivé de Gênes alla au couvent de Rostino présenter ses respects au général. — On m'a assuré, dit le prêtre N..... que Votre Excellence est fort indisposée contre moi.—Sans doute, répondit Paoli, en donnant à sa figure une expression de sévérité très marquée. Vivre dans une ville qui est en guerre contre son pays !.... elle n'a pu vous garder qu'à titre d'espion, car enfin on ne conçoit guère qu'il pût y avoir là pour des prêtres corses une autre existence.–Pardonnez, Excellence, répliqua l'abbé à demi décontenancé, je vivais honnêtement en y faisant le maître d'école. — Comment le maître d'école ?

Vous alliez donc instruire les enfants de ceux qui voulaient nous tenir dans la plus crasse ignorance?..... malheureux, vous mériteriez bien que..... — Ce n'est que ça? rassurez-vous, général; car à coup sûr, ce ne seront jamais mes élèves qui donneront du souci à la Corse : de ce côté vous pouvez être parfaitement tranquille. La réponse parut si plaisante que Paoli ne put se défendre d'un mouvement d'hilarité. Il ajouta, dit-on, que puisqu'il en était ainsi, il lui permettait d'y retourner. (*Tradition*).

78. Détrompez-vous, mon cher Pietri, l'intervention armée des Français est déterminée par des considérations de finances, beaucoup plus que par des sentiments de haine contre le pays. Ne pouvant se libérer en argent, le cabinet de Versailles veut payer sa dette avec le sang de quelques centaines de soldats. Ce corps d'auxiliaires est une sorte de fond d'amortissement. S'il n'avait pas en de comptes à régler avec la république, nous n'aurions pas aujourd'hui le regret de les combattre.

Quoiqu'il en soit, la justice et l'opinion sont pour nous. Les gros bataillons n'ont jamais fait peur à un peuple accoutumé aux périls et aux fatigues de la guerre. Ainsi tranquillisez-vous. S'il est décidé que nous succombions dans la lutte, il nous restera du moins la gloire peu commune, d'avoir défendu énergiquement notre indépendance contre la première république d'Italie et la plus puissante monarchie de l'Europe. Si nous perdons la liberté, la cour de Versailles, à coup sûr, y laissera l'honneur. Quant à la Sérénissime, elle ne se réjouira pas long temps de ses succès : ce ne sera pas elle en définitive qui en profitera.

(*Extr. d'une lettre adressée à M. Pietri de Fozzano*).

Quelle vue nette de l'avenir! L'événement justifia la prophétie.

79. Paoli me disait : Un homme, pour conserver l'ardeur généreuse du patriotisme ne doit pas trop raisonner. Le maréchal de Saxe raisonnait, et il porta la guerre dans le sein de la patrie.

(Boswel, *État de la Corse*).

80. Je lui parlai du plan d'une alliance entre la Corse et l'Angleterre. Paoli détourna ce sujet avec beaucoup de politesse et de dignité en disant : moins nous serons obligés d'avoir recours à des alliés, plus notre gloire sera grande. Nous pouvons, disait-il, avoir des puissances étrangères pour amies, pourvu que ce soit à une distance convenable. Nous pouvons faire des alliances, mais nous ne voulons être soumis à aucune nation de l'Europe quelque puissante qu'elle soit. Ce peuple, qui a fait tant de choses pour sa liberté, se laisserait plutôt hacher en pièces

homme par homme jusqu'au dernier que de voir la Corse confondue avec le territoire d'un autre pays. Il y a quelques années, le faux bruit courut que j'allais céder la Corse à l'empereur. Un Corse vint à moi dans une grande émotion. Eh ! quoi, général, s'écria-t-il avec énergie, le sang de tant de héros répandu si généreusement pour l'affermissement de la nationalité ne servira donc qu'à teindre la pourpre d'un prince étranger ? Je ris de ses alarmes, et loin de m'en fâcher, je m'applaudis tout bas de trouver dans mes compatriotes cette inquiète défiance qui, dans les États libres, préserve des piéges du pouvoir, et de la franchise avec laquelle on l'exprimait. Le Ciel m'est témoin, que je n'eus jamais, que je ne pouvais avoir d'autre ambition que celle d'élever le pays à un haut degré de force et de consistance, si bien qu'il pût, un jour, prendre une place respectable parmi les formes stables et glorieuses de l'association humaine. (Boswel, *État de la Corse*).

81. Un jeune marquis fort riche et fort vain arrive en Corse. Il témoignait un souverain mépris pour la grossièreté des insulaires, les regardait de haut en bas et se donnait des airs d'importance risible.— Savez-vous, disait Paoli, comment ils se vengèrent de cette impertinente fatuité ? Laissez-le faire il est jeune, répétaient les paysans, en accompagnant ces paroles de gestes et de regards où se peignait l'expression d'un sentiment de pitié. (*Idem*).

82. Un jeune homme qui veut former son âme à la gloire, disait-il, ne doit pas étudier l'histoire moderne, mais Plutarque et Tite-Live. Quelle idée que celle de pouvoir faire le bonheur de plusieurs milliers d'êtres ! En s'exprimant ainsi, Paoli prenait l'attitude d'un homme qui fixe ses regards sur la montagne de la renommée, et montrant de sa main le sommet, voilà mon but, s'écriait-il. Si je tombe, au moins, je ne puis tomber que là (en marquant une certaine hauteur) : *Magnis tamen excidit ausis.* (*Idem*).

83. Sans prononcer son nom à chaque instant comme certains hommes d'État de notre époque, Paoli croyait fermement à l'intervention de la Providence, dans les affaires de ce monde. — Je vous le jure, disait-il un jour avec son ami Boswel, ma sécurité au milieu de tant de périls et d'embarras vient en grande partie de cette croyance inébranlable. Il m'est impossible de ne pas croire que Dieu interpose immédiatement sa puissance pour rendre la Corse libre et indépendante. — J'objectai, pourquoi la Providence avait attendu si tard à s'en mêler. Il me répondit, d'un air grave et recueilli : — parceque ses voies sont

impénétrables. Je l'adore dans ce qu'elle a fait, je la révère dans ce qu'elle n'a pas jugé à propos de faire. (*Idem*).

84. En parlant du courage, Paoli ne manquait jamais de distinguer le courage qui vient de la force de l'âme, de celui qui est purement organique. Thomas Morus, disait-il, n'aurait pas monté à la brèche avec le même courage qu'un soldat de Turenne. Mais ce soldat n'aurait pas monté sur l'échafaud avec la résolution calme et réfléchie de Thomas Morus. (*Idem*).

85. Si, comme Boswel, j'eusse voyagé en Corse à l'époque de votre généralat, j'aurais pris la liberté de vous demander de ces gros chiens qui veillaient à votre sûreté pendant la nuit. — Malgré le désir de vous être agréable, répondit Paoli à un membre du parlement anglais qui avait pris au pied de la lettre ce que l'on racontait de cette meute fameuse de chiens, partageant avec ses prétendus janissaires l'honneur de sa garde, il m'aurait été impossible de satisfaire votre fantaisie. Il en est de ces chiens comme des mille et une fables que l'on a débité niaisement sur mon compte. Je vous le demande, était-il de la dignité du premier magistrat d'un pays de transformer ses anti-chambres en une sorte de bergerie? Croyez-le, j'avais pour me garder des gaillards non moins fidèles que ces chiens. Au reste, je n'en suis pas fâché, ajouta-t-il en riant, car ce serait là une ressemblance entre moi et les héros d'Homère. Le premier auteur de ce conte avait lu sans doute dans l'*Odyssée*, que Patrocle avait neuf grands chiens parmi ses domestiques.
(*Tradition*).

86. Des Français lui objectaient que la nation corse n'avait pas de troupes régulières. — Nous ne voudrions pas en avoir, répondit-il : on parlerait alors de la valeur de tel ou tel régiment; mais à présent chaque homme en particulier est lui-même un régiment. Si les Corses étaient formés en corps réguliers nous perdrions cette bravoure qui a produit parmi nous des actions qui, en d'autres pays, illustreraient un général. (BOSWEL, *État de la Corse*).

87. Un jour, après avoir dépeint le triste état et la cruelle oppression sous laquelle la Corse a si long-temps gémi, il dit : Nous sommes penchés sur la patrie pour la ranimer comme le prophète Élisée l'était sur le corps du fils de la Sunamite, œil sur œil et bouche sur bouche : elle commence à reprendre un peu de vie et de chaleur; j'espère que bientôt elle recouvrera entièrement la vigueur et la santé. Ses progrès sont

si rapides, que l'on verra prochainement fleurir en Corse les arts et les sciences. Un peu de patience, Monsieur, poursuit Paoli avec son interlocuteur. Si vous voyez un soldat à peine échappé d'une sanglante, bataille grièvement blessé et se traînant avec effort, serait-il raisonnable d'exiger qu'il eût une excellente tenue et une allure facile et dégagée? C'est l'image de la Corse; blessée et abattue elle relève à peine sa tête cicatrisée par le double feu de la guerre civile et de la guerre étrangère. Les arts et les sciences sont les armements et la parure élégante d'une société heureuse et avancée. La Corse n'offre encore rien de semblable; mais revenez dans vingt ou trente ans et je vous garantis que vous y verrez les sciences, les arts, des concerts, des assemblées et même de jolies dames, dont vous serez amoureux, ajouta-t-il en souriant. (BOTTA, *Histoire d'Italie*).

**88.** On a, dit-il, répété que nous avions l'habitude d'envelopper dans nos ressentiments tout ce qui tenait de près ou de loin à la république; que gardant le souvenir du mal comme un trésor de vengeance, nous oublions bientôt celui du bien. Je ne voudrais, pour prouver le contraire, qu'un seul fait. C'est l'affection du peuple pour Jérôme Veneroso, sénateur et gouverneur de l'île. Poussée à bout, la Corse s'insurgea. Rien de ce qui appartenait à la république ou aux possesseurs de fiefs ne fût respecté: terres, maisons de campagne, colons, instruments aratoires, tout fut atteint et détruit; mais pendant que la demeure de Veneroso échappait au ravage général, des sentinelles veillaient à sa porte et ses champs furent également préservés et défendus. Sûrement, il en eût été de même des autres gouverneurs, si, à son exemple, ils eussent témoigné autant de confiance dans la droiture de notre caractère et l'honnêteté de nos mœurs. Ceux-là mêmes qui, nous jugeant avec le plus de sévérité, contestent nos belles qualités, avouent néanmoins que ce qui dure le plus en Corse, c'est la mémoire des bienfaits.

(*Paoli à M. de Marbœuf*).

**89.** Le gouverneur Grimaldi demanda un jour à une femme de Nebbio, par quelle raison elle ne mariait pas sa fille.—J'attends, répondit-elle fièrement. — Et qu'attendez-vous? que la saison du mariage soit passée? — Non,.... mais que vous n'y soyez plus. — Et pourquoi, répartit tout étonné le gouverneur? — Parcequ'aujourd'hui ses enfants ne pourraient que grossir le nombre des opprimés. (*Tradition*).

**90.** La Corse se confie dans la religion et croit dans les secours qui viennent d'en haut. C'est une vérité écrite à chaque page de son his-

toire. Tantôt ce sont les prêtres réunis en une sorte de concile qui après avoir déclaré la guerre juste et sainte, bénissent les armes de la liberté. Il faut que la guerre soit déclarée telle pour que chacun accepte sans scrupule sa part de périls et de sacrifices, et tantôt on relève la bannière nationale pour y placer l'image de la Vierge. Des prières avant les combats, des pratiques de dévotion au milieu du camp, le *Te Deum* après les victoires, partout et toujours des démonstrations de la piété la plus vive, de la foi la plus ardente. La révolution de 1789 arrive. Elle s'attaque aux autels, elle profane les temples, elle persécute le clergé. Dès cet instant la liberté perd tout son prix. C'est la payer trop chèrement, disent ces populations si sincères dans leur foi, si fermes dans leurs croyances, que de ne pouvoir la conserver qu'en renonçant au culte de ses pères.

Les couvents étaient les lieux de nos assemblées, et les moines, les infirmiers de nos ambulances. Oui, la liberté doit beaucoup à la religion; mais la religion ne doit pas moins à la liberté. Elles ont vécu parmi nous avec l'harmonie de deux sœurs, jamais avec l'antagonisme de deux rivales. Maintenir cette heureuse intelligence, a été l'une de mes plus grandes sollicitudes. (*Extr. d'une lettre à Balestrini*).

Sans la pensée de Dieu la confiance dans les succès nous eût bientôt manqué. C'était au signe de la croix que commençait le feu; c'était encore dans le signe de la croix que s'éteignait la vie des blessés. Les héros des Croisades portaient l'emblême du christianisme sur la poitrine, les Corses l'avaient dans le cœur. — La religion est la partie la plus essentielle de l'ordre public.

(*Pensées tirées d'un autographe de Paoli*).

91. Je viens de lire dans les feuilles publiques les détails de la révolution de Gênes. Le général Bonaparte a bien fait de renverser cette oligarchie superbe, pour mettre à sa place un gouvernement démocratique. Je me réjouis, dans ma retraite, de voir que c'est de la main d'un Corse qu'elle a reçu le coup de grâce. Que n'a-t-elle péri soixante ans plus tôt! Combien de maux n'aurait-on pas épargné à notre malheureux pays! (*Extr. d'une lettre à Emanuelli retiré en Toscane*).

Paoli parlait sans doute de la convention de Montebello du 6 juin 1797, par laquelle le gouvernement démocratique fut organisé à Gênes malgré la puissante influence des maisons oligarchiques.

92. La constitution la plus libérale du monde n'est rien par elle même; il faut que les lois organiques, destinées à la mettre en action,

soient en parfaite harmonie avec son esprit; sinon, quoi de plus facile que de la fausser? Le germe peut être bon et les fruits détestables. Le comité de législation est le plus important de tous. Je ne voudrais pas que la réaction contre l'œuvre des législateurs révolutionnaires, entraînât trop loin le parlement. La tendance démocratique de ces lois rachète bien de leurs défauts.

(*Extr. d'une lettre à Ordioni de* 1795.)

93. L'histoire des États libres n'est qu'une succession non interrompue de changements. Les hommes et les choses sont dans une fluctuation perpétuelle. Vous connaissez le jeu de la Zeiembrina (*), où l'on monte et l'on descend tour-à-tour? Eh bien! c'est, à mon avis, l'image fidèle des sociétés démocratiques.

(*Extr. d'une lettre à Grimaldi,* 1794).

94. Chez les nations libres, il n'y a ordinairement d'autre armée que le peuple. Les Corses n'ont pas besoin d'être longtemps exercés au maniement des armes: ils naissent soldats; cependant il faut organiser les bans de façon à pourvoir à la défense du pays sans qu'il en résulte un très grand dommage pour l'agriculture.

Je recommande aux commandants d'armes de porter une attention toute spéciale sur la qualité des munitions et l'état des mousquets et autres armes à feu. La certitude d'avoir entre les mains une arme sûre, donne le courage. Il faut avoir soin aussi de dresser les jeunes levées à la course, afin de se porter rapidement et avec le plus de monde possible sur les points menacés. Dans des guerres comme la nôtre et avec un sol aussi accidenté, la célérité des mouvements décide du succès des combats. Nous n'avons que ce moyen pour contrebalancer la supériorite numérique des ennemis.

(*Instruction aux commandants d'armes* 1759).

95. J'apprends que dans la piève de Gioveilina des dommages aux champs se succèdent rapidement et sans réparation. Que font les Podestà? Combien de fois faut-il donc rappeler que les progrès de l'agriculture, dont le pays a un si pressant besoin, reposent sur le maintien des propriétés? Tel qui se croirait déshonoré s'il dérobait un fromage dans la bergerie de son voisin, ne craint pas de conduire son troupeau dans le champ ensemencé du pauvre laboureur qui voit ainsi détruire

(*) Espèce de danse autrefois fort à la mode en Corse.



en un instant toutes ses espérances. N'est-ce pas là, je le demande, la plus étrange des contradictions? Les Génois ne faisaient qu'en rire, moi je m'en afflige. Veillez par conséquent à ce que de pareils abus ne se renouvellent plus. (*Lettre à Colonna, Podesta*, 1758.)

96. Bien fou est celui qui compte sur une constante popularité. De même qu'un morceau de marbre peut être promené d'un lieu à l'autre, de même la méchanceté, la fureur d'un moment peuvent le précipiter dans la mer. Tout ce qu'un citoyen dévoué à son pays peut raisonnablement espérer, c'est que l'estime publique dure autant que la mémoire des services rendus. (*Lettre à Ordioni*, 22 fév. 1795)

97. L'Europe ne combat la révolution française qu'à regret. Les peuples ont trop d'intelligence pour ne pas comprendre que leurs intérêts ne s'accordent guère avec ceux des gouvernants. Considérés par eux comme une propriété disponible, ils ne voudraient leur laisser que la mesure de discernement nécessaire pour deviner leurs désirs et les satisfaire plus promptement. (*Idem.*)

98. Les constitutions politiques ne s'improvisent pas. Elles restent long-temps à l'état de théorie philosophique. Passant ensuite du vague domaine de la spéculation dans le domaine plus positif des assemblées législatives, on les prend pour l'œuvre de l'époque où elles sont décrétées; tandis qu'avec la réflexion et l'étude de l'histoire il serait facile de découvrir la filiation des idées préexistantes dont elles sont le résultat logique. Si elles n'ont pas le caractère et la puissance coërcitive qui leur appartiennent ensuite; c'est que le temps de leur maturité n'était pas arrivé: c'est tout comme si un individu croyait venir au monde seulement le jour où il atteint sa majorité. Savez-vous bien quels ont été les véritables législateurs de l'Amérique septentrionale? Jean Loke et lord Shaftesbury; l'un par la hardiesse de ses doctrines métaphysiques, l'autre par le radicalisme de ses opinions ont préparé dès 1773 l'insurrection des États-Unis. C'est ainsi que l'on se trompe souvent sur la date et l'origine rationnelle des institutions sociales. L'amour-propre des contemporains se complaît dans cette sorte d'anachronisme. C'est en méditant sur leurs ouvrages dans les loisirs de mon exil que j'ai acquis cette conviction. Le philosophe rationaliste préparait, sans s'en douter, les lois libérales qui devaient régir, à la fin du 18me siècle, la colonie anglo-américaine et dont on a rapporté tout l'honneur à Franklin et à Washington.

(*Pensées morales et polit. extr. d'un MS. de Paoli.*)

99. Saliceti s'efforça de me persuader que je n'avais rien à craindre du décret de la Convention.—La gloire du passé vous défendrait au besoin contre les violentes préventions du présent. Elle est terrible, observait-il, mais généreuse. Un témoignage de confiance de votre part la toucherait vivement. Pour un grand nombre de ses membres vous-êtes encore le héros de l'indépendance, le représentant le plus complet des idées libérales qu'ils ont mission de faire triompher. — Je n'en doute point. Mais ce que je ne comprends guère, c'est qu'avec de pareilles dispositions vous ayez écouté et accueilli sans réserve toutes les calomnies répandues sur mon compte. Quant à l'enthousiasme dont vous me parlez, répliquai-je, en appuyant là-dessus d'un ton railleur, vous ne vous y fieriez pas plus que moi; en France, croyez-le, il ne sera jamais qu'une vapeur légère. L'article d'un journal, le discours d'un clubiste ou l'adresse d'une poignée de fanatiques suffisent pour renverser l'autel que la faveur et l'engouement d'un jour ont élevé. Je ne veux pas faire ici du langage pittoresque, mais combien de fois n'arrive-t-il pas que les guirlandes de fleurs dont le peuple décore le piédestal de ces idoles cachent les cordes avec lesquelles on les pend ! Les Français offrent, plus que les autres peuples, de fréquents exemples de ce changement subit. Vous venez de la capitale, vous avez vu l'agitation et la fureur des masses. Avez-vous mesuré la distance qui sépare les lanternes homicides, du Panthéon? Franklin excita plus d'enthousiasme que moi. On admirait jusqu'à ses souliers sans boucles et ses culottes à boucles de cuivre. Franchement lui auriez-vous conseillé aujourd'hui de retourner parmi ceux qui le saluaient du nom de Lycurgue et d'Épaminondas? Son habit noir, dont la simplicité toute démocratique contrastait avec le costume brillant des autres ambassadeurs, le ferait sans doute lanterner comme un aristocrate, il n'aurait plus affaire aux belles dames de Versailles, mais aux *Tricoteuses* des faubourgs.

(*Extr. d'une lettr. au maire d'Ajaccio* 1794.)

100. Il n'y a rien de plus changeant, de moins politique que la politique de la France. Tantôt elle est égoïste et tantôt sentimentale. Ici elle combat ses alliés naturels, là elle épuise son trésor pour élever une puissance qui doit aider à renverser la sienne. En 1768 c'est avec notre sang et celui de ses soldats qu'elle escompte sa dette avec la république de Gênes. En 1783, la caisse de l'État verse entre les mains des commissaires américains tout ce qu'elle renferme d'or et de billets de banque. Une année après, le peuple qu'elle rejette sous le joug de

Gênes lni donne Napoléon, et ia jenne répnblique, qne ses snbsides et sa noblesse ont sontenne, s'empresse de signer nn traité avec l'Angleterre sans tenir ancnn compte des intérêts de son commerce.

(*Extr. d'une lettr. de Londres* 1802.)

101. Mon cber,

Par suite des passeports qne j'ai accordé à qnelques officiers français je viens de recevoir la visite d'un colonel et d'un cbirnrgien major. Il est impossibie de joindre à nn plns bant degré le sentiment exqnis des convenances à l'élévation des pensées. La confiance qn'ils m'ont inspirée est teile, qne j'ai crn pouvoir m'écarter sans inconvénient de ma réserve habitneiie. La lecture de la lettre qne je viens d'adresser à Sa Majesté très-cbrétienne a fait sur enx la plus vive sensation. Iis ont avoné francbement qne l'armée et la nation ne connaissent, de nos démêiés avec la république, qne le côté défavorabie. — L'opinion la plus commnne parmi nons est qne le Corse ne vent entendre parier d'accommodement à ancnn prix, et que vous désirez la continnation de la guerre ponr conserver une sorte de dictatnre martiaie. Nons vons dirons sans détour, ont ajonté ces braves officiers, que c'est nn pen de cette manière que nons expliqnons votre résistance. — Voyez donc combien l'on se trompe snr notre compte. Pouvait-on s'en remettre en termes plus respectnenx à l'arbitrage dn cabinet français? Lisez, Messienrs! Il suffirait de ce passage pour désabuser entièrement tons ceux qni nons condamnent avant de nons avoir entendns. Ne disions-nous pas à Sa Majesté? « Ii est trop vif, trop constant le désir de mettre » enfin un terme an conrs de tant de désastres par le moyen d'nne » pacification sincère et durable, pour ne pas adhérer à des propositions » raisonnables. Mais tant qne la républiqne persistera dans l'inten- » tion de nous repiacer sons son jong de fer, bien loin de rien concé- » der en opposition aux préiiminaires arrêtés dans la consnlte de Casin- » ca 1762, ils sont pins que jamais décidés à verser, pour la défense de » la liberté, jusqn'à la dernière gontte de leur sang, se résignant d'a- » vance aux plns rudes épreuves. » — C'est le *sine quâ non* des Aragonais, remarqna spiritueliement ie chirurgien. — Ces entrevues prodnisent ordinairement nn bon effet. Les Français ont l'âme sensible et se laissent faciiement impressionner. Il est donc dans nos intérêts de favoriser cette sorte de commnnications. Les Génois nous peignent sons les traits qui ne sont point les nôtres. En nous voyant de près ies étrangers apprennent à nous connaître. Ainsi, dites anx nôtres de ienr faire partout un accueil hospitalier. Pronvons-lenr qne nons ne sommes in-

domptables que pour la tyrannie, et n'avons de haine que contre ceux qui prétendent nous asservir.

(*Extr. d'une lettr. à Grimaldi de Caccia.*)

102. Des officiers français trouvent fort plaisant que les milices suspendent leur marche pour entendre la messe au convent. L'un d'entre eux appelait cette pieuse habitude une *capucinade*. Ces messieurs ont beaucoup d'esprit, mais ils manquent pour la plupart de bon sens. Si nos soldats se détournaient de leur route pour faire de longues stations devant les églises, nous les ferions fusiller, me disait l'autre jour M. La-Tour-du-Pin. A chacun les pratiques de son métier. Le soldat n'a d'autre religion que l'amour de la gloire, d'autre emblême que son drapeau. — C'est à merveille, et si j'en juge par le feu de vos regards et l'énergie de ces paroles, vous devez être fort redoutable le jour d'un combat, ai-je répondu avec beaucoup de douceur à ce jeune blondin. Cependant je tiens de mon frère Clément, qui est un des habitués des couvents, que plus nos compatriotes ont la crainte de Dieu et moins ils redoutent la mort. La piété, quand elle est sincère, loin de glacer le courage, le double en l'épurant. Au reste, les héros des Croisades qui avaient autant de bravoure que les héros de notre siècle, eussent été bien surpris de ce langage. St-Louis n'eût pas mis aux arrêts les preux chevaliers qui, sous la tente et en face des infidèles, passaient des nuits entières dans le recueillement de la prière. Le rapprochement a produit sur lui l'impression d'un sarcasme, bien que ce ne fut pas là mon intention : ces messieurs sont trop aimables pour ne pas craindre de les blesser. (*Anecdote tirée d'un MS. autographe.*)

Il aurait pu ajouter que le sentiment religieux donne non seulement la force d'aller au-devant du danger; mais, ce qui est encore plus difficile, de l'attendre sans s'émouvoir. Je me rappelle en ce moment le mot de Xénophon : « Dans un jour de combat, ceux qui craignent le moins les hommes, sont ceux qui craignent le plus les dieux. »

103. La consulte de 1769 venait de décréter que tous les Corses depuis l'âge de 16 ans devaient, pourvus de 40 charges chacun, se tenir prêts à marcher au premier signal donné. Paoli était au convent de Rostino. Un beau jour il vit arriver une jeune villageoise de la piève de Giussani qu'accompagnaient un jeune homme et un vieillard. — M. le général, dit le vieillard, ce jeune homme que vous voyez-là est pressé de se marier. Sa fiancée, qui brûlait naguère du même désir, propose maintenant de renvoyer le mariage après l'issue de la campagne. J'ai cherché vainement à les mettre d'accord. Après avoir long-temps ré-

sisté, elle a proposé de s'en rapporter à votre décision. — Tandisque le vieillard exposait ainsi la cause de ce démêlé, des sentiments opposés agitaient ces deux fiancés. L'une attendait avec confiance, l'autre, avec crainte la réponse du général. — Et pourquoi donc ne voulez-vous pas que l'on vous marie de suite? Ne l'aimeriez-vous plus, par hasard? — Pardonnez-moi, répondit en rougissant la jeune villageoise; mais nous sommes pauvres et vous connaissez les usages du pays : on ne se marie pas sans fête. Nous avons plus de parents que de biens, et alors ma mère craint avec raison que les quarante charges ne s'en aillent en bruit et en fumée; puis son arquebuse a besoin d'être réparée! Ce sont là les seules raisons qui me font hésiter. — Nous au contraire, ajouta le vieillard, nous avons un motif plus puissant encore pour ne pas renvoyer les fiançailles : mon fils craint que s'il est tué dans cette campagne je ne reste privé d'assistance et d'appui. — Qu'à cela ne tienne, répliqua-t-elle, d'un ton décidé. Je prends, en face du général, l'engagement de travailler constamment pour le nourrir suivant notre condition. — Non, dit Paoli avec l'accent d'une vive émotion. Je veux que le mariage n'éprouve pas le moindre retard. Je me charge des munitions de guerre et des frais de la noce. Se tournant vers le capitaine Luccioni : donnez un fusil de fabrique anglaise à ce jeune homme; ceux-ci ne manquent point; mais il faut que votre future me promette avant tout une chose. — Laquelle général, repartit vivement la jeune paysanne. — C'est que vous donnerez bientôt à la Corse des enfants qui aient autant de patriotisme que vous.

Ces paroles laissèrent une impression de bonheur sur la figure et dans l'âme de ces jeunes époux.

(*Tradition. — Lett. ital. sulla Corsica, Losanna* 1770.)

Quelques mois après, le jeune homme périssait à l'affaire de Rapale après avoir tué, de sa main, un officier à côté du marquis de Luker. Sa veuve, ainsi qu'elle en avait pris l'engagement, au couvent de Rostino, prodigua au vieillard tous les soins de la piété filiale, et ne s'en sépara que le jour de sa mort.

**104.** Un de ses adhérents, de la piève de Vecchio, avait six enfants dont le cadet surtout était d'un courage éprouvé et d'une force peu commune, à tel point, qu'il tenait dans l'inquiétude et l'agitation le village tout entier. Les plus braves le craignaient : un mot, un regard, un geste étaient pour lui des causes suffisantes de dispute et d'inimitié. Le général Paoli reçut plusieurs plaintes dans lesquelles on le signalait comme un homme dangereux et sacrifiant la paix de la

commune à sa réputation de matamore. Cependant les faits n'étaient ni assez graves, ni assez précisés pour motiver des poursuites légales. — Envoyez ici votre second fils, manda Paoli au père, et dites-lui de ne pas faire le récalcitrant. Le lendemain un jeune homme attendait dans l'antichambre que son tour fût venu de se présenter au général. — Qu'il entre, dit une voix grave et sévère.—Sais-tu bien pourquoi je t'ai fait venir ici? Tu t'attends sans doute a être incarcéré? Combien n'en punit-on pas tous les jours qui ne sont pas aussi coupables que toi! Et pourtant je veux cette fois-ci me borner, pour toute punition, à te rappeler un proverbe: tu devrais le connaître...... Devine-le...... Voyant qu'il gardait le silence confus et mistifié: —Comment, tu n'a pas entendu dire qu'il est en Corse deux choses qui passent bien vite, *le bon vin et la bravoure?* Je ne t'en dirai pas davantage. Ton père, excellent patriote, faisait un meilleur emploi de son courage.

(*Tradition.*)

La leçon ne fut pas perdue. Nous tenons de l'un de ses frères, que depuis ce jour sa conduite changea complètement.

105. Vos observations sont fort justes. Gênes a fait des prodiges de valeur pour n'être opprimée ni par la maison d'Autriche, ni par les Anglais, ni par le roi de France. De là les soulèvements qui l'ont exposée à toutes les horreurs de la guerre, aux cruelles exactions des Botta, aux treize mille bombes de Duquesne etc., et par une contradiction déplorable, cette même république s'étonne et s'irrite de ce que nous combattons avec tant de courage pour ne pas souffrir, sous sa domination ce qu'elle endurait sous les commissaires Botta et Chotek? Notre tort, le plus grand de tous, c'est la pauvreté. Si nous pouvions comme Jules II, envoyer une cargaison de vins de Malaga, de Chypre, de fruits de toute sorte, et de jambons exquis au parlement d'Angleterre, pas de doute que notre résistance ne devînt légitime. Mais pauvres comme les Scythes et les Parthes, tant d'années de guerres et de malheurs ne nous ont laissé que du fer et le courage à opposer aux tyrans étrangers. Continuez, mon cher, à recueillir les traits qui honorent le plus le pays. Nous avons tous des devoirs à remplir: la jeunesse doit le défendre, en exposant sa vie, les hommes de votre âge en donnant de bons conseils et préparant des matériaux pour l'histoire. C'est à elle à nous venger des préventions des contemporains. Je lirai avec intérêt au couvent de Rostino, le manuscrit que vous m'avez remis le jour de mon départ de Corte. Cordialement je vous salue.

(*Extr. d'une lettre à l' abbé J. M. Arrighi*).

106. Est-il vrai, mon cher ami, que le gouvernement français a chargé une commission de vérifier des titres de noblesse et d'en décerner de nouveaux? Ce qui veut dire que le greffier de Bastia remplira les hautes fonctions de grand chancelier de l'ordre nobiliaire, car je ne puis pas me figurer que de graves magistrats puissent sans rire, s'occuper de puérilités de ce genre. Ce qui ne me surprend pas moins, c'est le nombre considérable de demandes. On m'écrit que le cabinet du conseil supérieur en regorge ! Quelle folie ! On se moquait des marquis et des barons du roi Théodore, et cependant on les copie. Bientôt nous aurons, à l'exemple de Gênes, les nobles *del Portico Vecchio* et les nobles *del Portico Nuovo*, de St-Pierre et de St-Luc. Les Français ne sont pas tellement frivoles qu'ils n'aperçoivent le côté risible de tout ceci.

Je savais les Corses vains et jaloux d'honneurs ; mais pas à ce point-là. Comment ! le bon sens qui les a toujours distingués ne les sauve point du ridicule de cette étrange manie? Aurait-il péri avec la liberté? De notre temps la marque de la noblesse était dans les blessures que l'on recevait sous la bannière nationale. On n'en connaissait pas d'autre sur la *terre de commune*. L'inégalité politique serait une conséquence nécessaire de la création d'un ordre privilégié; mais quoiqu'on fasse, tous ces parchemins seront toujours des valeurs négatives. Il ne suffit pas d'avoir dans sa poche ou dans une boîte, fût-elle d'or et enrichie de diamants, des lettres de noblesse; il faut que le peuple les ratifie. On ne dira jamais de nos compatriotes ce que l'ami de Mécène disait de la populace de Rome: « *Stultus honores sæpe dat indignis, et famæ servit ineptus.* »

(*Extr. d'une lettre de Londres de* 1773 *à Natali*).

Paoli ne se trompait point. Les familles qui avaient mis le plus d'empressement à rassembler les titres de noblesse, dépitées de voir que l'on étendait trop facilement le cercle des gentilshommes, affectaient de mépriser la noblesse nouvelle. Il y en eut même, qui protestèrent hautement contre ce qu'ils appelaient le débordement de la roture dans le domaine de l'antique noblesse. A mesure que l'on avançait vers 89, la dépréciation et le discrédit de cette caste hautaine augmentaient à vue d'œil. Ce qu'on regrettait le plus, c'étaient les frais de chancellerie. On a dit une chose vraie, quand on a fait observer, que *le seul mérite de certaines familles est d'avoir bien su conserver des parchemins.* Un mot non moins juste, c'est que *le mérite en parchemin est mince comme lui.*

107. Devant un tribunal de juges passionnés, les soupçons sont des preuves. (*Circul. aux juges*).

108. Il faut délibérer lentement et agir avec promptitude. L'indécision dans les hommes d'État perd les empires.

(*Extr. d'une lettre à Grimaldi de Caccia*).

109. La presse sera un jour la plus grande puissance des sociétés. L'inventeur de l'imprimerie tua le despotisme. L'établissement d'une imprimerie à Corte était la meilleure réponse aux lourdes calomnies de mes ennemis. Il prouvait à tout le monde que mon généralat devait être le règne de l'opinion. (*Idem*).

110. Le 21 janvier a fermé l'ère des monarchies absolues, du moins en France. Il pourrait se faire qu'il y eût encore des rois! Les Français sont si mobiles! Mais la monarchie a péri sans retour: c'est ma conviction! Que pensez-vous de la bonne foi de ceux qui me soupçonnent de désirer en secret la reconstruction de l'ancien ordre politique? Qui plus que moi eut lieu de se plaindre de la dynastie des Bourbons? Les vœux que l'on me prête en faveur de Louis XVII seraient autant de démentis éclatants donnés à mes précédents et à mes discours. La faction des Bonaparte et des Saliceti use infructueusement ses armes empoisonnées en m'attaquant dans cet endroit.

(*Lettre à G. Gentili.*)

111. Les Français sont débarqués avec une artillerie formidable. Je le conçois : les canons sont les arguments d'une mauvaise cause.

(*Extr. d'une lettre à Murati* 1764).

112. Il en est de la liberté comme de la jeunesse : on ne commence à en sentir le prix que quand elle s'en va.

La générosité qui, dans les hommes privés, est une noble disposition du cœur, est souvent une faiblesse dans un homme public.

(*Extr. d'une lettre à l'abbé J. M. Arrighi*).

113. On se plaint de M. Pozzodiborgo, disait le vice-roi Elliot, cependant c'est vous général qui nous l'avez donné comme un homme capable. C'est vrai, repartit Paoli, je vous l'ai donné comme un bon rasoir qui dans les mains d'un habile barbier coupe la barbe, et dans les mains d'un singe, coupe la gorge. (*Trad. le doct. Ferandi*).

114. Il faut convenir que les républicains sont les hommes les plus imprudents que je connaisse. Une gondole sortie de Calvi avait la prétention de se rendre à Bastia à travers l'escadre anglaise, c'est-à-dire, de tromper les marins les plus vigilants du monde. Ayant été aperçue

par les vaisseaux qui ont bloqué St-Florent, elle a été capturée avec les républicains qui s'étaient ainsi imprudemment aventurés. Le commandant de l'escadre vient de les mettre à ma disposition. J'ai donné des ordres pour que Boerio, l'un des prisonniers, soit conduit dans le château de Corte. C'est un otage de plus. Je lui permettrai néanmoins de se procurer toutes les commodités compatibles avec la sûreté des prisons. (*Extr. d'une lettre à Ordioni*).

Voici dans quels termes le représentant du peuple français délégué en Corse, Lacombe St-Michel, rend compte de ce fait au président de la Convention nationale.

« Calvi, 16 octobre 1793.

« Citoyen président, je vous dénonce une atrocité commise par des Anglais contre des Français. Pendant l'attaque de St-Florent, nous ignorions à Calvi ce qui s'y passait. Je fis partir une gondole contenant des malades qui allaient à Bastia ; de ce nombre était le commissaire des guerres Boerio, beau-frère de Saliceti, un médecin de l'ambulance, un grenadier du 26e régiment d'infanterie, un officier du 61e, un gendarme, avec d'autres passagers. Cette gondole étant hors d'état de faire aucune résistance contre quatre vaisseaux de guerre, les hommes qu'elle portait furent faits prisonniers par les Anglais; mais le commandant eut la lâcheté de les livrer à Paoli. Ces malheureux ont été conduits liés et garottés à la bastille de Corte. Je demande justice de ce forban, ou bien qu'il soit usé de représailles contre les prisonniers anglais. Apprenons enfin à cette nation, autrefois généreuse, à respecter encore le droit des gens.

» LACOMBE SAINT-MICHEL. »

115. « Est-il vrai, mon cher ami, que l'on ait caché sous un des couverts de la table du vice-roi Elliot, un billet ainsi conçu :

« Sotto il viceré d'Alata
« Chi di me più sventurata ! » (Corsica)

Est-il vrai que le président du conseil d'État se soit empressé de dérober ce mauvais distique aux regards du noble Baronnet? Je ne suis pas éloigné de le croire; non que Pozzodiborgo ne soit secrètement flatté de la haute influence qu'on lui suppose; mais il a dû craindre de perdre la faveur du maître, et vous savez s'il excelle dans l'art de masquer une ambition démesurée sous de faux semblants de simplicité et de modestie.

Le vice-roi titulaire sème les guinées pour faire naître le dévouement C'est de toutes les politiques la plus coûteuse et la moins habile. Il est,

quand on part pour un long voyage, dans les règles de la prudence d'épargner les provisions. Vous rappelez-vous du vers de ce poète français ?

« Et qui veut aller loin ménage sa monture »

Dans sa perspicacité naturelle, le peuple conclut de cette profusion insensée d'or, que l'occupation de l'île est incertaine et temporaire. Ne pouvant consolider, ils veulent éblouir. Un pied dans la mer et les yeux sur les vaisseaux, le débarquement de quelques républicains précipitera leur fuite. C'est alors qu'ils sentiront la valeur des hommes qu'ils ont mécontentés. Comment ne voient-ils pas qu'ils auront bientôt pour ennemis tous ceux qu'ils n'ont pas enrichis ? D'un autre côté, les Corses vertueux ne leur pardonneront jamais d'avoir éveillé parmi eux, en répandant les guinées à pleine main, le goût du luxe et des jouissances de la vie, cette cause funeste de démoralisation et d'énervement. Cette idée me poursuit souvent comme un remords. Les républicains sèment la terreur sous leurs pas, les Anglais, la corruption. Mais la terreur, comme tout ce qui est violent, passe bien vite, tandisque la corruption, née de la soif de l'argent, reste dans les mœurs. Les Anglais n'ont rien négligé pour se créer un petit nombre de créatures : pensions, milices soldées, fêtes publiques et distributions de sinécures. Nous avions les vertus d'une nation libre ; on nous a donné les vices d'un peuple marchand. Qui est-ce qui a perdu dans cet échange ? L'autre jour des Balanins sont arrivés ici avec des *carchere* remplies de pièces d'or. Ils venaient de Corte où l'on m'assure qu'ils les avaient presque toutes gagnées au jeu. Voilà, mon cher ami, quels sont les passions et les goûts qui se développent au sein du peuple. Vous le savez, l'âpreté du gain est de tous les instincts de l'homme celui qui a le moins besoin d'être stimulé. La vue de l'or ne pouvait manquer de lui donner une activité inconnue dans nos montagnes.

*(Extrait d'une lettre à Muselli 1795).*

**116.** Paoli comprit, mais trop tard, que sa carrière politique était terminée en 1769. Et pourtant un peu de tristesse et beaucoup de lassitude semblaient l'avertir que désormais son bonheur était dans la retraite. Outre que le gouvernement, dans une société démocratique, est une tâche lourde et laborieuse, la triste expérience de l'homme et de ses infirmités morales fortifiaient de jour en jour son éloignement pour les affaires. « Autrefois, mandait-il à Manfredi, bien que le généralat fût un travail continuel, je mesurais sans effroi l'étendue des devoirs qu'il m'imposait. C'est que je me sentais la force de m'en acquitter dignement. Et puis c'étaient d'autres temps, d'autres mœurs. Maintenant,

mon intention était de passer le reste de ma vie entre les livres et un petit nombre d'amis; mais, vous le savez, *l'homme propose et Dieu dispose*. Il était dans ma destinée, qu'une fois arrivé au terme d'une carrière honorable, je dusse traîner encore ma vieillesse dans l'arène brûlante des partis. Au lieu d'une tente pour le sommeil, j'ai vu se dresser devant moi le funèbre drapeau de la guerre civile. Cent fois plus heureux, Washington sortit à propos de la scène politique. Aussi ses derniers jours se sont-ils écoulés au sein d'une douce et agréable retraite, tandisque mes cendres reposeront sur une terre étrangère. »

Avant cette époque et pendant tout l'intervalle qui sépare 1755 de 1769, il avait joui constamment de l'estime et de la confiance de son pays. Le succès de son œuvre avait été complet; sa gloire, incontestée et sans nuage. Nulle popularité au monde n'avait encore égalé la sienne. Il disposait des ressources morales et des forces vives, croissantes de la nation. Bien dirigées, elles suffisaient à tout ce que réclamait le pénible travail et toutes les difficultés d'une société naissante, assez morale pour mettre le maintien de l'ordre au nombre de ses premiers besoins, assez courageuse, pour accepter, avec une sorte de joie, les périls de l'insurrection, assez confiante dans le secours de la Providence pour ne pas désespérer du triomphe de sa cause. Tous ces éléments de régénération ne pouvaient rester inertes et stériles, entre les mains d'un aussi habile administrateur. Paoli les organisa. De là cet ensemble d'institutions dont le jeu régulier attestait la vigueur. Pendant cette belle période le peuple trouvait admirable tout ce qu'il désirait et ne désirait que ce qui était dans les vues du général. L'histoire du monde n'avait encore offert l'exemple d'une harmonie plus parfaite entre une nation et son gouvernement. Les vœux de l'un étaient les intérêts de l'autre. Aussi, que de changements heureux, que d'améliorations importantes durant les courts intervalles de paix! Que d'efforts héroïques pendant la guerre! « L'Europe avait les yeux sur nous, disait Paoli en 1799 : que ne suis-je mort au milieu des espérances de cette émancipation si belle, si juste, si glorieuse! De 1755 à 1769, je convenais parfaitement au pays; j'étais l'homme de l'époque. Je n'avais pas une pensée qui ne fût d'accord avec l'opinion et les instincts des masses. Pas de vœux, auquels les assemblées ne fussent heureuses de s'associer. Je demandais une levée de mille hommes, et des populations entières accouraient à ma voix. Souvent je ne cherchais qu'à exciter du zèle, et l'on me répondait par des actes de dévouement. Il ne pouvait plus en être de même après mon retour de Londres et je le conçois parfaitement. Certes, la Corse n'avait pas changé de place. Les riviè-

res de Tavignano et de Liamone coulaient toujours dans les mêmes lits. Monte-Rotondo était encore debout, au-dessus de toutes les autres montagnes. Mais dans les mœurs et les sentiments, quelle transformation, quelle différence ! Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'entre 1769 et 1790, il y avait toute la distance d'un siècle. Le patriotisme avait cessé d'être une vertu vulgaire : on n'en parlait plus, que comme d'un effort surhumain. La nationalité passait, dans bien des esprits, pour une vieille chimère. Elle pouvait bien compter encore quelques partisans sur la *terre de commune ;* je doute fort qu'elle eût beaucoup de martyrs parmi les hommes nouveaux. L'accueil que je reçus du pays à mon arrivée, fut une sorte d'apothéose. Ce souvenir m'émeut encore. Mais à présent que le délire et les illusions de la vanité sont passés, ne reconnaissez-vous pas avec moi, que dans ces acclamations d'un peuple se pressant avec enthousiasme sur mon passage, dans toutes ces manifestations réitérées et bruyantes, il y avait autant de curiosité que d'amour ? (*) »

En cela, nous croyons que Paoli était dans l'erreur. Évidemment le dépit le rendait injuste. Les démonstrations dont il était en 1790, si vivement touché, partaient spontanément du sein des masses. Elles saluaient encore en lui le plus redoutable ennemi de Gênes, l'ancien fondateur de la nationalité insulaire. Divisés sur d'autres points, ses compatriotes se réunirent parfaitement dans cette manifestation. Toutes les nuances d'opinion, toutes les jalousies de famille et de parti s'effacèrent devant cette éclante, cette haute expression de la reconnaissance nationale. Mais la situation avait changé et avec elle la disposition des esprits. La Corse payait la dette du passé sans prendre d'engagement pour l'avenir. Au reste, la révolution de 89 répondait jusqu'à un certain point aux besoins et aux espérances de la démocratie corse. Qu'était-ce que la convocation des assemblées primaires, sinon la démocratie en action? La France nous accordait, dans une assez large mesure, ce que Gênes nous avait constamment refusé, le principe électif. Voilà pour les droits.

L'orgueil ou plutôt la fierté nationale avait été également satisfait. L'ancien régime, celui que l'on venait de renverser, n'avait jamais voulu voir dans l'île qu'une province conquise. La France constitutionnelle s'était empressée d'effacer cette triste origine, en déclarant que la Corse lui était aussi chère que les départements de l'Alsace et de la Lorraine, que ses droits étaient les siens et que désormais, dans la paix com-

(*) Extrait d'une lettre à André Muselli.

me dans la guerre, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, c'était pour un sort commun qu'ils devaient vaincre ou succomber. C'est ainsi que Paoli devait expliquer la désaffection dont il se plaignait dans cette lettre.

117. « Je viens de recevoir la visite de M. Volney. Il s'est pris d'une vive sympathie pour la Corse et ses habitants. Je connais peu d'hommes qui possèdent une érudition, à la fois, plus étendue et mieux variée. Il est versé dans la connaissance de plusieurs langues. Il a fait une étude particulière des idiomes de l'Orient et parle arabe avec une grande facilité. Bien qu'il n'ait fait que passer, à travers quelques populations de l'intérieur, la justesse de ses observations prouve la perspicacité de son esprit. Il m'a surtout fort intéressé par certains rapprochements entre nos mœurs et les usages des peuples qu'il a vu de près pendant ses longs voyages. Je l'ai complimenté dans les termes les plus flatteurs sur le mérite de ses ouvrages dont l'esprit et la tendance toute philosophique révèlent un chaud partisan des réformes sociales qui doivent marquer la fin d'un siècle, si gros de grands événements (*). Avec ce goût exquis et cette politesse de bon aloi qui distinguent les gens de lettres de la capitale, il a voulu, par un retour de bienveillance, me comparer au négociateur américain. Le parallèle était fait, sans doute, pour me flatter. Mais je me suis empressé d'observer, que l'envoyé de l'Union avait été plus habile, ou du moins plus heureux, car il avait obtenu de la cour de Versailles des secours en hommes et en argent, tandisque je n'avais pu me faire écouter un seul instant, bien que ce fût au nom de la justice et de l'humanité que je faisais entendre de légitimes réclamations. -- Vous avez, à mes yeux, la gloire d'avoir fondé la liberté de votre pays. Aussi, n'ai-je jamais entendu prononcer votre nom sans un vif mouvement d'intérêt. J'ai voyagé, m'a-t-il dit, dans bien des contrées : les unes, je les ai vues avec indifférence, d'autres, les ai quittées sans regret ; mais au foyer de cette nation hospitalière, les sentiments que j'éprouve sont, croyez-le, d'une nature bien diverse. -- Il m'a entretenu ensuite des méthodes agricoles, qu'il aurait l'intention d'introduire dans l'île, et de tout ce que notre association à la France lui promet de prochaines améliorations. (**)

(*) *Pregno di grandi evenimenti.*

(**) A cette époque, un échec électoral n'avait pasencore rendu Volney ennemi de la Corse.

On lit dans une autre lettre :

« M. Bonaparte m'a témoigné le désir de faire la connaissance de l'illustre voyageur. Je le désire aussi. Cet empressement à rechercher les hommes supérieurs confirme la bonne opinion, que j'ai des talents de ce jeune officier. » Le passage de cette lettre s'accorde parfaitement avec ce que nous lisons dans la biographie de l'auteur des *Ruines*. « La » haute fortune de Napoléon qui l'avait connu en Corse et qui avait » distingué, du premier coup d'œil, son rare mérite devait nécessaire- » ment lui être favorable. Après le 18 brumaire, Volney reçut le titre » de sénateur....... »

118. « Savez-vous, mon cher Ordioni, quels sont les actes que j'aime et admire le plus dans la magistrature consulaire de Bonaparte ? Le rappel des émigrés et le deuil public, dont il a honoré la mort du fondateur de la liberté américaine. L'un prouve la force, l'autre le sentiment du beau moral. Par l'éloge de Washington, il faisait glorifier le triomphe des démocraties modernes ; par le retour des émigrés, il annonçait à l'Europe, que l'époque de la réaction révolutionnaire était terminée. » ( *Tradition* )

Sept ans après, le Washington de la Corse s'éteignait dans son modeste asile sur les bords de la Tamise, et nous ne sachons pas que son jeune patriote, le premier consul, ait fait prononcer son éloge par le plus grand orateur de son temps et avec toute la pompe d'une solennité publique.

119. La révolution de 1789, et ce n'est pas son résultat le moins remarquable, a eu la puissance de modifier jusqu'au caractère des Français, en ce sens qu'il y a mêlé, je ne sais quelle teinte de gravité. Il est certain que depuis cette époque si féconde en enseignements utiles, il y a un plus grand nombre d'hommes sérieux en France.

( *Extr. d'une lettre à l'abbé J. M. Arrighi* ).

120. Paoli faisait ses délices de la lecture de Plutarque. Il s'était procuré l'édition la plus estimée et voulait qu'on la mît entre les mains des élèves de l'université dès qu'ils entraient dans les classes de rhétorique et de philosophie. Un de ses amis lui ayant demandé un jour ce qu'il aimait tant dans les vies de Plutarque. — Ce sont les hommes, répondit Paoli, en accompagnant ces mots d'un sourir malin.

(Jacobi, *Histoire de la Corse* ).

121. Nous avons dit, en parlant de l'administration de Paoli, que lorsqu'un homicide était commis dans une commune quelconque, il

exigeait que les autorités locales livrassent le coupable à la justice, comme il arrivait souvent que les parents de l'assassin, se mettant sur leurs gardes, semblaient être informés d'avance de ce qui allait se passer, ce qui les constituait à ses yeux en état de complicité morale, il crut devoir envelopper dans la rigueur des poursuites jusqu'aux parents les plus éloignés du meurtrier. « Je pensais, et avec raison, disait-il, qu'il y avait concert, et par conséquent présomption d'une culpabilité collective. En effet, pouvant prévenir le crime, pourquoi l'avaient-ils laissé commettre ? Il est certain qu'ils avaient, pour empêcher le mal, trois moyens, et qu'ils n'en employaient aucun : savoir user de leur influence pour détourner le meurtrier de son dessein criminel, éveiller l'attention de la police locale, enfin, avertir l'individu menacé de se mettre à l'abri de toute atteinte. Dès qu'ils n'avaient rien fait pour conjurer ce malheur imminent, il demeurait certain, qu'ils avaient voulu courir les chances d'une inimitié de sang. Troublant la paix du pays pour satisfaire de misérables ressentiments, il était juste que la société les frappât en masse. De là le principe de la solidarité adopté sans restriction et surtout sans considérations personnelles. Je sais que la sévérité de son application entraînait parfois des inconvénients. On pouvait nous reprocher de faire retomber sur des innocents la responsabilité qui n'aurait dû peser que sur la tête du coupable. Mais les historiens qui m'ont accusé de tyrannie n'ont tenu aucun compte des difficultés de ma position. Certes dans des temps calmes et réguliers, on comprend parfaitement que la justice apporte dans sa marche et ses actes plus de lenteur et de modération. Mais tel n'était pas l'état moral du pays. Tous les mots qui l'affligeaient venaient de l'impunité. L'homicide était une plaie saignante et profonde. Les palliatifs ne pouvaient qu'aggraver le mal. Il fallait un remède prompt et énergique et je l'employai au risque de soulever contre moi les clameurs de tous les hommes violents, en possession depuis bien des années du droit de tuer impunément les gens. (1) (*Notes autographes de Paoli*)

Un assassinat ayant consterné l'un des villages les plus populeux des

(1) Voir au reste les additions inédites aux *Statuts corses* sur la manière de détruire la maison des délinquants. — M. Jean-Charles Gregorj vient de publier une édition complète de nos Statuts. L'aperçu sur la législation du pays qui se trouve en tête de ce recueil est le meilleur commentaire de notre histoire. Les lumières du jurisconsulte ont servi à faciliter et à éclairer les travaux de l'historien. Ce nouvel ouvrage n'est pas moins remarquable par l'étendue de l'érudition que par l'élégante précision du style.

montagnes, celui de Bastelica, il ordonna au capitaine J. C. Saliceti de s'y transporter sur le champ avec sa compagnie, et de ne rentrer à Corte qu'avec le coupable. Saliceti exécuta à la lettre ses instructions sévères. Voici un extrait de son rapport : « Monsieur le général, m'é- » tant rendu, conformément à vos ordres, dans la commune de Baste- » lica j'eus le regret de voir que les perquisitions demeuraient sans ré- » sultat. Les parents de l'homicidé étaient furieux ; je les calmai. Après » avoir attendu deux heures, je fis aux parents les plus proches du » fugitif, les sommations ordinaires, de le livrer sans délai aux mains » de la justice. Sur le refus, j'ai fait miner les quatre coins de la mai- » son B...... puis me dirigeant vers l'un de ses enclòs, où se trouvent » plusieurs châtaigniers, j'ai donné ordre de les écorcer dans toute leur » épaisseur. Le propriétaire consterné, qui jusque là avait assisté en » silence et les bras croisés à ces diverses opérations, me fit signe tout- » à-coup de suspendre. Nous étions déjà arrivés au cinquième arbre. » Une heure après le délinquant (*il reo*) me fut amené à deux lieues » du village. Je ne crus pas devoir donner à ses ennemis la satisfaction » de le voir arrêter sous leurs yeux. Il était sans armes et m'a prié de » ne pas le faire garotter. A quoi j'ai consenti. »

Cette justice sommaire, que nous sommes loin d'approuver, avait alors sa raison et son excuse dans la situation déplorable du pays.

122. Lettre adressée à Paoli par son vieux père Hyacinthe, dans un des moments les plus critiques de sa carrière :

Signor figlio.

Napoli 11 novembre 1759.

Avrete sentito, o sentirete dalle lettere che vi si inviano, la metamorfosi del Generale de'Cappuccini, che, atterrito dalle minacce della repubblica, ha rivocato quel santo provvedimento che fece sulle vostre giuste istanze con una lettera troppo umile al Senato di Genova e con un'altra al provinciale de'Cappuccini in Bastia, troppo impropria ed ingiuriosa a voi. Dovete per altro ridervene. Intorno a ciò è uscita alla luce una scrittura che voglio sperare non vi dispiaccia. Osserverete la bella idea : pigliatela nel suo verso. Ella mostra di difendere e la repubblica e il cappuccino, e nello stesso tempo li sferza.

Ve ne mando per li due patroni di feluche, cioè Domenico e Aniello, quaranta copie, delle quali ne consegno venti a ogni patrone di feluca, e sessanta me ne trattengo appresso di me per spedirle per la feluca di patron Rebecco, che si aspetta con ansietà ; affine di non arrischiarle tutte in un medesimo tempo. Il sommo pontefice è stato mosso da mo-

tivi ragionevoli a sospendere per ora le missioni del destinato Commissario Apostolico, perchè la repubblica avea spedito tre galere per arrestarlo, come avrete saputo. Ma la corte di Roma è risolutissima di sostenere il suo impegno, come osserverete nella lettera del Signor Alessandrini, che vi acchiudo. Vi avvertisco di non fare di ciò pubblicità; anzi mostrerete di dolervi della corte romana, per illudere i Genovesi, e vi consiglio fra tanto a non fare alcun manifesto nè altra lettera per ora di doglianza contro la Santa Sede. Manterrete sempre con umiltà la venerazione alla medesima. Nel resto degli affari della patria usate ogni diligenza a sostenere la buona unione ed armonia nei popoli, e a guardarvi continuamente dalle insidie del nemico, con fingere anzi pericolo dove non ve n'è. Non mancate di pregare il Signore sì con tridui di esposizione del Venerabile, che con processioni, che implorino la divina protezione; che così le nostre imprese sortiranno buon esito. Vi raccomando li due detti patroni di feluche; accarezzateli, e provvedeteli di quel che potrete. Essi porteranno sempre qualche cosa di provvedimento per la patria: e così sarà buon consiglio di mantenerli con isperanza di qualche loro profitto.

Vi abbraccio dandovi la mia benedizione.

GIACINTO DE' PAOLI.

123. Veut-on savoir quelle était l'opinion de l'Impératrice de toutes les Russies sur le compte de Paoli? qu'on lise cette lettre :

Monsieur le général De-Paoli.

J'ai reçu votre lettre de Londres du 15 février. Tout ce que le comte Alexis Orloff vous a fait savoir de mes bonnes intentions envers vous, Monsieur, est une suite des sentiments que m'ont inspirés votre grandeur d'âme et la façon généreuse dont vous avez défendu votre patrie. Le détail de votre séjour à Pise m'est connu. Il contient, entr'autres, de l'estime pour tous ceux qui ont eu l'occasion de vous connaître. Telle est la récompense de la vertu dans quelque situation qu'elle se trouve. Soyez assuré que je prendrai toujours une part sincère à la vôtre.

Le motif de votre voyage en Angleterre était une conséquence naturelle de vos principes envers votre patrie. Il ne manque à la bonté de votre cause que des circonstances heureuses. Les intérêts naturels de notre Empire étant aussi liés qu'ils le sont avec ceux de la Grande-Bretagne; l'amitié réciproque des deux nations qui en résulte; l'accueil que mes flottes en ont reçu; celui que mes vaisseaux dans la Médi-

terranée et le commerce de la Russie auraient à attendre d'un peuple libre et ami des miens, sont des motifs qui ne sauraient que vous être favorables.

Aussi pouvez-vous être assuré, Monsieur, que je ne négligerai point les occasions, qui pourront se présenter de vous rendre tous le bons offices que les conjonctures pourront permettre. Les Turcs m'ont déclaré la guerre la plus injuste qui fût peut-être jamais. Je ne puis dans ce moment que me défendre. La bénédiction du Ciel qui a accompagné jusqu'ici la bonté de ma cause, et que je prie Dieu de me vouloir bien continuer, démontre assez que la justice n'est pas longtemps opprimée ; et que la patience, l'espérance et le courage viennent à bout dans le monde des choses les plus difficiles. Je reçois avec plaisir, Monsieur, les assurances d'attachement que vous voulez bien me donner et je vous prie d'être assuré de l'estime avec laquelle je suis

*Signée :* CATHERINE.

A St-Pétersbourg, ce 16-27 avril 1770.

# CANZONE

DEL DOTTOR

## LORENZO PIGNOTTI TOSCANO.

Ce chant lyrique fut inspiré au poète par le récit de tout ce que l'on racontait des institutions de Paoli, et du courage de ses compatriotes. Il commence par plaindre le sort de l'Italie ou plutôt il se console de sa décadence en voyant que la liberté revit ferme et fière dans le sein de la méditerranée.

Italia, Italia mia, se già perdesti
Il regio serto, e da quel soglio altero,
Onde del mondo intero
Guidasti un giorno il freno, alfin cadesti,
Tutto non hai perduto; ah l'alma grande
Si serba ancora alla sventura in seno!
Nel grembo al mar Tirreno
A' valorosi Corsi il guardo gira,
E l'opre memorande
D'un popolo d'eroi colà rimira,
Eroi che dimostrar sanno col sangue,
Che d'Italia il valor ancor non langue.

Le poète se transporte en pensée au milieu des insulaires pour célébrer la valeur qu'ils déploient dans les combats.

. . . . . . . . . . . . .

Già dal Toscano suolo
Sul mar trascorro, già l'augusto seggio,
Seggio di libertade
L'isola illustre, e gloriosa io veggio,

Ove scampo trovò dalla ruina
Un resto ancor di libertà latina.

A peine arrivé dans le camp des insurgés, il cherche d'un regard avide et respectueux le général Paoli. Après l'avoir représenté dans toute la noblesse de son maintien, il le fait ensuite parler en ces termes.

Su, su, svegliate il valor vostro, invitti
Eroi, la patria a sostener che cade,
E della libertade
A difender col sangue i santi dritti
La libertà, la patria oggi v'invita;
Le madri, le consorti, i vecchi infermi,
I pargoletti inermi
Stendon le braccia in atto di pietate,
E a voi chieggono aita;
Su, su, la virtù vostra omai destate,
Difendete dai prossimi perigli
L'onor, la patria, le consorti, i figli.

Chi di vil servitù fra i lacci ancora
Viver non vuol barbaramente oppresso
Interroghi se stesso;
Questa è la scelta illustre: o vinca o mora.
Oh patria! oh libertà! nomi sacrati,
Quanto è dolce per voi l'estrema sorte!
Sia la vita o la morte
Per noi famosa, e se morir conviene,
Spirar gl'ultimi fiati,
Ma in libertà sopra le patrie arene,
Vegga il nemico infra i singulti estremi
Liberi i Corsi, e ancor vincendo tremi.

Ma che parlo di morte? Ah la vittoria
È sicura per voi. Dov'è quel core
Che resista al valore,
Che pugna per la patria, e per la gloria!
Non a pugnar, a trionfar correte;
Io già veggio tremar l'avverse schiere,
Già cader le bandiere,
Già gittar l'armi l'inimico al suolo:
Ite, urtate, abbattete,
Il già tremante e fuggitivo stuolo:
Il trionfo è sicuro; assai distinto
Ve lo scorgo sul volto: avete vinto.

La victoire s'est prononcée pour les Corses. Le poète, saisi de joie, s'écrie tout-à-coup :

. . . . . . . . . . . .
Oh libertà del ciel dono beato!
Oh dritto il più sacrato
Dell'alme grandi! Oh qual coraggio, oh quale
Doni invitto valore!
Per te si scorda l'nom d'esser mortale,
Per te il più vile ancor diventa forte,
E per te bella appar l'istessa morte.

O Camilli, o Catoni, anime illustri,
Onor di Roma e della prisca etade,
Oh della libertade
Vindici sacri, che di tanti lustri
Ad onta siete grandi anche fra noi,

Dalle squallide rive d'Acheronte
La maestosa fronte
Ergete a rimirar l'opre onorate
D'un popolo d'Eroi;
Rallegratevi pure ombre beate,
Che vi è in Italia chi virtude onora
E chi sostien la libertade ancora!........

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

# ERRATA.

## TOME I^er.

| *Pag.* | *lign.* | |
|---|---|---|
| xxix. | 3. | *Au lieu de* ses brochures, *lisez* sa brochure. |
| 19. | 2. | *Au lieu de* frère, *lisez* fils. |
| 26. | 15. | *Au lieu de* froncissait, *lisez* fronçait. |
| 52. | 5. | *Au lieu de* nombre, *lisez* nom. |
| 303. | 24. | *Au lieu de* Aragon, *lisez* Argonne. |

## TOME II.

| | | |
|---|---|---|
| 350. | 12. | *Au lieu de* de ces, *lisez* des. |



